

Bibliothèques et archives dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Enjeux et devenirs

**Sous la direction d'Alain Roy, Lucie Hotte,
Hélène Carrier et Linda Savoie**

Les Presses de l'Université d'Ottawa

**BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES
DANS LES COMMUNAUTÉS
DE LANGUE OFFICIELLE
EN SITUATION MINORITAIRE**

**BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES
DANS LES COMMUNAUTÉS
DE LANGUE OFFICIELLE
EN SITUATION MINORITAIRE**

Enjeux et devenir

Sous la direction de
Alain Roy
Lucie Hotte
Hélène Carrier
Linda Savoie

Les Presses de l'Université d'Ottawa
2025



Les Presses de l'Université d'Ottawa
University of Ottawa Press

Les Presses de l'Université d'Ottawa / University of Ottawa Press (PUO-UOP) sont la principale presse universitaire bilingue d'Amérique du Nord et sont affiliées à l'une des meilleures universités de recherche du Canada. Les PUO-UOP enrichissent le discours intellectuel et culturel de notre société de plus en plus axée sur le savoir et sur la mondialisation grâce à des ouvrages évalués par les pairs et primés.

www.Presses.uOttawa.ca

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Titre: Bibliothèques et archives dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire : enjeux et devenir / sous la direction de Alain Roy, Lucie Hotte, Hélène Carrier, Linda Savoie.
Collections: Études canadiennes (Ottawa, Ont.)
Description: Mention de collection: Études canadiennes | Comprend des références bibliographiques.
Identifiants: Canadiana (livre imprimé) 20240318439 | Canadiana (livre numérique) 20240318447 | ISBN 9782760342187 (couverture rigide) | ISBN 9782760342170 (couverture souple) | ISBN 9782760342194 (PDF) | ISBN 9782760342200 (EPUB)
Vedettes-matière: RVM: Bibliothèques et minorités linguistiques. | RVM: Archives—Aspect social. | RVM: Bibliothèques et société.
Classification: LCC Z711.8 .B58 2025 | CDD 027.6/3—dc23

Dépôt légal : Deuxième trimestre 2025
Bibliothèque et Archives Canada



© Alain Roy, Lucie Hotte, Hélène Carrier et Linda Savoie
Tous droits réservés.

Ce livre est publié en libre accès CC BY-NC-ND 4.0. En vertu de cette licence, vous êtes autorisé à :
Partager : copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats ;

Selon les conditions suivantes :

Attribution : Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre ;

Pas d'utilisation commerciale : Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre (ni dans sa totalité ni des extraits) ;

Pas de modifications : Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'Œuvre modifiée.

Pas de restrictions complémentaires : Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement l'utilisation de l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Pour plus de détails : www.creativecommons.org.

Imprimé au Canada

Équipe de la production

Révision linguistique	Jacques Côté
Correction d'épreuves	Stéphanie Roesler
Mise en pages	Nord Compo
Maquette de la couverture	Benoit Deneault

CRSH ≡ SSHRC

Image de la couverture

Bibliothèque et Archives Canada

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération des sciences humaines, dans le cadre du Prix d'auteurs pour l'édition savante, à l'aide de fonds provenant du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.



uOttawa

Les PUO-UOP reconnaissent l'apport financier de l'Université d'Ottawa, du gouvernement du Canada, du Conseil des arts du Canada, du Conseil des arts de l'Ontario et du gouvernement de l'Ontario.

Canada



Canada Council
for the Arts

Conseil des arts
du Canada



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO
an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Ontario

Table des matières

Liste des tableaux.....	vii
-------------------------	-----

INTRODUCTION

<i>Alain Roy, Lucie Hotte, Hélène Carrier, Linda Savoie</i>	1
---	---

CHAPITRE 1

L'apport des archives et des bibliothèques à la vitalité
mémoirelle des communautés de langue officielle
en situation minoritaire (CLOSM)

<i>Alain Roy</i>	17
------------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

LES BIBLIOTHÈQUES : COLLECTIONS ET POLITIQUES
EN FAVEUR DES MINORITÉS LINGUISTIQUES

CHAPITRE 2

Bibliodiversité : les collections en français en situation
linguistique minoritaire au Canada

<i>Hélène Carrier, Catherine Lachaine, Céline Gareau-Brennan, Sarah Shaughnessy, Nadia Caidi</i>	49
--	----

CHAPITRE 3

Les collections des bibliothèques publiques en contexte
de bilinguisme officiel : une étude comparative
de quelques pratiques européennes

<i>Richard A. Russo</i>	79
-------------------------------	----

CHAPITRE 4

Langues officielles et bibliothèques publiques :
un panorama des politiques publiques provinciales
et territoriales

Alain Roy 115

SECONDE PARTIE

DES ARCHIVES POUR DES COMMUNAUTÉS VIVANTES

CHAPITRE 5

Les archives et leurs usages publics dans l’histoire des
communautés.

Martin Pâquet 147

CHAPITRE 6

People’s History of English-Speaking Quebec,
un projet d’histoire communautaire pour la vitalité
de la communauté

Lorraine O’Donnell 161

CHAPITRE 7

Défis et enjeux de l’édition franco-ontarienne :
ce que les archives nous révèlent

Lucie Hotte 193

ANNEXE

Mot de bienvenue pour la conférence nationale « Archives et
bibliothèques dans les communautés de langue officielle
en situation minoritaire – Enjeux et devenir »

Raymond Théberge 211

Constitutrices et contributeurs 217

Liste des tableaux

TABLEAU 1.1.	Une modélisation de la vitalité mémorielle.....	23
TABLEAU 3.1.	Services de bibliothèque aux minorités linguistiques nationales en Croatie, recensement de 2011.....	91
TABLEAU 3.2.	Proportion de livres, par langue, dans les bibliothèques publiques municipales bilingues, Finlande.....	94
TABLEAU 4.1.	Mesures d'encadrement et de soutien des provinces et territoires visant les enjeux de langues officielles en bibliothèque.....	122

Introduction

Alain Roy, Lucie Hotte, Hélène Carrier, Linda Savoie

Les 12, 13, 20 et 27 mai 2021 se tenait de manière virtuelle la conférence nationale intitulée *Archives et bibliothèques dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) – Enjeux et devenir*. Elle était le fruit d'un partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada (BAC), le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) – aujourd'hui le Centre de recherche sur les francophonies canadiennes – de l'Université d'Ottawa et l'Association des bibliothèques de l'Ontario-Franco (ABO-Franco), avec le soutien actif des réseaux archivistique et de bibliothèques des CLOSM, soutenus par BAC. Elle a réuni des chercheurs universitaires, des professionnels du milieu du patrimoine documentaire et des participants provenant de milieux associatifs intéressés, dont les sociétés d'histoire. La rencontre, suivie par des participants de partout au Canada, avait pour but de permettre une discussion sur les enjeux, opportunités et défis qui se posent pour les archives et bibliothèques des CLOSM, tout en faisant état de la recherche afin de lancer de nouvelles pistes de réflexion prometteuses.

Vu l'importance de cette conférence, la première à jeter un regard pancanadien sur l'apport des archives et bibliothèques à la vitalité des CLOSM, le projet de cet ouvrage collectif a vu le jour. Il vise à faire connaître des recherches qu'on y a présentées et à aborder d'autres aspects qu'on a laissés dans l'ombre. Il fait ainsi suite aux apports de la conférence nationale, qui a œuvré à la reconnaissance du rôle de la mémoire dans la vitalité des CLOSM, comme en témoignent le mot de bienvenue du commissaire aux langues officielles Raymond Thériault, publié en postface de cet ouvrage, ou encore les reportages de Leslie Diaz (2021a et 2021b).

Plus précisément, cet ouvrage vise à cerner le rôle des bibliothèques et des centres d'archives dans la préservation de la mémoire

collective et leur contribution à la vitalité des communautés, notamment à ce qu'Alain Roy a nommé la vitalité mémorielle. Dans le document conceptuel *De la vitalité à la vitalité mémorielle : fondements conceptuels de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)*, Alain Roy soutient que la vitalité mémorielle correspond à l'inscription dans le temps d'une communauté. Selon lui, elle se manifeste « dans une vaste gamme de pratiques mémorielles » (Roy, 2021, p. 40) et s'inscrit

dans un écosystème culturel de rappel du passé qui se traduit dans un ensemble de manifestations, qu'on pourrait qualifier d'empreinte ou d'écosystème mémoriel, dans divers domaines de l'expression culturelle au sens large. Définir l'univers culturel de la mémoire des CLOSM, leur vitalité mémorielle, fournit alors une vue d'ensemble, un modèle théorique et opératoire permettant de mieux comprendre les impacts et apports de la mémoire et du patrimoine, dont le patrimoine documentaire. (Roy, 2022, p. 40)

La reconnaissance publique de l'apport de la mémoire, du patrimoine et de l'histoire à la vitalité des CLOSM est importante pour le progrès futur des CLOSM, mais aussi des institutions et des organismes du patrimoine. Afin de mieux comprendre le rôle des bibliothèques et des centres d'archives comme lieu d'ancrage de la vitalité mémorielle, il convient de revenir, dans un premier temps, sur les particularités du régime linguistique au Canada afin de dresser un état des lieux de l'apport des institutions de mémoire que sont les bibliothèques et centres d'archives. Nous serons alors en mesure de définir les grands axes qui structurent notre ouvrage et de présenter les contributions qui le composent.

Le rôle des bibliothèques et des archives en soutien à la vitalité : un état des lieux

La présence de deux langues officielles est un élément constitutif de l'identité du Canada. Les communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM), à savoir les communautés francophones au Canada et les communautés anglophones au Québec, contribuent à l'enrichissement de la vie collective canadienne. Cependant, en

raison de leur statut minoritaire et des défis spécifiques que ces communautés doivent relever, le gouvernement du Canada s'est engagé à « soutenir leur épanouissement », conformément à la *Loi sur les langues officielles*.

Nombre d'études ont porté sur des problématiques propres à la vitalité des CLOSM, notamment celles qui touchent à leurs dimensions démolinguistiques, institutionnelles, géographiques ou culturelles. Pourtant, la composante patrimoniale, surtout en ce qui a trait aux archives, a été peu explorée. De même, l'apport des bibliothèques, dépositaires de patrimoines documentaires et lieux d'accès à la culture et à la littérature, reste dans l'ombre. Ces deux domaines contribuent néanmoins de manière décisive à la mémoire collective et à l'enracinement de ces communautés tout autant qu'à leur expression culturelle, et donc à leur vitalité.

En ce qui a trait aux bibliothèques, elles sont de plus en plus impliquées dans les questions liées à l'accès et au service des minorités linguistiques, qu'il s'agisse des CLOSM, des communautés autochtones ou d'autres communautés minoritaires. Ces questions se sont par exemple posées à la Bibliothèque publique de Toronto en janvier 2020 (Fortin-Gauthier, 2020) concernant la mise à disposition de livres en langue française, suscitant un débat public.

Or, au Canada, le rôle des bibliothèques en milieu minoritaire bilingue et de l'offre de services et de livres en français a fait l'objet de peu d'analyses. Celles qui existent sont non seulement en nombre limité, mais elles portent surtout sur des enjeux liés aux paliers provincial ou municipal. En outre, elles datent quelque peu. Ainsi, en Ontario, quelques études plutôt anciennes sur les services aux communautés francophones ont été réalisées (Desjardins et Gagné, 1980 ; Goss, Gilroy & Associates Ltd., 1991). Plus récemment, certaines pistes sur la présence de littérature franco-ontarienne dans les bibliothèques ont été explorées (Hotte et coll., 2010), dans le cadre d'un projet piloté par l'Association des auteurs et auteures de l'Ontario français (AAOF) pour élaborer une politique du livre dans cette province. Des études similaires sur les services de bibliothèque pour les francophones ont également été réalisées en Alberta dans les années 1980 (Resources Management Consultants, 1984). Au Québec, un mémoire d'étude a porté sur les services bilingues dans une bibliothèque de cette province (Vilbas, 1992).

Cependant, la production récente est plutôt limitée : outre un article sur la présence de livres en français en Saskatchewan avant

1930 (Roussel-Beaulieu, 2006), seuls existent les articles sur la présence de collections francophones à l'Université de l'Alberta (Usova, 2013 et 2017). S'intéressant à la présence de livres francophones dans une province anglophone, Richard Russo (2019) a exposé non seulement les enjeux de celle-ci pour les communautés rurales francophones en Saskatchewan, mais aussi fait valoir la nécessité d'examiner de manière plus large les politiques canadiennes – fédérales, provinciales et territoriales – concernant l'acquisition et la description de volumes ainsi que les services en bibliothèque en français. Dans une perspective convergente, Ean Henninger, bibliothécaire de l'Université Simon Fraser, appelle à considérer les questions linguistiques comme des obstacles à l'accès, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (2020). Il propose un cadre théorique ainsi que des mesures pratiques, formulées en termes généraux, pour faire face aux barrières linguistiques et travailler à un meilleur accès, parmi lesquelles l'intégration de dispositions appropriées pour faire face à ces questions dans les politiques, les procédures et l'infrastructure. D'ailleurs, cet article fait écho à un certain nombre de publications sur la diversité linguistique en bibliothèques (dont Reznowski, 2009).

L'enjeu des langues officielles minoritaires est parfois subsumé par celui des collections multiculturelles. Dans ce cadre plus large, on remarque les études publiées par la Bibliothèque nationale du Canada, intégrée en 2004 dans Bibliothèque et Archives Canada (Houde, 1981 ; Godin, 1994). Cette question des collections multilingues a aussi été abordée plus récemment (Dilevko et Dali, 2002 ; Ly, 2018 ; Hill, 2018). Au niveau national, la Fédération canadienne des associations de bibliothèques a publié en 2016 un exposé de position sur ce sujet intitulé *Les services offerts par les bibliothèques aux communautés multiculturelles* (FCAB, 2016). De même, à l'échelle internationale, c'est surtout sous l'angle des minorités culturelles que la réflexion sur la diversité s'est fait connaître, notamment via le manifeste de l'IFLA/UNESCO (2012).

Un autre angle important pour examiner l'apport des bibliothèques à l'épanouissement des CLOSM est celui des études réalisées pour caractériser cet épanouissement. Parmi le grand nombre d'études sur la vitalité, seule celle d'Anne Robineau et ses collaborateurs sur la francophonie boréale (2010) a considéré le rôle des bibliothèques. Dans ce rapport, les autrices et auteurs expliquent, concernant l'accès à des produits culturels francophones en bibliothèque, que les collections sont petites et en quantité inégale (p. 228) ;

et que l'accès aux ressources « demeure problématique, malgré les efforts de certaines bibliothèques municipales et des organismes communautaires » (p. 331). En conséquence, les auteurs recommandent qu'« un programme d'accès à une vidéothèque ou à une bibliothèque francophones plus développées que celles qui existent présentement via les associations francophones ou les bibliothèques municipales et les écoles devrait être encouragé à la fois par les pouvoirs publics, mais également par les organismes communautaires » (p. 357).

Quant à la communauté archivistique, la réflexion sur la mémoire collective ne l'a pas laissée indifférente. Bien que cette réflexion ait été peu partagée en dehors des cercles concernés, son angle critique a donné lieu à un nouveau paradigme. En effet, au-delà de la simple gestion des documents hérités du passé, le fait que les archivistes jouent un rôle d'agents mémoriels est de plus en plus reconnu. Cette reconnaissance a fait l'objet d'une abondante littérature. Cependant, comme le note Anne Klein (2019), elle implique aussi un engagement dans l'exploitation des archives par la société. C'est dans cette finalité sociale que les archives en viennent à jouer un rôle de soutien mémoriel et contribuent à maintenir une mémoire vivante. Certes, l'acquisition et la préservation d'archives jouent un rôle crucial, et l'on ne peut le sous-estimer, mais la vitalité mémorielle s'appuie sur des manifestations diverses, de la production de volumes historiques à celles d'œuvres d'art en passant par différentes formes de manifestations publiques du passé, qui s'appuient la plupart du temps sur un patrimoine documentaire pour enrichir leur contenu.

Cette préoccupation concernant les archives des communautés francophones a été particulièrement exprimée par quelques auteurs, dont Lucie Hotte (2017), Michel Lalonde (2015) et Geneviève Piché (2019), qui soulignent en particulier le rôle social de diffusion, contrairement à d'autres articles qui, plus généralement, énumèrent les ressources disponibles (Archives, 2004-2005 ; Roberto, 2013). Or, si une littérature plus abondante existe sur le rôle de l'histoire dans l'identité des CLOSM, il n'en demeure pas moins que la réflexion sur l'apport des archives à la vitalité des CLOSM demeure émergente. Considérant l'importance des archives comme témoin tout autant que comme soutien de l'histoire et du patrimoine de ces communautés, et par là un vecteur certain d'enracinement et de consolidation du tissu social, une réflexion sur les archives en milieu minoritaire s'avère des plus

nécessaires. Cet ouvrage, dans la foulée de la conférence nationale, poursuit cette réflexion.

Les axes de réflexion

Dans la foulée de la conférence nationale et du rapport sur la vitalité mémorielle, nous avons proposé à nos collaboratrices et collaborateurs de poursuivre la réflexion, entamée précédemment, sur le rôle des archives et des bibliothèques dans la vitalité des CLOSM selon trois axes transversaux.

Le premier touche le soutien du patrimoine documentaire (archives et bibliothèques) à la vitalité mémorielle. En effet, les centres d'archives ont fait de nombreux efforts pour promouvoir et rendre accessibles les archives et soutenir la mémoire des collectivités (Roberto, 2013 ; Lalonde, 2015 ; Hotte, 2017 ; Klein, 2019). De même, de nombreuses bibliothèques ont multiplié les efforts de numérisation de collections patrimoniales ou de journaux locaux, permettant ainsi le développement d'une mémoire commune (Usova, 2013 et 2017), actions soutenues notamment par le Programme des collectivités pour le patrimoine documentaire (PCPD) de Bibliothèque et Archives Canada. Pourtant, la réflexion sur la relation entre cette mémoire – tant manifestée que soutenue par le patrimoine documentaire – et l'épanouissement des CLOSM reste émergente. Réfléchir au rôle des archives et des bibliothèques en soutien à la mémoire partagée favorise l'adoption de meilleures pratiques et l'épanouissement collectif de ces communautés en situation minoritaire.

La réflexion doit également porter sur les politiques requises pour soutenir l'accès aux archives et lever les barrières linguistiques. Le sujet est d'importance, car les actions des archives et des bibliothèques sont encadrées par des politiques internes ou par celles d'instances publiques qui leur viennent en aide. Selon le cas, elles peuvent faciliter, ignorer ou restreindre la réponse aux besoins de ces communautés. En l'état, on connaît mal l'ensemble de ce cadre politique ou réglementaire relatif aux archives et bibliothèques servant les CLOSM. De rares études ont cependant souligné le rôle des bibliothèques (Robineau et coll., 2010). On observe ainsi une diversité de politiques et règlements partout au Canada, et comme le montrent Russo (2019) et Henninger (2020), l'étude de cette dimension stratégique devait permettre aux instances publiques et aux organismes

du milieu de mieux encadrer l'acquisition, l'accès et la préservation des collections, ainsi que les services aux CLOSM.

Finalement, le dernier axe de réflexion touche à l'état et au développement des collections, et plus spécifiquement à une meilleure représentation des CLOSM. L'état des collections est un enjeu important pour les CLOSM, comme le montre l'analyse de Denis Perreux sur les communautés francophones en Alberta (Perreux, 2018). Cette question est aussi d'actualité dans les bibliothèques (Russo, 2019). De quelle façon peut-on veiller à ce que toutes les communautés soient représentées dans les collections ? Quels critères doit-on utiliser pour l'acquisition et l'élimination d'ouvrages : l'offre et la demande, un pourcentage représentant l'équivalent de la population de la CLOSM, ou encore d'autres critères ? Et comment s'assurer de la qualité des collections ? Comment éviter que se reproduise la crise des livres en français vécue par la Bibliothèque publique de Toronto en janvier 2020 ? Bref, nous souhaitons examiner collectivement comment le patrimoine documentaire doit fidèlement représenter cette diversité sociale et linguistique – tant au sein des CLOSM que de la société en général.

Explorations du rôle clé des bibliothèques et des archives des CLOSM

Nous souhaitons, dans les chapitres qui suivent, contribuer à la mise en valeur du rôle clé des bibliothèques et des archives dans la vitalité des CLOSM, avec des données probantes à l'appui. Dans un premier chapitre, hors section, intitulé « L'apport des archives et des bibliothèques à la vitalité mémorielle des communautés de langue officielle en situation minoritaire », Alain Roy propose une définition de la vitalité mémorielle comme fondement conceptuel de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des CLOSM, une dimension jusqu'ici négligée de la vitalité communautaire. Institutions culturelles majeures, les archives et les bibliothèques contribuent-elles à la mémoire collective ? Comment reflètent-elles les communautés qu'elles desservent et quel rôle jouent-elles dans le soutien à la vitalité d'une communauté en milieu minoritaire ? S'il semble évident de placer les centres d'archives au cœur des activités mémorielles, il semble que la contribution des bibliothèques soit multiple et diffuse. Roy souligne l'apport spécifique des uns et des autres dans l'historicisation des communautés et aborde la question du rôle sociétal

d'agent culturel des archives et des bibliothèques. De la préservation à la diffusion, en passant par son usage public, Roy constate qu'encore peu de réflexions ont porté sur le rôle mémoriel et les impacts sociaux du patrimoine documentaire. Pour que les institutions de mémoire puissent remplir leur rôle efficacement et soutenir la vitalité des CLOSM, il importe de considérer globalement leur apport.

Par la suite, l'ouvrage se divise en deux sections. Dans la première section, « Les bibliothèques : collections et politiques en faveur des minorités linguistiques », nous présentons différents enjeux liés aux bibliothèques au service des communautés linguistiques minoritaires dans une perspective nationale et internationale ; dans la seconde section, « Les archives pour des communautés vivantes », nous considérons l'apport des archives communautaires à la vitalité des CLOSM d'est en ouest du pays.

En postface, nous reproduisons le mot de bienvenue prononcé par Raymond Théberge, commissaire aux langues officielles du Canada, à l'occasion de la Conférence nationale, le 20 mai 2021. Dans son discours, le commissaire souligne de manière éloquente non seulement l'importance des bibliothèques et des archives dans la vitalité des CLOSM, mais aussi comment la vitalité mémorielle est un axe significatif de réflexion pour l'avenir.

Première section : « Les bibliothèques : collections et politiques en faveur des minorités linguistiques »

Dans le premier chapitre de cette section, « Bibliodiversité : les collections en français en situation linguistique minoritaire au Canada », Hélène Carrier, Catherine Lachaine, Céline Gareau Brennan, Sarah Shaughnessy et Nadia Caidi s'intéressent aux opérations et au fonctionnement des bibliothèques publiques canadiennes en situation linguistique minoritaire. Les bibliothèques protègent et font la promotion de la bibliodiversité, c'est-à-dire de la diversité culturelle appliquée au monde des livres, de l'édition et des collections de bibliothèques. Il s'agit de rendre disponibles aux lecteurs des livres et des collections qui font contrepoids à un univers de culture et de savoir numérique mondialisé de plus en plus homogène. Cette enquête exploratoire présente les résultats d'un sondage pancanadien sur les collections en français des bibliothèques publiques servant les communautés francophones minoritaires au Canada, en mettant l'accent sur les pratiques du personnel des bibliothèques et leur niveau de satisfaction quant à la gestion, la promotion et l'évaluation de ces

collections. L'analyse des résultats du sondage révèle quatre principaux facteurs, souvent interreliés, qui influencent la gestion des collections dans les communautés francophones en situation minoritaire : le niveau de connaissance du français des employés, le recours à des fournisseurs et à des intermédiaires, le manque de ressources et de soutien et le cantonnement du développement des collections aux contenus jeunesse et aux publics d'âge scolaire. L'accès aux ressources en français hors Québec, à des collections de bibliothèques à jour, diversifiées et pertinentes reste un défi.

Le chapitre suivant de Richard Russo, intitulé « Les collections de bibliothèques publiques en contexte de bilinguisme officiel : une étude comparative », rappelle que le rôle des collections des bibliothèques publiques dans la promotion de l'alphabétisation en langue minoritaire et de la culture littéraire est souvent inexistant ou sous-développé dans les politiques affectant le développement culturel et les droits des minorités linguistiques. Cette étude comparative de la législation, des documents d'aménagement linguistique et des normes des bibliothèques dans plusieurs sociétés bilingues européennes met en valeur la diversité des approches. Les différences peuvent être liées aux géographies administratives spécifiques du bilinguisme officiel, à l'organisation des services de bibliothèque et à l'environnement sociolinguistique d'un pays ou d'une région en particulier. Russo établit des liens avec la situation des communautés de langue officielle en situation minoritaire desservies par divers systèmes de bibliothèques publiques à travers le Canada. En somme, les membres des CLOSM de tout le Canada bénéficieraient de politiques et de normes clairement définies pour les collections des bibliothèques publiques.

Enfin, au chapitre 4, « Langues officielles et bibliothèques publiques : un panorama des politiques publiques provinciales et territoriales », Alain Roy poursuit la réflexion sur les bibliothèques et les politiques publiques. Roy montre comment la présence de politiques, règlements et normes spécifiques pour les bibliothèques est cruciale afin de leur assurer le soutien requis pour remplir leur rôle efficacement et soutenir la vitalité des CLOSM. Les provinces et territoires canadiens répondent de manière diversifiée à l'enjeu des mesures politiques et réglementaires encadrant les langues officielles dans les bibliothèques publiques. Étant de compétence municipale, provinciale ou territoriale, l'encadrement et le soutien aux bibliothèques reflète la structure souvent décentralisée des divers paliers de gouvernement au

Canada, ce qui signifie que les collections et les services de bibliothèque sont offerts de façon parfois inégale d'une province et d'un territoire à l'autre. Une situation complexe se dégage de ce panorama, car on doit considérer non seulement les lois, politiques et règlements relatifs aux bibliothèques mais aussi les mesures relatives aux régimes linguistiques de chaque province et territoire. En somme, le soutien des bibliothèques aux CLOSM est souvent considéré comme discrétionnaire plutôt que dûment mandaté, bien qu'il y ait des efforts évidents dans de multiples bibliothèques pour fournir des services et des collections de qualité aux communautés francophones en situation minoritaire.

Seconde section : « Des archives pour des communautés vivantes »

Dans cette partie de l'ouvrage, les collaboratrices et collaborateurs présentent des exemples du rôle que peuvent jouer les archives pour influencer le sort et la vitalité d'une communauté, en transformant sa représentation historique et en soutenant l'expression de sa mémoire. Trois études de cas montrent la diversité, la richesse et l'importance, pour la vitalité mémorielle des CLOSM, de ce patrimoine documentaire et de sa préservation. Le premier texte s'intéresse à la contribution à la mémoire collective d'un centre d'archives situé en milieu minoritaire. Le second porte sur un archivage numérique de littérature grise comme moyen de contribuer à la vitalité mémorielle d'une CLOSM. Enfin, la section se termine par la démonstration de l'apport de la préservation d'archives qui révèlent la créativité et le combat associés à la survie du livre franco-ontarien.

Au chapitre 5, « Les archives et leurs usages publics dans l'histoire des communautés », Martin Pâquet discrédite la conception désuète des archives comme lieux poussiéreux et désordonnés qui n'ont d'intérêt que pour quelques « amateurs, férus de généalogie » et suggère que celles-ci sont maintenant devenues des outils essentiels à la participation et l'épanouissement des citoyens ainsi qu'à l'avenir des communautés. À titre d'exemple, il présente le Centre d'études acadiennes (maintenant le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson), à Moncton, et sa contribution à la dignité, à la vitalité et au rayonnement du patrimoine acadien. Il souligne que dans le cas de communautés dont la légitimité, l'existence et la permanence peuvent être remises en cause, la décision de se doter d'un centre d'archives contribue à fonder le groupe, à garder trace et mémoire des luttes passées, et de plus à assurer la reconnaissance du groupe dans l'espace public. Son analyse de l'acte d'archiver qui n'est « ni

neutre ni transparent », ainsi que des effets de la constitution d'un écosystème patrimonial accessible révèle l'intentionnalité politique sous-jacente desdites communautés ainsi que la contribution des archives à leur vitalité mémorielle. Dans sa conclusion, Pâquet affirme la capacité du patrimoine archivistique à rallier les citoyens et véhiculer l'affirmation collective.

Au chapitre 6, dans « Un projet communautaire pour la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle », Lorraine O'Donnell s'intéresse à la minorité anglophone du Québec et à la contribution des représentations historiques « simplistes et limitées » au déclin de cette communauté de langue officielle en situation minoritaire. S'appuyant notamment sur le concept de vitalité mémorielle, elle nous présente un projet de recherche en cours du Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (QUESCREN) de l'Université Concordia, à Montréal. Ce projet vise à élaborer un nouveau récit historique au sujet des Québécois d'expression anglaise et à promouvoir l'utilisation et la préservation de la littérature grise comme source de recherche historique. O'Donnell explique les choix faits, notamment en centrant le projet sur les gens ordinaires et leurs actions collectives reflétées par les organismes communautaires du Québec anglophone. Adoptant une approche de recherche-action participative et communautaire qui intègre la relation du bien-être avec la vitalité, la préservation de la littérature grise et l'utilisation que le projet permet favorise ainsi une meilleure connaissance des communautés anglophones du Québec. En conclusion, elle avance que le sujet et la méthodologie de cette recherche favoriseront le renforcement des liens entre l'histoire, le patrimoine, la vitalité et le bien-être de ces communautés.

Enfin, au chapitre 7, « Défis et enjeux de l'édition franco-ontarienne : ce que les archives nous révèlent », Lucie Hotte, qui s'intéresse depuis plusieurs années à l'édition francophone en contexte minoritaire au Canada, nous présente un portrait de l'édition en Ontario français. Son examen des fonds des maisons d'édition du Centre de recherche sur les francophonies canadiennes (CRCCF) démontre la diversité des visions et des obstacles, ainsi que les efforts créatifs que devaient et doivent encore déployer ces organismes, essentiels à la vitalité du livre français au Canada. Les changements et les mutations au sein du regroupement d'éditeurs franco-canadiens remarqués par Hotte illustrent la complexité des enjeux et la fragilité de cet écosystème, malgré les approches ingénieuses ou frondeuses

déployées par ces éditeurs. Son constat de la similitude des défis que rencontrent les éditeurs francophones qu'ils soient en Ontario, au Québec ou ailleurs au Canada est un appel à l'action lancé aux lectrices et lecteurs francophones ou francophiles, ainsi qu'aux divers paliers de gouvernement. Hotte nous donne donc un exemple de ce que les archives révèlent des réalités propres aux CLOSM.

Bibliographie

- Dossier « Archives des francophonies nord-américaines » I et II (2004-2005), *Archives*, vol. 36, n° 1 et vol. 36, n° 2.
- DESJARDINS, Louis, et Evelyn GAGNÉ (1980). *Les services en langue française dans les bibliothèques publiques de l'Ontario*, Toronto, ministère des Affaires culturelles et des Loisirs, 101 p.
- DIAZ, Leslie (2021). « La vitalité mémorielle abordée par Bibliothèque et Archives Canada », *L'eau vive*, 20 mai, [En ligne]. [<https://leau-vive.ca/Nouvelles/la-vitalite-memorielle-abordee-par-bibliotheque-et-archives-canada>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- DIAZ, Leslie (2021). « Le défi de la vitalité mémorielle », *Francopresse*, 9 juin, [En ligne]. [<https://www.francopresse.ca/actualites/societe/le-defi-de-la-vitalite-memorielle-eb06eace06748cf6da423b2aea7528b0>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- DILEVKO, Juris, et Keren DALI (2002). « The Challenge of Building Multilingual Collections in Canadian Public Libraries », *Library Resources & Technical Services*, vol. 46, n° 4, p. 116-137. [En ligne]. [<https://journals.ala.org/index.php/lrts/article/view/5275>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUES (FCAB-CFLA) (2016). « Les services offerts par les bibliothèques aux communautés multiculturelles », exposé de position adopté le 26 août 2016, [En ligne]. [<http://cfla-fcab.ca/fr/lignes-directrices-et-exposes-de-position/les-services-offerts-par-les-bibliotheques-aux-communautes-multiculturelles/>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- FORTIN-GAUTHIER, Étienne (2020). « Les bibliothèques de Toronto retirent des milliers de livres en français », *ONFR+*, 9 janvier, [En ligne]. [<https://onfr.tfo.org/les-bibliotheques-de-toronto-retirent-des-milliers-de-livres-en-francais/>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- GODIN, Joanne (1994). « Le vaste monde de l'information : comment créer des collections et des programmes multiculturels dans les bibliothèques publiques canadiennes », Ottawa Bibliothèque nationale du Canada, 64 p. [En ligne]. [<https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/005007/f2/005007-210.1-f.pdf>] (Consultée le 8 décembre 2022).

- GLINOER, Anthony, et Lucie HOTTE (2020). « Au cœur du marché du livre. Les archives d'éditeurs au Canada », exposition numérique, [En ligne]. [<https://archiveseditoriales.net/>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- GOSS, GILROY AND ASSOCIATES LTD (1991). *Étude sur les services en français des bibliothèques publiques*, Toronto, ministère de la Culture et des Communications, Direction des bibliothèques et de l'information communautaire.
- HENNINGER, Ean (2020). « Multilingualism, Neoliberalism, and Language Ideologies in Libraries », *In the Library with the Lead Pipe*, 29 avril, [En ligne]. [<https://www.inthelibrarywiththeleadpipe.org/2020/multilingualism-in-libraries/>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- HILL, Jen (2018). « Building for Diversity: How Public Libraries Can Create Great Multilingual Collections », *Dalhousie Journal of Interdisciplinary Management*, vol. 14 (printemps), [En ligne]. [<https://ojs.library.dal.ca/djim/article/view/7854/0>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- HOTTE, Lucie (2017). « Construire la mémoire d'une communauté : le cas de la francophonie ontarienne », *Port Acadie*, n^{os} 30-31, p. 15-31, [En ligne]. [<https://www.erudit.org/en/journals/pa/1900-v1-n1-pa04369/1056918ar.pdf>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- HOTTE, Lucie, Caroline G. BOUDREAU, Emir DELIC, Jennifer DUMOULIN, Martine NOËL (2010). *La chaîne du livre en Ontario français : un état des lieux*, Ottawa, Chaire de recherche sur les cultures et les littératures francophones du Canada, 96 p. [En ligne]. [<https://laboclfc.ca/wp-content/uploads/2022/12/La-chaîne-du-livre-en-Ontario-français-Un-état-des-lieux-3.pdf>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- HOUDE, André (1981). « Les services multiculturels de la Bibliothèque nationale du Canada », *Documentation et bibliothèques*, vol. 27, n^o 1, p. 31-34, [En ligne]. [<https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/1981-v27-n1-documentation04119/1053830ar.pdf>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS (IFLA)/UNESCO (2012). « Le Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque multiculturelle : la bibliothèque multiculturelle – une porte d'entrée vers une société culturelle diversifiée en dialogue », 4 p. [En ligne]. [<https://repository.ifla.org/handle/123456789/734>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- KLEIN, Anne (2019). *Archive(s), mémoire, art : éléments pour une archivistique critique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 264 p.
- LALONDE, Michel (2015). « Mutations identitaires et mémoires, archives et mobilisation », dans LANDRY Michelle, Martin PÂQUET et Anne GILBERT (dir.), *Mémoires et mobilisations*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 293-307 (collection Culture française d'Amérique).
- LY, Valentina (2018). « Assessment of Multilingual Collections in Public Libraries: A Case Study of the Toronto Public Library », *Evidence Based*

- Library and Information Practice*, vol. 13, n° 3, p. 17-31, [En ligne]. [https://doi.org/10.18438/eblip29408] (Consultée le 8 décembre 2022).
- MARCOTTE, Sophie (dir.) (2019). *Regards sur les archives d'écrivains francophones au Canada*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 332 p. (collection Archives des lettres canadiennes).
- PERREAUX, Denis (2018). « Archives franco-albertaines : un état des lieux », communication au Congrès de la Société historique du Canada, 29 mai 2018.
- PICHÉ, Geneviève (2019). « Le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa : 60 ans dévoués à la mémoire documentaire des francophones du Canada », *Archives*, vol. 48, n° 2, p. 121-136, [En ligne]. [https://doi.org/10.7202/1067526ar] (Consultée le 8 décembre 2022).
- RESOURCES MANAGEMENT CONSULTANTS (ALBERTA) (1984). *Library needs of the francophone community in Alberta, for Multilingual Biblioservice, Alberta Culture*, Edmonton, RMC Resources Management Consultants (Alberta).
- REZNOWSKI, G. (2009). « American libraries and linguistic diversity: Policies, Controversies and Ideological Fences », *Libri*, vol. 59, n° 3, p. 155-165, [En ligne]. [https://doi.org/10.1515/libr.2009.015] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROBERTO, Claude (2013). « Identité francophone et archives en milieu minoritaire franco-albertain (Canada) », *Comma*, vol. 2013, n° 1, p. 85-92, [En ligne]. [https://www.liverpooluniversitypress.co.uk/doi/epdf/10.3828/comma.2013.1.9] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROBINEAU, Anne, Christophe TRAISNEL, Éric FORGUES, Josée Guignard NOËL et Rodrigue LANDRY (2010). *La Francophonie boréale : la vitalité des communautés francophones dans les territoires*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton, 408 p., [En ligne]. [https://icrml.ca/images/stories/documents/fr/territoires.pdf] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROUSSEL-BEAULIEU, Frédéric (2006). « Le livre de langue française en Saskatchewan, de l'époque des pionniers aux années 1930 », *Revue historique*, vol. 17, n° 1 (septembre), [En ligne]. [http://musee.histoiresk.ca/le-livre-de-langue-francaise-en-saskatchewan-de-l-epoque-des-pionniers-aux-annees-1930-n210-t1789.html] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROY, Alain (2021). *De la vitalité à la vitalité mémorielle : fondements conceptuels de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 64 p., [En ligne]. [http://publications.gc.ca/site/fra/9.896785/publication.html] (Consultée le 8 décembre 2022).
- RUSSO, Richard A. (2019), « French-Language Books in a Minority Setting: A Report from Rural Saskatchewan », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, vol. 11, p. 52-73, [En ligne]. [https://doi.org/10.7202/1065212ar] (Consultée le 8 décembre 2022).

- USOVA, Tatiana (2017). « Preservation of Francophone Heritage Materials at the University of Albert », site *IFLA Library*, [En ligne]. [<https://library.ifla.org/id/eprint/1802/>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- USOVA, Tatiana, Chantal VÉZINA et Denis BOISVERT (2013). « Bibliothèque Saint-Jean de l'Université de l'Alberta », *Documentation et bibliothèques*, vol. 59, n° 2, p. 120-123, [En ligne]. [<https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/2013-v59-n2-documentation02080/1033224ar/>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- VILBAS, Jean (1992). *Bibliothèque et bilinguisme : l'exemple de la Bibliothèque intermunicipale de Pierrefonds – Dollard-des-Ormeaux, Québec, Canada*, mémoire d'étude, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 84 p. [En ligne]. [<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/62623-bibliotheque-et-bilinguisme-l-exemple-de-la-bibliotheque-intermunicipale-de-pierrefonds-dollard-des-ormeaux-quebec-canadamemoire-d-etude>] (Consultée le 8 décembre 2022).

L'apport des archives et des bibliothèques à la vitalité mémoirelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)¹

Alain Roy

Dans son mot de bienvenue prononcé à l'occasion de la conférence nationale *Archives et bibliothèques dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire – Enjeux et devenir*, le 20 mai 2021, le commissaire aux langues officielles du Canada rappelle l'importance qui doit désormais être accordée aux enjeux de mémoire des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), soit les anglophones au Québec et les francophones au Canada :

Quand je regarde la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada, je constate que les aspects du patrimoine et des bibliothèques comme indices de vitalité n'ont pas été considérés au même titre que les indices démographiques et géographiques, par exemple. Il est clair qu'avec l'évolution des communautés, et de notre compréhension

¹ Je remercie mes collègues et codirectrices de cet ouvrage Hélène Carrier, Lucie Hotte et Linda Savoie, ainsi que Zeïneb Gharbi, Marcel Martel et Annie Wolfe pour leur relecture et leurs commentaires.

collective de ce qui *favorise* leur vitalité, notre définition de la vitalité communautaire doit aussi évoluer. [...] Je suis conscient que cette réflexion sur la vitalité mémorielle est, à bien des égards, un travail de pionnier, mais elle est aussi *très importante*, car elle profitera à long terme aux communautés de langue officielle en situation minoritaire². (Théberge, 2021)

Se référant à la vitalité mémorielle (Roy, 2021a), le commissaire lance un appel à en revoir les paramètres pour accorder un rôle plus significatif à la mémoire, une dimension jusqu'ici négligée.

Depuis plus de quarante ans, les recherches se multiplient sur ce que serait la vitalité – ou l'épanouissement³ – des CLOSM. En effet, depuis fort longtemps, des préoccupations sont exprimées sur le sort des minorités francophones au Canada, notamment lors de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dite Laurendeau-Dunton dans les années 1960. À sa suite, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) en 1969 reconnaît la présence de minorités linguistiques. Ce n'est toutefois qu'en 1988 que la LLO est modifiée pour affirmer que le gouvernement du Canada doit favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada (Asselin, 2001). L'absence de mesures contraignantes rend la mise en œuvre de cette disposition déclaratoire pour le moins aléatoire. La pression s'intensifie ensuite, si bien qu'en 2005, une nouvelle modification à la LLO – projet de loi S-3, sanctionné le 25 novembre – impose désormais aux institutions du gouvernement du Canada de prendre des « mesures positives » [paragr. 41(2)] visant « à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement » [paragr. 41(1)] (Canada, 2005). En l'absence de définitions des termes « épanouissement » et « mesures positives », ainsi que d'une réglementation – pourtant prévue dans la LLO – qui en spécifierait les exigences d'application, la nature générale de ces engagements va se traduire par une mise en œuvre inégale et susciter des conflits juridiques. C'est notamment le cas en 2018 avec le jugement Gascon, qui en

2 En italiques dans la version originale.

3 Dans la *Loi sur les langues officielles*, le terme de vitalité n'apparaît que dans la version anglaise (*vitality*). Il est traduit par celui d'« épanouissement ». Comme c'est le concept de vitalité qui est le plus abondamment repris dans la littérature, tant en français qu'en anglais, c'est celui que j'utiliserai dans ce texte.

maintient le caractère flou (Cour fédérale, 2018) et dont les conclusions seront plus tard contestées en Cour d'appel. Ces enjeux ont été au cœur du projet de modernisation de la LLO, qui a donné lieu à l'adoption de la Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, sanctionnée le 20 juin 2023 (Canada, 2023). Les modifications apportées à la LLO ont grandement renforcé toute la section sur les « mesures positives » tout en reconnaissant, dans son préambule, les contributions historiques et culturelles des CLOSM (Canada, 2023), rendant encore plus pertinente la réflexion sur le rôle de la mémoire dans la vitalité des CLOSM.

Quoi qu'il en soit, le concept de vitalité demeure valide et significatif pour analyser la situation et le devenir des CLOSM. Dans la foulée des travaux pionniers sur l'assimilation des Canadiens français, la recherche va s'élargir pour intégrer aux données démographiques et sociolinguistiques des composantes ethnolinguistiques, institutionnelles, spatiales ou artistiques (Roy, 2023a). Parallèlement à la recherche universitaire, le Commissariat aux langues officielles du Canada et Patrimoine canadien vont tenter d'opérationnaliser le concept de vitalité au moyen de validations sur le terrain. Un cadre de référence est créé en 2012 afin d'en cerner les différentes dimensions, mais demeure essentiellement basé sur son aspect ethnolinguistique (Canada, 2012).

Pourtant, dans l'ensemble de ces études, tant conceptuelles que sur le terrain, seules quelques-unes (dont Johnson et Doucet, 2005) s'intéressent à l'inscription temporelle de ces communautés, telle qu'elle se manifeste dans leur histoire, leur patrimoine et leur mémoire, pourtant une facette fondamentale de l'identité des CLOSM et, plus globalement, de toute société (Roy, 2021a ; 2023b). Ce sont des études récentes qui en soulignent l'intérêt. Ainsi, une recherche pour la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) rappelle que « tout ce qui est culture franco-minoritaire n'est pas linguistique : la constituante linguistique n'est pas la totalité de la spécificité d'une minorité francophone. » À cet égard, on précise aussi qu'il faut « y ajouter, entre autres, des valeurs, une historicité, un rapport à l'environnement » (Laflamme et coll., 2018, p. 68). Faisant le bilan de 40 années de recherches, Bourhis et coll. (2019) soulignent pour leur part les perspectives nouvelles qu'offre une étude de l'impact des représentations mémorielles sur la vitalité des CLOSM.

Certes, au fil des ans, plusieurs travaux en histoire, en sociologie ou en sciences humaines se penchent sur la mémoire et son apport

à la vitalité des CLOSM. Pour la plupart cependant, sinon la totalité, ils portent généralement sur la relation histoire/mémoire ou sur une dimension précise, comme le patrimoine (pour une liste partielle de ces travaux, voir Roy, 2021a, p. 15-16). Toutefois, pour comprendre ce qu'apporte la mémoire à la vitalité, il faut la considérer comme un écosystème de références au passé au sein duquel une communauté évolue. C'est avec l'objectif de bien comprendre cet écosystème et sa relation avec la vitalité des CLOSM qu'est lancée une recherche menée à Bibliothèque et Archives Canada (BAC), dont la finalité est de mieux guider les institutions de mémoire fédérales – bibliothèques, archives, musées, sites historiques – quant aux mesures qu'elles doivent adopter pour soutenir l'épanouissement des CLOSM, comme le précise l'article 41 de la LLO. Le rapport faisant suite à la recherche (Roy, 2021a) propose alors le concept de vitalité mémorielle comme fondement conceptuel de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des CLOSM.

Archives et bibliothèques contribuent de diverses façons à cette vitalité mémorielle, mais avant de proposer quelques pistes de réflexion sur leur apport, il faut revenir sur le concept lui-même. J'aborderai ensuite comment se manifestent les relations entre les archives et les bibliothèques et la vitalité mémorielle, j'examinerai les impacts sociétaux du patrimoine documentaire, puis je formulerai quelques remarques de conclusion.

La vitalité mémorielle et l'inscription dans le temps

La dimension temporelle d'une communauté est sans aucun doute une composante déterminante de son identité, un enracinement qui permet de consolider son tissu social. De fait, comme le mentionnent Delphine Goetgheluck et Patrick Conrath,

Seule l'inscription dans le temps de nos actions, rencontres, vécus, leur donne du sens et fait repère. De là découle la capacité d'anticiper et de penser ses actes dans du collectif, d'en évaluer les conséquences. Ce sont les conditions premières d'accession à une position transcendant l'individu et le faisant entrer dans l'humanité. (Goetgheluck et Conrath, 2012, p. 3)

Certes, les recherches sur la mémoire collective ont connu depuis une vingtaine d'années une véritable explosion, devenant même un champ d'études en soi, les *Memory Studies*. Il n'entre pas dans le cadre du présent article de faire le point sur l'ensemble de cet immense chantier, aux multiples ramifications et perspectives, mais notons que notre approche (Roy, 2021a, p. 11-12) s'inspire des travaux de Marie-Claire Lavabre (2000 ; 2007) et de Paul Ricœur (2000). Pour ce dernier en particulier, qui y voit une relation dialogique et non hégémonique entre histoire et mémoire, il importe d'analyser la dynamique globale de l'actualisation du passé dans le présent d'une société. Cette approche sociétale du rapport au temps a bien sûr été adoptée par différents chercheurs, principalement en sociologie, car en définitive le travail de mémoire permet à une société de s'inscrire dans le temps et, ce faisant, contribue à la dynamique et à l'enracinement d'une communauté donnée.

Un cadre conceptuel

Proposant d'aborder la mémoire comme un écosystème d'inscription temporelle des communautés et de leurs membres, le concept de vitalité mémorielle (Roy, 2021a) se distingue ainsi de la plupart, sinon de la totalité, des travaux qui se sont intéressés à la mémoire et à son apport jusqu'ici. En effet, c'est au creux des rapports sociaux que se manifeste la vitalité d'une communauté, car, comme le mentionne Anne Gilbert, la vitalité « correspond aux relations qui se tissent entre les membres et la communauté née de leur solidarité, à la faveur des organisations dont elles se sont dotées, dans les milieux qu'elles occupent et qu'elles contrôlent » (2010, p. 384). Or, ces relations ne peuvent se concevoir sans cette historicité, qui constitue un élément clé des représentations identitaires. L'inscription dans le temps se manifeste alors par une vaste gamme de pratiques mémorielles qui, considérées d'un même tenant, permettent de définir la vitalité mémorielle. Observable à la présence du passé dans les différents domaines de la vie d'une communauté, elle en traduit dans le présent les expériences au fil du temps. Elle exprime et soutient la capacité de la communauté minoritaire de s'affirmer comme distincte.

L'approche de la mémoire comme écosystème culturel permet d'examiner de manière dynamique les diverses formes que prennent les rappels du passé dans le présent de cette communauté, qui entrent souvent en interaction tout en touchant plusieurs aspects de cette mémoire. Par exemple, la préservation d'archives témoigne du passé

d'une communauté, mais elle en soutient aussi l'expression au moyen de publications historiques, d'expositions *in situ* ou virtuelles, de sites Web et d'autres types d'activités ou d'événements. Cadre de référence dans lequel s'inscrivent les récits individuels, qui en retour contribuent à la mémoire commune, l'écosystème mémoriel est évolutif et intègre les changements dans les représentations collectives du passé (p. ex. l'intégration des femmes, des minorités). Ces éléments témoignent alors du passé de multiples façons, tant dans l'environnement que dans les institutions, les pratiques et les productions culturelles. Le patrimoine, qui englobe les traces laissées par le passé, qu'elles soient matérielles, immatérielles ou documentaires, joue ainsi un rôle significatif dans l'actualisation de la vitalité mémorielle.

Cela dit, afin d'éviter toute confusion, il faut distinguer les concepts utilisés et les apports respectifs des uns et des autres. Ainsi, ce modèle d'écosystème mémoriel s'appuie sur les définitions suivantes :

- L'historicité est considérée comme l'inscription de la communauté dans le temps, en permettant l'insertion de rappels du passé dans le présent, et ce, dans une perspective de durée, à la fois regard sur le passé et projection vers l'avenir.
- Le patrimoine englobe les traces laissées par ce passé, qu'elles soient matérielles, immatérielles ou documentaires.
- L'histoire est un savoir construit à partir d'une recherche fondée sur une méthodologie scientifique ; il porte sur ce passé et informe la communauté. Cette recherche peut être savante ou encore citoyenne.
- La mémoire est formée de l'ensemble des diverses manifestations du rappel du passé dans le présent d'une communauté. Elle s'exprime de multiples façons et comporte des interactions complexes. Il en résulte un récit plurivoque et généralement partagé.
- La vitalité mémorielle exprime la force et la diversité avec laquelle s'exprime la mémoire d'une communauté dans un espace réel et symbolique déterminé. Observable à la présence du passé dans les différents domaines de la vie collective d'une communauté, elle révèle et consolide le lien communautaire qui en assure la viabilité.

Si le récit mémoriel n'est pas le seul facteur de vitalité d'un groupe, il permet tout de même de consolider le lien social. La force

avec laquelle il s'exprime – la vitalité mémorielle – est alors gage d'un renforcement de l'identité collective.

Les caractéristiques de la vitalité mémorielle

Précisons tout d'abord que pour définir et caractériser de manière exploratoire le concept de vitalité mémorielle, outre une revue de littérature sur les concepts de mémoire et de vitalité, j'ai consulté différentes études réalisées sur le terrain qui m'ont permis d'identifier des indicateurs de vitalité. Or, parmi celles portant sur 68 communautés pour valider ces indicateurs, seulement une douzaine d'entre elles intègrent plus ou moins un volet sur l'apport de la mémoire à la vitalité (Roy, 2021a, p. 14-15). Malgré tout, en m'appuyant sur la littérature et ces analyses de terrain, une modélisation de la vitalité mémorielle, qui présente une appréhension globale de l'expression de la mémoire dans les divers aspects de la vie d'une collectivité, j'ai pris en compte deux dimensions : les domaines dans lesquels elle s'exprime et les caractéristiques générales de son expression (voir le tableau 1).

Tableau 1.1. Une modélisation de la vitalité mémorielle

Domaines	Dimensions			
	<i>Manifestations</i>	<i>Médiation</i>	<i>Activités</i>	<i>Socialisation</i>
Culture	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Œuvres littéraires ◆ Performances artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bibliothèques ◆ Traducteurs littéraires ◆ Médiateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Journées culturelles ◆ Festivals littéraires ◆ Maisons d'édition 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réseaux ou associations littéraires ou artistiques
Histoire et commémoration	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Monographies et synthèses historiques 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Expositions 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Festivals historiques ◆ Célébrations d'anniversaires 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sociétés historiques
Patrimoine et paysage	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bâtiments historiques ◆ Monuments ◆ Toponymie. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Centres d'archives ◆ Maisons de la culture ◆ Musées ◆ Circuits 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Journées du patrimoine ◆ Contes et légendes 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Associations du patrimoine et les initiatives citoyennes

Selon ce modèle, la vitalité mémorielle se manifeste dans trois domaines ou ensembles de composantes, soit la culture, l'histoire et le patrimoine, ainsi que le paysage. Quatre dimensions peuvent être

considérées pour chacun de ces ensembles : les manifestations ou les évocations mémorielles elles-mêmes, les dispositifs de médiation culturelle mis en œuvre pour donner accès à ces rappels mémoriels, les activités mémorielles permettant l'actualisation du passé, et la socialisation de ces faits de mémoire par la présence et la participation à des associations ou réseaux.

Le premier ensemble concerne la production culturelle en englobant les différentes manifestations du passé qu'on trouve dans les œuvres et performances artistiques. Sur le plan de la médiation, cela inclut les institutions ou associations qui donnent accès à ces dimensions de la culture ou qui les valorisent, comme les bibliothèques. Il incorpore également les activités associées comme les festivals littéraires ou les autres manifestations qui présentent, en tout ou en partie, un des rappels du passé. Sur le plan associatif, cela comprend les réseaux ou les associations littéraires ou artistiques.

Le deuxième ensemble concerne l'histoire et la commémoration, et inclut, dans ses manifestations, la recherche historique et le discours sur le passé sous toutes ses formes. Celui-ci comprend tant les œuvres liées à l'histoire (p. ex. monographies, synthèses, revues historiques), qu'elles soient le fruit d'universitaires ou de citoyens que les différentes dimensions du patrimoine (documentaire, matérielle et immatérielle). La mise en valeur de l'histoire et du patrimoine par des expositions, ainsi que les institutions qui les réalisent, témoignent de la médiation de cette mémoire. On fait le même constat, par exemple, avec les institutions culturelles dédiées à la conservation de la mémoire historique et patrimoniale au moyen de collections d'archives ou muséales. De son côté, la participation à des activités à caractère historique ou commémoratif, comme des célébrations d'anniversaire, témoigne des activités d'actualisation de la mémoire. Ce domaine comprend également les sociabilités qui y sont associées, comme la participation à diverses organisations, telles que les sociétés historiques ou les groupes de danse traditionnelle.

Le troisième et dernier ensemble concerne le patrimoine et le paysage culturel, ce qui comprend tous les éléments liés aux traces du passé dans la communauté. Ces manifestations mémorielles dans le paysage peuvent être héritées du passé, pour le patrimoine bâti, ou résulter d'aménagements contemporains, pour les repères mémoriels. On y trouve, par exemple, les bâtiments et les aménagements du territoire, les désignations toponymiques, les plaques et les monuments, ainsi que l'art public commémoratif. Tout ce qui soutient cette

dynamique patrimoniale est associé à cet ensemble. Par exemple, il peut s'agir des circuits ou des dispositifs d'interprétation *in situ*, dans le cas de la médiation, ou encore des diverses associations de défense du patrimoine, dans le cas de la sociabilité.

Ce modèle permet alors de dégager six traits caractérisant la vitalité mémorielle, soit la multiplicité, l'intensité, la diversité, l'ouverture/la fermeture, le partage et le niveau (Roy, 2021a, p. 41-42). Cependant, ces dernières observations sont encore exploratoires et devront être validées par des recherches complémentaires.

En somme, la mémoire d'une CLOSM apparaît comme un vaste écosystème de références culturelles au passé qui doivent être considérées dans leur ensemble pour pouvoir appréhender la vitalité mémorielle. Dans cet environnement, les archives et les bibliothèques jouent un rôle fondamental.

Archives, bibliothèques et vitalité mémorielle

Les archives et les bibliothèques sont des institutions culturelles majeures, dont le rôle est crucial pour la mémoire collective. Comme le soulignent Richard Harvey Brown et Beth Davis-Brown,

These changes [modernity as characterized by the emergence of capitalism, the nation-state and psychological individuals] helped give rise to modern archives, libraries and museums⁴ as places not of sacred tribal memory, but of secular national memory. Family and clan histories became overshadowed by History. As depositories of national history and memory, modern archives, libraries and museums serve several macro-social functions. First, they help to preserve a collective national memory and thence to constitute a collective national identity, thereby contributing to the conscience collective, the collective sense of moral solidarity that Emile Durkheim recognized as vital to the smooth functioning of modern societies. [...] Archives, libraries and museums help to shape and preserve a shared past and thereby contribute to social stability and solidarity amid rapid and otherwise more centrifugal change⁵. (Brown et Davis-Brown, 1988, p. 19)

4 Bien sûr, les musées sont exclus de la présente étude.

5 « Ces changements [la modernité caractérisée par l'émergence du capitalisme, de l'État-nation et des individus psychologiques] ont contribué à l'émergence des

Certes, les archives et les bibliothèques, souvent définies comme des institutions de mémoire assurant la préservation du patrimoine documentaire⁶, jouent un rôle décisif dans le maintien de la mémoire collective. C'est particulièrement le cas pour les CLOSM. Cette réflexion est pourtant différenciée selon que l'on considère les archives ou les bibliothèques. Pour aborder ces réflexions, il faut considérer deux angles : la façon dont ces institutions contribuent à la mémoire collective, d'une part, et les rôles qu'elles jouent dans le soutien à la vitalité d'une communauté en milieu minoritaire, d'autre part.

Les archives, la mémoire et les CLOSM

La réflexion sur la mémoire collective n'a pas laissé de marbre la communauté archivistique. Bien que cette analyse critique ait été peu partagée en-dehors des cercles concernés, elle a donné lieu à un nouveau paradigme. En effet, au-delà de la simple gestion de documents hérités du passé, on reconnaît de plus en plus que les archivistes jouent un rôle d'agent mémoriel (pour une liste partielle, voir Roy, 2021a, p. 14-15).

Cependant, comme le note Anne Klein (2019), cette reconnaissance implique aussi un engagement dans l'exploitation des archives. C'est avec cet objectif social que les archives en viennent à jouer un rôle de soutien mémoriel et contribuent à maintenir une mémoire vivante. Certes, l'acquisition et la préservation d'archives jouent un rôle crucial dont on ne peut mésestimer l'importance. Toutefois, la

archives, des bibliothèques et des musées modernes en tant que lieux non pas de la mémoire tribale sacrée, mais de la mémoire nationale séculaire. Les histoires familiales et claniques ont été éclipsées par l'Histoire. En tant que dépositaires de l'histoire et de la mémoire nationales, les archives, bibliothèques et musées modernes remplissent plusieurs fonctions macrosociales. Tout d'abord, ils aident à préserver une mémoire nationale collective et, par conséquent, à constituer une identité nationale collective, contribuant ainsi à la conscience collective, ce sentiment collectif de solidarité morale qu'Emile Durkheim reconnaissait comme vital pour le bon fonctionnement des sociétés modernes. [...] Les archives, les bibliothèques et les musées aident à façonner et à préserver un passé commun et contribuent ainsi à la stabilité et à la solidarité sociales dans un contexte de changement rapide et autrement plus centrifuge. » (Je traduis.)

6 La définition de « patrimoine documentaire » a suscité quelques réflexions et recherches, notamment sur son émergence comme concept (Roy, 2020). Dans le présent article, je retiens celle de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC), à savoir qu'il « comprend les publications, les documents d'archives, les enregistrements sonores, les documents audiovisuels, les photos, les œuvres d'art, les documents électroniques et les données » (Association des bibliothèques de recherche du Canada, s. d.).

vitalité mémorielle s'appuie sur des manifestations diverses de ces archives dans la culture (production de volumes historiques, création d'œuvres d'art, organisation de différentes formes d'événements publics évoquant le passé), manifestations qui se basent la plupart du temps sur le patrimoine documentaire pour en enrichir le contenu. Pour Klein, « l'archiviste ne peut plus être le gardien impartial et neutre auquel on appelait Jenkinson, il devient un agent de l'écriture de l'histoire aux prises avec des responsabilités d'ordre politique et un médiateur détenteur d'un pouvoir sur la transmission d'un héritage » (Klein, 2019, p. 109).

Pour autant, plaide Klein, les archives ne sont pas figées et elle en appelle à revoir le « rapport classique des archives à la mémoire ». Il ne s'agit plus de les voir simplement comme un héritage du passé, car « la mémoire devient une construction toujours en devenir du passé. Dans cette perspective, si les archives peuvent faire mémoire, elles le font sous l'influence de contextes multiples. Partant de cette idée, les archives sont comprises comme un moyen de construction de la mémoire plutôt que comme une forme de mémoire » (Klein, 2019, p. 110).

En somme, on doit considérer les archives et leur apport à la vitalité d'une communauté uniquement en appréhendant globalement les dynamiques mémorielles, dans le cadre d'un écosystème culturel où la référence au passé – la mémoire de la collectivité – se manifeste dans diverses sphères de la vie. Comme le soulignent Brown et Davis-Brown, « *We may say that archives are the manufacturers of memory and not merely the guardians of it* » (« on peut dire que les archives sont les fabricants de la mémoire et pas seulement les gardiens de celle-ci ») (je traduis) (1998, p. 22). Le patrimoine documentaire n'est pas seulement un « dépôt de la mémoire », mais surtout un matériel qui soutient les diverses formes d'expression que prend la relation d'une collectivité avec son passé.

Ce soutien à la mémoire se manifeste alors au sein des services d'archives par diverses mesures qui touchent l'ensemble des fonctions archivistiques, qu'il s'agisse d'acquisition, de description, d'accès ou de préservation, incluant leur utilisation dans la sphère mémorielle collective.

Or, ce rôle mémoriel est encore plus crucial lorsque la communauté dont on veut garder trace et soutenir la mémoire est en milieu linguistique minoritaire. Au Canada, cette préoccupation a été exprimée au sujet des archives des communautés francophones par quelques auteurs, dont Carole Barnabé (2002), Lucie Hotte

(2016-2017), Michel Lalonde (2015) et Geneviève Piché (2019). Ces derniers soulignent en particulier le rôle social de diffusion, contrairement à d'autres recherches qui énumèrent de manière plus générale les ressources disponibles (Lalonde, 2005 ; Roberto, 2013).

Toutefois, encore peu de réflexions ont porté sur le rôle mémoriel et sociétal du patrimoine documentaire en milieu minoritaire. La préservation y joue un rôle important, comme le souligne Lucie Hotte,

aussi croit-on que l'histoire des communautés minoritaires risque constamment de sombrer dans l'oubli. Dans ce contexte, les archives apparaissent comme un trésor à préserver : témoignant non seulement d'un passé riche et valable, elles sont également garantes de l'avenir de la collectivité dont elles perpétuent le geste de fondation. (Hotte, 2017, p. 18)

Mais il y a plus. Dans cet article, elle rappelle aussi l'importance de l'accès aux archives, s'appuyant sur « l'idée que la numérisation est le moyen par excellence de faire rayonner les archives et, par le fait même, la communauté, de faire connaître, à peu de coûts, l'histoire du groupe à un grand nombre de personnes » (Hotte, 2027, p. 18). En effet, c'est en examinant ce qui se produit en aval de la simple sauvegarde des archives, puis en en prenant conscience, qu'on est à même de mieux saisir l'impact et le rôle du patrimoine documentaire dans cette vitalité. En définitive, la préservation et la mise en valeur d'archives et de publications apportent un soutien indispensable aux autres formes de rappels mémoriels.

Ainsi, l'impact sociétal est beaucoup plus large si l'on considère l'ensemble des manifestations mémorielles qui a pour fondement le patrimoine documentaire. Pour approfondir la nature des impacts sur la mémoire collective des communautés, on a mené à l'automne 2017 une enquête auprès de neuf archivistes et historiens spécialistes⁷, laquelle a permis de dégager les grandes lignes des impacts

7 Ces neuf archivistes et historiens sont Gratien Allaire, Marthe Brideau, Claude Couture, Patrick Donovan, Yves Frenette, Michel Lalonde, Gilles Lesage, Lorraine O'Donnell et Martin Pâquet. Les entrevues ont eu lieu en octobre et en novembre 2017, et les questionnaires ont été remplis au même moment. Le questionnaire comprenait cinq questions ouvertes. Q1 : Selon vous, quelle est l'importance et le rôle de la mémoire et du patrimoine sous toutes ses diverses formes dans la vitalité des communautés de langues officielles en situation minoritaire

tant directs qu'induits. Mais avant d'y arriver, revenons aux bibliothèques.

Les bibliothèques, la mémoire et les CLOSM

Il est facile de placer les centres d'archives au cœur des activités mémorielles, car ils sont, par leur fonction propre, les dépositaires d'une mémoire consignée. À première vue, il semble par contre que ce soit moins évident pour les bibliothèques. Comme le mentionne David R. Lankes :

L'importance des bibliothèques pour la préservation de notre patrimoine culturel n'est pas un argument souvent évoqué de nos jours. Au cours des 30 dernières années, l'accent a été mis sur l'information et les ressources ayant un impact direct et immédiat sur la recherche, l'apprentissage et les loisirs. (2018, p. 45)

Mais, reconnaît-il dans le même ouvrage, « les meilleures bibliothèques savent que leur valeur réside dans leur capacité à répondre aux aspirations de leurs communautés, ce qui comprend de transmettre leur patrimoine » (2018, p. 212). Il faut donc y regarder de plus près.

Pour Lankes, la bibliothèque est en quelque sorte un microcosme de sa communauté, qu'elle reflète mais aussi qu'elle contribue à développer : on peut donc en déduire qu'elle est un agent de valorisation de sa mémoire, incluant celle des groupes minoritaires qui en font partie. Dans une rare étude visant à fournir un cadre théorique fonctionnel qui lie les bibliothèques et les bibliothécaires comme médiateurs culturels aux mémoires collectives, aux communautés, et à leurs artefacts culturels, William Welburn et ses collaborateurs soulignent ce qui suit :

(CLOSM) ? Q2 : Comment la mémoire et le patrimoine contribuent-ils à la vitalité culturelle des CLOSM ? Q3 : Selon vous, quels seraient les indicateurs ou manifestations concrètes et mesurables qui permettraient de documenter l'apport de la mémoire et du patrimoine à la vitalité de ces communautés ? Q4 : Avez-vous eu connaissance d'initiatives relatives à la partie VII de la LLO menées par BAC ou d'autres institutions de mémoire fédérales qui ont eu un réel succès dans le soutien à la mémoire et au patrimoine de ces communautés ? Q5 : Selon vous, quelles seraient les mesures les plus appropriées qui devraient être prises ou soutenues par BAC ? Par les musées ? Par les autres institutions de mémoire et du patrimoine ?

Memory as associated with diverse cultures and communities can be validated through institutional actions aimed at what Jan Assmann has referred to as the “concretion of identity or the relation to the group.” (Assmann 1995). In the case of libraries and other cultural institutions seeking to document diverse cultures and communities, this entails preservation and access not only to books and other textual materials but also to other information and cultural artifacts of life and community. This theoretical perspective also broadens the meaning of text [which] might include other cultural or information artifacts, what Assmann called « figures of memory », such as stories and ballads, sound recordings of music and spoken word, documentaries and photographs, and other new and emerging media along with texts⁸. (Welbrun et coll., 2009, p. 2)

Pour ces auteurs, la mémoire collective ne peut que s'appuyer fortement sur des institutions comme les bibliothèques, lesquelles collectionnent et diffusent les textes, les enregistrements sonores, les photographies et autres figures de la mémoire reflétant la diversité de la vie communautaire et culturelle (Welburn et coll., 2009, p. 3).

Pour certains, comme Helena Robinson (2012), la convergence entre bibliothèques, archives et musées en tant qu'institutions de mémoire ne doit pas gommer les différences d'approches et entraîner une sursimplification du concept de mémoire. Une approche nuancée doit alors tenir compte des apports spécifiques des uns et des autres :

There is the basic conceptual premise [...] that each domain in its approach to collections offers a particular contribution to the production of memory, from the implicit subjectivity of library and archival

8 « La mémoire, telle qu'elle est associée aux diverses cultures et communautés, peut être validée par des actions institutionnelles visant ce que Jan Assmann a appelé “la concrétisation de l'identité ou de la relation au groupe” (Assmann 1995). Dans le cas des bibliothèques et autres institutions culturelles qui cherchent à documenter les diverses cultures et communautés, cela implique la préservation et l'accès non seulement aux livres et autres documents textuels, mais aussi à d'autres informations et artefacts culturels de la vie et de la communauté. Cette perspective théorique élargit également le sens du texte [qui] pourrait inclure d'autres artefacts culturels ou d'information, ce qu'Assmann appelait les “figures de la mémoire”, comme les histoires et les ballades, les enregistrements sonores de la musique et de la parole, les documentaires et les photographies, et d'autres médias nouveaux et émergents, en plus des textes. » (Je traduis.) Les auteurs réfèrent à Jan Assmann et John Czaplicka (1995) « Collective memory and cultural identity », *New German Critique*, n° 65, p. 125-133.

*collection practices, to the more explicit curatorial interventions applied by museums to overtly develop narrative content by selective use of collection resources. Each of these approaches addresses different aspects of the production of memory, doing so to quite different extents*⁹.
(Robinson, 2012, p. 425)

D'autres auteurs soulignent l'apport des bibliothèques comme agents culturels. Ainsi, pour Thomas Augst, c'est l'ensemble de l'institution qui contribue à la mémoire :

*The Western ideal of the library has represented not merely a collection of books gathered for some purpose but also arguments about the location, form, and power of knowledge in particular social and historical contexts. As a symbolic space, a type of collection, a kind of building, the library gives institutional form to our collective memory*¹⁰.
(Augst, 2001, p. 16)

En ce sens, poursuit-il, la contribution des bibliothèques va au-delà de l'accès aux biens culturels, car elles institutionnalisent, par leurs collections et leurs politiques, les idéaux changeants de culture (Augst, 2001, p. 17). Cette mémoire se trouve donc incarnée et projetée au-delà des collections, principalement par le bâtiment, mais aussi dans certains cas par le mobilier et l'ambiance (Byrne, 2015). Pour leur part, Brown et Davis-Brown en appellent à adopter une perspective socio-historique large de leur apport à la collectivité, une lentille qui diffère d'une approche plus axée sur les approches fonctionnalistes traditionnelles, qui tendent à effacer les enjeux sous-jacents :

9 « Il existe une prémisse conceptuelle de base [...] selon laquelle chaque domaine, dans son approche des collections, offre une contribution particulière à la production de la mémoire, de la subjectivité implicite des pratiques de collecte des bibliothèques et des archives aux interventions curatoriales plus explicites appliquées par les musées pour développer ouvertement un contenu narratif par l'utilisation sélective des ressources de la collection. Chacune de ces approches aborde différents aspects de la production de la mémoire, et ce, à des degrés divers. » (Je traduis.)

10 « L'idéal occidental de la bibliothèque ne représente pas seulement une collection de livres rassemblés dans un but précis, mais aussi des arguments sur l'emplacement, la forme et le pouvoir du savoir dans des contextes sociaux et historiques particuliers. En tant qu'espace symbolique, un type de collection, un type de bâtiment, la bibliothèque donne une forme institutionnelle à notre mémoire collective. » (Je traduis.)

Technical-rational decisions, though usually routinized and enacted on the micro-level, do help shape the collective national public memory and, with this, people's shared conception of their origins, nature and destiny. In this basic sense, archives, libraries and museums are political. And to the extent that these political/discursive functions are unrecognized, the technical-rational decisions and practices of archivists [and librarians] are ideological¹¹. (Brown et Davis-Brown, 1998, p. 22)

Plus globalement, Lanke souligne l'apport des bibliothèques dans l'historicisation des communautés :

Notre histoire et les différentes manières dont nous nous représentons notre passé sont des éléments essentiels pour nous projeter dans l'avenir. Ceci étant dit, il faut maintenant attendre de nos bibliothèques qu'elles agissent non seulement comme des entrepôts des œuvres des grands hommes du passé, mais qu'elles préservent notre histoire telle qu'elle se déroule aujourd'hui. [...] Nous avons besoin d'avoir notre histoire à portée de la main pour pouvoir l'intégrer à notre avenir. (2018, p. 46-47)

Ce rôle d'agent mémoriel se manifeste alors dans différents domaines, du développement des collections à leur accès en passant par le catalogage, la description et la préservation. La contribution des bibliothèques à la mémoire est donc multiforme et diffuse. En considérant cette mémoire comme un écosystème, on peut penser que la bibliothèque est mise à contribution de diverses façons.

Il y a bien sûr des collections qui viennent à l'esprit en premier, plus précisément ce qu'on appelle en France les collections patrimoniales. Là, les textes juridiques considèrent comme patrimoniaux les livres « anciens, rares ou précieux », une définition réductrice qui devrait s'étendre, selon Raphaële Mouren, aux documents que l'on désire préserver à long terme (2007, p. 27). Il est d'usage courant, en

11 « Les décisions technico-rationnelles, bien qu'elles soient généralement routinières et prises au niveau micro, contribuent à façonner la mémoire publique nationale collective et, par conséquent, la conception partagée par les gens de leurs origines, de leur nature et de leur destin. Dans ce sens fondamental, les archives, les bibliothèques et les musées sont politiques. Et dans la mesure où ces fonctions politiques/discursives ne sont pas reconnues, les décisions et pratiques technico-rationnelles des archivistes [et des bibliothécaires] sont idéologiques. » (Je traduis.)

bibliothèque, de distinguer les collections historiques et patrimoniales, les collections d'histoire locale et celles d'usage courant. Si ces distinctions facilitent la gestion, elles ne sont guère d'utilité lorsque vient le temps de jauger l'apport mémoriel des bibliothèques. Comme le souligne Henri-Jean Martin en récusant la différence conceptuelle entre collection publique et fonds patrimoniaux, l'apport culturel est global :

Les frontières intellectuelles entre les fonds anciens, les collections des XIX^e et XX^e siècles et les acquis récents doivent être réduites au minimum : il n'y a qu'une culture, si vous faites une culture sans les fonds anciens, vous massacrez la culture. Et le bibliothécaire doit viser à entretenir la mémoire d'une très ancienne culture dans laquelle notre culture actuelle prend racine. (Martin, 2004)

Quel portrait peut-on dresser de l'apport des bibliothèques à la mémoire des CLOSM ? Il est difficile de répondre à cette question, tant l'enjeu du soutien des bibliothèques à la vitalité des CLOSM a été pratiquement ignoré, comme l'indique l'étude sur les mesures d'encadrement provinciales et territoriales des langues officielles en bibliothèque au Canada (Roy, 2021b). En fin de compte, seules quelques études s'y intéressent. Certaines abordent des enjeux plus généraux, dont celle d'Ean Henninger (2020) qui porte un regard global sur les barrières linguistiques et les solutions à y apporter, alors que quelques autres s'intéressent plutôt à la diversité dans les collections, notamment Hill (2018) et Ly (2018). Leur nombre est encore plus limité en ce qui concerne précisément le soutien à la vitalité des CLOSM.

Pourtant, Wendy Newman, souligne dès 2008 qu'il faut tenir compte de la diversité croissante, en parlant des bibliothèques de l'avenir en Ontario :

La bibliothèque de l'avenir participera en tant que partenaire à l'élaboration et à la prestation de services destinés à des populations ayant des besoins prioritaires, comme les nouveaux immigrants, les groupes multiculturels, les personnes âgées, les personnes handicapées, les Autochtones et les minorités de langue officielle. Ces populations ayant des besoins prioritaires seront plus nombreuses dans l'Ontario de 2020, et la bibliothèque les aidera à faciliter leur pleine participation à la vie de ce pays et à bénéficier des avantages qu'il a [à] offrir. (Newman, 2008, p. 25)

Pour ce faire, elle lance un vibrant appel, toujours aussi actuel d'ailleurs : « il faut élaborer des politiques en matière de collections et de services pour répondre à des besoins aussi diversifiés. Il faut également pouvoir compter sur une certaine collaboration intergouvernementale en matière de politiques » (Newman, 2008, p. 39).

Plus récemment, d'autres études ont porté sur des dimensions plus spécifiques, principalement les pratiques d'acquisition et de développement des collections en Saskatchewan (Russo, 2019), les programmes d'accès, notamment dans les territoires du nord (Robineau et coll., 2010, p. 357), ainsi que les problèmes de ressources (Manitoba, 2017, p. 15). On compte aussi quelques études sur les besoins particuliers des communautés francophones en Ontario et en Alberta, mais elles remontent aux années 1980.

Ce soutien aux communautés de langue officielle en milieu minoritaire peut prendre diverses formes. En premier lieu vient certainement la présence de collections portant sur l'histoire et le patrimoine des communautés desservies. Par exemple, dans la version de 2013¹² des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario*, on insiste sur l'offre de matériel « *in a suitable variety of languages reflecting the community's needs*¹³ », et particulièrement en histoire locale : « *4.10 Local history materials could include books, periodicals, audio recordings, video recordings, materials for the disabled, electronic and on-line products, archival and local history materials, and materials in languages reflecting local linguistic groups*¹⁴ » (Ontario Public Library Guidelines Monitoring and Accreditation Council, 2013). Outre la section d'histoire locale, si elle existe, il faut considérer que la mémoire d'une communauté se manifeste de diverses façons dans le patrimoine documentaire. En effet, tant les romans historiques que les œuvres littéraires ou cinématographiques sont porteurs d'une mémoire : le poème « *Evangeline* » de Henry Longfellow, par exemple, ne sera pas nécessairement dans la section « histoire locale » de l'Acadie, bien qu'il constitue un discours essentiel sur sa mémoire. Quoi qu'il en soit, la définition du terme

12 Les versions plus récentes sont moins explicites sur ces considérations.

13 « dans une variété appropriée de langues reflétant les besoins de la communauté ». (Je traduis.)

14 « 4.10 Les documents d'histoire locale peuvent inclure des livres, des périodiques, des enregistrements audio, des enregistrements vidéo, des documents pour les personnes handicapées, des produits électroniques et en ligne, des documents d'archives et d'histoire locale, et des documents dans des langues reflétant les groupes linguistiques locaux. » (Je traduis.)

« patrimonial » peut être élargie pour intégrer ce qui est d'intérêt pour la communauté, demandant alors un traitement particulier et impliquant des politiques cohérentes d'acquisition, de préservation et d'accès. En somme, la fonction culturelle d'agent mémoriel pour une communauté minoritaire exige des devoirs spécifiques, car en l'absence d'orientations particulières, les politiques généralement appliquées ne peuvent y répondre, par exemple lors d'opérations d'élagage. Faute d'une telle approche, des crises comme celle survenue à la bibliothèque publique de Toronto risquent de se reproduire (Ombe, 2021 ; auteur inconnu, 2021).

On peut ainsi s'interroger sur l'importance relative des ouvrages en langue minoritaire dans la collection globale. Quelques provinces seulement disposent de telles données sur leurs collections. Par exemple, en 2018 en Ontario, seulement 5 % de tous les titres sont en langue française. Cette proportion passe à plus de 15 % pour 33 des 310 institutions recensées, et dépasse même les 45 % pour 15 d'entre elles (Ontario, 2018). Mais au-delà des chiffres, quelle en est la mise en valeur, dans l'espace d'une bibliothèque donnée ? En effet, la seule présence d'une section en français dans une communauté en milieu anglophone constitue un rappel, et sa localisation au sein du bâtiment peut aussi jouer un tel rôle. Par exemple, pour Eric Garberson, la localisation et la disposition au sein des rayonnages joue un rôle significatif dans l'accès aux collections et à la valorisation de la mémoire (2006).

De plus, outre les collections et les services, le rôle d'agent culturel des bibliothèques est multiple, comme le démontre l'abondante littérature sur la bibliothèque en tant que troisième lieu de vie communautaire (dimension qui n'entre pas dans mon propos actuel). Or, dans ce contexte, une bibliothèque n'est-elle pas une vitrine culturelle qui témoigne globalement de la communauté dans laquelle elle s'inscrit ? Il est intéressant de noter, par exemple, que dans la version de 2013 des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario* servant à guider leur certification, c'est l'ensemble de l'environnement linguistique qui est à évaluer. Ainsi, on y suggère de considérer comment les langues en usage dans la communauté se reflètent dans la signalisation extérieure, l'aménagement interne, la publicité, le personnel, la collection, l'étiquetage et les aides à la consultation (Ontario Public Library Guidelines Monitoring and Accreditation Council, 2013).

À cet égard, le signalement des œuvres pertinentes par le catalogue et la mise à disposition d'outils ou de guides – par exemple celui de la bibliothèque de St. John's à Terre-Neuve-et-Labrador

(Parmenter, 2004) – est une pratique qui valorise la mémoire des communautés. Cette contribution vaut également pour les autres activités de diffusion ou de valorisation. Un cas patent est sans doute les programmes de numérisation, menés notamment par les bibliothèques universitaires, dont la Bibliothèque du campus Saint-Jean à l'Université de l'Alberta, qui a numérisé et rendu disponible des ouvrages et des journaux francophones (Usova, 2017). De même, afin de favoriser l'accès au patrimoine documentaire francophone, la Bibliothèque de l'Université d'Ottawa a numérisé et rendu accessibles sur le site Internet Archive plus de 20 000 ouvrages publiés avant 1923 (Roy, 2021c, p. 33).

Cette contribution par la valorisation peut prendre de multiples formes. Il peut d'abord s'agir d'expositions, dont l'ampleur peut varier, allant de simples vitrines ou présentoirs temporaires mettant en valeur un thème ou un auteur, jusqu'à la mise en place de salles (Mouren, 2007, p. 270-274). La bibliothèque peut également proposer un apport mémoriel à des manifestations culturelles, par exemple lors de festivals ou d'activités de commémoration. Ces activités peuvent être complémentaires, si elles se déroulent sur place dans la bibliothèque, ou intégrées, si elles se passent dans un autre lieu. La programmation publique d'activités (conférences, rencontres ou autres) est également un moyen par lequel les bibliothèques contribuent à la mémoire collective.

Bref, au-delà des collections, la bibliothèque joue un rôle culturel et mémoriel indéniable. Souvent méconnues, ces actions ont un impact durable sur la mémoire.

Les impacts sociétaux du patrimoine documentaire

Plus souvent qu'autrement, tant en archivistique qu'en bibliothéconomie, on s'intéresse assez peu à l'impact sociétal de nos disciplines ou de l'apport du patrimoine documentaire à la vitalité (mémorielle ou non) de nos communautés, bien que l'on déclare aisément qu'archives et bibliothèques sont des institutions de mémoire. Certes, on a souvent cherché à définir l'impact économique de nos institutions¹⁵. En ce qui concerne les CLOSM, il importe toutefois de comprendre les impacts qu'ont leurs services sur la vitalité et sur la mémoire des

15 Une importante littérature a porté sur ces enjeux. Voir notamment Oxford Economics, *Étude sur la valeur des GLAM au Canada. Rapport du Groupe de travail sur la déclaration d'Ottawa*, décembre 2019, 159 p.

communautés. Or, on en sait peu sur l'impact sociétal de leur usage social et culturel.

Au cours de la recherche sur la vitalité mémorielle, qui reste toutefois encore préliminaire, une certaine modélisation a pu permettre de dégager deux types d'impacts.

En premier lieu, on peut distinguer les impacts directs, qui sont inévitablement associés à la présence d'archives et de bibliothèques dans la CLOSM, portant en tout ou en partie sur cette communauté. Ces impacts sont liés à leur rôle de diffuseur du patrimoine documentaire dans la langue de la minorité, car ils contribuent à créer un espace public ou à rendre accessible du matériel dans la langue de la minorité. Cela se traduit d'abord par la mise à disposition d'un patrimoine documentaire (archives, ouvrages, etc.) dans la langue de la CLOSM. De nombreuses activités de diffusion y contribuent également, dont la numérisation qui, comme le mentionne l'archiviste Michel Lalonde¹⁶, a pour effet de « rendre accessible de nombreux fonds d'archives qui témoignent des activités de francophones en milieu minoritaire ». L'offre de service dans la langue minoritaire joue également un rôle, car selon l'archiviste Gilles Lesage, l'offre active de « services en français [...] valorise le bilinguisme, préserve les acquis et promeut les ressources et les activités en français », sans compter qu'elle affirme la présence minoritaire dans l'espace public, y compris les médias sociaux.

Le second type concerne les impacts induits, soit ceux associés à l'usage comme tel du patrimoine documentaire et conséquemment à la vitalité mémorielle (et identitaire) des CLOSM. Ces impacts résultent de l'usage public qui est fait des ressources documentaires et patrimoniales mises à la disposition des communautés. Il s'agit d'appréhender l'ensemble des produits culturels faisant usage de ces ressources et contribuant à valoriser la mémoire d'une CLOSM.

C'est le cas notamment de la recherche historique et des résultats qui en découlent, tant pour l'histoire savante, locale ou encore familiale. Ce soutien à la recherche historique et à la connaissance sur la communauté est indispensable. En effet, comme l'a mentionné la bibliothécaire Marthe Brideau, « sans cette documentation, nous ne pouvons exploiter, documenter et rechercher adéquatement les communautés. Ce contexte affecte ainsi notre identité acadienne et sa contribution à

16 Les citations de cette section sont tirées des réponses au questionnaire ou des entrevues réalisées en 2017.

la richesse patrimoniale canadienne » (2017). Il en est de même pour la mise en valeur de cette mémoire dans l'espace public, car le patrimoine documentaire sert de soutien essentiel aux expositions, aux musées, aux centres d'interprétation, aux lieux historiques, aux monuments, à la toponymie, etc. L'historien Gratien Allaire rapporte, par exemple, que des « expositions virtuelles comme *Francophonies canadiennes : identités culturelles* et *La présence française en Ontario : 1610, passeport pour 2010* » (2017) ont aussi contribué à cette connaissance et reconnaissance » des communautés francophones en milieu minoritaire.

Cet impact induit se manifeste également dans le soutien à la création artistique sous toutes ses formes, permettant à la production culturelle contemporaine (romans, théâtre, arts visuels, etc.) de s'enraciner dans le passé. Comme le mentionne l'archiviste Gilles Lesage :

Cela permet aussi une création artistique enracinée dans le sol matriciel de l'identité culturelle. Par cette identité culturelle, mûrie à même son patrimoine et son histoire, c'est toute la vie économique, sociale, politique et culturelle qui baigne dans ce souffle vivifiant. L'énergie qui s'en dégage provient alors d'une motivation intérieure menée par la conviction à porter sa différence. [...] cela promeut l'expression culturelle et artistique en français en rendant une richesse documentaire accessible aux créateurs culturels de tout genre. (Lesage, 2017)

C'est également le cas pour les activités culturelles de nature mémorielle (festivals, etc.) qui en font usage ou y réfèrent.

Une autre dimension est celle du soutien à l'intégration sociale, car le développement d'une mémoire partagée, soutenue par le patrimoine documentaire, favorise la consolidation et la densification du tissu social. Cette intégration prend diverses formes. Notons d'abord celle qui se situe au sein de la CLOSM, où l'insertion de nouveaux migrants est favorisée par la reconnaissance et le développement d'une mémoire partagée. Cette intégration peut également prendre la forme de la reconnaissance par la majorité du rôle et de l'importance de la CLOSM. Par exemple, pour Lesage, la valorisation du patrimoine documentaire minoritaire francophone favorise le fait que les anglophones

reconnaissent davantage la contribution de la communauté francophone à l'épanouissement de la province en découvrant les réalisations du passé. Cela permet aussi de favoriser chez les anglophones unilingues l'adoption d'attitudes positives face à la francophonie et à reconnaître la contribution de la communauté francophone à l'épanouissement de la province. Cela a été fait dans l'année en cours, par exemple, avec la production de généalogies pour la preuve d'ascendance métisse. (Lesage, 2017)

Ce dernier fait aussi remarquer l'importance de reconnaître que l'insertion des récits individuels, familiaux et communautaires dans l'histoire partagée est favorisée par de multiples supports documentaires, notamment les archives et ouvrages généalogiques :

De plus, par les services de la SHSB [Société historique de Saint-Boniface] tels que les services en généalogie, plusieurs Manitobains découvrent des liens avec des individus, des familles et des communautés francophones. Cela permet aussi de favoriser chez les anglophones unilingues l'adoption d'attitudes positives face à la francophonie et de reconnaître la contribution de la communauté francophone à l'épanouissement de la province. Cela a été fait dans l'année en cours, par exemple, avec la production de généalogies pour la preuve d'ascendance métisse. [...] Nous permettons la francisation dans la mesure où des personnes découvrent leur ascendance francophone en faisant leur généalogie et cherchent alors à mieux connaître cette ascendance et s'y identifier et en favorisant l'accès à des ressources sur l'histoire des familles et des communautés. (Lesage, 2017)

Un dernier volet concerne le soutien que le patrimoine documentaire apporte à l'affirmation communautaire. Celle-ci peut prendre la forme de conflits juridiques, comme le mentionne Lesage :

les archives ont servi et servent à défendre et à soutenir la volonté des citoyens et des citoyennes francophones du Canada de vivre en français partout au Manitoba, de faire respecter leurs droits constitutionnels, juridiques et linguistiques, de recevoir leurs services en français de la part des divers paliers gouvernementaux, ainsi que des secteurs privé et parapublic et de même pour les droits des Métis. (2017)

Pour Lalonde, les archives « constitue[nt] une part de l'arsenal juridique pour assurer leur préservation et leur développement » (2017). Elles servent également de rappels du passé dans la communication publique, comme c'est le cas lorsqu'on fait usage du patrimoine documentaire pour rappeler un conflit antérieur lors d'une mobilisation politique.

Ces observations préliminaires montrent bien la diversité et l'importance de l'apport du patrimoine documentaire à la vitalité mémorielle. Bien que des recherches approfondies soient nécessaires pour appuyer ces observations, il n'en demeure pas moins qu'en déplaçant notre regard davantage vers l'aval, vers l'usage de nos services, il devient évident que le patrimoine documentaire joue un rôle crucial dans la vitalité des CLOSM.

Conclusion

Explorer la question de l'apport des archives et des bibliothèques à la vitalité mémorielle des communautés de langue officielle en situation minoritaire pose un double défi. Tout d'abord, il faut se défaire des perspectives plus centrées sur les activités et les fonctions de ces institutions pour aborder leur rôle sociétal en tant qu'agent culturel. Ce faisant, on examine alors leurs activités de manière plus holistique. Cela impose enfin de regarder vers l'aval, c'est-à-dire l'usage social de la mémoire que ces institutions rendent possible, et ce, dans le cadre d'un écosystème mémoriel complexe.

S'aventurer sur un tel terrain n'est pas sans risque, j'espère avoir relevé ce défi. Pour que nos institutions puissent remplir leur rôle efficacement et soutenir la vitalité des CLOSM, il importe de considérer globalement leur apport. À cet égard, le concept de vitalité mémorielle invite à une relecture des travaux sur la vitalité et le rapport au temps de ces communautés ; mais il reste encore bien des terrains à explorer. Il reste à espérer qu'une validation de l'approche et des perspectives adoptées, notamment au moyen d'enquêtes sur le terrain, permettra de poursuivre la recherche et la réflexion, travail qui ne peut que profiter à nos institutions de mémoire et aux communautés qu'elles desservent, tant minoritaires que majoritaires.

Bibliographie

- [AUTEUR INCONNU] (2021). « Les ouvrages francophones pour adultes dans 2 fois moins de bibliothèques à Toronto », *Radio-Canada – ICI Toronto*, 2 novembre, [En ligne]. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1836660/livres-en-francais-acces-reduit-bibliotheque-toronto>] (Consultée le 7 décembre 2021).
- ALLAIRE, Gratien (2017). Communication personnelle, 22 novembre.
- ASSELIN, Robert (2001). *L'article 41 de la Loi sur les langues officielles : portée, évolution et régime d'application*, Division des affaires politiques et sociales, Ottawa, Bibliothèque du parlement, rapport PRB 01-9F, [En ligne]. [<http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb019-f.htm>] (Consultée le 17 juillet 2019).
- ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DE RECHERCHE DU CANADA (s. d.). « Patrimoine documentaire », [En ligne]. [<https://www.carl-abrc.ca/fr/influencer-les-politiques/patrimoine-documentaire-2/>] (Consultée le 16 novembre 2021).
- AUGST, Thomas (2001). « Introduction, American Libraries and Agencies of Culture », *American Studies*, vol. 42, n° 3, p. 5-22, [En ligne]. [<https://journals.ku.edu/amsj/article/view/3067/3026>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- BARNABÉ, Carole (2002). *Le service des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface : son établissement et son avenir*, thèse de maîtrise, Département d'histoire, Université du Manitoba, vi-139 p.
- BOURHIS, Richard Y., Itesh SACHDEV, Martin EHALA et Howard GILES (2019). « Assessing 40 Years of Group Vitality Research and Future Directions », *Journal of Language and Social Psychology*, vol. 38, n° 4, p. 1-14, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1177/0261927X19868974>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- BRIDEAU, Marthe (2017). Communication personnelle, 13 décembre.
- BROWN, Richard Harvey, et Beth DAVIS-BROWN (1998). « The making of memory: the politics of archives, libraries and museums in the construction of national consciousness », *History of the Human Sciences*, vol. 11, n° 4, p. 17-32, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1177/095269519801100402>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- BYRNE, Alex (2015). « Institutional memory and memory institutions », *The Australian Library Journal*, vol. 64, n° 4, p. 1-11, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1080/00049670.2015.1073657>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- CANADA (2023). Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada [L.C. 2023, ch. 15, sanctionnée le 20 juin 2023], [En ligne]. [https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2023_15/] (Consultée le 6 mars 2024).
- CANADA (2012). « Cadre de référence sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) », ministère du Patrimoine canadien, document de travail non publié, mai 2012, 15 p.

- CANADA (2005). *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)*. L.C. 2005, ch. 41, sanctionnée le 25 novembre 2005 [En ligne]. [https://laws-lois.justice.gc.ca/pdf/2005_41.pdf] (Consultée le 6 janvier 2022).
- GARBERSON, Eric (2006). « Libraries, memory and the space of knowledge », *Journal of the History of Collections*, vol. 18, n° 2, p. 105-136, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1093/jhc/fhl011>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- COUR FÉDÉRALE (2018). *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social)*, jugement et motifs, Dossier T-1107-13, Référence 2018 CF 530, [En ligne]. [<https://decisions.fct-cf.gc.ca/fc-cf/decisions/fr/item/310390/index.do>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- GOETGHELUCK, Delphine et Patrick CONRATH (2012). « Mémoires obligées, mémoires sélectives », *Le Journal des psychologues* 2012/4 (n° 297), p. 3, [En ligne]. [<https://doi.org/10.3917/jdp.297.0003>], (Consultée le 6 janvier 2022).
- HENNINGER, Ean (2020). « Multilingualism, Neoliberalism, and Language Ideologies in Libraries », *In the Library with the Lead Pipe*, 29 avril 2020, [En ligne]. [<http://www.inthelibrarywiththeleadpipe.org/2020/multilingualism-in-libraries/>], (Consultée le 8 décembre 2022).
- HILL, Jen (2018). « Building for Diversity: How Public Libraries Can Create Great Multilingual Collections », *Dalhousie Journal of Interdisciplinary Management*, vol. 14, [En ligne]. [<https://ojs.library.dal.ca/djim/article/view/7854>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- HOTTE, Lucie (2017). « Construire la mémoire d'une communauté : le cas de la francophonie ontarienne », *Port Acadie*, n°s 30-31, p. 15-31. [En ligne]. [<https://www.erudit.org/en/journals/pa/1900-v1-n1-pa04369/1056918ar.pdf>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- JOHNSON, Marc L. et Paule DOUCET (2006). *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 114 p. [En ligne]. [https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/vitality_vitalite_f.pdf] (Consultée le 6 janvier 2022).
- KLEIN, Anne (2019). *Archive(s), mémoire, art : éléments pour une archivistique critique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 264 p.
- LAFLAMME, Simon, Julie BOISSONNEAULT, Lianne PELLETIER et Roger GERVAIS (2018). *Pour des modèles de vitalité : le dynamisme culturel de la francophonie canadienne en milieu minoritaire*, Ottawa, Éditions CFORP, 188 p.
- LALONDE, Michel (dir.) (2005). « Dossier – Archives des francophonies nord-américaines », *Archives*, vol. 36, n°s 1 et 2.
- LALONDE, Michel (2015). « Mutations identitaires et mémoires, archives et mobilisation », dans LANDRY, Michelle, Martin PÂQUET et Anne GILBERT

- (dir.), *Mémoires et mobilisations*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 293-307 (collection Culture française d'Amérique).
- LALONDE, Michel (2017). Communication personnelle, 30 octobre.
- LANKES, R. David. (2018). *Exigeons de meilleures bibliothèques : plaidoyer pour une bibliothéconomie nouvelle*, Montréal, Les Ateliers de [sens public], 238 p.
- LAVABRE Marie-Claire (2007). « Paradigmes de la mémoire », *Transcontinentales*, 5. [En ligne]. [<http://journals.openedition.org/transcontinentales/756>] (Consultée le 30 avril 2019).
- LAVABRE Marie-Claire (2000). « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, 7, p. 48-57, [En ligne]. [https://www.persee.fr/doc/criti_1290-7839_2000_num_7_1_1560] (Consultée le 30 avril 2019).
- LESAGE, Gilles (2017). Communication personnelle, 9 novembre.
- LY, V. (2018). « Assessment of Multilingual Collections in Public Libraries: A Case Study of the Toronto Public Library », *Evidence Based Library and Information Practice*, vol. 13, n° 3, p. 17-31. [En ligne]. [<https://doi.org/10.18438/ebliip29408>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- MANITOBA (2017). *Regroupement des perspectives : développement [sic] des bibliothèques au Manitoba*, Winnipeg, ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine Manitoba, Direction des services de bibliothèques publiques, 27 p.
- MARTIN, Henri-Jean (2004). « Une vision totale du livre », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 49, n° 5, [En ligne]. [<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0021-003>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- MOUREN, Raphaële (dir.) (2007). *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 416 p.
- NEWMAN, Wendy (2008). *Bibliothèques publiques de troisième génération. Pensée visionnaire et élaboration de services novateurs dans les bibliothèques publiques (d'ici 2020) et applications possibles en Ontario*, rapport préparé pour le compte du ministère de la Culture de l'Ontario, 72 p.
- OMBE, Diane (2021). « Livres francophones dans les bibliothèques de Toronto : la consultation reportée en février », *ONFR+*, 12 octobre 2021, [En ligne]. [<https://onfr.tfo.org/livres-francophones-dans-les-bibliotheques-de-toronto-la-consultation-reportee-en-fevrier/>] (Consultée le 7 décembre 2021).
- ONTARIO (2018). *Statistiques de 2018 pour les bibliothèques de l'Ontario. Rapport sur le fonds documentaire de la bibliothèque*, [Fichier Excel], ministère du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et des Industries culturelles, [En ligne]. [http://www.mtc.gov.on.ca/fr/libraries/2018/2018_All_Population_Groups_Library_Holdings_French.xlsx] (Consultée le 7 décembre 2020).
- ONTARIO PUBLIC LIBRARY GUIDELINES MONITORING AND ACCREDITATION COUNCIL (2013), *Ontario Public Library Guidelines, 6th edition – For Municipal and County Libraries*, 48 p.

- PARMENTER, Brenda (2004). *The French in Newfoundland: Selected materials in the Newfoundland and Labrador collection of St. John's public libraries*, St. John's Public Libraries, Newfoundland and Labrador Collection Guide n° 8, 22 p.
- PICHÉ, Geneviève (2019). « Le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa : 60 ans dévoués à la mémoire documentaire des francophones du Canada », *Archives*, vol. 48, n° 2, p. 121-136, [En ligne]. [<https://doi.org/10.7202/1067526ar>] (Consulté le 8 décembre 2022).
- RICOEUR, Paul (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris, Seuil, 2000, 675 p.
- ROBERTO, Claude (2013). « Identité francophone et archives en milieu minoritaire franco-albertain (Canada) », *Comma*, vol. 2013-1, p. 85-92, [En ligne]. [<http://ica2012.ica.org/files/pdf/Full%20papers%20upload/ica12Final00129.pdf>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROBINEAU, Anne, Christophe TRAISNEL, Éric FORGUES, Josée GUIGNARD NOËL et Rodrigue LANDRY (2010). *La Francophonie boréale : la vitalité des communautés francophones dans les territoires*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton, 408 p. [En ligne]. [<https://icrml.ca/en/research-and-publications/cirlm-publications/download/120/8674/58>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROBINSON, Helena (2012). « Remembering Things Differently: Museums, Libraries and Archives as Memory Institutions and the Implications for Convergence », *Museum Management and Curatorship*, vol. 27, n° 4, p. 413-429.
- ROY, Alain (2020). « La création de Bibliothèque et Archives Canada en 2004 et le concept de patrimoine documentaire » *Archives*, vol. 49, n°s 1-2, p. 243-281, [En ligne]. [<https://doi.org/10.7202/1075713ar>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- ROY, Alain (2021a). *Document conceptuel. De la vitalité à la vitalité mémorielle. Fondements conceptuels de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 66 p. [En ligne]. [<http://publications.gc.ca/site/fra/9.896785/publication.html>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROY, Alain (2021b). *Étude des mesures provinciales et territoriales encadrant les langues officielles dans les bibliothèques au Canada. Partie 1 : vue d'ensemble*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 63 p. [En ligne]. [https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bac-lac/SB4-66-1-2021-fra.pdf] (Consultée le 6 janvier 2022).
- ROY, Alain (2021c). *Étude des mesures provinciales et territoriales encadrant les langues officielles dans les bibliothèques au Canada. Partie 2 : portrait par province et territoire*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 80 p.

- [En ligne]. [https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bac-lac/SB4-66-2-2021-fra.pdf] (Consultée le 6 janvier 2022).
- ROY, Alain (2023a). « De la vitalité à la vitalité mémorielle, ou comment appréhender l'inscription dans le temps des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, Patrick Donovan, Éric Forgues et Lorraine O'Donnell, dir., numéro spécial sur le thème Patrimoine, mémoire et vitalité des minorités linguistiques en situation minoritaire, n° 21, [En ligne]. [<https://www.erudit.org/fr/revues/minling/2023-n21-minling07803/1097634ar/>] (Consultée le 12 décembre 2023).
- ROY, Alain (2023b). « Le Centre franco-ontarien de folklore, un agent actif dans l'écosystème de la vitalité mémorielle », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 48, 2023. Dossier : L'avenir des centres à vocation patrimoniale en milieu minoritaire francophone : réflexions autour du 50^e anniversaire du Centre franco-ontarien de folklore, p. 57-76. [En ligne]. [<https://www.erudit.org/fr/revues/rno/2023-n48-rno09126/1109579ar/>].
- RUSSO, Richard A. (2019). « French-Language Books in a Minority Setting: A Report from Rural Saskatchewan », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, vol. 11, p. 52-73, [En ligne]. [<https://doi.org/10.7202/1065212ar>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- USOVA, Tatiana (2017). « Preservation of Francophone Heritage Materials at the University of Alberta », communication présentée au Congrès mondial des bibliothèques et de l'information de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA-WLIC), Wrocław, Pologne, [En ligne]. [<http://library.ifla.org/id/eprint/1802>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- THÉBERGE, Raymond (2021). « Mot de bienvenue pour la conférence nationale Archives et bibliothèques dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire – Enjeux et devenir », commissaire aux langues officielles du Canada, 20 mai 2021, [En ligne]. [<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2021/2021-05-20>] (Consultée le 6 janvier 2022).
- WELBURN, William, Veronda PITCHFORD, Camila ALIRE, Malore BROWN, Karen E. DOWNING, Alexandra RIVERA, Janice WELBURN et Mark WINSTON (2009). « Memory, Authenticity and Cultural Identity: The Role of Library Programs, Services and Collections in Creating Community », [Fichier PDF], présentation au World Library and Information Congress : 75th IFLA General Conference and Council, 23-27 août 2009, Milan, Italie, [En ligne]. [<https://www.ifla.org/past-wlic/2009/158-welburn-en.pdf>] (Consultée le 6 janvier 2022).

PREMIÈRE PARTIE

LES BIBLIOTHÈQUES

**Collections et politiques en faveur
des minorités linguistiques**

CHAPITRE 2

Bibliodiversité : les collections en français en situation linguistique minoritaire au Canada

*Hélène Carrier, Catherine Lachaine,
Céline Gareau-Brennan, Sarah Shaughnessy, Nadia Caidi*

Les bibliothèques publiques canadiennes constituent et font la promotion de collections en français pour répondre aux besoins de leurs communautés francophones et francophiles et bien les servir. Une enquête exploratoire par questionnaire bilingue, en français et en anglais, a été menée auprès de bibliothécaires et d'employés de bibliothèques responsables ou impliqués dans la gestion des collections de ressources francophones en milieu francophone minoritaire au Canada. L'objectif de cette étude était de connaître les pratiques de gestion, de promotion et d'évaluation des collections en français. L'analyse des résultats de l'enquête révèle quatre facteurs principaux souvent interreliés qui influencent la gestion des collections : le niveau de connaissance du français des employés, le recours à des fournisseurs et à des intermédiaires, le manque de ressources et de soutien, et le cantonnement du développement de collections à du contenu jeunesse et pour des publics d'âge scolaire. La gestion des collections en français en milieu francophone minoritaire constitue un exemple de la protection et de la promotion de la bibliodiversité.

Mise en contexte

La dualité linguistique du Canada offre en Amérique du Nord un patrimoine et une diversité culturelle d'une grande richesse. Une part de cette diversité provient des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) qui déploient quotidiennement des efforts pour assurer leur rayonnement et défendre leur statut unique. On définit les CLOSM comme étant les communautés francophones à l'extérieur du Québec et les communautés anglophones au Québec (Patrimoine canadien, 2019a). Bien qu'il soit l'une des deux langues officielles du Canada, le français est la première langue officielle parlée d'une minorité de la population canadienne (22,8 %) prise dans son ensemble (2019a) ; ce portrait démographique diffère selon la province ou le territoire. D'après les données du recensement de 2016, on compte plus d'un million de francophones vivant en situation minoritaire au Canada, principalement en Ontario et au Nouveau-Brunswick, soit 3,8 % de la population canadienne (2019a, 2019b).

Dans ce contexte, les bibliothèques et les archives jouent un rôle dans la préservation et la diffusion du patrimoine culturel (Roy, 2021). Ce faisant, elles protègent et font la promotion de la bibliodiversité, c'est-à-dire de la diversité culturelle appliquée au monde des livres, de l'édition et des collections de bibliothèques pour faire contrepoids à un univers de culture et de savoir numérique mondialisé de plus en plus uniformisé (Chaloux, 2006). Ainsi, les bibliothèques publiques canadiennes constituent et font la promotion de collections en français pour répondre aux besoins de leur clientèle et servir leurs communautés francophones et francophiles. Les collections de bibliothèques en français, tous formats confondus – livres, albums jeunesse, revues, bases de données, ouvrages de référence, ressources audiovisuelles, etc. –, contribuent à la visibilité et au statut du français dans l'espace public (Russo, 2019). Bien que la *Loi sur les langues officielles* du Canada et les lois linguistiques provinciales et territoriales contribuent à la vitalité des communautés minoritaires en assurant la prestation des services gouvernementaux dans les deux langues officielles, ces lois n'obligent pas expressément les bibliothèques publiques, qui relèvent d'administrations municipales, à offrir des collections ou des services en français. Au service de publics pluriels et diversifiés, les bibliothécaires et les employés de bibliothèques chargés de faire la sélection des ressources en français en milieu francophone minoritaire déploient de l'expertise,

des efforts et de l'ingéniosité pour développer des collections pertinentes. Cela dit, elles ne maîtrisent pas nécessairement la langue ou ne sont pas toujours très familières avec la culture francophone, comme l'a bien illustré une controverse récente d'élagage de livres et de ressources en français à la Bibliothèque publique de Toronto (Desorques, 2020 ; Fortin-Gauthier, 2020).

Il existe des études sur la gestion de collections multilingues dans les bibliothèques publiques au Canada (Dilevko, 2005 ; Hill, 2018 ; Ly, 2018 ; Picco, 2008), mais la question de la gestion et de la promotion des collections en français a été peu abordée. On ne trouve pas beaucoup de statistiques récentes et de données comparatives nationales concernant l'ensemble des bibliothèques publiques canadiennes. Une étude des tendances et les statistiques annuelles du Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CULC, 2011) révèlent cependant que les budgets consacrés à l'achat de collections sont en décroissance depuis deux décennies, alors que les dépenses globales des bibliothèques augmentent. Les dépenses pour les collections apparaissent pourtant comme un facteur important contribuant à la fréquentation des bibliothèques (2011, p. 6).

Selon Statistique Canada (2021a), le personnel des bibliothèques – la population visée par cette enquête – utilise près de deux fois plus le français au travail que toutes les professions ou que l'ensemble des travailleurs des arts et de la culture hors Québec au Canada. En effet, en 2016, 5,0 % de toutes les professions et 5,4 % des travailleurs des arts et de la culture utilisaient le français au travail hors Québec au Canada, contre 9,1 % des directeurs de bibliothèques, 10,5 % des bibliothécaires et 10,8 % des bibliotechniciens.

Afin de contribuer à la recherche basée sur la pratique, cette étude cherche à comprendre les pratiques de développement, de promotion et d'évaluation des collections en français dans les bibliothèques publiques canadiennes en milieu francophone minoritaire¹. Elle a aussi pour but de comprendre dans quelle mesure et selon quels critères les collections en français répondent aux besoins des

1 Un article présentant partiellement le projet de recherche et son lien avec le réseau des CLOSM de Bibliothèque et Archives Canada a été publié en 2022. Voir Catherine Lachaine *et al.* « Public Libraries in Official Language Minority Communities: Current Issues for French-Language Collections », *Partnership: The Canadian Journal of Library and Information Practice and Research*, vol. 17, n° 1, Sept. 2022, p. 1-8, [En ligne], [https://doi.org/10.21083/partnership.v17i1.6841] (Consultée le 30 novembre 2022).

communautés francophones et francophiles et les servent. L'étude tente de répondre aux questions de recherche suivantes :

- Quels sont les facteurs qui influencent la gestion des collections en français dans les bibliothèques publiques canadiennes en situation linguistique minoritaire ?
- Quels sont les critères utilisés pour mesurer le succès du développement des collections en français ?

Problématique et recension des écrits

Une revue de la littérature a été faite en amont du projet, mais très peu d'articles publiés en français sur le sujet ont été relevés. Dans les articles en anglais ciblés, certains thèmes sont toutefois ressortis.

Les recherches sur les collections multilingues sont souvent présentées dans le contexte de la bibliodiversité. Ce terme fait référence au besoin de diversité culturelle mis à la disposition du lecteur dans le milieu du livre, de l'édition et de la production du livre (Alliance internationale des éditeurs indépendants, s.d.). Présentée comme un enjeu important dans le milieu de la publication savante pour réduire l'oligopole des grands éditeurs (Giménez Toledo et coll., 2019 ; Shearer et coll., 2020), la bibliodiversité, croyons-nous, doit aussi être présente parmi les collections générales des bibliothèques publiques. La diversité culturelle dans les bibliothèques est un sujet souvent abordé, et la nécessité d'une sensibilisation à la langue et à la culture des usagers est largement reconnue. L'attitude des bibliothécaires et leur engagement auprès des communautés minoritaires ont donc une incidence sur le succès des programmes et des services (Bolick, 2015). Dans un article sur la préservation des langues dans les bibliothèques américaines, Reznowski (2009) précise que le rôle de la bibliothèque est de répondre aux besoins de la communauté et que la collaboration avec des locuteurs natifs, pour fournir par exemple des heures de lecture de contes dans différentes langues, est une solution possible. Des études notent également une tendance des bibliothèques à se limiter aux besoins perçus sans toujours effectuer de consultation directe des communautés minoritaires (Listwon et Sen, 2009 ; Overall, 2009). Par ailleurs, il y a un besoin grandissant d'engagement communautaire (Listwon et Sen, 2009). Les recommandations sur le sujet portent sur la nécessité de politiques claires concernant les services de

bibliothèque pour les populations sous-représentées (Listwon et Sen, 2009 ; Picco, 2008), ainsi que la sensibilisation et la formation du personnel en matière de compétences culturelles (Overall, 2009).

La langue et les compétences linguistiques des bibliothécaires et du personnel sont largement sous-représentées dans ces discussions et souvent perçues comme des facteurs environnementaux qui peuvent être contournés (avec des logiciels de traduction, des interprètes, etc.) (Bolick, 2015 ; Overall, 2009). Lorsque la question de la langue est abordée, les conversations portent davantage sur le catalogage et la langue des collections, et rarement sur les compétences linguistiques du personnel ou leurs effets sur les services (Henninger, 2018). Les études recensées portant sur l'évaluation des collections multilingues examinent l'enjeu de leur représentativité démographique et constatent que les collections des minorités linguistiques sont peu proportionnelles à la population (Boulé, 2005 ; Ly, 2018 ; Russo, 2019). La tendance actuelle suggère cependant que les bibliothécaires ne se concentrent plus sur la représentation des ratios mais plutôt sur la satisfaction des besoins de la communauté avec les ressources disponibles (Ly, 2018). Une étude récente, utilisant une approche quantitative et qualitative approfondie des collections francophones en Saskatchewan, considère l'expérience de l'individu et souligne l'importance de promouvoir les collections et d'engager les communautés francophones des communautés rurales dans les activités de la bibliothèque (Russo, 2019).

Le succès du développement et du catalogage de collections en français ou multilingues repose en grande partie sur les compétences et les connaissances langagières des bibliothécaires et des bibliotechniciens. L'usage de la langue est partie intégrante de leur travail (Hall-Ellis, 2007). Si l'employé ne parle pas la langue de l'ouvrage qu'il catalogue ou des collections qu'il développe, il doit trouver d'autres moyens pour faire les bons choix et prendre des décisions éclairées pour les collections. Selon une étude qui se penche sur trois réseaux de bibliothèques publiques américaines, la maîtrise et l'utilisation de langues autres que l'anglais par le personnel est faible (Henninger, 2018). Quand on sait que 13,4 % ou plus de 40 millions des habitants des États-Unis ont l'espagnol pour langue à la maison (United States Census Bureau, 2019), on peut dire que la diversité des langues dans les collections de bibliothèques est un enjeu global, même dans les pays où une langue est majoritaire, comme c'est le cas aux États-Unis avec l'anglais. Il y a une grande communauté de lecteurs pour des

ressources dans d'autres langues que l'anglais, et les réseaux de bibliothèques des États-Unis doivent pouvoir y répondre. Pour relever ce défi, il est entre autres suggéré aux bibliothécaires unilingues anglophones de consulter les communautés de bibliothécaires, au niveau régional ou même national, afin d'obtenir des suggestions de ressources et des conseils (Hill, 2018). La collaboration peut même être faite avec les communautés d'utilisateurs (2018). Les bibliothécaires occupent une position stratégique pour acquérir une compréhension et une base de connaissances des cultures de leur communauté par le biais d'interactions personnelles (Garrison, 2013).

Une collaboration plus personnalisée peut aussi se développer avec le milieu du livre, par exemple en travaillant avec des librairies spécialisées locales ou à l'international, en visitant des foires du livre ou en consultant les sites Web d'éditeurs (Dilevko et Dali, 2002, 2005 ; Henczel, 2003). Il est suggéré par contre de ne pas consulter une seule source ni utiliser une seule plateforme de vente, car les collections pourraient rapidement devenir obsolètes ou impopulaires, et certains biais personnels, de la part des sélecteurs, pourraient transparaître (Hill, 2018). Bien qu'il y ait plusieurs options, il reste que les méthodes évoquées peuvent être exigeantes et demander beaucoup de temps. Elles peuvent de surcroît engendrer des coûts (Dilevko et Dali, 2002).

L'enjeu de la connaissance du français est important à considérer, particulièrement dans le contexte canadien, car les capacités limitées à parler, lire et écrire le français peuvent potentiellement miner l'expertise et la performance des bibliothécaires dans la gestion des collections, les acquisitions et le catalogage (2002). Notre recension de la littérature montre un manque de recherches récentes sur le sujet. Dans les publications recensées, il est souvent question des collections multilingues, de la représentativité de la diversité culturelle, mais la question de la gestion et de la promotion des collections en français par les bibliothécaires en milieu minoritaire a été peu étudiée.

Méthodologie

Tel que mentionné en introduction, cette recherche visait à comprendre les pratiques de gestion, de promotion et d'évaluation, des collections en français dans les bibliothèques publiques canadiennes en milieu francophone minoritaire. Nous avons cherché à comprendre dans quelle mesure et selon quels critères les collections en français

répondent aux besoins des communautés francophones et francophiles et leur rendent service. Nos questions de recherche étaient les suivantes :

- Quels sont les facteurs qui influencent la gestion des collections en français dans les bibliothèques publiques canadiennes en situation linguistique minoritaire ?
- Quels sont les critères utilisés pour mesurer le succès des collections en français ?

La méthode de recherche pour la collecte des données et pour répondre à ces questions fut une enquête exploratoire reposant sur un questionnaire en ligne bilingue (en français et en anglais).

Élaboration du questionnaire

Le questionnaire autoadministré permet de répondre aux questions d'une façon rapide, il est abordable tout en ayant une large portée (Durand et Blais, 2016). Il était important que le questionnaire soit offert en français et en anglais afin de pouvoir refléter l'expérience des francophones et des non-francophones responsables de la gestion des collections en français en situation linguistique minoritaire. La revue de la littérature et les expériences des chercheuses ont contribué à l'élaboration du questionnaire. D'une durée d'environ 20 minutes, il contenait 28 questions réparties en 4 catégories : 1) questions démographiques ; 2) méthodes de gestion des collections francophones ; 3) évaluation des collections ; 4) promotion des collections. La version française du questionnaire se trouve en annexe.

Échantillonnage

Les méthodes d'échantillonnage de la population étaient non probabilistes : échantillon par choix raisonné, de commodité, volontaire (Statistiques Canada, 2021b). L'invitation à répondre au questionnaire a été diffusée sur des listes d'envoi de bibliothécaires et des réseaux sociaux d'associations professionnelles provinciales et territoriales².

2 Ceux-ci incluaient : Newfoundland & Labrador Public Libraries, Atlantic Provinces Library Association, Réseau des bibliothèques des provinces maritimes, Nova Scotia Provincial Library, Nova Scotia Library Association, ABO-Franco, Réseau des bibliothèques des CLOSM, Librarianship.ca, Ontario Library Services, Federation of Ontario Public Libraries, Manitoba Library Association, Saskatchewan Library Association, Saskatchewan Association of Library Technicians, Jerome-L

Pour procéder à l'échantillonnage, les chercheuses ont utilisé les critères d'inclusion et d'exclusion suivants : bibliothécaires et employés de bibliothèques publiques au Canada ayant des responsabilités de développement de collections en français en milieu francophone minoritaire. Les bibliothécaires et employés de bibliothèques n'ayant pas de telles responsabilités, et les bibliothécaires et employés œuvrant en contexte linguistique majoritaire, soit au Québec, ont été exclus de l'échantillon.

Lancement du questionnaire et collecte de données

Après avoir obtenu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa, les chercheuses ont entrepris le recrutement des participants et lancé le questionnaire. Ouvert du 12 février au 31 mars 2021 (durant la pandémie de COVID-19), le questionnaire était autoadministré en ligne sur la plateforme Qualtrics. La collecte de données s'est effectuée en ligne exclusivement.

Nettoyage et analyse de données

Des 86 questionnaires remplis et soumis, 53 ont été retenus pour l'analyse finale, ce qui constitue un taux de réponse acceptable, quoiqu'inférieur à l'objectif initial. Considérant qu'il y a 478 bibliothèques publiques et 2 305 succursales de bibliothèques au Canada – en excluant le Québec, où le français n'est pas en situation linguistique minoritaire –, nous cherchions un taux de réponse de 100 participants, soit environ 20 % des bibliothèques publiques canadiennes (Cavanagh, 2019). Les 33 questionnaires exclus n'avaient pas été terminés par les participants et n'avaient donc pas assez de contenu pour une analyse robuste. Certaines données peu pertinentes recueillies par Qualtrics, par exemple la date de soumission du questionnaire, ont été supprimées. Quelques inconsistances ont été notées entre les questionnaires français et anglais au cours de cette étape de nettoyage. Les résultats ont été conservés pour l'analyse tout en nécessitant une renumérotation des questions.

Le questionnaire comprend des données quantitatives et qualitatives. Les données qualitatives ont été analysées en utilisant le

Listserv, Library Association of Alberta, The Alberta Association of Library Technicians, Alberta Public Library Administrators' Council, BCLA Listservs, Nunavut Manager of Library Services, Northwest Territories Territorial Librarian, Whitehorse Library.

codage de la théorie ancrée, une méthodologie de recherche inductive. Les concepts, idées et éléments qui se répétaient dans les réponses au questionnaire ont été relevés, ces répétitions ont été codées puis, avec les analyses subséquentes, les codes ont été regroupés en concepts puis en catégories. Les données quantitatives du questionnaire ont été analysées en utilisant des tableaux de distribution des fréquences et des tableaux croisés.

Résultats

Dans cette section, nous présentons les résultats de l'enquête. Nous avons constaté des écarts parfois marqués entre les réponses des questionnaires en anglais et en français. Les résultats sont donc occasionnellement présentés en comparaison.

Profil démolinguistique des répondants

En ce qui concerne le profil démolinguistique des répondants, une majorité de 72 % a rempli le questionnaire en anglais. Les répondants proviennent de presque toutes les régions du Canada, à l'exception des trois territoires du nord, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. Trois provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont fourni la majorité des réponses (environ 74 %). Près de la moitié des répondants (47 %) travaillent dans une bibliothèque urbaine, et un nombre équivalent, 21 % dans les deux cas, travaillent dans des bibliothèques rurales ou régionales. Comme cette enquête porte sur la gestion des collections, il n'est pas surprenant que 70 % des répondants aient déclaré en être directement responsables et que 30 % soient en mesure de faire des recommandations. Nous avons interrogé les répondants sur la perception de leurs compétences linguistiques en français ; 100 % des répondants en français déclarent posséder une parfaite maîtrise du français, contre seulement 12 % des répondants en anglais. De plus, 39 % des répondants en anglais et 11 % des répondants en français affirment que le manque de connaissances en français constitue un obstacle à leur travail de gestion des collections. L'anglais est la langue maternelle de 77,5 % des répondants, tandis que le français est la langue maternelle de 22,5 % des répondants.

Méthodes de développement des collections francophones

Les bibliothèques élaborent des politiques de gestion des collections qui reflètent la mission, la vision et les valeurs de l'organisation. Outil de planification et de communication, ces politiques permettent d'établir les critères de sélection, la portée des collections et les priorités en matière de développement des collections. Les résultats de l'enquête révèlent que peu de bibliothèques (32 %) servant des CLOSM ont prévu une section dans leurs politiques concernant la gestion des collections en français. En comparant ces résultats, on note des différences selon la langue du répondant : 65 % des répondants en français affirment que leur bibliothèque s'est dotée d'une politique pour ses collections en français, comparé à 17 % des répondants en anglais. Malgré la faible présence de politiques, une majorité de répondants (67 %) indiquent qu'ils allouent un budget au développement de collections dans des langues autres que l'anglais, et 59 % mentionnent qu'il y a un budget spécifiquement consacré aux collections en français. À nouveau, en comparant les résultats, on note une différence selon la langue du répondant : 71 % des répondants en français disent qu'ils ont un budget pour la collection en français, comparé à 54 % des répondants en anglais.

Pour ce qui est des méthodes de développement de collections en français, le questionnaire présentait une liste des méthodes les plus couramment utilisées par les bibliothécaires, telles que les suggestions des usagers, les envois d'office, les comptes rendus de lecture, les commandes permanentes, les listes des meilleures ventes, les récipiendaires ou finalistes de prix littéraires. Les répondants indiquent qu'il est plus probable qu'ils considèrent les suggestions des usagers (72 %), les récipiendaires ou finalistes de prix littéraires (72 %) et les palmarès des meilleurs vendeurs (54 %). Les répondants en anglais font toutefois plus fréquemment appel à un réseau professionnel constitué d'enseignants, de collègues de leurs propres institutions ou d'autres institutions. Nous avons aussi demandé aux répondants par question ouverte de décrire d'autres méthodes non répertoriées dans le questionnaire et, si on en juge par le nombre de réponses reçues, cet aspect du travail est celui qui génère le plus d'intérêt et d'enthousiasme. Les répondants en français expliquent qu'ils mettent en place un système proactif de veille informationnelle, qui consiste à se tenir au courant des nouvelles littéraires et à consulter les médias : émissions de Radio-Canada, sites Web des librairies, comptes Instagram

des éditeurs, magazines littéraires, journaux québécois et sites Web des associations francophones. Les visites en personne dans une librairie francophone ou une foire du livre sont peu ou ne sont pas mentionnées, possiblement en raison de la pandémie, des coûts associés aux déplacements, ou parce qu'un tel réseau de ressources locales est peu présent en contexte minoritaire. En comparant les résultats, on note à nouveau une différence selon la langue des répondants. Les répondants en français indiquent que leurs méthodes ne sont pas très différentes de celles qu'ils emploient pour leurs collections en anglais, alors que les répondants en anglais disent s'appuyer sur les recommandations des usagers pour leurs collections en français, ce qui est moins souvent le cas pour la sélection de leur collection en anglais. La sélection des ressources en anglais, selon les répondants en anglais, semble s'effectuer à l'interne au moyen d'une panoplie d'outils tels que des comptes rendus d'ouvrages, des données de prêt, des listes d'éditeurs et des visites de fournisseurs, alors que les ressources en français sont sélectionnées de façon plus restreinte et centralisée par le biais de réseaux régionaux, de fournisseurs et de commandes permanentes.

Le service à la clientèle, le contenu canadien et la représentation de la diversité culturelle dans le texte sont parmi les facteurs les plus importants à considérer lors de la sélection de ressources en français. Le format de la ressource, par exemple les livres numériques ou imprimés et les documents audiovisuels, ainsi que le niveau de lecture ressortent aussi comme des facteurs importants. Enfin, nous avons pu observer un écart entre les niveaux de satisfaction des répondants quant aux méthodes de sélection utilisées : 90 % des répondants au questionnaire français en sont très ou extrêmement satisfaits, comparativement à seulement 33 % des répondants au questionnaire anglais.

Évaluation des collections

La planification stratégique et l'évaluation sont une partie importante de la gestion et du maintien des collections. En ce qui concerne les critères d'évaluation du succès des collections les plus courants, les répondants mentionnent les statistiques de prêt et la rétroaction des usagers, mais nous n'avons pas demandé quelles méthodes ils utilisent spécifiquement pour obtenir cette rétroaction (sondages, boîtes de suggestions, commentaires, etc.). Les répondants en anglais expliquent qu'ils n'appliquent pas les mêmes critères d'évaluation

pour les collections en français que pour les collections en anglais, et qu'ils peinent à recourir aux stratégies courantes d'évaluation, car les collections en français sont de petite taille et souvent les ouvrages francophones sont beaucoup moins empruntés. Les questions ne faisaient pas de distinction entre collections physiques et collections numériques, mais on a noté une difficulté à obtenir des statistiques fiables au sujet des plateformes de prêt de livres numériques.

Nous avons demandé aux répondants par question ouverte de décrire d'autres méthodes d'évaluation non répertoriées dans le questionnaire et, si on en juge par le nombre restreint de commentaires, cet aspect du travail semble être le moins familier et paraît générer très peu d'intérêt. Nous avons reçu quelques suggestions, telles que de se fier aux listes d'attente des titres les plus populaires, de comparer sa collection à celle d'une autre bibliothèque réputée, ou encore de comparer le pourcentage de ressources en français au pourcentage de la population francophone de sa municipalité en se servant des statistiques du recensement. Par ailleurs, nous avons pu observer une différence entre les niveaux de satisfaction des répondants quant aux méthodes utilisées pour évaluer le succès du développement de collections : 70 % des répondants en français se montrent très satisfaits, comparativement à seulement 47 % des répondants en anglais. Aucun répondant en français est peu ou n'est pas satisfait, alors que 20 % des répondants en anglais sont peu ou ne sont pas satisfaits.

Promotion des collections

Dans les bibliothèques qui servent une population majoritairement anglophone, les ressources en français peuvent parfois se perdre parmi les autres collections. Les activités de promotion, de mise en valeur et d'animation de la lecture, de même que les programmes de littératie familiale, sont donc une composante essentielle des services de la bibliothèque. Les méthodes de promotion des collections en français les plus utilisées par les répondants en français sont principalement numériques, ce qui comprend le site Web de la bibliothèque (100 %), les médias sociaux et les blogues (100 %), possiblement en raison de la pandémie de COVID-19. Les méthodes de promotion les plus courantes chez les répondants en anglais sont la mention d'éléments de la collection lors d'interactions avec les usagers (71 %) et le site Web de la bibliothèque (58 %). Par ailleurs, 30 % des répondants en français et 40 % des répondants en anglais disent qu'il est improbable ou extrêmement improbable qu'ils fassent la promotion de la

collection en organisant une causerie autour d'un livre ou d'un thème. Parmi les différences notables, 80 % des répondants en français disent qu'il est probable ou extrêmement probable qu'ils mentionnent des éléments de collection lors des programmes de la bibliothèque, comparativement à seulement 42 % des répondants en anglais. Ici encore, nous observons un écart entre les niveaux de satisfaction des répondants : 70 % des répondants en français sont très satisfaits des méthodes utilisées pour la promotion des collections, comparativement à seulement 40 % des répondants en anglais.

Discussion

Dans cette section, nous abordons plus en détail les résultats en faisant ressortir les facteurs d'influence sur la gestion des collections en français ainsi que les méthodes pour mesurer le succès des collections et les défis qui se présentent dans les bibliothèques en situation linguistique minoritaire.

Première question de recherche : les facteurs d'influence

La première question de recherche portait sur les facteurs qui influencent la gestion des collections en français dans les bibliothèques publiques canadiennes en milieu francophone minoritaire. L'analyse des résultats de l'enquête révèle quatre facteurs d'influence principaux, souvent interreliés : le niveau de français des employés, le recours à des fournisseurs et à des intermédiaires, le manque de ressources et de soutien, et le cantonnement du développement de collections à du contenu jeunesse et pour des publics d'âge scolaire.

Sans surprise, le premier facteur qui influence la gestion des collections est le niveau de connaissance du français des employés ou du personnel responsable des collections : 11 % des répondants en français et 39 % des répondants en anglais rapportent que le manque de connaissance du français constitue un obstacle au développement des collections. Plusieurs, particulièrement les répondants en anglais, remarquent des lacunes en français chez certains employés de leur bibliothèque. Cela a un impact sur la sélection du matériel, la promotion et le catalogage de la collection. Un des répondants mentionne la difficulté de recruter des bibliothécaires qui possèdent les connaissances et l'expérience requises pour faire le travail en français, particulièrement en milieu rural. Certaines bibliothèques doivent

déléguer les tâches de catalogage et de sélection au réseau de bibliothèques régional car ils n'ont pas d'employé qui parle français. On note aussi que le manque de connaissances de la culture francophone et de la langue française peut rendre la sélection des titres en français plus ardue pour quelqu'un qui ne fait pas partie de cette communauté. Les commentaires suivants, provenant textuellement des réponses fournies aux questions ouvertes, reflètent cette réalité :

Avoir des employés francophones à l'intérieur de l'institution et dans la direction est d'une importance capitale pour pouvoir servir sa communauté en français.

Most of the selection tools I use are only in English – I look for reviews, etc. to purchase books but don't have enough ability in French to do this. I would love any help I can get.

Le deuxième facteur est le recours marqué à des fournisseurs et à des intermédiaires. Le choix des vendeurs et des fournisseurs d'ouvrages en français est généralement limité. Des bibliothèques ont signé des contrats avec des fournisseurs uniques, en vertu desquels ils doivent faire appel à un seul fournisseur de livres pour toutes leurs commandes, peu importe le format ou la langue. Pour les livres numériques par exemple, des répondants nous ont fait part de leur usage exclusif de la plateforme OverDrive qui propose malheureusement très peu de titres en français. Nous avons été intriguées qu'aucun répondant ne mentionne des ressources importantes en matière de livres numériques francophones et de contenu canadien, telles que la plateforme Prêt numérique/Cantook Station (De Marque) ou la Bibliothèque des Amériques. L'offre limitée des fournisseurs a aussi des répercussions sur la disponibilité des titres dans certaines régions ainsi que sur les délais de livraison, qui peuvent être accrus. Ces conséquences peuvent décourager la commande de titres francophones. Les répondants misent donc beaucoup sur les commandes permanentes : 45 % des répondants en français disent qu'il est probable qu'ils utilisent le système de commandes permanentes, et 18 % indiquent que c'est extrêmement probable. Du côté des répondants en anglais, 27 % disent qu'il est probable qu'ils utilisent les commandes permanentes, et 17 % répondent que c'est extrêmement probable. Les répondants utilisent également les systèmes de commandes centralisés. Ces systèmes, bien que pratiques et nécessaires pour

certaines bibliothèques, font en sorte que les collections sont très uniformes d'une bibliothèque ou succursale à l'autre. Certains répondants affirment par ailleurs qu'ils demandent du soutien à des collègues qui parlent ou connaissent mieux le français, qu'ils contactent d'autres bibliothèques, publiques ou scolaires, pour de l'aide, ainsi que des associations ou centres de ressources francophones pour faire leur sélection. Nous constatons que des efforts sont faits pour impliquer différents intermédiaires et s'assurer que les collections répondent le mieux possible aux besoins de la communauté. Mais cela reste quand même un défi. Les commentaires suivants évoquent cette réalité :

I think our French collection could use quite a lot of work. We could use a better vendor, except that we are restricted by our "sole source" contract, whereby we must use one book supplier for all of our book orders, across formats and languages.

We allow our Regional Library System to make most decisions for our French language collection due to us no longer having a French speaker on staff.

Le troisième facteur qui influence la gestion des collections est le manque de ressources, de soutien et parfois d'intérêt de la part des administrations. Les budgets alloués aux collections en français sont généralement très limités ou inexistantes : 46 % des répondants en anglais disent qu'ils n'ont pas de budget consacré aux collections francophones, et du côté francophone, 29 % indiquent l'absence de budget ; 71 % des répondants affirment toutefois qu'ils ont un budget pour les collections multilingues. Certains répondants font part du peu d'intérêt de l'administration pour recruter du personnel bilingue dédié à ces collections. Les répondants évoquent aussi le coût souvent plus élevé des ressources en français. Il y a un manque de ressources pertinentes pour le développement de collections en français en milieu francophone minoritaire. Beaucoup de répondants se tournent vers les émissions culturelles à la radio et à la télévision ou les revues et magazines du Québec. Bien que pertinentes, les sources provenant du Québec ne reflètent pas toujours la diversité de la francophonie canadienne et d'ailleurs. Pour développer une collection pertinente, diversifiée, qui offre une certaine représentation des groupes minoritaires francophones, il y a donc beaucoup de travail à faire, de

recherche à effectuer dans plusieurs plateformes ou ressources. Le manque de disponibilité et d'accessibilité des fournisseurs freine toutefois le travail. La plupart des répondants disent qu'ils suivent très souvent les recommandations des usagers pour enrichir leur collection en français. Il s'agit pour eux de la source la plus pertinente, surtout s'ils ne parlent pas la langue. Les commentaires suivants reflètent cette réalité :

We have fewer sources of reviews for French books than for English and rely more heavily on publishers' websites/catalogues.

Nous recevons beaucoup moins de représentants que nos collègues anglophones, contrairement à eux nous ne recevons pas de listes de *best-sellers* de nos vendeurs qui listent les nouveautés à venir pour les prochains mois.

Unfortunately although we have asked repeatedly we don't have any budget for a French collection. We were lucky to get some left over money last year to purchase some items, but our management refuses to give regular money to developing this collection. It is so frustrating because we are asked daily for more titles.

Le quatrième et dernier facteur est un cantonnement du développement des collections à du contenu jeunesse et des publics d'âge scolaire, possiblement en raison de la popularité des programmes d'immersion française, de l'augmentation du nombre de jeunes qui étudient dans leur seconde langue officielle, et de l'impact de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* accordant aux parents admissibles le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de la minorité aux niveaux primaire et secondaire. Des répondants mentionnent en effet qu'ils concentrent leur collection uniquement sur les livres jeunesse de même que sur des ouvrages pour les étudiants en immersion française et pour les lecteurs dont le français est la langue seconde. Ils s'assurent que les livres conviennent aux niveaux de lecture et aux champs d'intérêt des différents groupes d'âge scolaire. Cet élément est important pour 33 % des répondants. Puisque les besoins en littérature familiale et en littérature adulte ne sont pas priorités, très peu d'ajouts à la collection sont destinés aux adultes, bien qu'il y ait des achats ponctuels de titres populaires et de meilleurs vendeurs en librairie. Finalement,

43 % des répondants indiquent que le contenu canadien et local est important ou extrêmement important comme critère d'achat, car il est nécessaire pour la vitalité des communautés et répond à une certaine demande des usagers. Cette approche ciblée sur le livre jeunesse et les meilleurs vendeurs signifie donc que les contenus en français ne se retrouvent pas dans toutes les sections ou collections des bibliothèques, et il n'en résulte pas une sélection équilibrée d'ouvrages en français.

We do not actively collect adult books in French, although we do add donated titles to our collection which are rarely borrowed.

Adult collection is not prized or promoted. There was some talk of doing a children's storytime in French, which would have given staff an opportunity to showcase that collection a bit more.

We would purchase many more children's materials in French if we had both the space and the funds. Local demand for adult materials in French is low enough that we do not plan to expand our selection except through donated items.

Ces données montrent que, bien qu'il y ait une connaissance très claire par les bibliothécaires des enjeux entourant la gestion des collections en français en milieu linguistique minoritaire, le manque de ressources est criant. Un budget accru serait une solution à court terme, mais une accessibilité plus grande et un appui plus soutenu de la part des différents intermédiaires assureraient une meilleure viabilité des collections.

Deuxième question de recherche : mesurer le succès

La deuxième question de recherche portait sur les critères pour mesurer le succès du développement des collections en français. Le choix de ces critères soulève des questions complexes, auxquelles on se doit d'apporter des réponses réfléchies et nuancées, et cela requiert une sensibilité aux aspects politiques des liens qui existent entre les collections des bibliothèques et les communautés qu'elles servent. Comment les bibliothèques savent-elles si leurs collections en français répondent aux besoins, aux attentes, aux demandes de leur public cible ? Effectuent-elles des sondages et des consultations pour mieux comprendre la satisfaction, les changements dans les habitudes de

lecture ou le comportement informationnel des usagers des collections en français ? Dans le cycle de planification du développement et de la maintenance des collections, les répondants semblent accorder moins de temps ou d'attention à l'étape de l'évaluation. Se disant assez satisfaits de leurs méthodes d'évaluation (55 % se disent très satisfaits, 32 % ont une opinion neutre sur la question), ils ont toutefois recours à des approches plus réactives qu'anticipatives, par exemple en utilisant les statistiques de prêt (62 %) et les suggestions des usagers (64 %). Les collections de plus en plus numériques entraînent de nouvelles habitudes d'accès, de prêt et de lecture. Les plateformes de prêt numérique et les initiatives d'achats en consortium offrent des possibilités accrues d'analyse et de forage des données qui semblent encore être peu exploitées. En outre, les bibliothécaires des CLOSM soulignent qu'ils emploient des critères différents pour évaluer le succès du développement de leurs collections en français et en anglais, sans toutefois donner de détails précis sur leurs méthodes. Les répondants constatent également que les collections en français sont peu proportionnelles à la population et ils éprouvent des difficultés à déterminer des critères justes, pertinents et équitables pour mesurer le succès du développement des collections en français.

Because of the small size of the French-speaking population in our area, our standards for what is considered "good" circulation are different for our French collections.

It is quite challenging to develop a well-rounded collection of popular materials in French for youth and adults in a small rural community where only 10% of residents indicate they speak French (Census Canada, 2016). French titles represent 1-2% of our physical collection of materials.

L'analyse des résultats de l'enquête ne permet pas de tracer un portrait précis du public cible, et on trouve peu de données probantes ou de preuves du succès des activités de développement et de promotion des collections en français. Ces résultats corroborent ceux d'études antérieures portant sur les collections multilingues, qui notent une tendance des bibliothèques à se limiter aux besoins perçus sans nécessairement effectuer de consultation directe avec les communautés minoritaires (Listwon et Sen, 2009 ; Overall, 2009).

Limites et pistes de réflexion

La petite taille de l'échantillon des répondants, la diversité et la variété des contextes linguistiques minoritaires à travers le pays ainsi que les structures propres aux réseaux de bibliothèques publiques de chaque province comptent parmi les limites de cette recherche. Par exemple, dans la seule province officiellement bilingue au Canada, le Nouveau-Brunswick, la gestion des collections ne s'effectue pas au niveau local mais il est centralisé à l'échelle provinciale par le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. Cela pourrait expliquer en partie le peu de réponses reçues d'une province qui compte pourtant 32 % de francophones. Il s'avère difficile de comparer les pratiques, les réalités et les ressources institutionnelles de bibliothèques situées dans une ville comme Ottawa (la capitale nationale officiellement bilingue, en zone limitrophe du Québec, où la proportion des communautés francophones et bilingues est importante) ou Saskatoon (située dans une province des Prairies dont seulement 1,3 % de la population est francophone). Enfin, il est possible que la pandémie de COVID-19 ait influencé les résultats de l'enquête alors que la grande majorité des bibliothèques publiques au Canada en février et mars 2021 offraient des services réduits, un accès limité à leurs collections physiques et une programmation entièrement virtuelle.

Les données de cette première enquête pourraient servir de base à une étude longitudinale. L'enquête a soulevé d'autres questions qui pourraient éventuellement être explorées. Il serait intéressant par exemple de mener des entrevues ou des groupes de discussion pour comprendre l'approche de distribution des fournisseurs, ou le point de vue des usagers en évaluant leur degré de satisfaction ou en étudiant leur comportement informationnel. Une autre étude pourrait porter sur l'état actuel et l'utilisation des collections et des plateformes de livres numériques. Enfin, il pourrait être utile de préparer une trousse d'outils, de ressources et de politiques, et de sonder l'intérêt de créer une communauté de pratique afin de répondre au besoin de partage de connaissances et de soutien maintes fois exprimé par les répondants. Plusieurs répondants nous ont fait part de leur intérêt pour le projet de recherche et ont dit avoir hâte que les résultats soient partagés.

Conclusion

Cette étude a atteint ses objectifs en déterminant des facteurs qui influencent la gestion des collections en français dans les bibliothèques publiques canadiennes en milieu francophone minoritaire et des critères utilisés pour mesurer le succès de ces collections. L'enquête nous a permis de mieux comprendre la réalité des bibliothécaires et des employés de bibliothèques publiques chargés de faire la sélection des ressources en français ; les résultats de l'enquête témoignent de leur expertise, de leurs efforts quotidiens et de leur ingéniosité pour protéger et promouvoir la bibliodiversité en proposant des collections qui s'efforcent de répondre aux besoins des CLOSM. Nous constatons tout de même que le développement de collections de ressources francophones en milieu francophone minoritaire au Canada est souvent effectué par des bibliothécaires et des employés de bibliothèques anglophones qui maîtrisent peu ou ne parlent pas le français. Ces professionnels élaborent moins fréquemment une politique de gestion des collections en français, se déclarent assez peu satisfaits de leurs méthodes de sélection, de promotion et d'évaluation, manquent de ressources et font souvent appel à un réseau de collègues, de fournisseurs et d'intermédiaires pour les assister dans leurs responsabilités.

L'accès aux ressources en français hors Québec, à des collections à jour, diversifiées et pertinentes, reste donc un défi. Les bibliothèques publiques en milieu francophone minoritaire achètent peu ou n'achètent pas de livres en français parce qu'ils sont peu empruntés, mais les ouvrages en français sont peut-être peu empruntés... parce qu'on n'en achète pas et qu'on en fait peu la promotion. Sachant que les dépenses en collections apparaissent comme un facteur qui contribue grandement à l'utilisation des bibliothèques, n'a-t-on pas le sentiment de faire face à d'insurmontables obstacles ? Pour résoudre ces enjeux, de prime abord budgétaires, les bibliothèques servant des CLOSM dispersées à travers le pays devraient amorcer un travail de vision, de collaboration et d'innovation. Des activités d'engagement et des projets fédérateurs avec les communautés francophones et francophiles pourraient créer des opportunités d'améliorer l'accès aux ressources, permettre de mieux comprendre les besoins, offrir des occasions de socialisation en français et de resserrement des liens communautaires. David Lankes (2019) soutient que la vraie collection

de n'importe quelle bibliothèque, ce n'est pas les livres sur les étagères, mais bien la communauté qui l'entoure. En engageant les communautés francophones, en les invitant à s'impliquer auprès des bibliothécaires et à faire connaître leurs champs d'intérêt et leurs expertises, les bibliothèques pourraient être un vecteur pour l'apprentissage, la connaissance, la diffusion et la préservation de la culture au sein des CLOSM et assurément renforcer la vitalité de ces communautés.

Bibliographie

- ALLIANCE INTERNATIONALE DES ÉDITEURS INDÉPENDANTS (s. d). *Bibliodiversité*, [En ligne]. [<https://www.alliance-editeurs.org/bibliodiversite,043?lang=fr>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- BOLICK, Joanna (2015). « Addressing Language Barriers through Readers' Advisory: Librarian, Literature, and Locality », *North Carolina Libraries*, vol. 73, n° 1, [En ligne]. [<https://doi.org/10.3776/ncl.v73i1.410>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- BOULÉ, Michelle (2005). « Examining a Spanish Nonfiction Collection in a Public Library », *Library Collections, Acquisitions, and Technical Services*, vol. 29, n° 4, p. 403-411, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1016/j.lcats.2006.03.002>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- CANADIAN URBAN LIBRARIES COUNCIL (CULC) (2011). *An Analysis of Public Library Trends*, Lumos Research inc., [En ligne]. [<https://culc.ca/wp-content/uploads/2019/10/CULC-Public-Library-Trends.pdf>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- CAVANAGH, Mary (2019). *How Many Public Libraries Are There in Canada?*, [En ligne]. [https://mfcavanagh.files.wordpress.com/2019/05/publib_count_ca_2019-2.pdf] (Consultée le 30 novembre 2022).
- CHALOUX, Annie (2006). *Diversité culturelle : quand le Canada gagne et que les États-Unis grognent*, Perspective monde, [En ligne]. [<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=171>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- DALI, Keren, et Juris DILEVKO (2005). « Beyond Approval Plans: Methods of Selection and Acquisition of Books in Slavic and East European languages in North American libraries », *Library Collections, Acquisitions, & Technical Services*, vol. 29, n° 3, p. 238-269, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1080/14649055.2005.10766064>]. (Consultée le 30 novembre 2022).
- DESORGUES, Pierre (2020). « Canada : plus de livres en français finalement dans des bibliothèques publiques de Toronto », TV5 Monde, [En ligne]. [<https://information.tv5monde.com/info/canada-plus-de-livres-en-fran>

- cais-finalement-dans-des-bibliotheques-publiques-de-toronto-341114] (Consultée le 30 novembre 2022).
- DILEVKO, Juris, et Keren DALI (2002). « The Challenge of Building Multilingual Collections in Canadian Public Libraries », *Library Resources & Technical Services*, vol. 46, n° 4, p. 116-138, [En ligne]. [https://journals.ala.org/index.php/Irts/article/view/5275], (Consultée le 8 décembre 2022).
- DURAND, Claire, et André BLAIS (2016). « Le sondage », dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données (6^e édition)*, sous la direction de Benoît Gauthier et Isabelle Bourgeois, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 455-501.
- FORTIN-GAUTHIER, ÉTIENNE (2020). *400 000 \$ de nouveaux livres en français : les bibliothèques de Toronto y sont presque*, ONFR+, [En ligne]. [https://onfr.tfo.org/400-000-de-nouveaux-livres-en-francais-les-bibliotheques-de-toronto-y-sont-presque/] (Consultée le 30 novembre 2022).
- GARRISON, Kasey L. (2013). « *This Intense Desire to Know the World* »: Cultural Competency as a Personal and Professional Disposition in Collection Development Practices, [En ligne]. [http://library.ifla.org/ID/eprint/66/1/101-garrison-en.pdf] (Consultée le 30 novembre 2022).
- GIMÉNEZ TOLEDO, Elea, Emanuel KULCZYCKI, Janne PÖLÖNEN et Gunnar SIVERTSEN (2019). « Bibliodiversity : What it Is and why it Is Essential to Creating Situated Knowledge », *LSE Impact Blog*, [En ligne]. [https://blogs.lse.ac.uk/impactofsocialsciences/2019/12/05/biodiversity-what-it-is-and-why-it-is-essential-to-creating-situated-knowledge/] (Consultée le 30 novembre 2022).
- HALL-ELLIS, Sylvia D. (2007). « Language Proficiencies among Catalogers and Technical Services Librarians », *Technical Services Quarterly*, vol. 25, n° 2, p. 31-47, [En ligne]. [https://doi.org/10.1300/J124v25n02_03]. (Consultée le 30 novembre 2022).
- HENCZEL, Sue (2003). « Selecting and Acquiring Library Materials in Languages Other than English: Establishing Non-English Collections for Public, School and Academic Libraries », *Collection Building*, vol. 22, n° 3, p. 141-145, [En ligne]. [https://doi.org/10.1108/01604950310484474] (Consultée le 30 novembre 2022).
- HENNINGER, Ean (2018). « Do Languages Represent? A Pilot Study on Linguistic Diversity and Library Staff », *PNLA Quarterly*, vol. 82, n° 3/4, p. 73-92, [En ligne]. [https://arc.lib.montana.edu/ojs/index.php/pnla/article/view/1342] (Consultée le 30 novembre 2022).
- HILL, Jen (2018). « Building for Diversity: How Public Libraries Can Create Great Multilingual Collections », *Dalhousie Journal of Interdisciplinary Management*, vol. 14, printemps, [En ligne]. [https://ojs.library.dal.ca/djim/article/view/7854] (Consultée le 30 novembre 2022).
- LANKES, R. David (2019). *Exigeons de meilleures bibliothèques : plaidoyer pour une bibliothéconomie nouvelle*, Sens public, https://doi.org/10.1016/j.

- lcats.2006.03.002, [En ligne]. [<https://ateliers.sens-public.org/exigeons-de-meilleures-bibliotheques/index.html>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- LISTWON, Anna, et Barbara SEN (2009). « Public Library Services and the Polish Community in England: Case Study », *Library Review*, vol. 58, n° 4, p. 290-300, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1108/00242530910952837>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- LY, Valentina (2018). « Assessment of Multilingual Collections in Public Libraries: A Case Study of the Toronto Public Library », *Evidence Based Library and Information Practice*, vol. 13, n° 3, p. 17-31, [En ligne]. [<https://doi.org/10.18438/eblip29408>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- OVERALL, Patricia Montiel (2009). « Cultural Competence: A Conceptual Framework for Library and Information Science Professionals », *The Library Quarterly*, vol. 79, n° 2, p. 175-204, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1086/597080>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- PATRIMOINE CANADIEN (2019a). *Communautés de langue officielle en situation minoritaire comptant au moins une école dans la langue de la minorité linguistique*, [En ligne]. [<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/communautes-situation-minoritaire.html>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- PATRIMOINE CANADIEN (2019b). *Statistiques sur les langues officielles au Canada*, [En ligne]. [<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- PICCO, M. A. Paola (2008). « Multicultural Libraries' Services and Social Integration: The Case of Public Libraries in Montreal Canada », *Public Library Quarterly*, vol. 27, n° 1, p. 41-56, [En ligne]. [<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01616840802122443>]. (Consultée le 30 novembre 2022).
- REZNOWSKI, Gabriella (2009). « American libraries and Linguistic Diversity: Policies, Controversies and Ideological Fences », *Libri*, vol. 59, n° 3, p. 155-165, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1515/libr.2009.015>]. (Consultée le 30 novembre 2022).
- ROY, Alain (2021). *De la vitalité à la vitalité mémorielle : fondements conceptuels de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, Bibliothèque et Archives Canada, [En ligne]. [<http://publications.gc.ca/site/fra/9.896785/publication.html>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- RUSSO, Richard (2019). « French-Language Books in a Minority Setting: A Report from Rural Saskatchewan », *Minorités Linguistiques et Société / Linguistic Minorities and Society*, n° 11, p. 52-73, [En ligne]. [<https://www.erudit.org/fr/revues/minling/2019-n11-minling04924/1065212ar/>] (Consultée le 8 décembre 2022).

- SHEARER, Kathleen, Leslie CHAN, Iryna KUCHMA et Pierre MOUNIER (2020). *Fostering Bibliodiversity in Scholarly Communications: A Call for Action!*, University of Nebraska-Lincoln, [En ligne]. [<https://digitalcommons.unl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1153&context=scholcom>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- STATISTIQUE CANADA (2021a). *Fréquence d'utilisation du français au travail selon certaines professions des arts et de la culture, Canada hors Québec, 2011 et 2016*, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1510001801>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- STATISTIQUE CANADA (2021b). 3.2.3. *Échantillonnage non probabiliste*, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/ch13/nonprob/5214898-fra.htm>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- UNITED STATES CENSUS BUREAU (2019). *2019: ACS 5-Year Estimates Data Profiles*, [En ligne]. [<https://data.census.gov/cedsci/table?tid=ACSDP5Y2019.DP02&hidePreview=true>] (Consultée le 30 novembre 2022).

Annexe 1 – Questionnaire en français

Enquête nationale sur le développement des collections en français dans les bibliothèques publiques en situation linguistique minoritaire

Nous invitons les bibliothécaires et employés de bibliothèques publiques canadiennes ayant des responsabilités de développement de collections en français en situation linguistique minoritaire à participer à une enquête nationale **d’ici le 31 mars 2021**.

Nous menons cette étude dans le but d’acquérir une nouvelle compréhension disciplinaire d’un domaine de travail professionnel qui n’a pas été étudié auparavant et afin de relever des facteurs de succès qui pourraient aider les bibliothèques dans leurs futures décisions de développement de collections. Les résultats de l’enquête seront publiés sous la forme d’un article scientifique dans une revue disciplinaire en libre accès évaluée par les pairs.

Votre participation à l’enquête est volontaire. Le fait de remplir ce questionnaire implique votre consentement à participer à l’enquête. Veuillez consulter la [déclaration de consentement éclairée](#). Cette enquête Qualtrics devrait prendre 20 minutes à remplir. À tout moment pendant l’enquête, vous pouvez vous retirer en quittant simplement votre navigateur Internet. Les réponses seront anonymes, mais les résultats seront regroupés à des fins d’analyse. Aucune donnée d’identification ne sera collectée.

Les chercheuses sont Céline Gareau-Brennan et Sarah Shaughnessy (Université de l’Alberta), Hélène Carrier et Catherine Lachaine (Université d’Ottawa). Vous pouvez les contacter à l’adresse courriel hcarrier@uottawa.ca. Les chercheuses sont membres du Réseau des communautés de langues officielles en situation minoritaire de Bibliothèque et Archives Canada. Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l’éthique en recherche à l’Université d’Ottawa, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethique@uottawa.ca.

Pour **commencer le sondage**, veuillez cliquer sur la flèche située à droite au bas de la page.

En vous remerciant à l’avance.

Questions de l'enquête :

1. Veuillez choisir la langue dans laquelle vous voulez participer à l'enquête :
 - Français
 - Anglais

2. Dans quelle province ou quel territoire travaillez-vous ?
 - Alberta
 - Colombie-Britannique
 - Manitoba
 - Nouveau-Brunswick
 - Terre-Neuve-et-Labrador
 - Territoires du Nord-Ouest
 - Nouvelle-Écosse
 - Nunavut
 - Ontario
 - Île-du-Prince-Édouard
 - Québec
 - Saskatchewan
 - Yukon

3. Travaillez-vous dans une :
 - Bibliothèque urbaine (dans une municipalité classée ville)
 - Bibliothèque rurale (dans une municipalité classée village)
 - Bibliothèque régionale (dans un réseau de bibliothèques coopératives qui englobe de nombreuses petites bibliothèques)
 - Autre : _____

4. Quelle est votre implication dans la recommandation ou l'achat de matériel pour votre bibliothèque ?
 - Je prends les décisions d'achat finales
 - Je fais des recommandations de ressources à acheter

5. Y a-t-il une section dans les politiques de votre bibliothèque concernant le développement de la collection dans des langues autres que l'anglais ?
 - Oui
 - Non
 - Je ne sais pas

6. Avez-vous une section dans les politiques de votre bibliothèque concernant le développement des collections en français spécifiquement ?
 - Oui
 - Non
 - Je ne sais pas

7. Avez-vous un budget dédié au développement de collections dans des langues autres que l'anglais ?
 - Oui
 - Non
 - Je ne sais pas

8. Avez-vous un budget dédié au développement de collections en français spécifiquement ?
 - Oui
 - Non
 - Je ne sais pas

9. Quelle est la probabilité que vous utilisiez les méthodes suivantes pour le développement de collections en français ? (Options : 1. extrêmement improbable, 2. improbable, 3. neutre, 4. probable, 5. extrêmement probable)
 - Suggestions des usagers
 - Plans d'envoi d'office
 - Comptes rendus de lecture
 - Commandes permanentes
 - Listes des meilleures ventes
 - Récipiendaires ou finalistes de prix littéraires
 - Site Web d'un éditeur
 - Aide d'une autre bibliothèque
 - Aide d'une librairie
 - Aide d'un éditeur
 - Aide des enseignants
 - Aide d'un collègue de votre institution
 - Aide d'un collègue d'une autre institution
 - Autre : _____

10. Veuillez partager d'autres méthodes que vous utilisez qui ne sont pas répertoriées ci-dessus.
 - Question ouverte

11. Souhaitez-vous partager des ressources spécifiques qui vous ont été utiles pour le développement des collections en français ?
 - Question ouverte

12. Si ces méthodes sont différentes pour vos collections en anglais, veuillez expliquer les différences.
 - Question ouverte

13. Quelle importance accordez-vous aux facteurs suivants lors de l'achat de ressources en français pour votre bibliothèque ? (Options : 1. pas du tout important, 2. faible importance, 3. neutre, 4. modérément important, 5. extrêmement important)
 - Tarification
 - Service à la clientèle
 - Facilité de commande
 - Si l'œuvre est une traduction
 - Contenu canadien
 - Diversité culturelle dans le texte
 - Niveau de langue française de la ressource (par exemple : ressources spécifiques à l'immersion française ou ressources en français langue seconde, ressources en français langue première)
 - Rapidité de livraison
 - Format de la ressource

14. Veuillez indiquer d'autres facteurs importants ne figurant pas ci-dessus pour l'achat de ressources en français.
 - Question ouverte

15. Si ces facteurs sont différents pour l'achat de vos ressources en anglais, veuillez expliquer les différences.
 - Question ouverte

16. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des méthodes de développement des collections en français de votre bibliothèque ? (Options : 1. pas du tout satisfait, 2. légèrement satisfait, 3. neutre, 4. très satisfait, 5. extrêmement satisfait)

17. Quelle est la probabilité que vous utilisiez les méthodes suivantes pour évaluer le succès du développement de vos collections en français ? (Options : 1. extrêmement improbable, 2. improbable, 3. neutre, 4. probable, 5. extrêmement probable)
 - Statistiques de prêt
 - Observations du comportement des usagers de la bibliothèque
 - Rétroaction des usagers de la bibliothèque
 - Rétroaction des collègues
 - Aide d'un consortium de bibliothèques ou d'un réseau de bibliothèques coopératif

18. Veuillez partager toute autre méthode d'évaluation du succès du développement de vos collections en français ne figurant pas dans la liste ci-dessus.
 - Question ouverte

19. Si ces méthodes d'évaluation sont différentes pour vos collections en anglais, veuillez expliquer les différences.
 - Question ouverte

20. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des méthodes utilisées par votre bibliothèque pour évaluer le succès du développement de vos collections en français ? (Options : 1. pas du tout satisfait, 2. légèrement satisfait, 3. neutre, 4. très satisfait, 5. extrêmement satisfait)

21. Quelle est la probabilité que vous utilisiez les méthodes suivantes pour promouvoir vos collections en français ? (Options : 1. extrêmement improbable, 2. improbable, 3. neutre, 4. probable, 5. extrêmement probable)
 - Site Web de la bibliothèque
 - Médias sociaux / blogue
 - Affichage dans l'espace physique de la bibliothèque
 - Causeries autour d'un livre ou d'un thème
 - Mentionner des éléments de collection dans les programmes de bibliothèque
 - Programmation centrée autour d'un élément de collection
 - Mentionner des éléments de collection lors de réunions de sensibilisation ou de présentations
 - Mentionner des éléments de collection lors d'interactions avec les usagers de la bibliothèque

22. Veuillez partager toute autre méthode de promotion de vos collections en français ne figurant pas dans la liste ci-dessus.
 - Question ouverte

23. Si ces méthodes de promotion sont différentes pour vos collections en anglais, veuillez expliquer les différences.
 - Question ouverte

24. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des méthodes de promotion de vos collections en français par votre bibliothèque ? (Options : 1. pas du tout satisfait, 2. légèrement satisfait, 3. neutre, 4. très satisfait, 5. extrêmement satisfait)

25. Le manque de connaissance du français a-t-il été un obstacle au développement de vos collections en français ?
 - Oui
 - Non

26. Quelle est votre langue maternelle ?
 - Réponse courte

27. Quel est votre niveau de maîtrise du français ?
 - Parfaite maîtrise
 - Parle assez couramment ; capacité à communiquer (avoir une conversation, écrire ou lire le français) mais avec quelques difficultés
 - Ne parle pas très couramment ; connaissance de plusieurs mots et expressions mais éprouve des difficultés à communiquer et à comprendre
 - Reconnaissance de quelques mots mais ne les comprend pas bien
 - Aucune connaissance du français

28. Avez-vous d'autres commentaires ?
 - Question ouverte

Les collections des bibliothèques publiques en contexte de bilinguisme officiel : une étude comparative de quelques pratiques européennes

Richard A. Russo ; Linda Savoie, traduction¹

Les bibliothèques publiques sont universellement considérées comme des espaces importants pour le développement personnel et culturel. Dans le *Manifeste IFLA-UNESCO sur les bibliothèques publiques 2022* (IFLA/UNESCO, 2022), une mise à jour du *Manifeste sur la bibliothèque publique* de 1994 (IFLA/UNESCO), la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques – plus communément connue comme l’International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) – et l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) rappellent le rôle clé des bibliothèques dans la préservation et la mise en valeur du savoir à l’échelon local, soulignant : « la bibliothèque publique est une force vive pour l’éducation, la culture, l’inclusion et l’information et un agent essentiel du développement durable, de l’épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus » (IFLA/UNESCO, 2022). Compte tenu de ces déclarations, l’UNESCO encourage tous les

1 J’ai aussi traduit les citations en anglais, dont le texte original est placé en note, sauf lorsqu’une version française existait auquel cas il n’y a pas d’original en anglais en note.

gouvernements, nationaux et locaux, à soutenir les bibliothèques publiques.

En 2012, l'IFLA et l'UNESCO publient une seconde déclaration, *Le Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque multiculturelle : la bibliothèque multiculturelle – une porte d'entrée vers une société culturelle diversifiée en dialogue*. Donnant suite à l'appel lancé aux bibliothèques publiques pour qu'elles agissent en tant qu'agents de développement culturel, ce document énonce les principales actions que les bibliothèques publiques devraient entreprendre pour atteindre les principes multiculturels. Parmi ces actions figurent les responsabilités d'« élaborer des collections et des services diversifiés au plan culturel et multilingues, y compris des ressources numériques et multimédias », de « fournir un accès aux ressources des bibliothèques dans les langues appropriées, par la façon dont l'information est organisée et grâce à des réseaux d'accès » et d'« élaborer des documents de marketing et de sensibilisation dans les médias et dans les langues appropriées afin d'attirer différents groupes à la bibliothèque » (IFLA/UNESCO, 2012).

Le fait que de nombreuses sociétés bilingues semblent avoir du mal à mener de telles actions de manière explicite et équitable, même en vertu d'un décret constitutionnel ou législatif, révèle la nature aspirationnelle de ce manifeste. Les communautés linguistiques minoritaires continuent de se heurter à des obstacles quand elles cherchent à accéder de façon équitable à des services et à de la documentation dans les bibliothèques publiques. Par exemple, selon les directives de l'IFLA sur les services des bibliothèques publiques, les collections devraient comprendre entre 1,5 et 2,5 livres par habitant, avec une collection minimale de 2 500 livres dans une succursale donnée (IFLA Public Library Section et coll., 2010, p. 75). En termes d'allocation de livres pour les minorités linguistiques, l'IFLA stipule dans un autre document que « les collections de livres mises à la disposition de chaque groupe culturel doivent l'être, à tout le moins, selon le même niveau par habitant que celui de la population en général ». Elle recommande également que le taux d'acquisition annuel par 1 000 habitants soit entre 200 et 250 livres par an selon la grandeur de la communauté, proposant un achat de 250 livres par an dans les bibliothèques servant des populations inférieures à 25 000 (IFLA Library Services to Multicultural Populations Section Working Group, 2010, p. 20). Ces directives de l'IFLA ne sont pas obligatoires, et si aucun des cas présentés dans ce chapitre n'indique une adhésion à celles-ci pour fournir des documents en bibliothèque publique à

leurs communautés de langue officielle minoritaire, cela ne signifie pas qu'elles n'ont eu aucune influence sur les acquisitions.

Dans le présent article, nous procédons donc à un examen comparatif des documents d'aménagement linguistique, des normes de bibliothèque et des politiques liées aux collections dans plusieurs pays où les bibliothèques publiques fonctionnent dans le contexte du bilinguisme officiel. Afin d'éclairer la discussion sur les collections des bibliothèques publiques dans l'environnement bilingue du Canada, nous nous concentrerons sur les expériences européennes, après quelques remarques préliminaires.

Le cadre politique des collections de bibliothèque en contexte de bilinguisme

Les bibliothèques publiques, en tant que dépositaires clés des ressources documentaires d'une société, sont censées jouer un rôle dans les politiques linguistiques relatives au maintien et à la promotion d'une langue officielle minoritaire. Leur rôle peut être défini par les lois, règlements et politiques relatifs à deux cadres juridiques, à savoir les bibliothèques ou les langues officielles. Or, si la politique linguistique « est un effort systématique, rationnel et fondé sur la théorie, au plan sociétal, pour modifier l'environnement linguistique en vue d'accroître le bien-être global² » (Grin, 2003, p. 30), le rôle des bibliothèques publiques dans cet effort est remarquablement invisible dans la littérature sur cette question. Une recherche d'articles parus dans le *Journal of Language Policy* de 2002 à 2020 n'a révélé aucun article dans lequel les bibliothèques figurent comme sujet. Il en va de même pour la période de 2011 à 2020 dans le *European Journal of Language Policy*. Même les études savantes axées sur le rôle complexe de l'alphabétisation dans la revitalisation et la préservation des langues (par exemple, Hornberger et coll., 1997 ; Grenoble et Whaley, 2006) ne contiennent pas les mots *library* ou *libraries* dans leurs index. La sous-utilisation des bibliothèques publiques est également manifeste dans les politiques publiques pour le maintien et la promotion des langues minoritaires. Comment l'alphabétisation tout au long de la vie dans une communauté linguistique minoritaire pourrait-elle être

2 « is a systematic, rational, theory-based effort at the societal level to modify the linguistic environment with a view to increasing aggregate welfare ».

maintenue sans bibliothèques publiques ? Cette absence des bibliothèques dans les politiques et dans les stratégies de promotion des langues minoritaires est difficile à concilier avec l'importance de l'alphabétisation en tant que compétence et pratique sociale dans les sociétés modernes.

Si les lois et les politiques sont de bons indicateurs de la volonté des États d'aborder les questions relatives aux langues minoritaires, qu'elles incluent ou non les bibliothèques, elles ne suffisent pas à brosser un tableau complet de la situation et ne reflètent pas nécessairement ce qui se passe sur le terrain. Dans cette perspective, nous devons reconnaître que les bibliothécaires européens, du moins certains d'entre eux, savent exprimer leurs préoccupations et participent activement à la résolution du problème. C'est notamment le cas d'un groupe de travail créé en 2020 au sein du forum National Authorities on Public Libraries in Europe (NAPLE). Le Regional or Minority Language Working Group est composé de spécialistes dans la prestation de services de bibliothèque pour, avec et par les locuteurs d'une langue régionale ou minoritaire (Rundqvist, 2022). Depuis sa création, le groupe de travail a organisé deux webinaires pour discuter des questions relatives aux langues minoritaires. Des bibliothécaires ont eux aussi effectué des recherches, que ce soit sur la relation entre l'alphabétisation et les langues minoritaires (Constantino, 1998 ; Chu, 1999), ou sur la relation entre les langues minoritaires et les bibliothèques en Croatie (Tanackoviæ et coll., 2012), en France (Le Nail, 2007), en Espagne (Augustin-Lacruz et Saurin-Parra, 2020) et en Suède (Rundqvist, 2021). Globalement, ces contributions sont intéressantes mais sans lien direct avec notre présente recherche.

Les résultats pour les collections en langue minoritaire, dans le cadre du bilinguisme officiel, varient considérablement. Ces différences existent pour des raisons sociolinguistiques liées à la fois au statut de la langue en question ainsi qu'à la disponibilité et à l'envergure du corpus de publications dans cette même langue. L'importance de la présence de documents en langue minoritaire dans les collections des bibliothèques publiques dépend par ailleurs de l'échelle administrative à laquelle le bilinguisme officiel et les normes de collection des bibliothèques sont administrés, comme c'est le cas au Canada (Russo, 2019 ; Roy, 2021a, 2021b, et son chapitre dans ce livre).

Il faut également noter que les droits linguistiques sont souvent discutés en termes d'octroi basé sur les principes de « personnalité » ou de « territorialité ».

Les droits linguistiques personnels existent lorsqu'un État accorde aux individus le droit d'utiliser une ou plusieurs langues dans toutes ou certaines situations, quel que soit l'endroit où ils vivent sur le territoire de l'État. En revanche, les droits linguistiques territoriaux sont ceux qu'un État accorde dans certaines régions administratives ou dans des domaines sociolinguistiques spécifiques (McRae, 1975) ; l'individu perd ces droits linguistiques en dehors de ces zones ou domaines géographiques. Certains pays, comme la Finlande, combinent un mélange de droits linguistiques personnels et territoriaux, le principe de personnalité fonctionnant par rapport au gouvernement national et le principe de territorialité au niveau provincial ou municipal. Au Canada, la première version de la *Loi sur les langues officielles* en 1969 visait principalement à accorder des droits individuels, mais les droits communautaires ont été progressivement inclus à partir des années 1980.

En ce qui a trait à l'application territoriale des droits linguistiques, c'est la langue qui se voit accorder un statut plutôt que celui qui la parle. Par exemple, en Finlande, le finnois et le suédois sont toutes deux des langues officielles. Les citoyens ont le droit d'interagir avec le gouvernement national dans l'une ou l'autre langue sur l'ensemble du territoire (droits personnels), un peu comme au Canada. Cependant, chaque municipalité a l'un des trois statuts officiels suivants : monolingue finnois, monolingue suédois ou bilingue. Ainsi, les suédophones ont des droits linguistiques limités dans les municipalités monolingues finnoises. Dans les municipalités bilingues, les deux groupes linguistiques ont les mêmes droits, car les deux langues ont un statut égal sur le territoire municipal (Finnish Ministry of Justice, 2003). De manière générale, lorsque les lois et les politiques linguistiques mettent l'accent sur le statut des langues minoritaires dans des zones géographiques et des domaines publics spécifiques, plutôt que sur les droits linguistiques des individus, l'environnement sociolinguistique de la communauté minoritaire est qualitativement différent.

La mise en œuvre des droits linguistiques dans le cadre du bilinguisme officiel a un impact sur les services et les collections des bibliothèques publiques. De plus, le bilinguisme officiel coexiste généralement avec un multilinguisme autochtone ou résultant de l'immigration mondiale. Bien que de nombreuses sociétés bilingues reconnaissent la nécessité d'aborder à la fois le bilinguisme *de jure* et le multilinguisme *de facto* dans la prestation des services de

bibliothèque (Godin, 1994 ; Hill, 2018 ; HELMET, 2022), le présent aperçu se concentrera sur les approches de développement des collections dans le contexte de bilinguisme *de jure*.

Au Canada, le bilinguisme reflète en quelque sorte celui de la Finlande, où le gouvernement national doit servir les résidents dans la langue officielle de leur choix (le « principe de personnalité »), mais il comprend également l'obligation de soutenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), c'est-à-dire les anglophones du Québec et les francophones des autres provinces. La loi fédérale ne s'applique qu'aux institutions et services fédéraux, alors que les provinces et les territoires ont leurs propres lois et politiques, concernant aussi bien les bibliothèques que les cadres linguistiques (Roy, 2021 a ; 2021b). Pour compliquer davantage la situation, le financement et le fonctionnement des bibliothèques publiques ainsi que la structure de gouvernance et le degré de centralisation des services de bibliothèque diffèrent grandement d'une province et d'un territoire à l'autre. La plupart fournissent une certaine orientation, mais les décisions finales sont surtout prises au niveau local, qui peut avoir ses propres politiques.

La gestion des collections en contexte bilingue : un examen comparatif de six États en Europe

Les comparaisons à des fins d'autoréflexion nationale ont un défaut fondamental : il n'y a pas deux sociétés parfaitement semblables. Le contexte sociolinguistique du bilinguisme officiel au Canada peut avoir des analogues dans d'autres parties du monde, mais aucun autre pays ne partage l'ensemble spécifique de facteurs qui ont créé l'environnement bilingue actuel du Canada. Par conséquent, l'objectif de ces comparaisons est d'encourager la réflexion créative en vue de répondre aux besoins des communautés minoritaires de langue officielle du Canada en ce qui concerne les services et les collections des bibliothèques publiques.

Les cas décrits dans ce chapitre proviennent d'Europe. La ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (Conseil de l'Europe, 1992) a créé un solide écosystème de politiques et de planification linguistiques sur le continent. La protection des droits linguistiques des minorités par les adhérents à la Charte est couverte par des dispositions évaluées dans des

rapports périodiques. La mise en œuvre de la Charte offre des choix aux gouvernements, puisque les signataires doivent choisir d'adopter un minimum de 35 mesures parmi les 68 actions proposées (Grin, 2003). Les gouvernements signataires, dans leurs rapports périodiques, font effectivement allusion aux services de bibliothèque publique. Toutefois, ces références aux bibliothèques publiques et à la culture littéraire des langues minoritaires sont beaucoup moins fréquentes qu'on pourrait le penser : si certains pays, comme la Norvège (Norwegian Ministry of Local Government and Modernisation, 2020, p. 10), mentionnent le rôle joué par leur bibliothèque nationale, les bibliothèques publiques sont totalement absentes de nombreux rapports (Conseil de l'Europe, 2021).

Une langue minoritaire n'est pas couverte par cette charte si elle est une langue officielle de l'État national. Malgré tout, certains États, comme la Finlande et la Suisse, ont choisi d'appliquer les dispositions de la Charte aux langues minoritaires ayant un statut officiel au niveau national. L'objectif principal de la Charte est de protéger les langues minoritaires et régionales en engageant l'État à soutenir l'usage de ces langues dans un plus grand nombre de domaines. La Charte mentionne spécifiquement les domaines suivants : l'éducation, les procédures judiciaires, les services publics, les médias, les activités et équipements culturels (les bibliothèques publiques sont incluses ici), la vie économique et sociale. Les communautés linguistiques minoritaires dans les pays signataires, même si leurs langues ont un statut officiel au niveau régional ou municipal, peuvent encore être victimes de discrimination et d'obstacles pour accéder aux services et maintenir un écosystème linguistique vital.

S'il est clair, d'après son préambule, que la Charte traite des droits linguistiques des individus, ses objectifs concernent le statut des langues minoritaires, en reconnaissant qu'elles « contribue[nt] à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelles de l'Europe » (Conseil de l'Europe, 1992). La Charte s'éloigne des droits individuels pour se concentrer sur le droit de la langue minoritaire à exister à l'avenir, car les Européens ont déterminé que la diversité linguistique est un objectif souhaité. Comme pour d'autres défaillances du marché dans le cadre du capitalisme, telles qu'offrir un logement à ceux qui n'en ont pas, l'intervention de l'État devient nécessaire. Tout en reconnaissant que les individus ont le libre arbitre d'utiliser ou non une langue, et que ce choix contribue à déterminer sa viabilité, Grin déclare : « Il ne s'ensuit pas, cependant, que les gens

(en particulier les membres d'une minorité linguistique) portent la seule responsabilité, par leur comportement, du destin de leur langue³ » (2003, p. 43). On pourrait dire la même chose de l'échec du marché en matière de logement abordable, à savoir que les sans-abri ne portent pas à eux seuls la responsabilité de leur situation par leurs comportements individuels.

L'intervention de l'État peut soutenir les trois conditions nécessaires au maintien de la vitalité linguistique d'une langue minoritaire : la capacité (développement de la compétence linguistique), l'opportunité (domaines d'usage dans la sphère publique) et la volonté de l'utiliser. En termes d'interventions politiques spécifiques, les politiques éducatives conduisent à la capacité, les services publics à l'opportunité, et la promotion (amélioration des attitudes) à la volonté (Grin, 2003, p. 47). Les bibliothèques publiques, en tant que service public, peuvent servir d'agents d'opportunité par leur soutien à l'emploi d'une langue minoritaire, tant dans le domaine public que privé. Des collections importantes sur les langues minoritaires soutiennent également la capacité en formant des lecteurs plus confiants et plus à l'aise, et élèvent le statut d'une langue, encourageant ainsi la volonté de l'utiliser.

Les bibliothèques publiques sont visées par l'article 12 de la Charte, intitulé « Activités et équipements culturels » :

En matière d'activités et d'équipements culturels – en particulier de bibliothèques, de vidéothèques, de centres culturels, de musées, d'archives, d'académies, de théâtres et de cinémas, ainsi que de travaux littéraires et de production cinématographique, d'expression culturelle populaire, de festivals, d'industries culturelles, incluant notamment l'utilisation des technologies nouvelles – les Parties s'engagent, en ce qui concerne le territoire sur lequel de telles langues sont pratiquées et dans la mesure où les autorités publiques ont une compétence, des pouvoirs ou un rôle dans ce domaine. (Conseil de l'Europe, 1992, p. 10)

Certains signataires traitent spécifiquement des actions des bibliothèques publiques dans leurs rapports de suivi, que ce soit dans les documents initiaux ou dans les rapports ultérieurs, mais beaucoup

3 « *It does not follow, however, that people (in particular, members of a language minority) bear the sole responsibility, through their behavior, for the destiny of their language.* »

ne le font pas. Parmi les six pays européens présentés ci-dessous, quatre – la Croatie, la Finlande, la Norvège et le pays de Galles (Royaume-Uni) – sont signataires de la Charte. Pour présenter les actions prises par les bibliothèques publiques dans ces pays en faveur des langues minoritaires officielles, nous avons consulté les rapports de suivi périodiques qu'ils ont soumis. En ce qui concerne la Belgique et l'Irlande, des recherches complémentaires ont permis de dresser un portrait de leur réponse à cet enjeu.

La Belgique

Comprendre la complexité de l'État belge n'est pas à la portée de tous. Ce bref compte rendu n'a pas pour but d'expliquer en détail les multiples autorités qui composent le système politique belge. Les réformes successives de l'État depuis 1970 ont créé un État fédéral avec trois ordres de gouvernance institutionnelle : les institutions fédérales, les communautés linguistiques et les régions. Ces ordres n'existent pas dans une hiérarchie légale, mais sont plutôt des autorités coexistantes avec leurs propres pouvoirs et responsabilités (Istaz, 2000). La constitution fédérale définit trois communautés linguistiques et trois régions. Les trois communautés linguistiques sont la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. Chaque communauté dispose de son propre parlement composé de représentants élus, avec une autorité législative sur la culture, l'éducation, la santé et d'autres services sociaux. Chaque région – la Flandre, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale – a son propre parlement composé de représentants élus et doté d'une autorité législative sur les questions territoriales telles que l'aménagement du territoire, les transports et les infrastructures, le développement économique, le logement et le travail (Sénat belge, 2007 ; Istaz, 2000).

Les droits linguistiques en Belgique sont basés sur le principe de territorialité. La langue d'interaction entre l'État fédéral et l'individu est déterminée par la langue officielle de la région où il réside. Il existe un chevauchement important entre la géographie des régions et les communautés linguistiques. Par exemple, la Flandre est néerlandophone (langue flamande). La Wallonie est francophone, bien qu'elle contienne également la Communauté germanophone de Belgique. La Région de Bruxelles-Capitale est bilingue. Par contre, la portée administrative des communautés linguistiques s'étend au-delà des frontières régionales et dans la zone bilingue de la capitale. La Communauté flamande répond aux besoins des néerlandophones en

Flandre et dans la région de Bruxelles-Capitale, et la Communauté française sert les populations francophones de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les frontières administratives et linguistiques ne correspondant pas parfaitement, on compte 27 municipalités dans lesquelles des services limités sont accordés aux minorités linguistiques. Les néerlandophones bénéficient de ce qu'on appelle des facilités (*faciliteiten* en néerlandais) linguistiques dans 4 communes de Wallonie, et les francophones dans 12 communes de Flandre ainsi que dans les 9 communes officiellement germanophones situées en Wallonie. Il existe deux communes en Wallonie, en dehors des communes officiellement germanophones, dans lesquelles les germanophones bénéficient de facilités linguistiques. Ces facilités prévoient les droits de la langue minoritaire en ce qui concerne l'enseignement primaire et les interactions administratives avec le gouvernement municipal. Les facilités linguistiques ne sont pas exigées par la loi et ne sont mises en œuvre que lorsqu'une demande est formulée (Service de l'adjoint du gouverneur, 2021). Ces facilités ont été au centre de conflits en Flandre et en Wallonie, régions qui fonctionnent comme des États-nations au sein d'une Belgique fédérale.

Lorsqu'il s'agit de comprendre les services de bibliothèque dans un cadre bilingue en Belgique, cela ne s'applique vraiment qu'en Région de Bruxelles-Capitale. Dans cette région officiellement bilingue, seuls 18 % des quelques 1,2 million de résidents affirment avoir une connaissance du néerlandais. Seulement 6 % des résidents parlent uniquement le néerlandais chez eux, et 11 % disent employer à la fois le français et le néerlandais à la maison (Janssens, 2018). Le nombre de néerlandophones dans la région de la capitale n'a cessé de diminuer, à la fois proportionnellement et numériquement, en raison des immigrants qui augmentent la population francophone.

En ce qui concerne les services de bibliothèque publique dans cette région, des organisations distinctes soutiennent chacune des deux communautés linguistiques officielles. La Vlaamse Gemeenschapscommissie (Commission communautaire flamande) travaille au service de la communauté néerlandophone et administre les 20 bibliothèques publiques néerlandophones de la région. La Commission communautaire française gère la soixantaine de bibliothèques publiques francophones (Région de Bruxelles-Capitale, 2021). Ces commissions sont des agences des communautés linguistiques constitutionnelles

qui ont autorité sur les services culturels, éducatifs et sociaux. Cela signifie, par exemple, que les ressources culturelles de la minorité néerlandophone dans la Région de Bruxelles-Capitale sont gérées par la Communauté flamande de Belgique, qui fait appel aux ressources de l'ensemble de la Région flamande en plus des néerlandophones de la Région de Bruxelles-Capitale elle-même. Dans ce modèle, il existe deux réseaux de bibliothèques parallèles et monolingues, l'un français et l'autre néerlandais.

La Croatie

La Croatie, comme de nombreux États qui faisaient autrefois partie de l'Autriche-Hongrie, a une longue histoire de multilinguisme, tant en termes d'accommodement que de conflit. Dans les différentes réalités politiques de la Yougoslavie, de 1918 à 1992, dont la Croatie faisait partie, la langue nationale *de facto* est le serbo-croate (il n'y avait pas de langue fédérale officielle à l'époque de la république socialiste, de 1945 à 1992). Linguistiquement une seule et même langue, le serbe s'écrit avec l'alphabet cyrillique et le croate avec l'alphabet latin, reflétant par le fait même des siècles de divisions culturelles et politiques – le monde occidental du catholicisme pour les Croates, et le monde oriental de la chrétienté orthodoxe pour les Serbes. À l'époque de la Yougoslavie fédérale, soit avant 1992, quelques langues minoritaires (italien, tchèque, hongrois, slovaque, ruthène et ukrainien) avaient un statut officiel dans certaines municipalités de Croatie.

La République de Croatie, qui a proclamé son indépendance en 1991, protège les droits précédemment acquis de ces communautés linguistiques, en y ajoutant le serbe comme langue minoritaire protégée. Constitutionnellement, les communautés linguistiques minoritaires ne bénéficient de ces droits que dans les municipalités où elles représentent au moins un tiers de la population. Pour la minorité italoophone, qui est la deuxième plus importante en Croatie, seule une municipalité rurale atteint ce seuil. Grožnjan, ou Grisignana en italien, comptait 736 habitants en 2011, dont 39 % d'italophones, ce qui représente seulement 287 personnes. Heureusement, 21 autres villes et municipalités rurales en Croatie ont donné un statut officiel à l'italien. Ces municipalités abritent l'écrasante majorité des quelque 18 000 italophones du pays (Government of Croatia, 2019).

La *Loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales* (article 15), en plus des droits linguistiques dans l'éducation et les procédures judiciaires, protège le droit d'association :

Afin de préserver, de développer, de promouvoir et d'exprimer leur propre identité nationale et culturelle, les membres des minorités nationales peuvent créer des associations, des dotations et des fondations, ainsi que des établissements pour la mise en œuvre des activités publiques ayant trait à l'information, à la culture, aux publications, aux musées, aux archives, aux bibliothèques et aux activités de recherche⁴. (Gouvernement de Croatie, 2002)

La Croatie compte 10 bibliothèques centrales pour la collecte et la diffusion de documents dans les langues reconnues. La bibliothèque centrale d'une minorité est hébergée dans une bibliothèque publique de la communauté au sens large (voir le tableau 1). Il y a également des bibliothèques pour les minorités nationales suivantes : Albanais (Zagreb), Autrichiens (Osijek), Bosniaques (Sisak), Juifs (Zagreb). Ces « bibliothèques dans les bibliothèques » sont soutenues par des fonds du ministère de la Culture du gouvernement national pour payer le salaire d'un bibliothécaire de cette communauté linguistique et pour soutenir les collections et la programmation culturelle (Government of Croatia, 2019).

Les collections de chaque bibliothèque centrale des minorités sont accessibles aux résidents de toute la Croatie par prêts interbibliothèques. Elles comprennent non seulement des livres dans la langue de la minorité, mais aussi des livres sur la communauté minoritaire dans d'autres langues, comme le croate ou l'anglais (Cvetković, 2019). Ces collections sont maintenues grâce au financement du Bureau gouvernemental pour les communautés ou minorités ethniques et nationales, et grâce aux dons fournis par des gouvernements étrangers, des associations culturelles et des particuliers (Šimić, 1998, p. 79).

4 La version officielle en anglais stipule « *Members of national minorities may for the purpose of preservation, development, promotion and manifestation of their national and cultural identity establish organisations, trusts and foundations, as well as institutions engaging in public information, cultural, publishing, museum, library or scientific activities* » (Government of Croatia, 2002, p. 5).

Tableau 3.1. Services de bibliothèque aux minorités linguistiques nationales en Croatie, recensement de 2011

Langue minoritaire	Locuteurs natifs	Municipalités bilingues	Lieu bibliothèque centrale
serbe	63 760	25	Zagreb
italien	18 573	21	Pula
romani	14 369	0	Zagreb
hongrois	10 231	6	Beli Manastir
slovène	9 220	0	Karlovac
tchèque	6 292	2	Daruvar
slovaque	3 729	2	Našice
ruthène	1 472	2	Zagreb
ukrainien	1 008	0	(partagé avec ruthène)

Source : Government of Croatia (2019). *Sixth Periodical Report Presented to the Secretary General of the Council of Europe in Accordance with Article 15 of the Charter.*

Ces services de bibliothèque en langue minoritaire en Croatie fonctionnent dans un contexte légal de multilinguisme, bien qu'ils soient rendus opérationnels au niveau municipal où le bilinguisme officiel peut exister – le croate reste la seule langue officielle du gouvernement national. Ils représentent un modèle intéressant pour soutenir la culture littéraire des minorités dans un État officiellement monolingue. En permettant le bilinguisme officiel à l'échelle municipale, et en soutenant les bibliothèques de langues minoritaires « déterritorialisées » pour servir leurs communautés au-delà des frontières municipales, cette décentralisation bénéfique évite du même coup les répercussions négatives de la fragmentation administrative dans les petites populations minoritaires.

La Finlande

Le territoire de la Finlande actuelle est devenu le champ de bataille des Suédois et des Slaves (de la république de Novgorod) dès le XII^e siècle. Une grande partie de ce qui constitue la Finlande moderne est passée sous contrôle suédois après un traité conclu en 1323 entre la Suède et Novgorod. La langue et la culture suédoises ont dominé la vie politique, économique et culturelle du pays jusqu'au XIX^e siècle, même après la cession du grand-duché de Finlande à l'Empire russe en 1809. En 1858, le finnois, une langue fennique, est devenu la langue

administrative officielle du grand-duché autonome. La Russie a élevé le finnois au rang de langue co-officielle, avec le suédois et le russe, au niveau national en 1863. L'indépendance et la Constitution de 1919 ont réaffirmé le bilinguisme officiel, finnois et suédois, pour la république moderne. La loi sur la langue same de 1991, aujourd'hui abrogée et remplacée par une nouvelle loi en 2003 (Gouvernement de Finlande, 2003), a établi cette langue indigène, apparentée au finnois, comme langue co-officielle dans quatre municipalités du nord de la Finlande.

Les droits linguistiques de la Finlande sont appliqués selon les principes de la personnalité et de la territorialité. Les individus ont le droit d'interagir avec l'État national en finnois ou en suédois, mais la principale échelle opérationnelle du bilinguisme officiel se situe au niveau municipal. Les municipalités sont la principale unité infranationale de gouvernance du pays ; elles ont le pouvoir de taxation et fournissent plus de la moitié des services publics du pays. Selon la loi, chaque municipalité est désignée comme étant soit monolingue, soit bilingue.

Actuellement, sur un total de 309 municipalités, 16 sont monolingues suédoises (toutes dans la province autonome d'Åland), 33 sont bilingues (15 à majorité suédoise et 18 à majorité finnoise) et 260 sont monolingues finnoises. Une municipalité est officiellement bilingue lorsque 8 % de sa population est de langue minoritaire, ou qu'y habitent au moins 3 000 locuteurs de la langue officielle minoritaire. Une municipalité bilingue peut choisir de devenir monolingue si sa population de langue officielle minoritaire passe en dessous de 3 000 âmes et de 6 % de la population. Environ 1,75 million des 5,5 millions de Finlandais, soit 32 %, résident dans des municipalités bilingues (Association of Finnish Municipalities, 2021).

Selon Statistics Finland, en 2020, il y avait au pays 287 871 suédophones (5,2 % de la population nationale). Environ 26 % des Finlandais suédophones vivent dans des municipalités où ils représentent moins de 10 % de la population, et 22 % dans des municipalités où ils représentent plus des deux tiers de la population. Parallèlement, 9 % vivent dans les municipalités monolingues suédoises de la province autonome d'Åland, et 5,5 % dans des municipalités monolingues finnoises (Saarela, 2021).

Les habitants de la Finlande sont de grands lecteurs et considèrent les bibliothèques publiques comme un service public fondamental. La

loi nationale exige que chaque municipalité ait au moins une bibliothèque publique ; il y a 853 bibliothèques publiques réparties dans les 309 municipalités du pays (Riddy, 2019). La *Loi sur les bibliothèques* de 1928, révisée en 2016, affirme qu'« il faut prendre en compte les besoins des deux groupes linguistiques sur des bases égales⁵ » dans les municipalités bilingues (Government of Finland, 2016, section 10 [2]). Les minorités de langue officielle ne peuvent exiger de tels services dans leur propre langue que dans les municipalités bilingues. Les municipalités monolingues ne sont toutefois pas limitées à une seule langue et peuvent choisir de fournir des services multilingues.

Deux associations agissent comme des ressources pour la formation, le partage d'informations et le soutien aux professionnels des bibliothèques, sans toutefois gérer les services de bibliothèque comme tels. L'Association des bibliothèques finlandaises (Suomen kirjastoseura) soutient les bibliothèques et les bibliothécaires de langue finnoise. L'Association des bibliothèques suédoises de Finlande (Finlands svenska biblioteksförening ou FSBF) soutient les bibliothèques et les services en langue suédoise, tant dans les municipalités suédoises monolingues de l'archipel d'Åland que dans les municipalités bilingues du continent. L'existence d'associations de bibliothèques de langue suédoise en Finlande remonte à la fondation de l'Association des bibliothèques suédoises d'Ostrobotnie en 1938 et de l'Association des bibliothèques de Finlande du Sud en 1945. Les deux ont fusionné en 1982 pour former la FSBF, une ressource essentielle pour le personnel des bibliothèques de la minorité suédophone qui défend les ressources bibliothécaires et la littérature en langue suédoise dans tout le pays.

Les statistiques des bibliothèques finlandaises sont détaillées et facilement accessibles en ligne. La base de données révèle de nombreux attributs des collections dans chaque municipalité, y compris le nombre de livres en finnois, en suédois ou dans d'autres langues. Le bilinguisme officiel étant administré au niveau municipal, les données (voir le tableau 2) montrent que l'équité linguistique est prise très au sérieux dans les collections des bibliothèques publiques (Finnish Libraries, 2020).

5 « *the needs of both language groups shall be taken into consideration on equal grounds* ».

Tableau 3.2. Proportion de livres, par langue, dans les bibliothèques publiques municipales bilingues, Finlande

Municipalité	% population (2021)			% livres en bibliothèque (2020)		
	finnophone	suédophone	autre	finnophone	suédophone	autre
<i>Majorité finnophone</i>						
Espoo	74,2	6,8	19,0	71,9	8,5	19,6
Hanko	52,6	42,9	4,5	52,2	43,6	4,2
Helsinki	77,8	5,6	16,6	77,5	8,5	14,0
Kaskinen	61,1	27,9	11,0	62,0	35,0	3,0
Kauniainen	59,4	31,6	9,0	55,0	36,8	8,2
Kirkkonummi	74,7	16,0	9,3	78,4	17,9	3,7
Kokkola	83,8	12,5	3,7	74,5	21,0	4,5
Lapinjärvi	64,4	29,8	5,7	67,0	31,4	1,6
Lohja	91,6	3,5	4,9	89,2	6,6	4,2
Loviisa	55,4	44,0	4,5	44,3	52,9	2,9
Myrskylä	86,2	9,3	4,5	97,2	1,8	0,7
Porvoo	64,0	28,8	7,3	61,2	33,8	5,0
Pyhtää	89,1	7,1	3,7	87,4	10,2	2,4
Sipoo	64,3	30,0	5,7	59,5	37,8	2,7
Siuntio	66,1	27,6	6,4	62,1	35,1	2,8
Turku	82,2	5,5	12,3	78,4	10,7	10,9
Vaasa	67,3	23,4	9,3	64,1	30,1	5,7
Vantaa	76,1	2,4	21,6	79,6	5,8	14,6
<i>Majorité suédophone</i>						
Ingå	41,5	56,0	2,5	44,0	49,6	6,4
Jackobstad	40,2	56,4	3,4	37,9	56,4	5,7
Kimitöön	27,4	71,4	1,2	31,7	65,9	2,4
Korsholm	28,7	70,2	1,1	23,8	71,8	4,3
Korsnäs	3,2	91,2	5,5	9,3	84,8	5,9
Kristinestad	42,2	56,6	1,2	40,2	56,7	3,1
Kronoby	15,6	83,3	1,1	17,1	80,4	2,5
Larsmo	6,5	92,5	1,0	4,3	93,8	1,9
Malax	9,1	88,2	2,7	10,4	85,7	3,9
Närpes	5,8	88,4	5,8	8,3	87,8	3,9
Nykarleby	8,1	89,1	2,6	15,6	80,9	3,5
Pedersöre	9,0	90,1	0,9	8,6	90,0	1,4
Raseborg	30,8	64,3	4,9	33,9	60,8	5,3
Vörå	12,7	81,5	5,9	17,4	78,9	3,7

Source : Finnish Libraries (2020). *Finnish Public Library Statistics*.

La quasi-équité linguistique proportionnelle des collections dans les bibliothèques publiques bilingues de Finlande montre l'efficacité de la mise en œuvre du bilinguisme officiel au niveau municipal. En ce qui concerne les livres sur les étagères des bibliothèques publiques, la minorité de langue suédoise est bien servie par cette structure administrative.

L'Irlande

En Irlande, le mouvement de renaissance du gaélique a coïncidé avec la lutte pour l'indépendance à l'égard de la Grande-Bretagne. Selon Parry, « la langue irlandaise est [...] la preuve que la nation irlandaise n'est pas une invention politique⁶ » (2015, p. 207). Néanmoins, au moment où l'irlandais a été déclaré « première langue officielle » de l'Irlande indépendante en 1937, l'identité irlandaise savait pleinement s'exprimer dans la langue de Shakespeare. En Irlande, les droits des minorités de langue irlandaise sont territoriaux, mais couvrent l'ensemble du territoire de l'État. Dans une autre application du principe de territorialité, le Gaeltacht désigne les zones géographiques où l'on trouve une grande proportion de locuteurs natifs irlandais. Le gouvernement concentre la planification et les ressources linguistiques dans le Gaeltacht afin de maintenir l'irlandais comme principale langue de la vie quotidienne dans ces communautés. Ces activités sont parallèles à la politique nationale de bilinguisme, qui vise à accroître l'usage de l'irlandais dans tout le pays⁷.

La langue irlandaise est visible dans tout le paysage irlandais. La loi sur les langues officielles de 2003 exige le bilinguisme officiel

6 « *the Irish language is [...] proof that the Irish nation is not a political contrivance* ».

7 La République d'Irlande n'est pas signataire de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. À première vue, cela pourrait sembler logique. L'article 1 de la Charte stipule qu'elle ne couvre pas les langues officielles de l'État. Toutefois, l'article 3.1, parfois qualifié de « clause irlandaise » (Pareyre, 2006-2007, p. 163), permet aux pays d'appliquer le traité à une « langue officielle moins répandue sur l'ensemble ou une partie de son territoire » (Conseil de l'Europe, 1992). Malgré cette référence implicite dans la Charte à la situation de l'Irlande, le gouvernement de ce pays ne s'est pas engagé à ratifier la Charte. La Finlande et la Suisse ont su tirer parti de l'article 3.1 en ratifiant la Charte. Il est intéressant de noter que la langue irlandaise, en Irlande du Nord, est une langue minoritaire protégée en vertu de la ratification de la Charte par le Royaume-Uni. Seulement 4 130 personnes ont déclaré parler l'irlandais à la maison en Irlande du Nord. Dans ses rapports périodiques de suivi de la Charte, le Royaume-Uni a fourni des preuves de son soutien aux documents en langue irlandaise dans les bibliothèques publiques d'Irlande du Nord (Conseil de l'Europe, 2021).

dans tout affichage par les institutions publiques (Gouvernement d'Irlande, 2003). Toutefois, de nombreux auteurs et universitaires ont décrit en détail l'histoire centenaire des erreurs commises par l'État irlandais pour enrayer le déclin de la langue irlandaise (par exemple, Hindley, 1990 ; Carnie, 1996 ; Moriarity, 2015 ; Ó Tuathaigh, 2015). L'accent mis sur la préservation de la langue irlandaise par le biais du système scolaire public, dans lequel l'irlandais a historiquement été enseigné comme une matière plutôt qu'employé comme moyen d'instruction, a été au centre des critiques (Carnie, 1996).

Dans le document de 30 pages *20-Year Strategy for the Irish Language 2010-2030* (Government of Ireland, 2010), le mot *library* ou *libraries* (« bibliothèque(s) ») ne figure que trois fois, sans aucune référence aux collections en langue irlandaise. Dans la dernière stratégie nationale pour les bibliothèques publiée par le gouvernement, une seule référence à la langue irlandaise est faite, en 55 pages : « La bibliothèque publique contribue à préserver notre identité culturelle. Le service des bibliothèques joue depuis longtemps un rôle important dans la promotion de la littérature et de la langue irlandaises⁸ » (Libraries Ireland, 2018, p. 30). Dans ces deux documents de stratégie nationale, l'un portant sur le maintien et la promotion de la langue irlandaise et l'autre, sur les services de bibliothèque publique, rien ne prouve clairement que les bibliothèques publiques sont un point central de la politique de la langue irlandaise.

Au niveau régional ou local, les documents relatifs aux bibliothèques mettent davantage l'accent sur la langue irlandaise. Dans le comté de Galway, le réseau des bibliothèques accorde son soutien et sa reconnaissance à la langue irlandaise : « Galway possède également le Gaeltacht le plus grand et le plus peuplé du pays. La langue et la culture du Gaeltacht⁹ constituent un héritage unique et précieux et sa préservation et sa protection sont de première importance. Le service des bibliothèques continuera à développer et à étendre son service de langue irlandaise, en particulier dans le Gaeltacht¹⁰ » (Galway

8 « *The public library helps to preserve our cultural identity. The library service has a longstanding and important role in promoting literature and the Irish language.* »

9 Note de la traduction : le Gaeltacht réfère aux communautés et régions où le gaélique irlandais est la principale langue d'usage (« Gaeltacht », Wikipédia).

10 « *Galway also has the largest and most populous Gaeltacht in the country. The language and culture of the Gaeltacht is a unique and precious inheritance and its preservation and protection is of primary importance. The Library service will continue to develop and expand its Irish Language service particularly in the Gaeltacht.* »

County Council, 2016, p. 4). Dans le comté de Cork, qui comporte lui aussi des zones de Gaeltacht, le plan des collections des bibliothèques note que « les documents en langue irlandaise constituent une partie importante de la collection, ce qui reflète un engagement envers la préservation de notre langue maternelle, et l'existence d'un certain nombre de zones de Gaeltacht dans le comté de Cork, servies par deux bibliothèques annexes et le service de bibliothèque mobile¹¹ » (Cork County Council, 2017). Enfin, preuve que le nombre de livres publiés chaque année en irlandais est plutôt modeste, les bibliothèques du conseil municipal de Dublin ont une politique d'achat permanente pour les titres dans cette langue : « Nous émettons des commandes permanentes pour les documents n'exigeant aucune sélection, [ce qui comprend] tous les livres publiés en langue irlandaise (autres que les manuels scolaires et les publications universitaires)¹² » (Dublin City Council, 2014, p. 7).

Malgré le double objectif de sauvegarder les communautés du Gaeltacht et de promouvoir l'expansion du bilinguisme dans tout le pays, le gouvernement irlandais n'a pas de politique déclarée en ce qui a trait aux collections des bibliothèques publiques. Les réseaux de bibliothèques locaux sont laissés à eux-mêmes dans l'élaboration de leurs propres protocoles pour les collections en langue irlandaise.

La Norvège

La Norvège présente un cas intéressant de politique linguistique : si le norvégien est la seule langue officielle parlée dans l'ensemble du pays, la langue same (ou laponne) a un statut co-officiel dans neuf municipalités du nord.

Quant au norvégien, il se divise en plusieurs dialectes, dont aucun n'agit comme idiome de prestige national, bien que la variété des parlers régionaux est généralement acceptée dans la sphère publique. Deux normes écrites, souvent éloignées de la langue parlée, élaborées à la fin du XIX^e siècle, reflètent des groupes de dialectes distincts. La première norme, le *bokmål* (littéralement « langue des livres »), se fonde sur le dano-norvégien parlé dans la région de la capitale, Oslo. Rappelons que

11 « *Irish language materials form an important part of the collection, reflecting a commitment to the preservation of our native language, and the existence of a number of Gaeltacht areas in Cork County, served by two branch libraries and the mobile library service.* »

12 « *We issue standing orders for material for which no selection is necessary i.e., where, in line with policy, all publications in a particular category are purchased [which includes] all books published in the Irish language (other than school books and academic titles).* »

la Norvège a formé une union monarchique avec le Danemark, avec des Danois au pouvoir, du début du ^{xvi}^e siècle jusqu'en 1814.

En ce qui a trait à la seconde, elle émerge alors que la Norvège fait partie, entre 1814 et 1905, d'une union monarchique avec la Suède, au sein de laquelle elle bénéficie d'une plus grande liberté dans les affaires locales et culturelles. Alors que des mouvements nationalistes battent leur plein à travers l'Europe, le linguiste norvégien Ivar Aasen établit une norme linguistique basée sur les dialectes ruraux de l'ouest de la Norvège, plus proches du vieux norrois. En réaction à la langue urbanisée et teintée de danois parlée par l'élite du pays, Aasen a appelé cette norme *landsmål* (« langue de la campagne »). Le *landsmål* a obtenu un statut officiel en 1885 et a été rebaptisé *nynorsk* (« nouveau norvégien ») après de nouvelles réformes en 1929. Les deux normes écrites ont aujourd'hui encore un statut juridique officiel (Norwegian Ministry of Culture and Equality, 2021).

L'application administrative de cette double façon d'écrire la langue ressemble à la situation du bilinguisme en Finlande. L'État national accorde aux deux normes écrites un statut égal, mais chacune des 356 municipalités du pays peut revendiquer une norme préférée pour ses services publics et ses interactions avec le gouvernement national (90 sont des municipalités *nynorsk*, 118 des municipalités *bokmål* et 148 des municipalités « neutres ») (Norwegian Ministry of Culture and Equality, 2019).

L'usage du *nynorsk* est en baisse. La norme écrite utilisée dans l'enseignement primaire est décidée depuis 1915 par référendum local. Au niveau secondaire, les deux normes écrites sont obligatoires, l'une étant la langue « principale », choisie par l'étudiant, et l'autre la langue « secondaire ». Le part des élèves qui utilise le *nynorsk* au niveau primaire a diminué de 30 % en 1950 jusqu'au 12 % en 2016 (Statistics Norway, 2017, p. 11). Ce chiffre tombe à environ 7 % au secondaire. Dans les universités, moins de 2 % des étudiants des cycles supérieurs rédigent leurs travaux de recherche en *nynorsk*. Dans ce milieu, la lutte linguistique en Norvège n'est plus entre le *bokmål* et le *nynorsk*, mais entre le norvégien et l'anglais. Il est intéressant de noter que près de 40 % des thèses de maîtrise et 90 % des thèses de doctorat sont désormais rédigées en anglais (Språkrådet, 2021 ; Svendsen, 2018).

En somme, le statut minoritaire du *nynorsk* voit son sort placé entre les mains des lecteurs et des écrivains *nynorsk*. Néanmoins, l'État norvégien est tout à fait disposé à consacrer des ressources financières à la promotion de cette norme écrite. Le gouvernement gère un

programme d'achat de livres depuis 1965. Ce programme sélectionne environ 200 titres de fiction par an, en *bokmål* ou en *nynorsk*, afin de promouvoir la littérature norvégienne. Le public peut consulter les données liées aux titres acceptés (ou refusés) par le programme (Kulturrådet, 2021). Le gouvernement achète ensuite entre 700 et 1 000 exemplaires de chaque titre et les distribue aux bibliothèques publiques du pays. Ce programme d'achat de livres n'est pas unique à la Norvège. Les autres pays nordiques ont des subventions gouvernementales similaires pour encourager leur production littéraire nationale dans des marchés relativement petits (Heikkinen, 2003, p. 87). La présence de livres en *nynorsk* dans les bibliothèques publiques est soutenue par ce programme d'achat public. Au cours de la dernière décennie, ils ont représenté environ 15 % des livres achetés et 10 % des fonds dépensés dans le cadre du programme. En 2021, 725 titres étaient inclus dans le programme d'achat, dont 101 (14 %) étaient à *nynorsk* (Kulturrådet, 2022).

Le programme d'achat de livres par l'État maintient une présence relativement dynamique du *nynorsk* dans la culture de l'imprimé en Norvège et dans les collections des bibliothèques publiques du pays. Le modèle norvégien de soutien de la littérature nationale face aux forces économiques qui nuisent à l'édition dans les petits marchés présente l'avantage supplémentaire de créer et de protéger un domaine pour la communauté minoritaire *nynorsk*. Si l'on considère la littérature nationale comme un bien public qui fonctionne dans un contexte d'échec du marché, pour revenir au modèle économique de la politique linguistique de Grin (2003), en Norvège, on peut dire que l'État intervient en créant une demande pour ces produits.

Le pays de Galles

On peut faire plus d'un rapprochement entre la situation au pays de Galles, qui fait partie du Royaume-Uni, et l'exemple de l'Irlande, tout comme les mettre en contraste. Dans les deux cas, la langue celtique minoritaire était autrefois la langue de la majorité. Chacune a perdu du terrain sous la pression assimilatrice du voisin anglophone dominant. La conquête du pays de Galles par l'Angleterre a commencé à la fin du XIII^e siècle et a été cimentée par les *Laws in Wales Acts* de 1535 et 1542. Ces lois ont fait de l'anglais la langue administrative de l'État et ont amorcé le long déclin du gallois dans la sphère publique. Néanmoins, il est resté la langue maternelle d'une majorité de Gallois jusque dans la première décennie du XX^e siècle (Welsh Government, 2020). Le *Welsh Language Act* de 1967 a autorisé le gallois dans le

système judiciaire, mais il a fallu attendre sa version de 1993 pour que cette langue obtienne un statut co-officiel au pays de Galles. Cette loi exige que les organismes qui fournissent des services au public élaborent des programmes qui adhèrent,

autant qu'il est approprié dans les circonstances et raisonnablement réalisable, au principe que, dans la conduite des affaires publiques et de l'administration de la justice au pays de Galles, les langues anglaise et galloise doivent être traitées sur un pied d'égalité¹³. (Pays de Galles, 2003, art. 5 [2])

La dévolution politique du Royaume-Uni a donné plus de pouvoirs législatifs (en 1998) et exécutifs (en 2006) au pays de Galles, ce qui a renforcé la présence de la langue galloise dans la vie publique.

Le bilinguisme officiel au pays de Galles est territorial : il s'étend à tous les résidents. Le gouvernement gallois a une stratégie nationale solide et ambitieuse pour la langue galloise : affirmant que « la langue galloise est pour tout le monde¹⁴ », elle entend atteindre 1 million de locuteurs d'ici 2050 (Welsh Government, 2017b), alors qu'en 2020, on y compte 884 300 gallophones, soit 29 % de la population (Welsh Government, 2021).

Cette stratégie renforce le statut du gallois et diffère de nombreuses politiques d'aménagement linguistique qui visent le maintien de la langue uniquement au sein d'une communauté linguistique minoritaire particulière. La stratégie pour la langue galloise reconnaît que « la contribution des locuteurs qui acquièrent le gallois en dehors du foyer est essentielle au succès de notre stratégie¹⁵ » (Welsh Government, 2017b, p. 17). Elle articule également une « approche du parcours de vie¹⁶ » qui reconnaît les besoins des adultes d'utiliser le gallois tant en dehors de l'environnement scolaire qu'après la fin de l'apprentissage. La stratégie vise à « garantir que la langue galloise est sauvegardée en tant que partie intégrante de notre culture

13 « *so far as is both appropriate in the circumstances and reasonably practicable, to the principle that in the conduct of public business and the administration of justice in Wales the English and Welsh languages should be treated on a basis of equality* ».

14 « *the Welsh language is for everyone* ».

15 « *the contribution of speakers who acquire Welsh outside of the home is vital to the success of our strategy* ».

16 « *life-course approach* ».

contemporaine [et de nos médias]¹⁷ » (Welsh Government, 2017b, p. 60). Toutefois, le mot « littérature » n'apparaît qu'une seule fois dans cette stratégie de 79 pages. Les mots « lire », « lecture », « livre(s) » et « bibliothèque(s) » en sont absents. Si l'un des thèmes clés de la stratégie pour la langue galloise consiste à accroître l'usage du gallois, le fait que la lecture, les livres, les bibliothèques et la littérature ne fassent pas explicitement partie de la stratégie linguistique nationale semble une étrange omission.

Dans son *Sixth Quality Framework of Welsh Public Library Standards*, le gouvernement gallois exprime 12 énoncés de droits fondamentaux, ou « *core entitlements* », du public à l'égard de ses bibliothèques (Welsh Government, 2017a), dont deux concernent directement les préoccupations linguistiques. L'énoncé n° 8 stipule que « les bibliothèques du pays de Galles vont offrir un accès aux services, aux activités culturelles et aux ressources de haute qualité dans la langue galloise¹⁸ » alors que le n° 12 prévoit que « les bibliothèques du pays de Galles vont donner accès à la stratégie, aux politiques, aux objectifs et à la vision du service de bibliothèque, sur papier comme en ligne, dans une gamme de langues appropriées à la communauté¹⁹ » (Welsh Government, 2017a, p. 10). L'énoncé n° 8 traite du bilinguisme *de jure* et le n° 12, du multilinguisme *de facto* au pays de Galles.

À la différence de la stratégie nationale pour la langue galloise qui ne mentionne pas le rôle des bibliothèques publiques, le gouvernement gallois a établi des orientations claires pour les collections afin d'atteindre les résultats escomptés dans ses services de bibliothèque publique. Il a déterminé des « indicateurs de qualité » dans cet ensemble de normes. Deux de ces indicateurs sont spécifiques au maintien des collections. L'indicateur de qualité n° 9 concerne le « matériel de lecture actualisé et approprié²⁰ ». Il prévoit que les autorités locales chargées des bibliothèques (il y en a 22 au pays de Galles) doivent, par 1 000 habitants et par an, acquérir un minimum de 243 articles ou encore effectuer une dépense minimale de 2 180 livres sterling pour 1 000 habitants par an (Welsh Government,

17 « *to ensure that the Welsh language is safeguarded as an integral part of our contemporary culture* ».

18 « *libraries in Wales will provide access to services, cultural activities and high quality resources in the Welsh language* ».

19 « *libraries in Wales will provide access to the library service's strategy, policies, objectives and vision, in print and online, in a range of languages appropriate for the community* ».

20 « *up-to-date and appropriate reading material* ».

2017a, p. 16). L'indicateur de qualité n° 10 concerne les « ressources en langue galloise²¹ » et prévoit que les bibliothèques locales devraient acquérir, en ce qui concerne ces ressources, « soit un minimum de 4 % du budget des achats, soit un minimum de 750 livres sterling pour 1 000 habitants gallophones²² », lesdits achats comprenant les livres, les livres électroniques, les périodiques, le matériel audiovisuel et les ressources électroniques. Les autorités des bibliothèques publiques doivent également déclarer « les ressources totales en langue galloise pour 1 000 habitants gallophones²³ » (Welsh Government, 2017a, p. 17).

Ces indicateurs ne suggèrent pas une allocation égale de ressources par habitant gallophone. Comme dans le cas de l'Irlande, le nombre de titres en gallois appropriés pour une collection de bibliothèque publique peut être limité, ce qui rend impossible une allocation plus élevée par habitant. L'allocation des ressources est probablement liée à la demande. Le Books Council of Wales, dans sa plus récente enquête sur l'achat et la lecture de livres en langue galloise, a constaté que 46 % des gallophones n'ont jamais lu un livre dans cette langue. Parmi les 54 % de locuteurs gallois qui lisent des livres en gallois, seuls 24 % ont dit avoir obtenu un livre à la bibliothèque publique, contre 72 % qui ont affirmé avoir acheté un livre en librairie (Books Council of Wales, 2017). Si l'on étend ces chiffres de l'enquête à la population gallophone, cela signifierait que seulement 13 % des gallophones, soit un peu moins de 4 % de la population totale, recherchent des livres en gallois dans les bibliothèques publiques. À la lumière de ces données, l'allocation minimale de ressources en langue galloise par les autorités locales des bibliothèques semble correspondre à la demande.

Dans aucun autre exemple présenté dans ce chapitre les bibliothèques publiques n'ont de normes spécifiques en matière d'allocation de ressources pour les collections, y compris pour la langue officielle minoritaire. Néanmoins, le minimum de 4 % est une allocation plutôt faible pour une communauté linguistique qui représente 19 % de la population du pays de Galles.

21 « *Welsh language resources.* »

22 « *should achieve either a minimum 4% of the material budget or a minimum of £750 per 1,000 Welsh-speaking resident population.* »

23 « *the total issues of resources in the Welsh language per 1,000 Welsh-speaking resident population.* »

Discussion

Cette étude comparative a examiné la façon dont quelques sociétés européennes bilingues abordent l'offre de documents dans les langues officielles minoritaires dans leurs bibliothèques publiques.

La planification et la politique linguistiques constituent une activité essentiellement définie au plus haut niveau de l'État, mais appliquée localement. Nous avons montré que, même dans ce processus dirigé par les gouvernements, les bibliothèques publiques sont sous-utilisées en tant qu'agents actifs dans les programmes de maintien et de revitalisation des langues minoritaires.

Dans plusieurs sociétés bilingues examinées dans ce chapitre, les espoirs et les responsabilités en matière de maintien de la langue minoritaire reposent sur les écoles, car le développement des capacités de lecture et d'écriture par l'enseignement formel, y compris dans les écoles de langue minoritaire, prépare les élèves à maîtriser leur langue écrite. Pourtant, une fois leur scolarité terminée, les jeunes adultes sont projetés dans un monde post-scolaire où les documents imprimés et numériques dans leur langue minoritaire peuvent être difficiles à trouver et, souvent, destinés aux enfants. Les bibliothèques publiques, qui constituent une ressource pour l'apprentissage tout au long de la vie, peuvent changer la donne en adoptant des politiques pour promouvoir la disponibilité et l'accessibilité des documents dans les langues minoritaires à l'intention de toutes les personnes capables de les lire.

La Norvège, avec son système national d'achat de livres, et le pays de Galles, avec ses attentes claires (bien que limitées) en matière d'allocation de ressources, sont deux sociétés dans lesquelles les gouvernements ont déterminé que les livres sur les étagères et les plateformes électroniques sont essentiels à la création et au maintien d'un terreau pour la langue officielle minoritaire. « En termes simples, pour que l'alphabétisation ait de la vitalité – en dehors du système scolaire et de tout programme de revitalisation ciblé –, les utilisateurs de la langue locale doivent avoir des documents à lire dans leur langue locale²⁴ » (Grenoble et Whatley, 2006, p. 187). Même si un plus grand nombre de sociétés bilingues appliquaient les mêmes mesures

24 « *Simply put, in order for literacy to have vitality – outside of the school system and outside of any focused revitalization program – local language users must have materials to read in their local language.* »

que la Norvège et le pays de Galles, les agents ultimes du maintien de la langue sont les personnes qui choisissent de l'utiliser. Selon McCarty : « Chacun d'entre nous a le pouvoir de créer, de résister et de transformer les politiques linguistiques, et l'initiative individuelle est donc un facteur central de la planification et la politique linguistiques²⁵ » (2013, p. 36). Lorsque les sociétés choisissent d'étaler des livres dans une langue sur les étagères de leurs bibliothèques (opportunité), puis que les utilisateurs choisissent (ou non) d'emprunter les ressources en langue minoritaire dans les bibliothèques publiques (volonté), le public est engagé dans la planification et la politique linguistiques. Ces choix sont liés au statut de la langue minoritaire et à son utilité dans les domaines sociétaux.

Une voie possible pour les bibliothèques de langues officielles minoritaires est de les faire reconnaître comme des ressources de propriété commune et comme des agents culturels. Moriarity (2015, p. 13-14) souligne que, lorsque la langue est perçue comme une ressource, elle devient dissociée des contextes nationaux et de son lien avec des locuteurs natifs. Les efforts de planification linguistique visent souvent à renforcer l'engagement d'une communauté minoritaire envers sa langue maternelle (nationalisme culturel). Cette approche renforce l'opinion selon laquelle cette langue est une ressource culturelle unique à une minorité assiégée, plutôt qu'une ressource pour tous les résidents. Elle n'élève pas le statut de la langue, mais raffermi plutôt les perceptions selon lesquelles la préservation de la langue minoritaire vient drainer les ressources publiques.

Dans un cadre où la langue est vue comme un bien commun, le développement des collections des bibliothèques publiques doit répondre aux besoins de tous les lecteurs de la langue minoritaire, qu'elle soit leur langue maternelle ou non. Au Canada, les besoins en ressources doivent-ils être déterminés d'après la taille de la communauté linguistique minoritaire ou d'après la taille de la population francophone et bilingue combinée ? Dans les bibliothèques publiques, les documents en français sont-ils uniquement destinés à ceux qui considèrent le français comme leur première langue officielle ? Ne s'adressent-ils pas à tous ceux qui, dans un pays bilingue, peuvent lire ou apprennent à lire le français ? Ne serait-ce pas « le français pour tous » au Canada comme c'est « le gallois pour tous » au pays de

25 « *Each of us has the power to create, resist and transform language policies, and human agency is therefore a central factor in LPP.* »

Galles ? Le discours sur les apprenants de langue seconde de la langue officielle minoritaire est révélateur. Les programmes de français langue seconde, en immersion ou de base, comptent environ 1 750 000 élèves au cours d'une année donnée (Canadian Parents for French, 2019). Les locuteurs non natifs qui emploient activement le français sont souvent appelés « francophiles ». Le terme suggère un dilettantisme et un détachement qui ne contribuent guère à briser le récit des « deux solitudes » (Byrd Clark, 2012). En revanche, les apprenants du gallois en tant que deuxième langue sont qualifiés de « nouveaux locuteurs ». L'enrichissement des collections des bibliothèques publiques au pays de Galles, qu'il soit fait pour les « locuteurs natifs » ou les « nouveaux locuteurs » du gallois, prend-il un sens différent de l'objectif ?

Aucun des exemples présentés dans ce chapitre n'offre un véritable parallèle avec la situation sociolinguistique du Canada. L'échelle administrative du bilinguisme canadien est distincte. Toutefois, malgré l'absence d'un environnement sociolinguistique similaire, ces approches de collection des bibliothèques publiques européennes pourraient-elles être adaptées au contexte canadien ?

À partir du cas de la Belgique, pourrait-on imaginer une situation équivalente au Canada, où, en plus de chaque province et territoire, il y aurait deux entités – avec leurs propres institutions représentatives – responsables de fournir des services sociaux et culturels à la communauté anglophone et à la communauté francophone ? La « Communauté francophone » serait responsable non seulement de toutes les bibliothèques du Québec, mais aussi de toutes les bibliothèques de langue française des autres provinces, territoires et municipalités désignés bilingues ou ayant le français comme langue officielle. Ainsi, elle gérerait les bibliothèques francophones du Québec, du Nouveau-Brunswick, du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. Une telle entité pourrait étendre l'offre de bibliothèques francophones aux régions bilingues du Canada énumérées dans la *Loi sur les langues officielles*. Cette approche laisserait encore de nombreuses CLOSM du Canada complètement démunies. Quoi qu'il en soit, cette spéculation ne peut devenir réalité, puisque les bibliothèques publiques, en vertu de la constitution canadienne, sont sous la responsabilité des provinces et des territoires. Toutefois, certaines initiatives numériques pourraient permettre un accès universel aux collections, comme le fait la Bibliothèque des Amériques du Centre de la francophonie des Amériques (2022).

Le modèle croate pourrait être plus facilement adapté au niveau provincial, surtout dans les régions situées à l'extérieur de la ceinture

bilingue²⁶. Comme en Croatie, il y aurait une « bibliothèque centrale » dans chaque province pour la minorité de langue officielle, qui servirait d'institution spécialisée pour la diffusion de documents dans cette langue et pour la distribution de sa collection aux bibliothèques publiques des autres CLOSM. Ce mécanisme fonctionne en Croatie parce que le bilinguisme officiel opère au niveau municipal. Si certaines provinces canadiennes ont défini géographiquement des zones de services en français ou en anglais, ces zones ne correspondent pas toujours aux districts des bibliothèques publiques et il n'existe pas de politiques claires décrivant les normes minimales des collections dans la langue minoritaire. La bibliothèque centrale des CLOSM d'une province fonctionnerait à partir de la bibliothèque publique où la demande de documents dans la langue de la minorité est la plus forte, puis serait responsable de la distribution de cette collection dans les succursales de la province qui desservent des communautés comptant une importante population linguistique minoritaire.

L'exemple finlandais serait difficile à reproduire au Canada. Chaque municipalité devrait être définie comme monolingue ou bilingue. Toutes les municipalités bilingues fourniraient leurs ressources de bibliothèque publique proportionnellement à la population de chaque communauté linguistique. Encore une fois, ce modèle nécessiterait des changements dans le système fédéral du Canada qui sont peu probables. Une façon d'adapter le modèle finlandais au contexte canadien serait que chaque réseau de bibliothèques publiques qui sert au moins 3 000 résidents de langue officielle minoritaire, ou une communauté minoritaire qui compte pour au moins 8 % de la population, ait des collections dont la taille reflète cette proportion.

Enfin, nous pouvons considérer l'applicabilité du modèle du pays de Galles, dans lequel est consacré à la langue minoritaire un minimum de 4 % du budget d'acquisition, ou de 750 livres sterling pour 1 000 gallophones – selon le taux de change actuel, cela représenterait environ 1 250 dollars pour 1 000 habitants dans les CLOSM. L'ampleur de la mise en œuvre devrait être déterminée. Étant donné que l'ensemble du pays de Galles fonctionne sous le régime du bilinguisme officiel, on s'attend à ce que chaque district de services de bibliothèque publique respecte ce minimum. Étant donné que la

26 Note de la traduction : la ceinture bilingue « est un ensemble de régions du Canada dans lesquelles le français canadien et l'anglais canadien sont régulièrement parlés ». Voir « Ceinture bilingue » (2019), sur le site *Wikipédia*.

prestation des services de bibliothèque au Canada se fait à l'échelle provinciale ou par l'entremise de zones de services de bibliothèque publique infraprovinciales qui ne fonctionnent pas en vertu du bilinguisme officiel, comment le modèle gallois pourrait-il être suivi ? Une intervention du gouvernement national, comme le programme d'achat de livres en Norvège, serait-elle nécessaire pour garantir que les documents dans la langue de la minorité officielle figurent sur les rayons des bibliothèques publiques des CLOSM ?

Quelle que soit la capacité d'adapter l'un de ces modèles étrangers ou d'élaborer des stratégies locales, les membres des CLOSM de tout le Canada bénéficieraient de politiques et de normes clairement définies pour les collections des bibliothèques publiques. Les bibliothèques publiques sont financées par tous les contribuables d'une communauté, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires. Que l'on soit anglophone au Québec ou francophone dans le reste du Canada, entrer dans une bibliothèque publique locale devrait être une expérience prometteuse, sachant qu'on y trouvera un bon nombre de ressources intéressantes pour l'enrichissement personnel et le développement culturel communautaire.

Bibliographie

- ASSOCIATION OF FINNISH MUNICIPALITIES (2021). « Finnish Municipalities and Regions », [En ligne]. [https://www.localfinland.fi/finnish-municipalities-and-regions] (Consultée le 13 décembre 2022).
- AUGUSTIN-LACRUZ, Carmen, et Julia SAURIN-PARR (2020). « Library Services to Diverse Communities in Europe: The Case of the Roma Community in Spain », *The International Journal of Information, Diversity, & Inclusion*, vol. 4, n° 3/4, p. 19-35, [En ligne]. [https://jps.library.utoronto.ca/index.php/ijidi/article/view/33516/26798] (Consultée le 13 décembre 2022).
- BOOKS COUNCIL OF WELSH (2017). *Prynu a Darllen Llyfrau Cymraeg: Arolwg Omnibws Siaradwyr Cymraeg 2016*, [Buying and Reading Welsh Books: An Omnibus Survey of Welsh Speakers 2016], [En ligne]. [https://llyfrau.cymru/wp-content/uploads/2019/06/Adroddiad_Beaufort_-_Prynu_a_Darllen_Llyfrau_Cymraeg_-_Ionawr_2017.pdf] (Consultée le 7 décembre 2022).
- CANADIAN PARENTS FOR FRENCH (2019). *French as a Second Language Enrolment Statistics, 2014-2015 to 2018-2019*, [En ligne]. [https://cpf.ca/wp-content/uploads/2019-Enrolment-Stats.pdf] (Consultée le 13 décembre 2022).

- CARNIE, Andrew (1996). « Modern Irish: A Case Study in Language Revival Failure. », *Papers on Language Endangerment and the Maintenance of Linguistic Diversity*, MIT Working Papers in Linguistics 28, p. 99-114.
- CHU, Clara M. (1999). « Literacy Practices of Linguistic Minorities: Sociolinguistic Issues and Implications for Literacy Services », *Library Quarterly*, vol. 60, n° 3, p. 339-359, [En ligne]. [<https://www.jstor.org/stable/4309338>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- « CEINTURE BILINGUE » (2019), *Wikipédia*, [En ligne]. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ceinture_bilingue] (Consultée le 7 décembre 2022).
- CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES (2022). *Bibliothèque des Amériques*, [En ligne]. [<https://francophoniedesamericas.com/vos-services/outils/bibliotheque-des-ameriques>] (Consultée le 7 décembre 2022).
- BYRD CLARK, Julie (2012). « “Vous n’êtes pas francophone, vous, vous êtes francophile” : que veut dire être et devenir francophone ? », dans LAMOUREUX, Sylvie A., et Megan COTNAM (dir.), *Prendre sa place : parcours et trajectoires identitaires en Ontario français*, Ottawa, Éditions David, p. 79-84.
- CONSEIL DE L’EUROPE (1992). *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, [En ligne]. [<https://rm.coe.int/168007c07e>] (Consultée le 1^{er} décembre 2022).
- CONSEIL DE L’EUROPE (2021). *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : rapports et recommandations*, [En ligne]. [<https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/reports-and-recommendations>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- CONSTANTINO, Rebecca (dir.) (1998). *Literacy, Access, and Libraries Among the Language Minority Community*, Lanham, Scarecrow Press.
- CORK COUNTY COUNCIL (2017). *Cork County Library’s Collection Policy*.
- CRYSTAL, David (2010). *The Cambridge Encyclopedia of Language, Third Edition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CVETKOVIĆ, Petra (2019). « Interview – Katarina Todorcev Hlača: Contribution to Interculturality – Central Libraries of National Minorities », *Phralipen*, [En ligne]. [<https://phralipen.hr/en/2019/07/24/interview-katarina-todorcev-hlaca-contribution-to-interculturality-central-libraries-of-national-minorities/>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- DUBLIN CITY COUNCIL (2014). *Dublin City Council Public Libraries Collection Development Policy*, [En ligne]. [<https://www.dublincity.ie/sites/default/files/media/file-uploads/2018-10/Collection-Development-Policy-DCPL.pdf>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- FINNISH MINISTRY OF JUSTICE (2003). *Language Act*, [En ligne]. [<https://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/2003/en20030423.pdf>] (Consultée le 16 décembre 2022).
- FINNISH LIBRARIES (2020). *Finnish Public Library Statistics*, [En ligne]. [<https://tilastot.kirjastot.fi/?lang=en>] (Consultée le 6 décembre 2022).

- « Gaeltacht », *Wikipédia*, [En ligne]. [<https://fr.wikipedia.org/wiki/Gaeltach>] (Consultée le 6 décembre 2022).
- GALWAY COUNTY COUNCIL (2016). *Galway Library Development Programme 2016 to 2021*, [En ligne]. [<https://www.galway.ie/en/media/Galway%20Library%20Development%20Programme%202016%20to%202021%20Final.pdf>] (Consultée le 6 décembre 2022).
- GODIN, Joanne (dir.) (1994). *Le vaste monde de l'information : comment créer des collections et des programmes multiculturels dans les bibliothèques publiques canadiennes*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 64 p. [En ligne]. [<https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/005007/f2/005007-210.1-f.pdf>] (Consultée le 18 décembre 2022).
- GOVERNEMENT DE CROATIE (2002). « Loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales, 2002 », [traduction de Jacques Leclerc], *L'aménagement linguistique dans le monde*, [En ligne]. [https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/croatie-loi_const-2002.htm] (Consultée le 6 décembre 2022).
- GOVERNEMENT DE FINLANDE (2003). « Loi sur la langue same », [traduction de Jacques Leclerc], *L'aménagement linguistique dans le monde*, [En ligne]. [https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/finlande_loi-same2003.htm] (Consultée le 6 décembre 2022).
- GOVERNEMENT D'IRLANDE (2003). « Loi sur les langues officielles (*Official Languages Act*) », *Compendium de l'aménagement linguistique au Canada (CALC)* [traduction], [En ligne]. [<https://www.uottawa.ca/calc/irlande-loi-langues-officielles-official-languages-act>] (Consultée le 6 décembre 2022).
- GOVERNMENT OF CROATIA (2002). *Constitutional Law on the Rights of National Minorities*, [En ligne]. [http://www.vsrh.hr/CustomPages/Static/HRV/Files/Legislation__Constitutional-Law-on-the-Rights-NM.pdf] (Consultée le 6 décembre 2022).
- GOVERNMENT OF CROATIA (2019). *Sixth Periodical Report Presented to the Secretary General of the Council of Europe in Accordance with Article 15 of the Charter*, [En ligne]. [<https://rm.coe.int/croatiapr6-en/168096fd20>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- GOVERNMENT OF FINLAND (2016). *Public Libraries Act (1492/2016)*, [En ligne]. [<https://www.finlex.fi/en/laki/kaannokset/2016/en20161492.pdf>] (Consultée le 6 décembre 2022).
- GOVERNMENT OF IRELAND (2010). *20-Year Strategy for the Irish Language 2010-2030*, [En ligne]. [<https://assets.gov.ie/88781/087bbace-b392-4671-b51a-149720d3f6ff.pdf>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- GRENOBLE, Lenore A., et Lindsay J. WHALEY (2006). *Saving Languages: An Introduction to Language Revitalization*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GRIN, François (2003). *Language Policy and Evaluation and the European Charter for Regional or Minority Languages*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- HEIKKINEN, Merja (2003). *The Nordic Model for Supporting Artists*, Helsinki, The Arts Council of Finland, Research Report n° 26.

- HELMET (2022). « Multilingual Library », *Helmet*, [En ligne]. [https://www.helmet.fi/en-US/Libraries_and_services/Multilingual_Library] (Consultée le 18 décembre 2022).
- HILL, Jen (2018). « Building for Diversity: How Public Libraries Can Create Great Multilingual Collections », *Dalhousie Journal of Interdisciplinary Management*, vol. 14, p. 1-15, [En ligne]. [https://ojs.library.dal.ca/djim/article/view/7854] (Consultée le 18 décembre 2022).
- HINDLEY, Reg (1990). *The Death of the Irish Language: A Qualified Obituary*, Londres, Routledge.
- HORNBERGER, Nancy (dir.) (1997). *Indigenous Literacies in the Americas: Language Planning from the Bottom Up*, New York, Mouton De Gruyter.
- IFLA (2009). *Les communautés multiculturelles : directives pour les bibliothèques*, 3^e édition, [En ligne]. [https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/463/1/multicultural-communities-fr.pdf] (Consultée le 30 novembre 2022).
- IFLA LIBRARY SERVICES TO MULTICULTURAL POPULATIONS SECTION WORKING GROUP (2010). *Les communautés multiculturelles : directives pour les bibliothèques*, 3^e édition, [En ligne]. [https://repository.ifla.org/handle/123456789/463] (Consultée le 30 novembre 2022).
- IFLA PUBLIC LIBRARY SECTION, Christie KOONTZ, Barbara GUBBIN et Sjoerd KOOPMAN (2010). *IFLA Public Library Service Guidelines. 2nd, completely revised edition*, The Hague, De Gruyter Saur, IFLA Publications Series, vol. 147, [En ligne]. [https://repository.ifla.org/handle/123456789/988] (Consultée le 30 novembre 2022).
- IFLA/UNESCO (1994). *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, [En ligne]. [https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/170/1/pl-manifesto-fr.pdf] (Consultée le 13 décembre 2022).
- IFLA/UNESCO (2012). *Le Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque multiculturelle : La bibliothèque multiculturelle – une porte d'entrée vers une société culturelle diversifiée en dialogue*, [En ligne]. [https://repository.ifla.org/handle/123456789/734] (Consultée le 30 novembre 2022).
- IFLA/UNESCO (2022). *Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique 2022*, [En ligne]. [https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%C3%A8ques%20publiques.v2.pdf] (Consultée le 30 novembre 2022).
- ISTAZ, Dominique (2000). « Belgium and the Belgian State », *Belgeo : revue belge de géographie*, n° 1-2-3-4, p. 5-8, [En ligne]. [https://doi.org/10.4000/belgeo.13869] (Consultée le 13 décembre 2022).
- JANSSENS, Rudi (2018). « BRIO Language Barometer 4. Dutch as a Home Language », *BRIO*, [En ligne]. [https://www.briobrusseel.be/node/14782?language=en] (Consultée le 13 décembre 2022).
- KULTURRÅDET (2021). *Vedtaksliste Innkjøpsordning – ny norsk skjønnlitteratur*, [En ligne]. [https://www.kulturradet.no/stotteordning/-/vis/innkjopsordning-ny-norsk-skjonnlitteratur/tildelinger] (Consultée le 13 décembre 2022).

- KULTURRÅDET (2022). *Innkjøpsordningane for litteratur*, [En ligne]. [<https://www.kulturradet.no/litteratur/vis-artikkel/-/innkjopsordningane-for-litteratur>] (Consultée le 19 décembre 2022).
- LE NAIL, Jacqueline (2007). « Langues régionales et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, p. 36-45, [En ligne]. [<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0036-006>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- LIBRARIES IRELAND (2018). « Our Public Libraries 2022: Inspiring, Connecting and Empowering Communities », [En ligne]. [<https://www.librariesireland.ie/sites/default/files/media/file-uploads/2018-12/LGMA-Our-Public-Libraries-2022-ENG.pdf>] (Consultée le 7 décembre 2022).
- MCCARTY, Teresa L. (2013). *Language Planning and Policy in Native America: History, Theory, Praxis*. Bristol, Multilingual Matters.
- MCRÆE, Kenneth D. (1975). « The Principle of Territoriality and the Principle of Personality in Multilingual States », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 4, p. 33-54.
- MORIARTY, Máiréad (2015). *Globalizing Language Policy and Planning: An Irish Language Perspective*, Londres, Palgrave Macmillan.
- NORWEGIAN MINISTRY OF CULTURE AND EQUALITY (2019). *Forskrift om språkoedtak i kommunar og fylkeskommunar*, [En ligne]. (Consultée le 18 décembre 2022).
- NORWEGIAN MINISTRY OF CULTURE AND EQUALITY (2021). *Act relating to Language*, [En ligne]. [<https://lovdata.no/dokument/NLE/lov/2021-05-21-42>] (Consultée le 16 décembre 2022).
- NORWEGIAN MINISTRY OF LOCAL GOVERNMENT AND MODERNISATION (2020). *Eighth Periodical Report presented to the Secretary General of the Council of Europe in accordance with Article 15 of the Charter*, [En ligne]. [<https://rm.coe.int/norwaypr8-en-pdf/16809f9a19>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- PARAYRE, Sonia (2006/2007). « The European Charter for Regional or Minority Languages: An Overview », *Revista do Instituto Brasileiro de Direitos Humanos*, vol. 7, n° 7, p. 163-176.
- PARRY, R. Gwynedd (2015). « Is Ireland A Bilingual State? », *Northern Ireland Legal Quarterly*, vol. 66, n° 3, p. 199-221, [En ligne]. [<https://cronfa.swan.ac.uk/Record/cronfa24706/Download/0024706-24112015105452.pdf>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- PAYS DE GALLES (2003). *Loi sur la langue galloise. Welsh Language Act / Deddf Iaith Gymraeg 1993*, [En ligne]. [<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/EtatsNsouverains/paysgalles-loi93.htm>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (2021). « Bibliothèques & médiathèques », *be.brussels*, [En ligne]. [<https://be.brussels/fr/loisirs-evenements-sports/activites-culturelles/bibliotheques-mediatheques>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- RIDDY, Augusta (2019). « Finland's New Library Speaks Volumes about the World's most Literate Nation », *The New Statesman*, 7 mars, [En ligne].

- [<https://www.newstatesman.com/spotlight/2019/03/finland-s-new-library-speaks-volumes-about-world-s-most-literate-nation>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- ROY, Alain (2021a). *Étude des mesures provinciales et territoriales encadrant les langues officielles dans les bibliothèques au Canada. Partie 1 : vue d'ensemble*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 63 p. [En ligne]. [https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bac-lac/SB4-66-1-2021-fra.pdf] (Consultée le 13 décembre 2022).
- ROY, Alain (2021b). *Étude des mesures provinciales et territoriales encadrant les langues officielles dans les bibliothèques au Canada. Partie 2 : portrait par province et territoire*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 80 p. [En ligne]. [https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bac-lac/SB4-66-2-2021-fra.pdf], (consulté le 13 décembre 2022).
- RUNDQVIST, Elisabet (2021). « Bridging the Past to the Future – Why national libraries matter for », webinaire, « The Role of Libraries in Engaging Users of Regional and Minority Language », NAPLE, [En ligne]. [https://naple.eu/wp-content/uploads/2022/03/Bridging-past-to-future-19_02-21.pdf] (Consultée le 13 décembre 2022).
- RUNDQVIST, Elisabet (2022). « Safeguarding the European legacy and richness of languages », NAPLE, [En ligne]. [<https://naple.eu/safeguarding-the-european-legacy-and-richness-of-languages/>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- RUSSO, Richard A. (2019). « French-Language Books in a Minority Setting: A Report from Rural Saskatchewan », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 11, p. 52-73, [En ligne]. [<https://doi.org/10.7202/1065212ar>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- SAARELA, Jan (2021). « Finlandssvenskarna 2021 – en statistisk rapport », *Folktinget*, [En ligne]. [https://folktinget.fi/Site/Data/1597/Files/Finlandssvenskarna%202021_statistisk%20rapport_Folktinget_KLAR.pdf] (Consultée le 13 décembre 2022).
- SÉNAT BELGE (2007). *La Constitution belge*, [En ligne]. [https://www.senate.be/doc/const_fr.html] (Consultée le 7 décembre 2022).
- SERVICE DE L'ADJOINT DU GOUVERNEUR (2021). « Les facilités », [En ligne]. [<https://www.adjunctvandegouverneur.be/fr/les-facilites>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- ŠIMIĆ, Mila (1998). « Areas of Implementation of Ethnic Rights of Members of National Minorities in the Republic of Croatia », *Politička misao*, vol. 35, n° 5, p. 76-82.
- SPRÅKRÅDET (2021). *Språkstatus 2021 : språkspolitisk tillstandsrapport*, [En ligne]. [https://www.sprakradet.no/globalassets/vi-og-vart/publikasjoner/sprakstatus/sprakstatus2021_enkeltider.pdf] (Consultée le 19 décembre 2022).

- STATISTICS NORWAY (2017). *Dette er Norge 2017: Tall som forteller*, [En ligne]. [https://www.ssb.no/befolkning/artikler-og-publikasjoner/_attachment/317854?ts=15e7aefaba8] (Consultée le 18 décembre 2022).
- SVENDSEN, Njord V. (2018). « Nesten ingen skriv nynorsk master og doktorgrad », *Forskning.no*, 27 novembre, [En ligne]. [<https://forskning.no/om-forskning-pa-hoyden-sprak/nesten-ingen-skriv-nynorsk-master-og-doktorgrad/1263714>] (Consultée le 19 décembre 2022).
- TANACKOVIĆ, Sanjica Faletar, Darko LACOVIĆ et Srjezana STANAREVIĆ (2012). « Public Libraries and Linguistic Diversity: A Small Scale Study on the Slovak Ethnic Minority in Eastern Croatia », *Libri*, vol. 62, n° 1, p. 52-66, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1515/libri-2012-0004>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- WELSH GOVERNMENT (2017a). *Connected and Ambitious Libraries: The Sixth Quality Framework of Welsh Public Library Standards 2017-2020*, [En ligne]. [<https://gov.wales/sites/default/files/publications/2019-07/connected-and-ambitious-libraries-the-sixth-quality-framework-of-welsh-public-library-standards-2017-to-2020.pdf>] (Consulté le 7 décembre 2022).
- WELSH GOVERNMENT (2017b). *Cymraeg 2050: A Million Welsh Speakers*, [En ligne]. [<https://gov.wales/sites/default/files/publications/2018-12/cymraeg-2050-welsh-language-strategy.pdf>] (Consultée le 7 décembre 2022).
- WELSH GOVERNMENT (2020). « Learn Welsh: About Us, Welsh language – Fast Facts », [En ligne]. [<https://learnwelsh.cymru/about-us/wales-and-the-welsh-language/>] (Consultée le 13 décembre 2022).
- WELSH GOVERNMENT (2021). « Welsh Language Data from the Annual Population Survey: 2020 », [En ligne]. [<https://gov.wales/welsh-language-data-annual-population-survey-2020>] (Consultée le 7 décembre 2022).

CHAPITRE 4

Langues officielles et bibliothèques publiques : un panorama des politiques publiques provinciales et territoriales

Alain Roy

Les bibliothèques jouent un rôle culturel vital dans toutes les communautés au Canada. Ce rôle d'infrastructure culturelle et communautaire de première importance est d'ailleurs souligné dans le rapport du groupe d'experts de la Société royale du Canada sur les institutions de mémoire au Canada :

Les bibliothèques sont devenues d'importants centres communautaires, des centres culturels, des lieux de vie communautaire, des ressources pour l'apprentissage continu permanent et des incubateurs de création. En plus des collections, elles fournissent un accès aux médias, des espaces d'exposition, des théâtres, des cafés, des espaces pour les activités de collaboration, des laboratoires ouverts, un lieu pour les événements publics, des espaces d'enseignement et de tutorat et des espaces de recherche en généalogie et en histoire locale. (Demers *et al.*, 2014, p. 139-140)

Pour sa part, Raymond Théberge, le commissaire aux langues officielles du Canada, soulignait, dans sa note d'allocation du 20 mai 2021 à l'occasion de la conférence nationale *Archives et bibliothèques dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire – Enjeux*

et devenir, combien ces institutions sont cruciales pour la mémoire des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Il déclarait :

Avec l'ère de l'information numérique, notre idée de ce que représente le patrimoine et la façon dont on peut y accéder évolue, et donc, nos attentes envers les ressources et les services que les bibliothèques offrent évoluent également.

Évidemment, ce virage numérique présente des occasions et apporte des défis. Mais ce qui ne change pas, c'est le fait que les expériences des communautés de langue officielle en situation minoritaire, leurs histoires, leurs défis et leurs succès, font partie de leur identité. Le besoin de protéger cette mémoire, qui est au cœur des communautés et qui témoigne de l'évolution de leur identité, reste fondamental. (Théberge, 2021)

Une fois cette importance reconnue, comment se traduit-elle dans les bibliothèques publiques servant les CLOSM ? Et surtout, comment celles-ci sont-elles soutenues, ou non, dans leurs efforts par les autorités provinciales et territoriales qui en ont la responsabilité ? Pour y répondre, un regard doit être porté sur les mesures d'encadrement relatives tant aux bibliothèques qu'aux régimes linguistiques existants parmi les 13 provinces et territoires du Canada. Après une mise en contexte portant tant sur l'importance et la complexité des différentes mesures législatives et politiques en place que sur la démarche de recherche adoptée, seront présentés les principales mesures adoptées au Canada, qu'il s'agisse des lois et règlements, des instruments de politique ou encore des documents de planification stratégique. Suivront quelques remarques de conclusion.

Politiques publiques, bibliothèques et langues officielles : une mise en contexte

Au Canada, on compte de nombreux types de bibliothèques, regroupées dans plus de 150 associations (Beckman et al, 2015). Mais pour toutes, ce sont les politiques adoptées qui, de manière explicite ou implicite, déterminent les services offerts et l'apport à la communauté. Or, cet enjeu des politiques publiques est déterminant, comme le soulignent Paul T. Jaeger et ses collaborateurs,

Public libraries are entities strongly affected by political discourse and policy making at all levels of government, with decisions shaping budgets, freedom of access, intellectual property, and management perspectives, among many other core elements that determine the extent to which libraries can successfully serve their communities.

[...] Library scholarship would better serve libraries and librarianship if it were to place greater emphasis on studying the impacts of politics and policy making – separately and in unison – on public libraries. (Jaeger et al., 2013, p. 61-62)

Renforçant cet appel à examiner les interactions entre politiques publiques et bibliothèques, les auteurs en appellent à une recherche renouvelée :

By seriously focusing on the impacts of policies and politics on public libraries, library research can increase awareness of the importance of these issues throughout the library profession. In turn, library professionals can wake up the nation on the impacts of these policy and political choices related to public libraries. But this outcome is only possible if library research places far greater emphasis on issues of policy and politics that affect public libraries and if the community of library professionals pays greater attention to such research (Jaeger et al., 2013, p. 69).

La recherche sur les politiques est donc un aspect fondamental, quoique méconnu, qui vient soutenir l'action publique telle qu'incarquée par le développement des bibliothèques. Pour ce faire, note un rapport de l'European Bureau of Library Information and Documentation Associations (EBLIDA), il faut considérer, outre le cadre législatif, l'ensemble des dispositifs de politique publique, incluant la législation, les règlements, les politiques culturelles ou éducatives pertinentes (Sens, 2020). Pour sa part, indique Dominique Lahary, « la bibliothèque n'est qu'un outil parmi d'autres des politiques publiques locales et nationales, culturelles et éducatives », alors que, selon lui, l'insertion « dans le dispositif réel de l'organisation politique et administrative de notre pays, [va] rendre les bibliothèques indispensables, donc dignes d'être financées » (Lahary, 2010). C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le plaidoyer des *États généraux du livre en langue française dans le monde*, tenus à Tunis en

septembre 2021, en faveur de l'adoption de politiques du livre par les divers États (États généraux, 2021 : 35-43), une approche qui ne pourrait que profiter aux communautés francophones minoritaires au Canada.

De fait, au Canada, on compte fort peu de ces études globales sur l'encadrement législatif et politique des bibliothèques, les rares études se concentrant sur les différentes lois (Charbonneau, 2017 ; Helling, 2013 ; Wilson, 2008). Ces radioscopies sont sommaires, car comme le mentionne Olivier Charbonneau, « il reste un travail à effectuer pour recenser, codifier et comparer les approches législatives et règlementaires des systèmes de bibliothèques publiques du Canada ». De plus, ces études montrent bien la grande divergence d'approches entre les diverses provinces et territoires, le soutien aux bibliothèques étant de compétence provinciale ou territoriale. De plus, l'ensemble des dispositifs régissant les langues officielles en bibliothèque est beaucoup plus vaste, car il faut tenir compte du fait que les provinces et territoires ont également adopté un ensemble de mesures législatives et politiques relatives aux langues officielles, qui viennent ainsi compléter le portrait.

En somme, si ces questions sont importantes, elles sont encore largement méconnues. C'est pourquoi dès sa mise sur pied, le Réseau des bibliothèques des CLOSM de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) s'est penché sur elles (Roy, 2022).

En 2019, dans le cadre de ses obligations en vertu de la Loi sur langues officielles (LLO), BAC mettait sur pied un réseau afin de permettre aux bibliothèques et bibliothécaires servant les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) d'échanger sur les enjeux auxquels ils sont confrontés. De fait, malgré la multitude de bibliothèques et de leurs réseaux, aucun d'entre eux ne portait sur les défis que rencontrent les CLOSM, soit les communautés anglophones au Québec et francophones au Canada.

Dès les premières rencontres, les participants conviennent qu'il serait pertinent de dresser l'inventaire des mesures législatives et politiques relatives à l'encadrement des langues officielles (LO) en ce qui a trait à l'acquisition, à la description et aux services en bibliothèque dans les provinces et territoires (P/T). Si la tâche a semblé plutôt simple au début, elle s'est révélée plus complexe en cours de route. En effet, dans un premier temps, une revue de la littérature et un survol des mesures prises en vertu des différentes lois sur les bibliothèques ont été réalisés à l'été 2020. Toutefois, le tableau est demeuré insatisfaisant,

étant donné que pour prendre la pleine mesure des dispositions adoptées, il faut tenir compte également du cadre législatif et politique des langues officielles, ce qui a été fait dans un deuxième temps. Ensuite, après une validation du rapport préliminaire auprès d'experts, le rapport a finalement été publié en octobre 2021 en deux parties, la première présentant une vue d'ensemble (Roy, 2021a) et la seconde des portraits par province et territoires de l'état de l'encadrement des langues officielles pour les bibliothèques publiques, universitaires ou communautaires (Roy, 2021b).

Les enjeux linguistiques en bibliothèque publique au Canada

La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des textes législatifs spécifiques et être financée par les autorités publiques, nationales ou locales. Elle doit constituer un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabétisation et d'éducation. (UNESCO, *Manifeste sur la bibliothèque publique*, 2022)

Dans son manifeste publié en 2022, qui renouvelle celui publié en 1994, l'IFLA/UNESCO rappelle l'importance des politiques pour que les bibliothèques publiques¹ remplissent correctement leurs missions fondamentales, dont celles de « contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation » et d'« encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle » (UNESCO, 2022 : 3).

Or, comment se présente le portrait général de l'encadrement provincial et territorial des langues officielles en bibliothèque ? Pour en dresser le portrait, nous reviendrons d'abord sur les paramètres

1 Dans le cadre de cet article, une bibliothèque publique se définit comme suit : « A library or library system that provides unrestricted access to library resources and services free of charge to all the residents of a given community, district, or geographic region, supported wholly or in part by public funds. Because public libraries have a broader mandate than academic libraries and most special libraries, they must develop their collections to reflect diversity » (Reitz, 2013). Pour une comparaison France-Amérique des modèles de bibliothèques publiques, voir Anne-Marie Bertrand (2010).

généraux de l'étude puis, dans un deuxième temps, sur les différents types de mesures adoptées².

Quelques constats initiaux

Le premier constat d'importance, révélé lors de la revue de littérature, est très certainement le très faible nombre d'études récentes portant sur le rôle des bibliothèques dans la vitalité des CLOSM, ou plus généralement sur les enjeux linguistiques qui touchent ces institutions et leurs services. De plus, à l'exception de Henninger (2020), la plupart de ces études ne concernent souvent qu'une province (Newman, 2008 ; Russo, 2020) ou, dans un cas, les trois territoires nordiques (Robineau *et al.*, 2010). Cet angle mort est tant le fait des études en bibliothéconomie que celles portant sur les langues officielles. Par exemple, concernant les mesures législatives et politiques d'encadrement des langues officielles, le Conseil des ministres sur la francophonie canadienne (CMFC) n'avait identifié qu'un seul règlement pertinent, soit celui découlant de la *Loi sur les bibliothèques* de la Nouvelle-Écosse (CMFC, 2019 : 14).

Dans ces conditions, dresser un portrait de l'encadrement provincial et territorial des langues officielles en bibliothèque constitue un véritable défi, et cela, sous trois aspects.

Le premier défi concerne la variation dans les approches, les structures et l'encadrement des bibliothèques dans les différentes provinces et territoires, et touche donc leur gouvernance. Si presque toutes les provinces et tous les territoires disposent d'un service ou d'un programme de soutien aux bibliothèques publiques, le ministère duquel ils relèvent varie grandement, que ce soit celui responsable de la culture (cinq cas), de l'éducation (six), des affaires municipales (un) ou des services aux collectivités (un). De plus, cette diversité se manifeste également dans l'importance et le nombre de pouvoirs délégués aux autorités locales. Généralement, le rôle des structures provinciales et territoriales se limite à fournir des orientations et à soutenir des programmes, les bibliothèques relevant le plus souvent d'autorités locales, qu'elles soient intégrées aux services municipaux comme au Québec ou supervisées par des conseils comme dans nombre de

2 Les sections qui suivent présentent un aperçu général ainsi qu'une bonification des constats qui se trouvent dans le rapport de recherche *Étude des mesures provinciales et territoriales encadrant les langues officielles dans les bibliothèques au Canada. Partie 1 : vue d'ensemble* (Roy, 2021a). À consulter pour une version plus détaillée. Il en est de même pour les portraits par province et territoire, qui se trouvent dans un deuxième document (Roy, 2021b).

provinces. Y font exception le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, où les services font partie de la fonction publique provinciale, ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador, qui a aussi un système centralisé au sein d'une société publique déléguée. Les autorités des bibliothèques locales sont également soutenues par une multitude de réseaux ou d'organismes intermédiaires, dont le mandat de coordination peut être plus ou moins large et plus ou moins contraignant³.

La seconde difficulté concerne les mesures d'encadrement pouvant affecter les langues officielles en bibliothèque. Certes, il fallait d'abord analyser les mesures adoptées en vertu des lois sur les bibliothèques. En effet, toutes les provinces et tous les territoires ont adopté une loi portant spécifiquement sur les bibliothèques, à l'exception du Québec, où des dispositions législatives sont intégrées dans la loi créant le ministère de la Culture et des Communications. Or, en cours d'analyse, il est apparu que l'on devrait également considérer les dispositions relatives aux langues adoptées par les provinces et territoires. En effet, la plupart des provinces ont adopté des lois ou politiques qui y régissent les usages linguistiques et dont nombre de mesures affectent directement les bibliothèques. En somme, il a fallu combiner l'analyse de deux champs juridiques, mais dont la mise en œuvre est parfois inextricablement liée.

Finalement, une analyse fine de ces mesures ne pouvait se limiter aux lois existantes, considérant que différentes mesures politiques ou administratives peuvent les compléter ou les suppléer. De plus, afin de bien appréhender la réalité de cet encadrement et du soutien en ce qui a trait aux langues officielles, différentes dimensions doivent être prises en compte, et ce, pour chacun des domaines légiférés (bibliothèques et langues officielles). Cela comprend donc non seulement les lois et règlements afférents, mais aussi les instruments de politique – qu'il s'agisse de politiques, directives, normes ou guides rédigés par l'administration provinciale ou territoriale destinés à donner des instructions ou des orientations aux bibliothèques publiques de leur juridiction – les documents de nature stratégique – qu'il s'agisse de documents de réflexion, de planification ou d'orientation – ainsi que certains programmes.

Si la recherche dresse un bon tableau des mesures d'encadrement et de soutien des administrations provinciales et territoriales envers les bibliothèques, il ne faut pas oublier toutefois, comme cela a été démontré à divers endroits, que l'absence de politique formelle

3 Par contre, l'article porte plus particulièrement sur les mesures adoptées par les provinces et territoires.

ne signifie pas une absence de préoccupations, lorsque la situation est examinée au niveau local. En effet, pour de nombreuses bibliothèques publiques, une certaine marge d'autonomie existe. Par ailleurs, vu l'ampleur de la tâche, la présente recherche n'avait pas pour but de recenser l'ensemble des politiques, orientations et pratiques au niveau des bibliothèques locales, ce qui nécessiterait un chantier de recherche distinct et d'ampleur considérable.

Si au départ un seul règlement avait été identifié, le tableau d'ensemble montre plutôt une diversité de réponses aux besoins des CLOSM.

Tableau 4.1. Mesures d'encadrement et de soutien des provinces et territoires visant les enjeux de langues officielles en bibliothèque⁴

	Cadre légal – Bibliothèques					Cadre légal – Langues officielles				
	L	R	IP	DS	P	L	R	IP	DS	P
Atlantique										
N.-É.		X	X	X	X					
N.-B.			X				X	X		
Î.-P.-É.							X			X
T.-N.-L.										
Central										
Ont.	X		X	X						
Qc										X
Ouest										
Alb.				X					X	
C.-B.	X									X
Man.		X		X	X			X		
Sask.										
Nord										
Nt									X	
T. N.-O.										
Yn										

4 Légende : Valeur des abréviations : L : loi; R : règlement; IP : instrument de politique; DS : document stratégique; P : programme. Reproduit de Roy, 2021a : 16.

Dans le cadre de cet article, je me suis concentré sur le tableau que permettent de dresser quatre types de documents, soit les lois et règlements, les instruments de politique, les documents stratégiques et enfin les programmes.

Les mesures législatives et réglementaires⁵

À tout seigneur tout honneur, il faut d'abord observer les mesures adoptées par le biais des mesures statutaires adoptées par les provinces et territoires, en vertu des lois adoptées par leurs parlements et des règlements qui en découlent.

Au niveau des lois, bien que toutes les provinces et tous les territoires aient une loi qui encadre peu ou prou les bibliothèques publiques, on note une absence presque généralisée de dispositifs concernant les langues officielles, sauf deux exceptions. Tout d'abord, en Ontario, où la *Loi sur les bibliothèques publiques* (1990) stipule, à l'alinéa 20 b), que les conseils de bibliothèques « s'applique[nt] à offrir des services de bibliothèque en français, si cela est opportun », sans que soit donnée quelque direction que ce soit sur le niveau desdits services. De plus, cette disposition a pour effet d'exclure les bibliothèques de la *Loi sur les services en français*, une exception dénoncée depuis longtemps (Desjardins et Gagné, 1980 ; Hotte *et al.*, 2010). L'autre exception concerne la Colombie-Britannique, où la *Library Act* (1996), donne la possibilité, tel qu'indiqué au paragraphe 48(1) (e.1), aux conseils d'administration de bibliothèques publiques de conclure un accord de coopération visant la fourniture de services de bibliothèque avec une autorité scolaire francophone. Par contre, sur le plan des lois linguistiques, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard disposent de lois qui définissent l'offre de service, ce qui permet d'inclure les bibliothèques dans les règlements afférents. En somme, peu de lois provinciales et territoriales traitent de l'enjeu linguistique en bibliothèque, les deux exceptions l'abordant de manière accessoire ou indirecte, ou encore, dans le cas de l'Ontario, pour déléguer la décision aux autorités locales tout en soustrayant les bibliothèques de la législation linguistique en place.

C'est davantage au niveau réglementaire que s'expriment les volontés d'agir des provinces et territoires.

5 Pour simplifier la bibliographie, sont indiqués en référence seulement les documents qui mentionnent de manière explicite les enjeux linguistiques en bibliothèque.

Tout d'abord, en vertu de leurs lois respectives sur les bibliothèques, deux provinces se distinguent. Tout d'abord, le cas le plus connu concerne la Nouvelle-Écosse, dont le *Libraries Act Funding Regulations* (Nova Scotia, 2001) prévoit le versement, à chaque exercice, d'une subvention de fonctionnement (8,41 \$ per capita) pour soutenir l'offre de services en français à tout conseil de bibliothèques régional dont plus de 10 % de la clientèle est francophone. Deux des neuf conseils régionaux bénéficient de cette subvention, mais en 2018, le *Library Funding Task Force* (Nova Scotia Provincial Library, 2008), recommandait de l'étendre à l'ensemble des conseils régionaux, une suggestion restée lettre morte. Au Manitoba, par contre, le paragraphe 3 (3) du *Règlement concernant l'octroi de subventions aux bibliothèques publiques* (1987) prévoit une bonification des subventions aux bibliothèques désignées bilingues afin soutenir les acquisitions, soit une subvention annuelle de 5 500 \$ pour chaque point de services.

Par ailleurs, en vertu de leurs lois linguistiques, deux provinces ont des dispositions réglementaires qui concernent les services et collections en bibliothèque. Au Nouveau-Brunswick, qui se définit comme bilingue, le *Règlement général 2015-67* (Nouveau-Brunswick, 2015) définit la notion de « service public » prévue dans la *Loi sur les langues officielles* et s'applique aux bibliothèques. Pour sa part, sur l'Île-du-Prince-Édouard, la *Loi sur les services en français* de 2013 permet la désignation de services bilingues et définit où et comment se fait l'offre active. En vertu des *French Language Services Act General Regulations* (Prince Edward Island, s. d.) trois bibliothèques sont désignées pour offrir des services bilingues en personne, de même que quatre services en ligne.

Si au départ un seul règlement avait été mentionné par le Conseil des ministres sur la francophonie canadienne (CMFC, 2019), le bilan est un peu plus positif, puisqu'il existe quatre règlements touchant autant de provinces. Ceux-ci envoient un signal fort, quoique différencié. En effet, même si la proposition d'extension en Nouvelle-Écosse est restée lettre morte, les règlements en vertu des lois sur les bibliothèques apportent un soutien financier pour une offre de service différenciée à certaines d'entre elles alors que ceux adoptés en vertu des lois linguistiques se limitent à définir, quoique plutôt vaguement, l'offre de service bilingue.

Les instruments de politique

Les instruments de politique sont un instrument privilégié, de par leur flexibilité, pour encadrer l'ensemble des activités des bibliothèques.

Définis ici comme les politiques, directives, normes ou guides rédigés par l'administration provinciale ou territoriale, ils ont pour objet de donner des instructions ou fournir des orientations aux bibliothèques publiques de leur territoire. Comme pour les mesures législatives et réglementaires, ils s'appuient sur deux types de législation.

Trois provinces se démarquent si on examine les instruments de politique liés au cadre législatif des bibliothèques et viennent en soutien aux langues officielles. Entre tous les services provinciaux de bibliothèque, le Nouveau-Brunswick se distingue à cet égard car toutes les bibliothèques publiques sont intégrées à l'administration publique provinciale. Comme la province est officiellement bilingue, il en résulte que, non seulement, les politiques adoptées par le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) sont appliquées à l'ensemble des bibliothèques de la province, mais également qu'elles traitent ouvertement des enjeux linguistiques sous divers angles.

Cela comprend d'abord le développement des collections, les *Normes relatives aux collections* (Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, 2020) stipulant que le Service s'efforce « d'assurer un accès équitable à des documents de bibliothèque de qualité dans les deux langues officielles ». On y précise que :

6.2.2. Le SBPNB fait l'acquisition de documents de bibliothèque afin de favoriser le développement culturel, économique, éducatif et social des communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick en fonction des ressources disponibles et du marché. Cependant, le SBPNB ne restreindra pas les ressources qui peuvent être mises à la disposition d'une communauté linguistique si une ressource semblable ou équivalente n'est pas disponible pour l'autre communauté linguistique (SBPNB, 2020 : 4).

De même, la politique sur la langue de service (politique 1061) définit précisément l'offre active, soulignant dans son article premier que le personnel doit voir à ce que les services « soient offerts dans les deux langues officielles et fournis dans la langue officielle choisie par la personne recevant ces services » (SBPNB, 2021a : 1).

En Nouvelle-Écosse, les *Standards for Nova Scotia Regional Public Libraries* (2001) donnent des précisions sur les niveaux de services et les collections en français. Ainsi, en ce qui a trait aux collections en langue française, le document précise que dans les régions où la population francophone représente 10 % ou plus de la population –

taux nécessaire pour être subventionné par la province – la collection doit comprendre au moins deux documents par habitant parlant français, le tout calculé sur une base régionale et en sus des collections en langue anglaise. Ces documents forment alors une collection de ressources pour toutes les bibliothèques publiques de la province (Nova Scotia Provincial Library, 2001 : 10). Le même document prévoit la présence de personnel spécialisé et professionnel bilingue pour servir la population francophone lorsqu'elle atteint 10 % de la population totale et stipule que les établissements doivent avoir un espace suffisant pour abriter les collections en anglais et en français.

La troisième province concernée est l'Ontario, où deux documents peuvent être mentionnés. Il s'agit en premier lieu du programme d'agrément, géré par le Conseil de l'agrément et de contrôle des lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario, qui publie, depuis 1987, les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques de l'Ontario*. En 2017, une refonte des critères d'accréditation a été effectuée où les enjeux linguistiques ne sont plus mentionnés. Par contre, une version antérieure, publiée en 2013, souligne que les langues officielles sont considérées dans divers domaines, notamment la signalisation extérieure, la disposition de la bibliothèque, la publicité, les effectifs, la collection, l'étiquetage, la référence, l'aide aux adolescents et l'histoire locale (*Ontario Public Library, Guidelines For Municipal and County Public Libraries*, 2013 : 48 p). De plus, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (maintenant le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture) a confié à la Bibliothèque publique d'Ottawa le mandat d'élaborer, dans une perspective d'émulation à l'échelle locale, une trousse à outils (Bibliothèque publique d'Ottawa, 2013). Le document est alors destiné aux bibliothèques publiques de l'Ontario servant des communautés francophones et francophiles. Comme le précise la Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario (FBPO), il couvre divers domaines :

Il présente des gabarits, des pratiques exemplaires, des trucs et des astuces pour planifier, promouvoir et mettre en œuvre diverses composantes d'une prestation de services en français. Entre autres, vous y trouverez un chapitre dédié au développement des collections et à l'aménagement des espaces francophones dans votre bibliothèque, des conseils et des astuces pour réussir le rayonnement et le réseautage des services offerts dans

la collectivité, ainsi qu'une section complète sur la programmation et la promotion d'activités en français. (FBPO, 2013)

Malheureusement, le document n'est pas aisément accessible.

Découlant cette fois de leurs lois linguistiques, ce sont encore le Nouveau-Brunswick et le Manitoba qui se distinguent. Pour la première province, on note deux autres politiques. Tout d'abord, en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, la *Politique et les lignes directrices sur les langues officielles – Langue de service* (Nouveau-Brunswick, s.d.) définit l'offre active et la prestation de services pour l'administration provinciale, s'appliquant de facto aux bibliothèques.

C'est cependant la politique adoptée en vertu de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* de 2011 qui est d'intérêt pour l'approche adoptée eu égard aux bibliothèques. De par cette loi, la province reconnaît l'égalité de statut, de droits et de privilèges des deux communautés. Elle impose au gouvernement l'adoption de mesures positives visant le développement culturel, économique, éducatif et social des communautés linguistiques officielles. Conséquemment, le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) a adopté une politique qui précise le rôle que doivent jouer les bibliothèques publiques en soutien au développement communautaire. En vertu du document intitulé *Programmes visant à promouvoir les deux communautés linguistiques officielles*, le SBPNB se donne comme « politique d'élaborer des programmes en anglais, français, et bilingue[s] pour encourager le développement culturel, économique, éducationnel et social de la communauté linguistique francophone » (SBPNB, 2021b : art. 5, p. 2). Pour ce faire, les gestionnaires sont invités à tenir compte

des besoins et des demandes communautaires, de la disponibilité des ressources à la bibliothèque et dans la collectivité, et de la composition linguistique du groupe visé pour élaborer et offrir des programmes visant à encourager le développement culturel, économique, éducationnel et social des communautés linguistiques officielles. (SBPNB, 2021b : art. 6.2, p. 2)

En somme, la politique encadre le rôle de soutien des bibliothèques, tout en mettant l'accent sur les programmes.

Au Manitoba également, le cadre législatif et politique des langues officielles est d'importance. Outre les lois, c'est la *Politique sur*

les services en français qui détermine l'approche provinciale, soit comment des services en français sont offerts dans les régions désignées bilingues. Si cette mesure ne s'applique pas directement aux bibliothèques publiques locales, il n'en demeure pas moins que celles-ci peuvent jouer un rôle important. Ainsi, dans un Manuel publié en 2017, le Secrétariat aux affaires francophones leur rappelle leur rôle dans la diffusion de l'information, précisant :

Comment les entités publiques peuvent-elles s'assurer que la population francophone est au courant de l'information bilingue existante ? De quelle manière cette information est-elle la mieux mise à la disposition des Francophones [sic] ?

Lorsque cela est possible, servez-vous des divers réseaux et établissements de la communauté francophone, comme les écoles, les caisses populaires, les banques, les bureaux de poste, les bibliothèques et les centres communautaires dans les régions désignées (Manitoba, 2017 : 6-7).

Que conclure de cet aspect ? Tout d'abord, il faut noter une approche différenciée, certaines provinces ayant élaboré des politiques ou normes plus détaillées. C'est le cas particulièrement du Nouveau-Brunswick, où le cadre normatif est lié d'une part aux lois linguistiques qui guident l'administration provinciale et, d'autre part, à l'incorporation des bibliothèques dans cette administration plutôt que, comme c'est le cas ailleurs, aux administrations locales. D'autres provinces ont aussi une approche plus détaillée, mais dans une moindre mesure, comme la Nouvelle-Écosse et le Manitoba.

La seconde caractéristique concerne les activités ou fonctions propres aux bibliothèques. Si l'on excepte le Nouveau-Brunswick, où nombre d'entre elles sont l'objet de directives, dont les collections, les services et les programmes, il n'en est pas de même ailleurs. En effet, les instruments de politique identifiés dans les autres provinces touchent quelques aspects seulement, comme en Nouvelle-Écosse, où les normes concernent les collections, le personnel et la taille des établissements. Par ailleurs, aucun n'approche globalement ce qu'on pourrait appeler « l'expérience CLOSM », soit l'ensemble des mesures mettant en valeur, tant dans la collection, dans l'espace et dans les activités, la présence d'une CLOSM. Certes, les documents produits en Ontario permettaient d'évaluer cette expérience plus globalement et de la valoriser, mais les documents en cause ne sont plus accessibles.

Le dernier type de document est celui des guides créés pour mettre en valeur les collections ou services en français. C'est le cas notamment à Terre-neuve et Labrador, où le service des bibliothèques a réalisé un guide sur les services en français (qui fait partie de la page Multilingual Library Resources) intitulé *Bienvenue à la bibliothèque !* (Newfoundland and Labrador Public Libraries, s. d.), alors que la bibliothèque de St. John's a publié une bibliographie des ouvrages disponibles sur la présence francophone à Terre-Neuve-et-Labrador (Parmenther, 2004).

Les documents de planification stratégique

Dans la catégorie des documents de planification stratégique sont regroupés les documents de réflexion, de planification ou d'orientation portant sur un aspect ou un autre du développement des bibliothèques. Ils sont particulièrement intéressants pour déterminer la vision qui est proposée, et qu'il faut parfois confronter à la réalité.

Encore une fois, il faut examiner les documents en fonction des orientations relatives soit aux bibliothèques, soit aux langues officielles.

En Nouvelle-Écosse, c'est sous l'angle financier que la question a été soulevée. Il s'agit, rappelons-nous, d'une province qui soutient financièrement deux conseils régionaux, qui offrent des services de bibliothèque à une population comptant plus de 10 % de francophones. En 2008, le Library Funding Task Force proposait de modifier les modalités de ce règlement en généralisant la subvention à tous les conseils régionaux :

The final funding component extends a French-language grant to all regions, based on the number of French speaking Nova Scotians as counted in the 2006 census. A per capita rate of \$8.41 was developed from the last funding model, and this same rate is extended in this formula to all library regions. This funding will allow libraries to build French-language services in all Nova Scotia library regions. (Nova Scotia Provincial Library, 2008 : 20)

Or, il semble bien que depuis cette date, cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

En Ontario, la réflexion stratégique sur les services et collections francophones en bibliothèque date du début des années 1980, avec le rapport de Louis Desjardins et Evelyn Gagné. L'enquête montre de

nombreux manques et propose 22 recommandations, dont les principales sont de modifier la loi pour garantir des services, de définir des normes et de nommer un coordonnateur provincial (Desroches, 1980). D'autres rapports sur les besoins et services suivront, notamment en 1988 et en 1990 (Eshleman, 1988 ; Goss, Gilroy & Associates, 1988).

Cette préoccupation trouve des échos plus récemment. Ainsi, en 2008, le rapport de Wendy Newman sur les perspectives des bibliothèques fait état des besoins en matière de politiques et de ressources pour les minorités des langues officielles. Elle écrit :

Diversité : La bibliothèque de l'avenir participera en tant que partenaire à l'élaboration et à la prestation de services destinés à des populations ayant des besoins prioritaires, comme les nouveaux immigrants, les groupes multiculturels, les personnes âgées, les personnes handicapées, les Autochtones et les minorités de langue officielle. Ces populations ayant des besoins prioritaires seront plus nombreuses dans l'Ontario de 2020, et la bibliothèque les aidera à faciliter leur pleine participation à la vie de ce pays et à bénéficier des avantages qu'il a [à] offrir. (Newman, 2008 : 25)

Elle réitère cet appel un peu plus loin :

Diversité. La diversité s'accroît en Ontario. Elle a de nombreuses dimensions, y compris les minorités culturelles et les minorités de langue officielle. Il faut élaborer des politiques en matière de collections et de services pour répondre à des besoins aussi diversifiés. Il faut également pouvoir compter sur une certaine collaboration intergouvernementale en matière de politiques. (Newman, 2008 : 39)

Il faut cependant mettre ces documents en lien avec les autres enjeux : ainsi, les appels répétés pour faire en sorte que la *Loi sur les services en français* s'applique également aux bibliothèques sont restés lettre morte, alors que les guides qui auraient pu maximiser l'expérience francophone sont désormais remplacés ou disparus...

Au Manitoba également, divers documents de planification stratégique ont été produits. Toutefois, seul celui réalisé en 2017 par la Direction des services de bibliothèques publiques précise ses intentions en ce qui a trait aux communautés bilingues. On y indique :

4.2.3.2 Collectivités bilingues (français-anglais)

Le français est la langue maternelle de plus de 42 000 Manitobains. Les collectivités bilingues font face à des défis uniques en leur genre pour le maintien de leur langue et de leur culture. Même là où des services en français sont offerts, ils sont en général plus coûteux. Beaucoup de responsables de bibliothèques bilingues et d'usagers francophones de celles-ci se préoccupent du manque de ressources en français dans les bibliothèques publiques. Les bibliothèques bilingues s'appuient fortement sur les prêts interbibliothèques pour répondre aux besoins de leurs usagers. D'autres administrations canadiennes se trouvent dans des situations semblables et une collaboration pourrait peut-être apporter des solutions (Manitoba, 2007 : 15).

Notre recherche n'a pu déterminer si des suivis avaient été faits. Il faut cependant noter que depuis, les réseaux numériques se sont développés, rendant une partie des collections plus facilement accessible. Enfin, il faut noter qu'une étude a été menée en Alberta sur les besoins des francophones en matière de bibliothèques dans les années 1980 (Resources Management Consultants, 1984).

Par ailleurs, une province et un territoire ont des documents de planification stratégique relatifs aux langues officielles qui font état des bibliothèques. Tout d'abord, en Alberta, la *Politique en matière de francophonie* est accompagnée de plans d'action triennaux pilotés par le Secrétariat francophone. Ainsi, celui adopté en décembre 2018 prévoit, parmi les « Initiatives prioritaires pour 2018-2021 », de « travailler [en 2019-2020] avec les intervenants des bibliothèques publiques afin de promouvoir leurs ressources en français et d'augmenter possiblement leurs nombres » (Alberta, 2018 : 12). La version 2020-2023 dudit plan confirme cette volonté. Ainsi, le ministère des Affaires municipales, responsable des bibliothèques, affirme dans ce document que :

L'un des principaux objectifs du Ministère pour appuyer la Politique en matière de francophonie de l'Alberta est de contribuer à la vitalité des communautés francophones de l'Alberta en soutenant les bibliothèques publiques grâce aux subventions de fonctionnement qui aident les membres des communautés francophones à constituer des collections pour répondre aux besoins locaux. Le Ministère gère également le réseau de conseils de

bibliothèques municipales qui offrent à tous les Albertains et Albertaines un accès aux services de bibliothèques publiques à l'échelle de la province, qui comprend l'accès à des documents imprimés et électroniques en français (Alberta, 2020 : 12).

En somme, il semble exister une certaine continuité, depuis l'étude de 1984 mentionnée précédemment, dans la volonté de valoriser le rôle des bibliothèques dans la vitalité. Toutefois, il faut noter que le soutien financier mentionné ci-haut ne comprend pas de mesures spécifiques autres que le soutien accordé généralement aux bibliothèques, dont celles désignées bilingues.

Un dernier rapport concerne le Nunavut, où une enquête sur les besoins en matière de services en français a été réalisée en 2015. Servant à prioriser les mesures à adopter, l'amélioration des services de bibliothèque a été perçue comme une priorité, se classant 7^e sur 10 (Nunavut, 2015 : 27). En effet, selon les données recueillies lors d'un sondage, les répondants, qui devaient déterminer si c'était une priorité haute ou basse, étaient partagés, 50,00 % la considérant haute, contre 43,42 % la voyant plutôt basse.

Autres programmes provinciaux ou territoriaux

Une dernière facette de l'implication des autorités provinciales et territoriales est celle des programmes. Il s'agit ici de programmes de soutien aux bibliothèques publiques qui visent à soutenir l'usage des langues officielles ou le développement des CLOSM. Ont été recensés ici des programmes de subvention ou d'animation qui ne sont pas directement liés aux lois, règlements ou instruments de politique mentionnés dans les sections précédentes. Sont également exclus, il va de soi, les programmes adoptés par les bibliothèques publiques locales, bien qu'ils soient généralement encouragés ou soutenus par les autorités provinciales ou territoriales.

Au moins trois provinces ou territoires ont ainsi pu mettre en place des programmes dédiés grâce à un financement, partiel ou total, du gouvernement du Canada.

Tout d'abord, un projet de programmation publique du Service des bibliothèques publiques de l'Île-du-Prince-Édouard été soutenu par le Conseil des arts du Canada, le Service ayant reçu en 2016-2017 une subvention du Conseil des arts pour faire la promotion de la lecture en français en favorisant la présence d'auteurs francophones (Conseil des Arts, s. d.).

En Colombie-Britannique, le Programme des affaires francophones, qui relève du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales, se définit ainsi :

Le Programme des affaires francophones (PAF) de la Colombie-Britannique appuie des programmes et des services offerts en français pour les quelque 70 000 francophones et 300 000 francophiles en Colombie-Britannique, et s'assure que notre communauté d'expression française ait accès à l'information dont elle a besoin (Colombie-Britannique, s. d.)

Considérant le mandat de donner accès à l'information requise par la communauté, il n'est donc pas surprenant qu'en 2018-2019, une initiative visant à bonifier l'accès à des publications électroniques en français a été mise en place. Le projet était alors justifié de la manière suivante :

Avec la popularité grandissante des programmes en éducation française en Colombie-Britannique, on assiste aussi à une plus grande demande pour du contenu en français dans les bibliothèques publiques de la province. La plupart de ces bibliothèques offrent des ressources en français ; toutefois, les collections ont tendance à être plutôt restreintes. Cette année, le Programme des affaires francophones s'est associé à la B.C. Libraries Cooperative, une coopérative qui réunit les bibliothèques publiques de la province, afin de faire l'acquisition de livres électroniques et de livres audio en français et de les offrir aux Britanno-Colombiens partout dans la province, par le biais du programme Library2go. (Colombie-Britannique, [2019] : 1)

Dotée d'un budget de 42 000 \$ et financé à part égale entre la province et le Canada, l'initiative a donné d'intéressants résultats :

En tout, 61 bibliothèques publiques de taille moyenne partout en Colombie-Britannique ont été appuyées. En s'associant avec la B.C. Libraries Cooperative, au lieu d'aller vers les bibliothèques individuellement, le financement a pu être utilisé pour l'achat de documents électroniques en français qui sont de propriété collective. Le programme offre à plus de 950 000 personnes un accès gratuit à plus de 70 000 livres électroniques et audio qui peuvent

être empruntés à partir du site Web Library2go à l'aide d'une appli pour téléphone intelligent. (Colombie-Britannique, [2019] : 15)

Comme le rapportait Radio-Canada, un tel programme a eu un impact certain, car la seule contribution de la province a permis l'acquisition d'environ 400 livres numériques et 80 livres audio en français. Le reportage souligne que ces ouvrages « seront accessibles aux membres de 61 petites et moyennes bibliothèques de la province. Jusqu'à présent, la bibliothèque virtuelle ne comprenait que 170 ouvrages en français » (Ouchaou, 2019).

Au Nunavut, la Bibliothèque du centenaire d'Iqaluit a obtenu en 2018, dans le cadre d'un programme de langues officielles, du financement pour engager un nouveau bibliothécaire adjoint chargé d'aider à la programmation en français. Elle espère également ajouter des services de livres électroniques en français (Nunavut Library Association, 2018).

Au Québec, le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise dispose d'un programme de financement intitulé *Renforcer la vitalité des communautés*. S'il n'y a pas eu de soutien spécifique aux bibliothèques en 2018-2019, rien ne dit qu'un tel soutien n'a jamais eu lieu ou ne surviendra pas dans l'avenir, à l'exemple du Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est, qui a bénéficié d'un appui cette année-là, notamment pour des activités de promotion et de diffusion (Québec, 2019 : 18).

Conclusion

Les politiques publiques sont, comme on l'a vu au départ, un élément essentiel de l'encadrement des activités des bibliothèques publiques. Comment celles-ci contribuent-elles à soutenir leur rôle d'agent culturel auprès des CLOSM et ainsi soutenir leur vitalité ? Pour en dresser un tableau, nous nous sommes intéressés aux divers types de régulation politique qui ont été mis en place par les provinces et territoires à leur égard.

Pour en faire le bilan, nous reviendrons d'abord sur les divers types de mesures d'encadrement pour, par la suite, dresser quelques constats globaux.

Quelles sont les mesures en place et quel en est l'impact global ?

Tout d'abord, en ce qui a trait à l'encadrement législatif, force est de constater la quasi-absence de mesures concernant l'enjeu des langues officielles en bibliothèque, les deux seules lois ne le mentionnant qu'accessoirement (Colombie-Britannique) ou atténuant l'impact des lois linguistiques (Ontario), dans les deux cas en en déléguant la gestion au niveau local. Somme toute, sur le plan législatif, le soutien est pratiquement inexistant.

Le soutien vient plutôt de dispositions réglementaires. Certaines sont adoptées en vertu des lois sur les bibliothèques et visent à soutenir financièrement les bibliothèques publiques, qu'il s'agisse des services (Nouvelle-Écosse) ou des acquisitions (Manitoba). Par contre, les règlements adoptés en vertu des lois linguistiques définissent plutôt l'offre de service en français en bibliothèque (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard). Dans tous les cas, on peut parler des mesures fortes, car il s'agit de soutenir financièrement ou définir une offre de service différenciée.

Les instruments de politique viennent également favoriser la mise en œuvre de mesures d'encadrement et de soutien. On constate à cet égard des approches diversifiées, ce qui découle des cadres législatifs sur lesquels ces instruments s'appuient, du rôle de l'administration provinciale ou territoriale dans la gestion des bibliothèques publiques et des perspectives propres aux diverses administrations.

Ainsi, au Nouveau-Brunswick, qui dispose d'un service intégré au sein de l'administration publique, l'ensemble des politiques adoptées offre des mesures d'encadrement assez bien définies, couvrant de nombreuses fonctions. Abordant des thèmes plus limités, les normes de la Nouvelle-Écosse se concentrent sur trois dimensions, soit les services, en particulier l'ampleur de la collection, le personnel et la taille des établissements. Enfin, quoique de manière plus indirecte, le Manitoba a, en vertu de sa politique sur les services en français, désigné des régions bilingues, ce qui a des impacts sur les bibliothèques, sans qu'elles soient mentionnées spécifiquement (sauf dans un manuel).

En Ontario, des outils d'émulation ont été créés, telle la trousse d'outils de la Bibliothèque publique d'Ottawa. De même, en ce qui a trait au programme de certification des bibliothèques, une version antérieure des lignes directrices disposait de critères détaillés relatifs à l'offre en français. Toutefois, leur disparition ou absence de disponibilité, dont le guide créé à la demande du gouvernement par la Bibliothèque publique d'Ottawa, laisse pour le moins songeur.

Au final, quelques provinces seulement se sont dotées de politiques qui donnent une direction plus claire et plus détaillée, couvrant plusieurs fonctions des bibliothèques publiques. Mais encore là, on pourrait dire, dans une perspective plus holistique, que certaines dimensions ont pu être négligées.

Les documents stratégiques ou de planification sont un autre aspect de l'encadrement et du soutien. Que retenir globalement de ces études ? Tout d'abord, il faut noter que la plupart des études sur les besoins des communautés francophones eu égard aux bibliothèques ont été réalisées il y a plusieurs années, et leur suivi reste à faire. Toutefois, on y reconnaît l'apport des bibliothèques à la vitalité des CLOSM (Ontario, Alberta, Nunavut). On propose également des bonifications possibles du soutien financier (Nouvelle-Écosse) ou de la possibilité d'offrir, via des partenariats, un accès élargi (Manitoba). Cependant, cela reste davantage des vœux pieux plutôt que de véritables orientations, car ces documents semblent peu suivis de mesures concrètes.

Il ressort de cette image d'ensemble que les dispositions adoptées n'ont que peu fait l'objet d'une perspective visant à équiper convenablement les bibliothèques publiques pour faire en sorte qu'elles soutiennent de manière convenable, cohérente et globale la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Ce bilan est également soutenu par le groupe d'experts qui devait valider le rapport. Constatant préalablement qu'il existe une

différence remarquable entre les approches des services de bibliothèque d'une province à l'autre, allant de services de bibliothèque coordonnés au niveau provincial, comme au Nouveau-Brunswick, à des services décentralisés relevant des municipalités, avec une coordination ministérielle plus ou moins serrée, comme en Alberta. (Roy, 2021a, 26a)

Les experts ont relevé deux constatations majeures relatives aux politiques publiques, soit leur insuffisance et leur manque de précision. Ils ont d'abord observé que

les cadres juridiques et politiques sont souvent insuffisants pour maintenir un élan positif dans la promotion des documents dans les langues officielles minoritaires. La mise en place de tels

cadres pourrait être appropriée. De plus, des énoncés de politique concernant l'importance des deux langues officielles dans l'épanouissement culturel et linguistique des CLOSM et des bibliothèques pourraient être rédigés et s'appliquer dans les politiques de développement des collections, de services ou autres.

De plus, soulignant que « l'absence de politiques fortes pourrait empêcher de répondre aux besoins des populations de langue officielle minoritaire », ils ont noté que les manuels et les guides des meilleures pratiques des bibliothèques publiques manquent souvent de précision quant aux politiques de développement des collections dans la langue officielle minoritaire.

Or, dans la perspective de faire des bibliothèques de véritables agents de culture et de mémoire (voir autre texte dans le présent recueil), on ne peut que constater une absence de vision globale, qui affecte les différentes dimensions des bibliothèques publiques et de leur insertion dans l'univers culturel de leurs communautés.

Si la présente recherche, malgré le défi qu'a posé une telle radioscopie, a permis de lever le voile sur une situation méconnue, notamment en présentant un tableau plus nuancé que le permettait la prémisse initiale, il n'en demeure pas moins qu'un constat demeure : les mesures adoptées devraient et pourraient être renforcées.

Pour ce faire, il faudrait peut-être adopter une approche plus holistique, englobant les diverses dimensions de l'action culturelle et mémorielle des bibliothèques dans la vitalité des communautés. Au-delà des reconnaissances de principe, comme l'ont fait l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, ou de mesures timides sans suivi conséquent, il serait sans doute approprié de poursuivre la recherche en développant des modèles de politiques qui, touchant de manière holistique toutes les fonctions, soutiendraient le rôle que jouent et peuvent davantage jouer les bibliothèques en tant qu'agent culturel (Roy, 2023).

Les réactions aux restructurations proposées à Terre-Neuve et Labrador en 2016 (Roy, 2021b : 20-21), ainsi qu'en Saskatchewan en 2017 (Roy, 2021b : 66-67), tout comme le débat sur le retrait des livres en français à Toronto (Roy, 2021b : 30) ont montré que, malgré la fragilité des services offerts aux CLOSM dans les bibliothèques, les communautés locales tiennent énormément à ces infrastructures culturelles indispensables au lien social. À nous de faire en sorte qu'elles soient mieux outillées pour soutenir la vitalité des CLOSM.

Bibliographie

- ALBERTA, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DU MULTICULTURALISME ET DE LA CONDITION FÉMININE (2020), *Politique en matière de francophonie. Plan d'action 2020-2023*, octobre 2020, 39 p. [En ligne]. [<https://open.alberta.ca/dataset/22c-0db76-7a5f-4f34-9c6e-025affe6ac3c/resource/e8c5b01e-23df-4d5c-a813-c6393578e764/download/cmsw-french-policy-action-plan-2020-2023-french.pdf>] (Consultée le 31 octobre 2021).
- ALBERTA, SecrÉTARIAT FRANCOPHONE (2018), *Politique en matière de francophonie. Plan d'action 2018-2021*, décembre 2018, 28 p. [En ligne]. [<https://open.alberta.ca/dataset/ceb728ab-a484-4c76-be8e-6e76c37dbfaa/resource/c0e77cdd-1a5b-4c41-abb7-0504a375ad70/download/final-french-policy-action-plan-12202018-fr.pdf>] (Consultée le 31 octobre 2021).
- ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO (2017). *Les arts et la culture francophones en Ontario, livre blanc*, 44 p. [En ligne]. [https://monassemblee.ca/wp-content/uploads/2018/01/LivreBlancAC_FR_2018-01-24.pdf] (Consultée le 31 octobre 2021).
- BECKMAN, Margaret, Moshie DAHMS, Lorne BRUCE (2015). « Bibliothèques ». *Encyclopédie canadienne*, [En ligne le 7 février 2006, modifié le 4 mars 2015]. [<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/bibliotheques-1>] (Consultée le 13 décembre 2021).
- BERTRAND, Anne-Marie (2010). *Bibliothèque publique et Public Library. Essai d'une généalogie comparée*. Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 232 p. Collection Papiers, [En ligne]. [<https://books.openedition.org/pressesensib/897?lang=fr>] (Consultée le 31 octobre 2021).
- BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA (2013). *Destination Biblio. Trousse à outils pour planifier, promouvoir et œuvrer auprès des francophones et francophiles de votre communauté*, 40 p. [En ligne]. [https://bibliooottawalibrary.ca/sites/default/files/PDFs/Trousse-FR_2_FINAL-s.pdf] (Consultée le 31 octobre 2021).
- BRITISH COLUMBIA (1990). *Library Act* (RSBC 1996, Chapter 264), [En ligne]. [https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/lc/statreg/96264_01] (Consulté le 8 février 2023).
- CANADA. CONSEIL DES ARTS DU CANADA (s. d.) « Service des bibliothèques publiques de l'Île-du-Prince-Édouard. Stimuler la lecture en français. » [En ligne]. [<https://statsandstories.canadacouncil.ca/story-fra.asp?province=2&category=0&year=2016&story=455>] (Consultée le 23 décembre 2021).
- CHARBONNEAU, Olivier (2017). « Les lois applicables aux bibliothèques publiques du Canada », *Culture libre. Enjeux juridiques de la transformation numérique*, 4 janvier 2017, [En ligne]. [<https://www.culturelibre.ca/2017/01/04/les-lois-applicables-aux-bibliotheques-publiques-du-canada/>] (Consultée le 14 décembre 2021).

- COLOMBIE-BRITANNIQUE (s. d.). « Programme des affaires francophones », [En ligne]. [<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/organizational-structure/office-of-the-premier/intergovernmental-relations-secretariat/en-francais/programme-des-affaires-francophones>] (Consultée le 23 décembre 2021).
- COLOMBIE-BRITANNIQUE [2019], *Rapport final sur les résultats et les dépenses réelles. Entente Canada – Colombie-Britannique relative aux services en français de 2018-2019 à 2022-2023. Exercice financier 2018-2019*, 21 p. [En ligne]. [<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/british-columbians-our-governments/organizational-structure/office-of-the-premier/intergovernmental-relations-secretariat/francophone-affairs-program/bc-francophone-affairs-program-annual-report-fr.pdf>] (Consultée le 23 décembre 2021).
- CONSEIL DES MINISTRES SUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE (CMFC) (2019), *Portrait du cadre juridique et administratif qui régit la prestation des services en français au sein de chaque gouvernement provincial et territorial*, 26 p. [En ligne]. [https://cmfc-mccf.ca/micro/cadre-juridique/cadre/assets/downloads/7462_cmfc_cadre_juridique.pdf] (Consultée le 14 décembre 2021).
- DEMERS, Patricia (présidente), Guylaine BEAUDRY, Pamela BJORNSON, Michael CARROLL, Carol COUTURE, Charlotte GRAY, Judith HARE, Ernie INGLES, Eric KETELAAR, Gerald McMASTER et Ken ROBERTS (2014). *Rapport du groupe d'experts sur L'avenir au présent : Les bibliothèques, les centres d'archives et la mémoire publique au Canada*. La Société royale du Canada, Ottawa (Ontario). 264 p. [En ligne]. [https://rsc-src.ca/sites/default/files/L%26A_Report_FR_FINAL_Web.pdf] (Consultée le 14 décembre 2021).
- DESJARDINS, Louis et Evelyn GAGNÉ (1980). *Les services en langue française dans les bibliothèques publiques de l'Ontario*. Toronto, ministère des Affaires culturelles et des Loisirs, 1980. 101 p.
- DESROCHES, Jean-Guy (1980). « Compte rendu de [Desjardins, Louis et Gagné, Evelyn. Les services en langue française dans les bibliothèques publiques de l'Ontario. Toronto, ministère des Affaires culturelles et des Loisirs, 1980. 101 p.] », *Documentation et bibliothèques*, 26 (4), 221-224, [En ligne]. [<https://id.erudit.org/iderudit/1054221ar>]. (Consultée le 14 décembre 2021).
- ESHLEMAN, Larry (1988). « Library Service to the Francophone Community in Ontario: Some Observations and Suggestions », Ontario. Libraries and Community Information Branch, 1988, 18 p.
- ÉTATS GÉNÉRAUX DU LIVRE EN LANGUE FRANÇAISE (2021). *Cahier de propositions. Pour une nouvelle dynamique du livre en langue française. États généraux – Tunis, 23-24 septembre 2021*, Institut français, 2021, 97 p. [En ligne]. [<https://www.livreenlanguefrancaise.org/media/default/0001/01/a637e681cba0475fe38f226592374c83149798f6.pdf>], (Consultée le 14 décembre 2021).
- FÉDÉRATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ONTARIO (FBPO) (2013), « Destination Biblio from the Ottawa Public Library », December 16,

- 2013, [En ligne]. [<http://fopl.ca/news/destination-biblio/>] (Consultée le 21 décembre 2021).
- GOSS, GILROY & ASSOCIATES (1988), *Étude sur les services en français des bibliothèques publiques*, Toronto, ministère de la Culture et des Communications, décembre 1990.
- HELLING, John (2012). *Public Libraries and their National Policies. International Case Studies*, Chandos Information Professional Series, Chandos Publishing, 188 p.
- HENNINGER, Ean (2020). « Multilingualism, Neoliberalism, and Language Ideologies in Libraries », *In the Library with the Lead Pipe*, 29 avril, [En ligne]. [<https://www.inthelibrarywiththeleadpipe.org/2020/multilingualism-in-libraries/>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- HOTTE, Lucie, Caroline G. BOUDREAU, Emir DELIC, Jennifer DUMOULIN et Martine NOËL (2010). *La chaîne du livre en Ontario français : Un état des lieux*. Chaire de recherche sur les cultures et les littératures francophones du Canada, 96 p. [En ligne]. [<https://aaof.ca/wp-content/uploads/2013/05/La-cha%C3%A9ne-du-livre-en-Ontario-fran%C3%A7ais-Un-%C3%A9tat-des-lieux.pdf>] (Consultée le 21 décembre 2021).
- JAEGER, Paul T., John Carlo BERTOT and Ursula GORHAM (2013). « Wake Up the Nation: Public Libraries, Policy Making, and Political Discourse », *The Library Quarterly: Information, Community, Policy*, 83, 1, p. 61-72, [En ligne]. [<https://doi.org/10.1086/668582>].
- LAHARY, Dominique (2010). « Bibliothèque, politiques publiques, service public », *BIBLIothèque(s), Revue de l'Association des bibliothécaires de France*, 53-54, [En ligne]. [<http://www.lahary.fr/pro/2010/BIBLIothèques53-servicepublic.htm>] (Consultée le 21 décembre 2021).
- MANITOBA (1987), *Règlement concernant l'octroi de subventions aux bibliothèques publiques*, Règlement 279/87, 5 p. [En ligne]. [https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/_pdf-regs.php?reg=279/87] (Consultée le 21 décembre 2021).
- MANITOBA. DIRECTION DES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (2017). *Regroupement des perspectives : développement [sic] des bibliothèques au Manitoba*, 27 p. [En ligne]. [<http://digitalcollection.gov.mb.ca/awweb/pdfopener?smd=1&did=25569&md=1>] (Consultée le 21 décembre 2021).
- MANITOBA, SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES FRANCOPHONES (2017). *Manuel des directives sur la mise en œuvre des services en français d'après la politique du gouvernement du Manitoba. Quatrième partie, Les communications*, 54 p. [En ligne]. [https://www.gov.mb.ca/fls-slf/part4_partie4_092017.pdf] (Consultée le 21 décembre 2021).
- NEWFOUNDLAND AND LABRADOR PUBLIC LIBRARIES (s. d.) « Bienvenue à la bibliothèque ! », 2 p. [En ligne]. [https://guides.nlpl.ca/ld.php?content_id=34582292] (Consultée le 23 décembre 2022).
- NEWMAN, Wendy (2008). *Bibliothèques publiques de troisième génération. Pensée visionnaire et élaboration de services novateurs dans les bibliothèques publiques*

- (d'ici 2020) et applications possibles en Ontario. Rapport établi pour le compte du ministère de la Culture de l'Ontario, 2008, 72 p. [En ligne]. [http://www.mtc.gov.on.ca/fr/publications/troisieme_generation.pdf] (Consultée le 21 décembre 2021).
- NOVA SCOTIA (2001). *Libraries Act Funding Regulations made under Sections 15 and 16 of the Libraries Act* [N.S. Reg. 70/98 amended by N.S. Reg. 92/2001], [En ligne]. [https://www.canlii.org/en/ns/laws/regu/ns-reg-70-98/latest/ns-reg-70-98.html] (Consultée le 21 décembre 2021).
- NOVA SCOTIA. NOVA SCOTIA PROVINCIAL LIBRARY (2008), *Report of the Library Funding Task Force*, 71 p. [En ligne]. [https://library.novascotia.ca/sites/default/files/inline/documents/library_funding_task_force_report.pdf] (Consultée le 21 décembre 2021).
- NOVA SCOTIA. NOVA SCOTIA PROVINCIAL LIBRARY (2001), *Standards for Nova Scotia Regional Public Libraries*, 43 p.
- NOUVEAU-BRUNSWICK (2015). *Règlement général du Nouveau-Brunswick pris en vertu de la Loi sur les langues officielles* [215-67], 2 p. [En ligne]. [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2015/2015-67.pdf] (Consultée le 21 décembre 2021).
- NOUVEAU-BRUNSWICK (s. d.). *Politique et lignes directrices sur les langues officielles – Langue de service*, [En ligne]. [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/finances/ressources_humaines/content/politiques_lignes_directrices/langue_service.html] (Consultée le 21 décembre 2021).
- NOUVEAU-BRUNSWICK, SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK (SBPNB) (2021a), « Politique sur la langue de service », Politique 1062 (2011), 6 p. [En ligne]. [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nbpl-sbpnb/pdf/politiques-policies/1062_Languede-service.pdf] (Consultée le 21 décembre 2021).
- NOUVEAU-BRUNSWICK, SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK (SBPNB) (2021b), « Programmes visant à promouvoir les deux communautés linguistiques officielles », Politique 1063 (2011), 4 p. [En ligne]. [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nbpl-sbpnb/pdf/politiques-policies/1063_Programmesvisantapromouvoirles-deuxcommunauteslinguistiques.pdf] (Consultée le 21 décembre 2021).
- NOUVEAU-BRUNSWICK, SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK (SBPNB) (2020), « Normes relatives aux collections », Politique 1041 (2005), 8 p. [En ligne]. [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nbpl-sbpnb/pdf/politiques-policies/1041_Normesrelativesauxcollections.pdf] (Consultée le 21 décembre 2021).
- NUNAVUT, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE (2015). *Les priorités de la communauté francophone du Nunavut en matière de services en français*, mars 2015, 32 p. [En ligne]. [https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/ch_frenchservicesreport_fr.pdf] (Consultée le 21 décembre 2021).

- NUNAVUT LIBRARY ASSOCIATION (2018), *Meeting Notes & Action Minutes*, NLA Fall Meeting Teleconference, Dec. 6, 2018, 5 p. [En ligne]. [<https://nunavutlibraryassociation.files.wordpress.com/2019/06/nla-meeting-minutes2018dec6.pdf>] (Consultée le 21 décembre 2021).
- ONTARIO (1990), *Loi sur les bibliothèques publiques*. L.R.O. 1990, chap. P. 44, [En ligne]. [http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90p44_f.htm] (Consultée le 21 décembre 2021).
- ONTARIO PUBLIC LIBRARY GUIDELINES MONITORING AND ACCREDITATION COUNCIL (2013). *Ontario Public Library Guidelines For Municipal and County Public Libraries*, 6th ed., 48 p.
- OUCHAOU, Saïda (2019). « Des livres numériques en français accessibles en ligne à travers la C.-B. », *ICI Colombie-Britannique – Yukon*, 10 mai 2019, [En ligne]. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169147/ouvrages-internet-francais-bibliotheques-litterature>] (Consultée le 23 décembre 2021).
- PARMENTHER, Brenda (2004). *The French in Newfoundland: Selected Materials in the Newfoundland and Labrador Collection of St. John's Public Libraries*, Newfoundland and Labrador Collection, St. John's Public Libraries, Provincial Resource Library, Coll. Newfoundland and Labrador Collection Guide n° 8. 22 p. [En ligne]. [<https://www.nlpl.ca/component/phocadownload/category/10-collection-guides.html?download=347:the-french-in-newfoundland-2004>] (Consultée le 21 décembre 2021).
- PRINCE EDWARD ISLAND (1988), *Public Libraries Act*, RSPEI 1988, c P-31.1, [En ligne]. [<https://canlii.ca/t/53nml>] (Consultée le 23 décembre 2021).
- PRINCE EDWARD ISLAND, *French Language Services Act General Regulations*, PEI Reg EC845/13, [En ligne]. [https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/legislation/f15-2g-french_language_services_act_general_regulations_1.pdf] (Consultée le 23 décembre 2021).
- QUÉBEC, SECRÉTARIAT AUX RELATIONS AVEC LES QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE (2019). *Renforcer la vitalité des communautés : Survol des initiatives de 2018-2019*, 2019, 62 p. [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/srqa/francais/Programme_financement_Renforcer_vitalite_communautes-FR.pdf?1572014687] (Consultée le 21 décembre 2021).
- REITZ, Joan M. (2013). « Public Library », *Online Dictionary for Library and Information Science*, [En ligne]. [https://products.abc-clio.com/ODLIS/odlis_p.aspx] (Consultée le 14 décembre 2021).
- RESOURCES MANAGEMENT CONSULTANTS (1984). « Library needs of the francophone community in Alberta », *Multilingual Biblioservice*, Alberta Culture, 53 p.
- ROBINEAU, Anne, Christophe TRAINEL, Éric FORGUES, Josée Guignard NOËL et Rodrigue LANDRY (2010). *La Francophonie boréale : la vitalité des communautés francophones dans les territoires*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton, 408 p.

- [En ligne]. [<https://icrml.ca/images/stories/documents/fr/territoires.pdf>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROY, Alain (2022). « Le réseautage, un soutien essentiel aux bibliothèques œuvrant en milieu francophone minoritaire au Canada : racines historiques et réalisations du Réseau des bibliothèques des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) », *Documentation et bibliothèques*, vol. 68, n° 3 (juillet–septembre 2022), p. 37-46, [En ligne], [<https://doi.org/10.7202/1092264a>] (Consultée le 6 mars 2024).
- ROY, Alain (2021a). *Étude des mesures provinciales et territoriales encadrant les langues officielles dans les bibliothèques au Canada. Partie 1 : vue d'ensemble*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 63 p. [En ligne]. [https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bac-lac/SB4-66-1-2021-fra.pdf] (Consultée le 6 janvier 2022).
- ROY, Alain (2021b). *Étude des mesures provinciales et territoriales encadrant les langues officielles dans les bibliothèques au Canada. Partie 2 : portrait par province et territoire*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 80 p. [En ligne]. [https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bac-lac/SB4-66-2-2021-fra.pdf] (Consultée le 6 janvier 2022).
- RUSSO, Richard (2019). « French-Language Books in a Minority Setting: A Report from Rural Saskatchewan », *Minorités Linguistiques et Société / Linguistic Minorities and Society*, n° 11, p. 52-73, [En ligne]. [<https://doi.org/10.7202/1065212ar>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- SENS, Apolline (2020). *Library Legislation and Policy in Europe: Results of a Questionnaire – Interim Report*, EBLIDA, March 2020, 15 p. [En ligne]. [http://www.eblida.org/News/2020/EBLIDA_Library-Legislation-and-Policy-in-Europe.pdf] (Consultée le 13 décembre 2021).
- THÉBERGE, Raymond [commissaire aux langues officielles du Canada] (2021). « Mot de bienvenue pour la conférence nationale Archives et bibliothèques dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire – Enjeux et devenir, 20 mai 2021 », [En ligne]. [<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2021/2021-05-20>] (Consultée le 13 décembre 2021).
- IFLA/UNESCO (2022). *Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique 2022*, 4 p. [En ligne]. [<https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%C3%A8ques%20publiques.v2.pdf>] (Consultée le 30 novembre 2022).
- WILSON, Virginia (2008). « Public Libraries in Canada: An Overview », *Library Management*, vol. 29, n° 6/7, p. 556-570, [En ligne]. [<https://harvest.usask.ca/handle/10388/334>] (Consultée le 13 décembre 2021).

SECONDE PARTIE

**DES ARCHIVES
POUR DES COMMUNAUTÉS VIVANTES**

Les archives et leurs usages publics dans l'histoire des communautés

Martin Pâquet

La beauté, sans doute, des archives, est de rendre à chacun son nom, quoique ce soit en même temps une chose impossible à faire. [...] En même temps, il y a ce désir, par cette accumulation d'archives, de donner, de garder une mémoire, et de garder vie.

Christian Boltanski, 2005.

Débutons avec un souvenir personnel pour explorer l'importance des archives en lien avec les usages publics du passé¹ et le concept de vitalité mémorielle². En 1997, récemment arrivé à Moncton,

-
- 1 Participant d'une perspective anthropologique, les usages publics du passé « sont des pratiques, des manières de faire, avec lesquelles les êtres humains s'enracinent dans le temps et aménagent leur appartenance à un monde qui les concerne et les transcende ». Leurs visées cherchent à instituer une société et un savoir, établir une filiation, énoncer une référence, constituer un imaginaire et régler les conflits (Pâquet et Dupuis, 2018, p. 3 et suivantes). Aussi (Pâquet, 2006).
 - 2 Quant à elle, la vitalité mémorielle relève d'une perspective sociologique. S'exprimant « au creux des rapports sociaux », elle se définit par « l'inscription dans le temps » d'une communauté, et se manifeste « dans une vaste gamme de pratiques mémorielles ». Elle se situe ainsi dans « un écosystème culturel de rappel du passé », dont les traits caractéristiques renvoient à la multiplicité,

je me suis présenté aux archives du Centre d'études acadiennes, aujourd'hui le Centre Anselme-Chiasson, sises à la Bibliothèque Champlain de l'Université de Moncton. J'avais quelques idées préconçues alimentées par l'une de mes connaissances de l'époque. Avec un certain dédain, celui-ci m'avait prévenu que le centre d'archives était surtout fréquenté par des amateurs férus de généalogie – selon lui, la généalogie était le sport national en Acadie – et que les fonds documentaires lui semblaient somme toute pauvres, partiels et partiels. Je m'imaginai alors de manière romantique sinon caricaturale un lieu sombre, caché dans un sous-sol où, sous une lumière blafarde et parmi des étagères remplies de vieux registres paroissiaux en désordre, deux ou trois personnes âgées remplissaient des fiches pour y inscrire le baptême ou la sépulture de quelque trisaïeul.

Dès ma première visite, mes idées préconçues se sont rapidement estompées. Les lieux étaient éclairés et disposaient des dernières ressources de l'informatique. Le Centre possédait déjà « la plus grande collection mondiale d'archives et de documentation concernant la réalité acadienne » (Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson de l'Université de Moncton [s. d.]. *Mandat*). Ses entrepôts fonctionnels contenaient de riches fonds de multiples donateurs privés – plus de 1 000 – et institutionnels, constitués sur des périodes plus ou moins longues. Les fonds étaient aussi variés : aujourd'hui, ils comptent entre autres 800 cartes géographiques et plus de 60 000 photographies. Accueillant les documents inactifs et semi-actifs de l'Université de Moncton, le secteur des archives institutionnelles les traitait selon les normes archivistiques en usage : l'établissement d'un calendrier préétabli pour la donation, l'enregistrement et le classement, les causes pour la consultation, etc. Le Centre cherchait également à compléter ses corpus grâce au réseautage international avec d'autres institutions hébergeant des fonds d'archives : on s'affairait à l'époque à se procurer les copies des documents paroissiaux de l'Acadie d'avant la Déportation, documents conservés au *Colonial Office*. La division du travail m'a aussi marqué d'emblée. Le Centre disposait d'un personnel professionnel, courtois et dévoué, spécialisé dans des aires spécifiques du savoir : un généalogiste, un archiviste historien responsable des fonds privés et institutionnels, un ethnologue pour les collections de folklore. Enfin, les

l'intensité, la diversité, l'ouverture et la fermeture, ainsi que le partage (Roy, 2021, p. 40 et suivantes).

usagers du Centre étaient multiples : des praticiens de la généalogie certes, mais aussi des étudiants à la maîtrise en histoire, d'autres étudiants en littérature et en science politique, un universitaire, deux chercheurs indépendants pour le compte de la Société d'assurance L'Assomption, un journaliste de Radio-Canada, et d'autres dont je ne me souviens plus du métier.

Par la diversité et la pertinence de sa collection, par la qualification de son personnel et par les services rendus pour répondre aux besoins de ses usagers, le Centre d'études acadiennes se définit comme l'une des plus importantes institutions publiques de la communauté. En effet, son « mandat principal est de rassembler et de conserver en un même endroit tout le matériel documentaire pertinent concernant les Acadiens et les Acadiennes et la société acadienne selon tous ses aspects : histoire, généalogie, ethnologie et folklore, sociologie, archéologie, démographie, géographie, économie, linguistique, etc. » (Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson de l'Université de Moncton [s. d.]. *Guide des ressources*). « Afin de faciliter l'accès à toutes et à tous », le Centre « doit faire connaître et rayonner l'histoire et la culture de l'Acadie ». Cette mission est sienne depuis sa fondation par le père Clément Cormier en 1968 (Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson de l'Université de Moncton [s. d.]. *Mandat* ; Leblanc, 2004-2005), soit en pleine révolution acadienne : rappelons-le, c'est le *moment 68* (Belliveau, 2014 ; Volpé et Massicotte, 2019), l'époque du gouvernement de Louis-J. Robichaud et des événements de l'Université de Moncton qui redéfinissent les références de l'appartenance communautaire en Acadie. La création du Centre d'études acadiennes répond ainsi à une attente sociale dont l'urgence se fait puissamment sentir. Outre les Archives acadiennes du Collège Saint-Joseph fondées au cours des années 1940, il n'y a que peu de centres d'archives préservant la mémoire des Acadiens³. Dès ses origines, la mission du Centre vise l'inscription temporelle et l'habilitation civique des Acadiens. Elle annonce d'autres initiatives qui viendront par la suite : celles des archives du Centre de documentation de la Société historique Nicolas-Denys de Shippagan en 1969, du

3 Avant la création du Centre d'études acadiennes en 1968, les ressources humaines et financières sont rares pour collecter les fonds d'archives privées et institutionnelles. De plus, les archives des quatre provinces de l'Atlantique ne manifestent que peu d'intérêt pour la documentation produite par les Acadiens. Enfin, les Archives provinciales du Nouveau-Brunswick sont constituées depuis 1967, Leblanc, 2004-2005, p. 10-11.

Centre acadien de l'Université Sainte-Anne en 1972, de la Société Saint-Pierre au Cap-Breton en 1974, du Centre d'études franco-terreneuviennes en 1975, du Centre de documentation et d'études madawaskayennes à Edmundston en 1978, du Centre de recherches acadiennes de l'Île-du-Prince-Édouard en 1985 et du Centre de recherche des archives Père-Clarence-d'Entremont à Pubnico en 1998 (Leblanc, 2004-2005).

1. Par son caractère précurseur et par son influence au-delà du milieu universitaire, le Centre d'études acadiennes fournit un exemple magistral des usages publics du temps et de la vitalité mémorielle dans les communautés. Si elles l'ont déjà eue, les archives ne possèdent plus cette conception surannée et romantique de la cache aux trésors du passé, ce tombeau d'où s'élève la voix des morts pour évoquer les envolées de Jules Michelet. Au-delà des entrepôts privés où les archivistes conservaient précieusement les artefacts des devanciers, les archives sont devenues des enjeux publics pour le temps présent et l'avenir des communautés. Leur vocation est celle d'un service d'habilitation civique, fournissant les références pour l'action *politique*. *Politique* ici saisi selon son acception première : est politique ce qui relève de l'adhésion, de la participation et de l'épanouissement des citoyens. *Politique* aussi car elle renvoie aux projets d'avenir, à la détermination d'un futur pensable. Gestionnaires du patrimoine au sens fort du terme, les institutions responsables des archives – les centres et les musées – alimentent le lien communautaire en le situant dans le temps, selon une perspective passant du passé au présent vers l'avenir.

Situer la communauté dans le temps. Cette dimension politique est au cœur de la mission des institutions responsables des archives, peu importe l'empan de leur rayonnement : de la proximité et du local au lointain et à l'international, en passant par les diverses échelles de l'État. Toutefois, cette dimension est particulièrement sensible au sein de communautés dont la légitimité fait l'objet de questionnements, et dont l'existence et la permanence peuvent être remises en cause. On le remarque notamment pour les membres des différentes communautés fondées sur le genre, l'orientation sexuelle, la race et l'ethnie, par exemple. Initiative souvent motivée par une volonté de militance, se doter d'un centre d'archives est un geste d'institution qui contribue non seulement à garder la trace et la mémoire des luttes passées, mais aussi à fonder le groupe. Il constitue un bien commun, un patrimoine documentaire pour tous et

toutes, essentiel à la création d'un lien communautaire. Partant, il assure la reconnaissance du groupe dans l'espace public. Il en va aussi des communautés en situation minoritaire. Toute une série de dynamiques – dynamiques démographiques, socio-économiques, culturelles – traversent ces communautés, bouleversent leurs équilibres et les rapports de force, interrogent leur pertinence au monde en revisitant leurs références collectives. Par leurs effets, ces dynamiques engendrent des défis pour les membres des communautés minoritaires, tels que ceux de « répertorier les traces de leur passé, de se doter des moyens pour les préserver et de fonder des lieux de conservation », puis de les diffuser en assurant leur accessibilité (Hotte, 2016, p. 24)⁴. Dès lors, dans un contexte où « des collectivités en quête d'identité choisissent et orientent les histoires selon toutes sortes d'intérêts, d'interprétations et de circonstances », les archives peuvent apparaître comme « le dernier refuge objectif de l'histoire », pour évoquer la réflexion de l'archiviste Michel Lalonde (2105, p. 298). Ce refuge, c'est aussi celui des enceintes de la Cité, celui de l'action politique.

2. Comment les archives ont-elles développé cette double vocation d'habilitation civique et de références pour l'action politique ? Elles l'acquiescent sous l'impulsion de deux mouvements manifestes dans les différentes communautés au Canada. Agissant sur deux échelles d'observation, ces mouvements relèvent de l'acte d'archiver d'abord, puis de la constitution d'un écosystème patrimonial ensuite.

3. D'abord, à l'échelle de l'individu, l'acte d'archiver : l'archivage. Plus qu'une simple volonté de garder une trace des faits et gestes du passé pour des motifs référentiels, l'archivage est une procédure de gestion documentaire, fondée sur la succession de gestes normatifs de sélection, d'enregistrement, de description, de conservation et de mise en valeur. Bien que rationnel et s'inscrivant dans une logique bureaucratique, l'archivage n'est « ni neutre ni transparent », comme l'archiviste Bénédicte Girault le signale (2019, p. 781). Il concourt aux rapports de force qui sillonnent le champ du politique.

Chacune de ces étapes repose sur une intentionnalité politique qui fonde la raison d'agir des différents agents de l'écosystème de production et de diffusion de la documentation. Si cette intentionnalité

4 Sur le rôle des institutions d'archives pour les communautés en situation minoritaire, notamment en Acadie, en Ontario, au Manitoba et en Alberta, voir Leblanc, 2004-2005 ; Piché, 2019 ; Barnabé, 2002 ; Roberto, 2013.

n'est pas en soi un phénomène nouveau, elle se déploie dans un contexte différent avec l'usage de l'informatique et le déploiement des technologies numériques en réseau. Ce contexte voit la transformation des centres d'archives, qui ne sont plus – s'ils l'ont déjà été – « un simple entrepôt de conservation de la mémoire institutionnelle dont de rares initiés possédaient les clefs » (Deslandes, Pâquet, Sanfilippo et Warren, 2013, p. 7). Lieux de services, ils s'inscrivent désormais dans un maillage étroit entre institutions établies à travers le monde et, grâce à la numérisation de leurs collections, ils assurent désormais la consultation de leurs documents à des usagers sis un peu partout sur la planète (*ibid.*). Ce contexte assure aussi les conditions d'une interdépendance accrue entre archivistes et utilisateurs. Partant, « en plus d'être un gardien de confiance et un gestionnaire de mémoire consignée, l'archiviste devient un agent culturel au sens large du terme » (Klein et Cardin, 2018, p. 2).

Le geste de l'archivage traduit une intention politique, avon-nous écrit. Cette intention, elle s'insinue dans chaque étape du rituel de l'archivage. Elle mobilise un « certain nombre de facultés » : « le bon sens, la créativité, l'éthique, l'intuition, la mémoire et la raison ». Une fois combinées, elles permettent « le plein exercice démocratique, le débat sur ce qui doit être et sur les moyens de ce dernier » (Sénécal, 2018, p. 83). Dès lors, avec ces facultés qui alimentent l'intentionnalité, nous sélectionnons tel ou tel objet, tel ou tel document puisque, pour un ensemble de motifs, nous les considérons *dignes* d'être sauvegardés dans l'avenir. Les donateurs du Centre d'études acadiennes ont ainsi procédé à une première sélection de leurs archives, qui a été suivie d'une autre par les archivistes, cette dernière étant fondée sur des critères comme la mission première de l'institution, l'état de la pièce sélectionnée, son authenticité, sa pertinence, la complétion des collections, etc. Cette étape de sélection détermine déjà une certaine conception potentielle du passé, dont on juge qu'elle est digne d'être reconstituée dans l'avenir.

Elle se fonde aussi sur une habilitation temporelle préalable de ces agents. En effet, les donateurs et les archivistes ont *conscience* du potentiel mémoriel de ces documents, de leur dignité intrinsèque. La conscience repose sur la connaissance. Une connaissance des faits et gestes inscrits dans le passé individuel et communautaire : celle-ci sera cernée par le vocable de l'érudition historique. Une connaissance de la pertinence des archives sauvegardées pour offrir un sens à la postérité : celle-là relèvera de la sensibilisation mémorielle. Éléments

consubstantiels de la conscience documentaire, l'érudition historique et la sensibilisation mémorielle habilent les agents de l'écosystème culturel de l'archive. Aux sources de leur intention politique, elles sont essentielles pour doter d'un sens la pratique de l'archivage. Sans érudition historique et sensibilisation mémorielle, l'archivage ne constitue qu'un triage mécanique de documents se pliant aux seules contraintes de l'ordonnancement matériel dans un espace restreint. Pour constituer un fonds documentaire, pour juger de son importance et de son potentiel mémoriels, pour donner à leurs gestes de sélection une portée signifiante, le donateur et l'archiviste agissent donc à partir de *l'autorité*, attribut politique par excellence, une autorité conférée par la connaissance érudite et sensible du passé. Étudiant le centre d'archives d'une autre communauté minoritaire, celle des Franco-Manitobains de Saint-Boniface, l'archiviste Carole Barnabé (2002, p. 2) nous en avertit : « les archivistes détiennent ce pouvoir », cet attribut du savoir afin de « servir la société ». Cette autorité repose sur une dialectique nouant la croyance et la reconnaissance. Comme Michel Lalonde (2015, p. 298) le rappelle, « lorsque nous [les archivistes] affirmons que ce que nous conservons est important, la population doit faire un acte de foi et nous croire sur parole ». Ainsi, le personnel du centre d'archives Anselme-Chiasson détient cette autorité qui les nimbe et les habilite. Pour que leur gestion documentaire soit efficace, elle repose sur la mobilisation d'un savoir qui dépasse la seule maîtrise des normes de l'archivistique, des règles légales et des codes de l'informatique. Ils connaissent l'histoire communautaire, la généalogie de leurs familles, les singularités ethnographiques de leur culture. Ces savoirs ne sont pas d'apparat : ils leur permettent d'agir pleinement en archivistes de leurs communautés.

Les étapes suivantes, celles de l'enregistrement et de la description, ressortissent aussi à cette habilitation temporelle de l'érudition historique et de la sensibilisation mémorielle. Elles renforcent l'intention politique primordiale, en transformant des objets individuels – les pièces d'archives de toutes sortes et formats – en objets sociaux, objets destinés à être compris et utilisés comme tels. Pour reprendre la remarque du philosophe italien Maurizio Ferraris, « la société n'est pas fondée sur la communication, mais sur l'enregistrement, qui est la condition de la création d'objets sociaux », les archives et documents constituant ainsi « l'élément fondamental du monde social » (Ferraris, 2017, p. 277). Par les catégorisations de l'enregistrement, par les rituels de la description, par l'ordonnancement de la classification, les

documents d'archives acquièrent un potentiel d'entendement pour les différents usagers des services. Dans le cadre de leurs recherches, ces derniers peuvent les localiser, en vérifier l'accessibilité et la pertinence, jauger leur apport éventuel. Grâce à l'enregistrement et à la description, ces biens privés deviennent publics : ils appartiennent désormais à l'apanage du *bien commun*, celui de l'ensemble de la communauté.

Les dernières étapes de l'archivage, celles de la conservation et de la mise en valeur, ressortissent à la double gestion de la qualité et de la quantité. Encore ici, elles participent d'une intention politique. Tel que Douglas Brymmer, archiviste public du Dominion du Canada, le mentionnait dans les premières années de la Confédération canadienne, la mission des archives est « de recueillir, conserver et de classer les archives historiques du pays, et de les garder dans un dépôt central d'où elles ne peuvent être enlevées, afin qu'elles soient toujours facilement accessibles aux personnes qui désirent les consulter » (Brymmer, 1882, p. 6-7). L'exigence de l'*accessibilité* se motive par un objectif, celui de la démocratisation du savoir : le savoir tiré du passé produit ainsi des droits et des richesses, il habilite ceux et celles qui le détiennent grâce à son éclairage. D. Brymmer le soulignait : « les documents [...] peuvent *jeter de la lumière* [je souligne] sur notre histoire sociale, commerciale et municipale, en même temps que sur notre histoire purement politique » (Brymmer, 1882, p. 7). Avec la conservation et la mise en valeur, les différents centres d'archives contemporains partagent la même mission propédeutique que ceux du XIX^e siècle. Dès leur fondation, les archives du Centre d'études acadiennes facilitent également l'accès à tous et ce, suivant les mêmes intentions politiques de démocratisation et d'habilitation.

4. Attribuer une dignité au document, le constituer comme un objet social, le rendre accessible : voici les trois dynamiques politiques qui sous-tendent l'acte d'archiver. En élargissant la focale à une échelle d'observation plus étendue, nous pouvons discerner d'autres dynamiques politiques : celles qui nervurent la communauté politique.

Selon cette perspective, les archives ne se conçoivent plus seulement comme des corpus documentaires composés à des fins de gestion interne des institutions auxquelles elles se rattachent – les États, les Églises, les entreprises et les diverses associations de la Société civile. Elles ne se limitent plus à une temporalité trinitaire imposée par l'institution hébergeant des fonds d'archives, aux trois âges de fréquentation du document – ceux des documents actifs,

semi-actif et inactif – puisque leurs usages sont diversifiés du fait du maillage des actions des multiples intervenants (Klein, 2019, p. 226). À leur manière, ces actions insufflent une vitalité à cette matière morte, lui redonnant vie – *the re-enactment of past experience*, pour reprendre la mission attribuée à la discipline historique par Robin G. Collingwood (1946). En s'inscrivant dans l'ensemble du tissu social, les archives font alors partie d'un écosystème où, pour reprendre le propos de l'historien Alain Roy (2021, p. 13), « la référence au passé – la mémoire de la collectivité – se manifeste dans diverses sphères de la vie ». À l'intérieur de cet écosystème, les producteurs de la documentation, les gestionnaires et les usagers des services sont d'abord et avant tout des *citoyens actifs*, contribuant chacun à leur manière à situer la communauté dans le temps.

Nous le constatons avec l'exemple du Centre d'études acadiennes : les donateurs sont soucieux de créer une mémoire ; spécialisé dans le domaine des sciences de l'organisation et des humanités, le personnel offre un service de pointe ; les usagers établissent une filiation généalogique ou explorent le territoire du passé aux fins de la connaissance. Tous et toutes relèvent d'une division des tâches qui assure l'activation du passé pour répondre aux besoins du présent et aux projets de l'avenir.

L'écosystème des archives favorise leur patrimonialisation. Elles deviennent alors des biens culturels valorisés dont la transmission est une composante de la vitalité mémorielle des communautés. Le patrimoine archivistique engendre alors plusieurs registres d'émotions – ceux relatifs à l'authenticité, à la présence et à la proximité, à la beauté, à l'ancienneté et à la rareté⁵ –, registres qui assurent la formation d'une communauté émotionnelle à travers le temps. Le patrimoine archivistique habilite aussi ceux et celles qui le partagent, au sens où il affermit leur autorité dans leurs rapports de force avec d'autres communautés. Maurizio Ferraris (2017, p. 248) signale que « le simple fait de posséder des documents confère non seulement à

5 « Les diverses émotions observées face à un objet patrimonial se répartissent pour l'essentiel entre, premièrement, l'émotion face à l'authenticité, qui s'attache à la continuité du lien entre l'état actuel et l'origine de l'objet ; deuxièmement, l'émotion face à la présence, qui s'attache à la proximité avec une personne, au sentiment d'une rencontre, d'un contact avec les êtres liés à cet objet ; troisièmement, l'émotion face à la beauté, qui s'attache à la qualité esthétique de l'objet en question. Toutes ces émotions sont amplifiées par l'émotion face à l'ancienneté et à la rareté, qui s'attache aux lieux de mémoire, à la présence du passé, au rapport aux ancêtres, à l'exceptionnalité » (Heinich, 2013, p. 202).

un individu, mais aussi à une collectivité, un pouvoir supérieur » : il légitime leur raison d'être, leurs causes, leurs revendications. L'autorité conférée par l'archive s'assimile ainsi à celle de l'écriture : d'une part, elle « renforce les liens sociaux et la propriété en indiquant les généalogies et les relations de parenté, et d'autre part, [elle] introduit une stratification sociale » (Ferraris, 2017, p. 249). Enfin, le patrimoine conçu comme bien commun introduit un devoir, celui de la responsabilité, entre ceux et celles qui le partagent. Ce devoir les contraint au maintien de l'authenticité et de l'intégrité du patrimoine, ainsi qu'à sa mise en valeur pour pourvoir à son épanouissement au bénéfice de tous et de toutes.

5. Dès lors, les usages publics des archives traduisent leur nature profondément politique. Au lieu d'être seulement des ressources référentielles, les archives deviennent des enjeux pour toute communauté désirant se prolonger dans le temps. Encore récemment, la question des archives en Acadie en est une source d'enseignement. Ainsi, dans le contexte du gouvernement de Blaine Higgs – peu sympathique aux droits des Acadiens francophones – et du déménagement du Centre Anselme-Chiasson, le chroniqueur Rino Morin-Rossignol a fait une proposition : celle de la création d'une Bibliothèque nationale de l'Acadie à Memramcook, projet recevant l'appui de leaders communautaires comme Antonine Maillet et Michel Bastarache. Dans « le but de mettre en valeur le patrimoine littéraire et archivistique de son territoire », cette nouvelle institution aurait entre autres pour fonction de « cataloguer la production passée, actuelle et future, de « rassembler, classer, analyser et faire la promotion des archives de toute nature ». Le projet du chroniqueur incorporerait le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, en dépit du fait que cette institution ne l'ait jamais endossé. R. Morin-Rossignol a repris le cliché que j'avais entendu à l'époque : ce centre serait « bien caché dans les confins du sous-sol ». Puisque, jadis, « plusieurs lieux publics en Acadie portaient alors des noms qui donnaient l'impression que l'Acadie vivait sous terre », il s'est demandé s'il ne faudrait pas maintenant que ce soit les archives qui sortent des sous-sols, pour être entreposées dans des espaces plus vastes aussi, et qui, de plus, les rendraient plus facilement accessibles à tout le monde ». « Signe de l'émancipation de l'Acadie », le déménagement des archives aurait pu « bonifier, [...] amplifier, [...] donner plus de visibilité et même plus d'autorité au Centre d'études acadiennes, en le transportant dans un écrin plus digne de son extrême importance pour

l'Acadie » (Rossignol, 2019, p. 13). Bien que le projet de bibliothèque nationale à Memramcook ait été mort-né, le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson a migré vers de nouveaux locaux en 2022. Il n'en demeure pas moins que les préoccupations de nombre d'Acadiens quant à la préservation de leur patrimoine et à la légitimité politique de leur communauté restent vives dans l'espace public (Mercure, 2019, 12 août a et 2019, 12 août b ; Boudreau, 2020).

6. Nous l'observons *in fine* : à un moment où les inquiétudes devant les perspectives politiques sont manifestes, la promotion du bien commun, ici sous la forme du patrimoine archivistique, possède le potentiel de rallier les citoyens et de véhiculer l'affirmation collective. En rendant à chacun son nom, l'archive signale le désir de garder une mémoire et, ainsi, de garder vie.

Bibliographie

- BARNABÉ, Carole (2002). *Le service des archives du Collège universitaire de Saint-Boniface : son établissement et son avenir*, thèse de maîtrise, Département d'histoire, Université du Manitoba, 139 p.
- BELLIVEAU, Joel (2014). *Le « moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- BOLTANSKI Christian (2005), « L'archive, œuvre d'art », *Sociétés & Représentations*, 1, 19, p. 153-168, [En ligne]. [<https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2005-1-page-153.htm>] (Consultée le 8 février 2023).
- BOUDREAU, C. (2020, 24 septembre). Est-il trop tard pour rêver ? *L'Acadie nouvelle*.
- BRYMMER, Douglas. (1882). *Rapport sur les archives publiques*. Ottawa, Imprimerie MacLean, Roger et Cie.
- CENTRE D'ÉTUDES ACADIENNES ANSELME-CHIASSON (CEAAC) DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (s. d.). *Mandat*, [En ligne]. [<https://www.umoncton.ca/umcm-ceaac/node/2>] (Consultée le 8 février 2023).
- CENTRE D'ÉTUDES ACADIENNES ANSELME-CHIASSON (CEAAC) DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (s. d.). *Guide des ressources du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson*, [En ligne]. https://www.umoncton.ca/umcm-ceaac/sites/umcm-ceaac.prod.umoncton.ca/files/wf/guide_des_ressources_ceaac_-_juillet_2022.pdf (Consultée le 8 février 2023).
- COLLINGWOOD, R. G. (1946). History as Re-enactment of Past Experience. Dans *The Idea of History* (1^{re} éd.). Oxford, Oxford University Press, p. 282-302.
- DESLANDES, Dominique, Martin PÂQUET, Mateo SANFILIPPO et Jean-Philippe WARREN (2013). « Introduction », dans PÂQUET Martin, Matteo SANFILIPPO et Jean-Philippe WARREN (dir.), *Le Saint-Siège, le Québec et l'Amérique*

- française. *Les archives vaticanes, pistes et défis*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 5-14 (coll. Culture française d'Amérique).
- FERRARIS, Maurizio (2014). *Documentalità. Perché è necessario lasciar tracce*. Laterza.
- GIRAULT, B. (2019). « L'archive et le document. Matériaux pour une histoire des sciences sociales (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 74, 3-4 (74^e année), p. 779-800, [En ligne]. [<https://www.cairn.info/revue-annales-2019-3-page-779.htm>] (Consultée le 8 février 2023).
- HEINICH, Nathalie (2013). « Esquisse d'une typologie des émotions patrimoniales », dans FABRE, Daniel (dir.), *Émotions patrimoniales*. Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme / ministère de la Culture, p. 195-210, [En ligne]. [<https://books.openedition.org/editionsmsmh/3596?lang=fr>] (Consultée le 8 février 2023).
- HOTTE, Lucie (2017). « Construire la mémoire d'une communauté : le cas de la francophonie ontarienne », *Port Acadie*, n^{os} 30-31, p. 15-31, [En ligne]. [<https://www.erudit.org/en/journals/pa/1900-v1-n1-pa04369/1056918ar.pdf>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- KLEIN, Anne (2019). *Archive(s), mémoire, art. Éléments pour une archivistique critique*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- KLEIN, Anne et Martine CARDIN (dir.) (2018). *Consommer l'information. De la gestion à la médiation documentaire*. Québec, Presses de l'Université Laval (collection Culture française d'Amérique).
- LALONDE, Michel (2015). « Mutations identitaires et mémoires, archives et mobilisation », dans LANDRY, Michelle, Martin PÂQUET et Anne GILBERT (dir.), *Mémoires et mobilisations*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 293-307 (collection Culture française d'Amérique).
- LEBLANC, Ronnie-Gilles (2004-2005). « Les archives en Acadie ». *Archives*, vol. 36, n^o 2, p. 9-22, [En ligne]. [https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol36_2/36-2_leblanc.pdf] (Consultée le 8 février 2023).
- MERCURE, Lili (2019, 12 août a). « Bibliothèque nationale de l'Acadie : des appuis de taille se manifestent », *L'Acadie nouvelle*, p. 1 et 8.
- MERCURE, Lili (2019, 12 août b). « Qu'en est-il du Centre d'études acadiennes ? », *L'Acadie nouvelle*, p. 9.
- MORIN ROSSIGNOL, Rino (2019, 31 juillet). « Une Bibliothèque nationale de l'Acadie ? », *L'Acadie nouvelle*, p. 13.
- PÂQUET, Martin et Serge DUPUIS, (dir.) (2018). *Faire son temps. Usages publics du passé dans les francophonies nord-américaines*. Québec, Presses de l'Université Laval (collection Culture française d'Amérique).
- PÂQUET, Martin (2006). « Amnistier le passé comme on enlève des bottes. Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains », dans PÂQUET, Martin (dir.), *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains. Études historiques* Québec, Nota bene, p. 13-15.
- PICHÉ, Geneviève (2019). « Le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa : 60 ans dévoués à la

- mémoire documentaire des francophones du Canada », *Archives*, vol. 48, n° 2, p. 121-136, [En ligne]. [<https://doi.org/10.7202/1067526ar>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROBERTO, Claude (2013). « Identité francophone et archives en milieu minoritaire franco-albertain (Canada) », *Comma*, vol. 2013-1, p. 85-92, [En ligne]. [<http://ica2012.ica.org/files/pdf/Full%20papers%20upload/ica12Final00129.pdf>] (Consultée le 8 décembre 2022).
- ROY, Alain (2021). *De la vitalité à la vitalité mémorielle : fondements de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, document conceptuel, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 66 p. [En ligne]. [<https://publications.gc.ca/site/fra/9.896785/publication.html>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- SÉNÉCAL, Sylvain (2018). « La médiation archivistique : dire et préserver une part d'oubli », dans KLEIN, Anne et Martine CARDIN (dir.), *Consommer l'information. De la gestion à la médiation documentaire*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 77-86 (collection Culture française d'Amérique).
- VOLPÉ, Philippe et Julien MASSICOTTE (2019). *Au temps de la « révolution acadienne » : les marxistes-léninistes en Acadie*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

People's History of English-Speaking Quebec, un projet d'histoire communautaire pour la vitalité de la communauté

Lorraine O'Donnell¹ ; Linda Savoie, traduction²

La vitalité du Québec anglophone, une communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), est en déclin, notamment sur les plans démographique et institutionnel (Bourhis, 2019, p. 209-216). Moins connue, peut-être, est la contribution à ce recul des représentations historiques « simplistes et limitées³ » de la minorité dans le programme d'histoire officielle du Québec (Zanazanian, 2017, p. 110), une situation peut-être aggravée par la croyance commune que l'histoire récente du Québec est celle d'un

1 Je remercie le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, pour le financement du projet *People's History of English-Speaking Quebec*. Merci également à Patrick Donovan, mon collègue de QUESCREN et partenaire du projet, qui a lu une ébauche de cet article, et à Susie Breier, bibliothécaire de l'Université Concordia, qui a aidé à trouver de la documentation pour le projet. Merci également à Lina Shoumarova, également de QUESCREN, et à Richard Bourhis, professeur émérite de psychologie à l'Université de Montréal, qui ont lu les versions préliminaires d'un document de travail connexe de QUESCREN.

2 J'ai aussi traduit les citations en anglais, dont le texte original est placé en note, sauf lorsqu'une version française existait auquel cas il n'y a pas d'original en anglais en note.

3 « *simplistic and limited* ».

« conflit perpétuel entre [...] francophones et anglophones⁴ » (Fyson, 1998, p. 793).

Pour aborder cette question, en 2019, le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (QUESCREN) de l'Université Concordia, à Montréal, a lancé une nouvelle initiative, qui s'est concentrée dès le départ sur une question fondamentale : comment l'histoire, la mémoire et le patrimoine peuvent-ils contribuer à la vitalité du Québec anglophone ?

Pour y répondre, les associés de recherche de QUESCREN ont mis sur pied un projet sur l'histoire des organismes d'expression anglaise au Québec. Ce projet comprenait deux éléments : premièrement, l'élaboration d'un nouveau récit historique relatif aux Québécois d'expression anglaise, appelé *People's History of English-Speaking Quebec* (PHESQ), et deuxièmement, la création d'une base de données communautaire sur la littérature grise, pour préserver une partie importante du patrimoine documentaire de la minorité.

Concernant le premier élément, nous avons démarré le projet avec l'objectif de composer un récit large et nuancé sur l'ensemble du Québec anglophone, un récit qui aille au-delà des clichés d'une élite riche et dominante (History Experts Committee, 2018, p. 13 ; Skoufaras, 2004). Pour ce faire, nous avons prévu un volet communautaire générant des produits accessibles comme des expositions, et un volet de recherche fondamentale produisant des travaux universitaires. Notre approche s'est inspirée de notre expérience des projets d'histoire s'appuyant sur la communauté, comme l'exposition *Housewife Heroines: Anglophone Women at Home in Montreal during WWII* (Quebec Anglophone Heritage Network, 2019), et des travaux de Linda Monckton sur le bien-être et le patrimoine (Monckton, 2019 ; Reilly, Nolan et Monckton, 2018). Nous espérons que le projet enrichirait le concept de vitalité si central au soutien du gouvernement canadien aux CLOSM (voir par exemple : Canada, 2020a ; Roy, 2021). Nous avons prévu d'inviter des organismes communautaires à contribuer au projet par leurs connaissances historiques, leurs contacts et leur expertise, ainsi que de mener des entrevues d'histoire orale. Nous avons planifié la création d'un comité consultatif composé d'historiens et de représentants d'organisations communautaires régionales, et plusieurs de ces organisations avaient accepté d'être partenaires du projet.

4 « *perpetual conflict between [...] francophones and anglophones* ».

Cependant, en 2020, la pandémie de COVID-19 nous a obligés à reporter et à revoir nos activités. Ainsi, en 2021, le volet relatif au récit historique a gagné en clarté, en cohérence et en dynamisme avec la réduction de la portée du projet : au lieu d'examiner l'ensemble de l'histoire du Québec anglophone, nous avons décidé de nous concentrer sur un sujet plus limité et plus facile à gérer, soit celui des organismes communautaires anglophones de la province et de leur contexte sociopolitique. Ces changements ont été validés lors de deux événements en ligne (L. O'Donnell, 2021a, 2021b).

Le deuxième élément du projet, la base de données de littérature grise, a été initialement envisagé comme une entreprise distincte. Il a d'ailleurs sa propre histoire. En 1976, Brendan O'Donnell a commencé à compiler une bibliographie exhaustive sur le Québec anglophone, publiée d'abord sous forme de livre (1985, 1992, 2009), puis en 2009 sous forme de base de données en ligne (B. O'Donnell, 2021, 2022). En compilant ces références, il est apparu que les organismes communautaires anglophones produisaient beaucoup de matériel défini comme de la littérature grise. Ce patrimoine documentaire, riche et important mais trop informel pour être répertorié dans la bibliographie de Brendan O'Donnell, devait – et doit encore – être sauvegardé et rendu accessible dans une base de données distincte. Ce constat a mené à la création en 2019 d'une base de données appelée Bibliothèque ouverte du savoir communautaire ou BOSC (en anglais, *Community Knowledge Open Library* ou CKOL). En 2020, le projet a démarré lorsque des organismes communautaires ont signé l'accord de distribution et ont fourni de la littérature grise, pendant que David Lesieur⁵ concevait la plateforme en ligne, comme il l'avait fait pour la bibliographie de Brendan O'Donnell.

Jusqu'à ce moment-là, nous n'avions pas envisagé que le projet *People's History* soit lié au projet de la BOSC, ni qu'il ait pour thème les organismes communautaires. De même, la BOSC avait été jusqu'alors considérée de manière indépendante. Cependant, compte tenu de l'énorme richesse de la littérature grise dans la BOSC, qui pourrait constituer une source précieuse pour la recherche historique, les deux projets ont été fusionnés en 2021 sous l'égide du *People's History of English-Speaking Quebec*.

Depuis, deux réalisations se sont déjà avérées utiles. Premièrement, une revue de la littérature a fourni une base conceptuelle solide pour

5 Grâce à son travail au sein de sa société WhiskyEchoBravo, basée à Montréal.

le projet, confirmant sa valeur et son approche. Deuxièmement, la plateforme en ligne BOSC, qui comprend des rapports, des bulletins et d'autres documents de littérature grise créés par les organismes communautaires (Quebec English-Speaking Communities Research Network, 2022), est maintenant active et a déjà le soutien de nombreux organismes. Après avoir présenté ces deux réalisations, nous concluons par quelques remarques sur l'avenir du projet.

Fondements conceptuels du projet

La revue préliminaire de la littérature qui suit examine les travaux de recherche sur quatre aspects liés au projet *People's History of English-Speaking Quebec*. Le premier concerne le concept d'« histoire populaire⁶ », une approche qui soutient notre désir d'élargir le récit de l'histoire du Québec pour inclure les populations anglophones mal étudiées ou sous-représentées. Le deuxième concerne les organismes communautaires d'expression anglaise, le point de mire de notre projet. Le troisième s'intéresse à la documentation sur la vitalité, le bien-être et la santé en relation avec l'histoire, le patrimoine et la mémoire ; cet aspect est pertinent puisque l'amélioration de la vitalité est le résultat à long terme escompté du projet. Le quatrième aspect, la recherche sur la littérature grise, vient soutenir la BOSC et est traité dans la deuxième partie de cet article.

Une revue de littérature sur l'« histoire du peuple⁷ »

L'« histoire d'en bas », de l'anglais *history from below*, est un concept bien connu en histoire. Mon point de départ pour examiner cette approche se fonde sur certains des auteurs les plus célèbres dans ce domaine : A. L. Morton (1966) et Howard Zinn (1980), ainsi que Raphael Samuel (2016).

6 « *people's history* ».

7 Note de la traduction. Le concept de *People's History* recouvre deux approches distinctes. La première, qui se présente comme une histoire « du peuple » en opposition à une histoire élitiste, a donné lieu à une véritable école en histoire. La seconde propose par contre une approche du passé plus généralement partagée en termes de public. Traduit dans les deux cas par le terme d'« histoire populaire », cette version française généralement utilisée rend mal les différences conceptuelles. Aussi, lorsqu'approprié et pour tenir compte de son importance, le concept de *People's History*, qui réfère à la première approche, a été traduit par « histoire du peuple », une formulation qui demeure maladadroite.

L'ouvrage de Morton *A People's History of England* a été publié pour la première fois en 1938. Souvent réédité, il présente l'histoire anglaise en langage simple et telle que les gens ordinaires l'ont vécue. Morton était communiste (Gentry, 2013), et son livre présente une analyse gauchiste du capitalisme anglais et de la lutte des classes à travers des interprétations plutôt que des faits nouveaux (Swindler, 1939). L'auteur met également l'accent sur l'action collective des classes inférieures, écrivant par exemple que « depuis les premiers temps où les salariés ont existé en tant que classe, ils ont formé des associations pour défendre leurs intérêts et leurs droits⁸ » (Morton, 1966, p. 363). L'ouvrage de Zinn *A People's History of the United States* (1980), paru en français en 2003 sous le titre *Une histoire populaire des États-Unis*, est comparable à celui de Morton par sa portée, son ton, son orientation et sa popularité. Comme Morton, Zinn vise à critiquer le *statu quo*, « à éveiller une plus grande conscience⁹ » de l'histoire de l'oppression et de la résistance (2010, postface). Un troisième auteur, Raphael Samuel, faisait partie d'un groupe d'historiens du parti communiste en Angleterre (Gentry, 2013). Samuel était le « principal organisateur et publiciste¹⁰ » du courant de *People's History* (Davison, 1991, p. 9). En 1967, il a organisé le *History Workshop*, à l'origine une unité de formation continue de l'Université d'Oxford qui devient finalement un vaste mouvement d'amateurs, d'ouvriers et de professionnels (Davison, 1991).

Ces trois auteurs ont un héritage aujourd'hui. Le site *Web History Workshop Online* publie des articles de vulgarisation historique qui « réfléchissent aux questions d'actualité et militent pour le changement du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui¹¹ » (*History Workshop Online*, 2022). De même, le *Zinn Education Project* en ligne propose du matériel pédagogique sur « le rôle des travailleurs, des femmes, des personnes de couleur et des mouvements sociaux organisés dans le façonnement de l'histoire¹² », car « plus nous verrons clairement le passé, plus nous verrons clairement le présent – et mieux

8 « [f]rom the earliest times in which wage earners have existed as a class, they have formed associations to defend their interests and rights ».

9 « to awaken a greater consciousness ».

10 « foremost organiser and publicist ».

11 « reflect upon present day issues and agitate for change in the world we live in now ».

12 « the role of working people, women, people of color, and organized social movements in shaping history ».

nous serons équipés pour l'améliorer¹³ » (*Rethinking Schools and Teaching for Change*, 2022).

Martyn Lyons fait la distinction entre l'ancienne « histoire d'en bas », qui se concentre sur l'action collective et publique, et une nouvelle approche, qui se concentre sur l'expérience individuelle et locale (Hitchcock, 2004, cité dans Lyons, 2010, p. 59). Dans cette optique, elle révèle non seulement la diversité des approches des pionniers de l'histoire populaire et de leurs héritiers, mais aussi une similitude essentielle : ils fournissent tous des « histoires d'en bas », que Lyons décrit diversement comme des histoires des classes inférieures, subordonnées ou ouvrières (p. 59).

En Amérique du Nord, y compris au Canada, il existe une diversité d'approches de l'histoire du peuple ou populaire. Peter Seixas (2008) décrit une de ces approches comme étant les études des masses de type Zinn, adoptées par Stanley Ryerson, dont les ouvrages *The Founding of Canada: Beginnings to 1815* (1960) et *Unequal Union: Confederation and the Roots of Conflict in the Canadas, 1815-1873* (1968) faisaient partie d'une trilogie planifiée d'« histoire du peuple ». Communiste, Ryerson a été directement influencé par Morton et, comme lui, a rédigé des interprétations marxistes de l'histoire nationale. Comme Morton et Zinn, il écrivait dans un style populaire, a fait peu de recherches originales et a été critiqué pour avoir trop simplifié les faits (Winks, 1961 ; Kealey, 1982). Une autre approche canadienne de l'histoire « du peuple » se concentre sur « les multiples collectivités qui composent le Canada multiculturel et multinational¹⁴ » (Seixas, 2008, p. 259). Citons à titre d'exemple les deux volumes de *History of the Canadian Peoples* de Margaret Conrad et de ses collègues (1993a, 1993b), que l'on a qualifié d'histoire « du peuple » (Lutz et coll., 1995).

Il convient de mentionner la différence entre une approche de type « histoire du peuple » (*People's History*) et l'histoire populaire. Pour Seixas, cette dernière est « l'histoire populaire au sens de l'audience de masse¹⁵ » (2008, p. 269). Seixas inclut dans cette catégorie la série télévisée et le livre en deux tomes intitulé *Le Canada : une histoire populaire* (Gillmor et Turgeon, 2000 ; Gillmor, 2001). Il est frappant de constater que la préface du premier tome affirme que le livre

13 « *the more clearly we see the past, the more clearly we'll see the present—and be equipped to improve it* ».

14 « *multiple collectivities that comprise multicultural, multinational Canada* ».

15 « *people's history in the sense of mass audience* ».

présente le « récit de la vie des gens entraînés par les remous de l'histoire, qui n'avaient que bien peu de prise sur les événements¹⁶ » (Starowicz, 2000, p. x). On est loin de la puissante action collective au cœur des ouvrages de Zinn et d'autres. Il n'est donc pas surprenant que la série ait été qualifiée « non pas d'"histoire du peuple" [mais] d'"histoire populaire"¹⁷ » (Frank, 2003, p. 130 ; Friesan, 2003), un genre critiqué par certains, un peu sévèrement, comme étant un « spectacle nostalgique passif¹⁸ » (Wilentz, 2001, p. 38). Dans la même veine se trouve *l'Histoire populaire du Québec* en quatre tomes de Jacques Lacoursière (1995-1997). Traduits en anglais et publiés par Lacoursière et Robin Philpot (2009) sous le titre *A People's History of Quebec*, ces ouvrages se présentent comme des guides vivants de la vie quotidienne. Selon un compte rendu critique du volume 4, l'ouvrage dépeint « l'histoire du Québec comme un amas fragmenté et largement incompréhensible d'événements distincts¹⁹ » (Fyson, 1998, p. 790). En d'autres termes, il ne comporte pas d'analyse globale du changement social par l'action collective. Malgré leurs titres, ces ouvrages ne constituent pas une source d'inspiration supplémentaire pour notre projet.

Cet examen préliminaire de la littérature sur l'histoire populaire permet de dégager l'orientation du projet *People's History of English-Speaking Quebec*. Dans l'esprit de l'approche d'« histoire du peuple » de Morton, Zinn, Samuel et Ryerson, nous utiliserons un langage simple pour attirer les lecteurs non spécialisés, et notre sujet sera les gens ordinaires et leurs actions collectives. Cependant, nous ne suivrons pas leur approche marxiste du matérialisme historique souvent accusée de simplification excessive. Nous essaierons plutôt de tracer un portrait complet et de nous inspirer d'une variété d'approches, y compris l'analyse féministe et l'analyse du discours. Contrairement à certains de ces auteurs, nous privilégierons également la production de nouveaux faits, et pas seulement l'interprétation de faits connus. Enfin, dans la tradition de la « nouvelle histoire d'en bas », nous puiserons dans les expériences populaires et personnelles et adopterons des méthodes communautaires et collaboratives pour générer des connaissances.

16 « gives voice to the people who bobbed like corks in the great seas of history, in control of very little ».

17 « not "people's history" [but...] "popular history" ».

18 « passive nostalgic spectacle ».

19 « Quebec history [a]s a fragmented and largely incomprehensible mass of discrete events ».

Inspirés par Ryerson, nous examinerons l'histoire du Québec « d'en bas », en particulier la vie des travailleurs, leurs organisations et les relations anglophones-francophones²⁰. De plus, en suivant le modèle de Conrad, notre projet mettra l'accent sur les nombreux sous-groupes ethnoculturels qui composent le Québec anglophone. Le projet se concentrera sur l'action collective et les expériences individuelles, sur l'activité politique populaire ainsi que sur les relations de pouvoir, y compris entre les groupes linguistiques, telles que reflétées par les organismes communautaires du Québec anglophone. La priorité sera accordée aux organismes qui servent une large part de la minorité anglophone, en particulier les populations « d'en bas », et qui s'engagent dans une forme d'action collective visant explicitement un changement social positif. Toutes les organisations ne répondent pas à ces critères : par exemple, l'élite anglophone du Québec a dirigé de nombreuses associations, et si certaines servaient les pauvres (Donovan, 2019) et peuvent donc être incluses dans notre projet, d'autres servaient davantage leurs propres intérêts (Bourget, 1992) et ne le peuvent donc pas.

*Un regard sur les organismes
de la communauté anglophone du Québec*

La communauté anglophone compte environ 1,1 million de membres, soit 13,7 % de la population du Québec. L'anglais est la langue maternelle de 657 000 Québécois. Si Montréal est la principale région où vivent les anglophones, formant un fort pourcentage de la population montréalaise (43,3 %), il n'en demeure pas moins que la communauté est dispersée dans tout le reste de la province (Commissariat aux langues officielles du Canada, 2020).

Frances Ravensbergen et Sandra Sjollema recensent près de 800 groupes communautaires contemporains – anglophones, ethnoculturels et bilingues – au Québec qui « fonctionnent à un certain niveau, voire complètement en anglais²¹ » (2013, p. 50). On en trouve

20 Ryerson a identifié une classe supérieure québécoise qui n'était pas seulement capitaliste, mais aussi anglophone (Kealey 1982). Ce point est crucial. Depuis Ryerson, de nombreux chercheurs ont exploré le pouvoir colonial britannique au Québec et son héritage d'une élite économique, politique et sociale anglophone (voir, par exemple, Fyson 2009 ; Young 2007 ; Rudin 1984). L'examen de cette historiographie dépasse le cadre du présent document, mais notre projet abordera cette histoire complexe dans ses recherches et ses écrits.

21 « operate in English at some level if not fully ».

partout, informels ou incorporés, et ils ont tendance à exister pendant des années, à avoir peu de personnel et à compter sur des bénévoles. Bref, les organismes communautaires liés au Québec anglophone sont nombreux, diversifiés et répandus.

Pour identifier la documentation pertinente sur ces organismes, à l'automne 2021, j'ai effectué une analyse générale des notices relatives à ces organismes dans les différentes rubriques de la base de données *Bibliographie sur le Québec anglophone* disponible en ligne²² (B. O'Donnell, 2022). En combinant les notices disponibles sous les rubriques « organismes communautaires » et « associations/clubs/sociétés²³ », pas moins de 671 publications ont été identifiées. Étant donné l'immensité du sujet telle que révélée dans le rapport de Ravensbergen et Sjollema, ce grand nombre n'est pas surprenant. Compte tenu du contexte de cet article, nous nous contenterons ici de formuler quelques commentaires préliminaires, notamment en examinant leur regroupement en rubriques et sous-rubriques (B. O'Donnell, 2022).

De nombreuses publications peuvent potentiellement guider notre approche de l'« histoire d'en bas ». Par exemple, parmi l'ensemble des publications regroupées sous « associations/clubs/sociétés », 25 sont également classées dans la catégorie « classe ouvrière », une sous-rubrique de la rubrique « classe sociale », et sept dans la catégorie « syndicats », une sous-rubrique de la rubrique « économie/industrie²⁴ ». Certains de ces ouvrages se concentrent en outre sur l'histoire de sous-groupes ethnoculturels, comme les réseaux de travailleurs italiens (Ramirez, 1989) ou les Juifs et les associations de crédit et de prêt (Taschereau, 2020). Ces catégories et ces exemples permettent une première constatation : lorsqu'on fait des recherches sur les organismes anglophones du Québec dans une perspective d'« histoire des peuples », il est pertinent de considérer les premières organisations syndicales et leur évolution selon des lignes ethnoculturelles.

Dans le même ordre d'idées, 70 des notices recensées sous « associations/clubs/sociétés » relèvent également de la rubrique « migration/immigration/immigrants ». Onze sont classées dans la catégorie

22 Il s'agit de la version française de la *Bibliography on English-Speaking Quebec*, sur le même site. À noter que si le titre de la *Bibliographie* est disponible en français, la recherche par nom de rubriques ou sous-rubriques n'est possible qu'en anglais.

23 « *community organizations* » et « *associations/clubs/societies* ».

24 « *working class* », « *social class* », « *labour unions* » et « *economics/industry* ».

« problèmes sociaux », notamment « barrières culturelles », « discrimination », « pauvreté/chômage » et « discrimination raciale²⁵ ». Comme les publications sur la classe et le travail, ces 11 publications couvrent des sous-groupes ethnoculturels, certains dans une perspective historique, notamment pour les Noirs (Williams, 2020), les Juifs (Bugard, 2015) et les Irlandais (Donovan, 2019). Vient ainsi une deuxième constatation : l'histoire des organismes communautaires anglophones comprend des récits de problèmes vécus par les immigrants. Cela comprend, par ailleurs, des récits d'actions collectives positives en lien avec l'immigration. On trouve ainsi plusieurs histoires d'organismes qui ont été créés, souvent par les immigrants eux-mêmes, pour aider les nouveaux arrivants (Leclair, 2000 ; Cohen, 2012 ; Donovan, 2016). Il est intéressant de noter qu'Anna Maria Fiore (2013, p. 240) soutient que les réseaux d'immigrants contemporains sont une forme de capital social, reprenant la définition de Johanne Charbonneau et de Jean-Guillaume Simard, soit des « ressources mobilisées et produites par les individus et les collectivités pour atteindre leurs buts, et qui prennent leur source dans les relations sociales » (Charbonneau et Simard, 2005, p. 172). Ces publications permettent donc de mieux comprendre comment ces organisations et leurs actions contribuent au bien-être des immigrants²⁶.

Par ailleurs, 73 publications de l'ensemble des notices identifiées sous « associations/clubs/sociétés » sont classées dans la rubrique « politique/gouvernement », qui comprend des sous-rubriques telles que « Charte de la langue française », « politique linguistique » et « nationalisme²⁷ ». Ces publications aideront notre projet *People's History of English-Speaking Quebec* à mieux examiner comment les organismes communautaires anglophones ont agi politiquement. Parmi toutes ces publications, un article de Cheryl Gosselin est particulièrement intéressant. L'auteure donne un aperçu de la situation, écrivant que les organismes communautaires anglophones « font collectivement

25 « *social problems* », « *cultural barriers* », « *poverty/unemployment* » et « *racial discrimination* ».

26 Dans un article qui ne figure pas dans le corpus étudié ici, nous soutenons que la tradition québécoise anglophone de création d'organismes d'aide aux immigrants est une autre ressource de capital social. Les organismes d'aide aux immigrants contemporains s'inspirent de cette tradition pour donner un sens et une stature à leurs pratiques aujourd'hui (L. O'Donnell 2013).

27 « *politics/government* », « *Charter of the French Language (Bill 101)* », « *language policy* » et « *nationalism* ».

le travail de négociation des frontières linguistiques entre eux et avec la majorité francophone. Ils participent à la défense des intérêts, au lobbying, à la protection de la langue et à la promotion culturelle²⁸ » (2021, p. 411). Selon elle, ce travail politique fournit un « capital social ou d'accointances²⁹ » offrant aux membres de la communauté « les fondements pour créer un espace d'appartenance au Québec³⁰ » (p. 411). Dans notre projet, y compris dans les entrevues, nous nous appuyerons sur cette idée pour explorer comment les groupes ont historiquement joué de tels rôles de liaison et de culture.

Passons maintenant au plus petit ensemble de 66 publications identifiées sous la rubrique des organismes communautaires, où les mêmes sous-rubriques mentionnées précédemment s'appliquent à : « classe ouvrière », « syndicats », « migration/immigration/immigrants » et « politique/gouvernement ». La contribution des organismes communautaires au bien-être est encore une fois clairement énoncée dans cet ensemble. Pierre-Olivier Bonin, par exemple, soutient que la participation à des organismes communautaires anglophones augmente le bonheur des individus et renforce la collectivité (2020). Mary Richardson et ses collaborateurs (2013) font une remarque précieuse sur la façon dont la recherche communautaire elle-même profite aux communautés. L'article porte sur la recherche-action participative communautaire, qui, selon eux, « vise à donner du pouvoir à ceux dont la voix n'est souvent pas entendue en les plaçant au centre de la production de connaissances³¹ » (Richardson et coll., 2013, p. 18-19). Ils ajoutent qu'elle se fonde sur « une philosophie fondamentale d'inclusivité et de reconnaissance de la valeur de l'engagement dans le processus de recherche (plutôt que d'inclure uniquement comme sujets de la recherche) ceux qui sont censés être les bénéficiaires, les utilisateurs et les parties prenantes de la recherche³² » (p. 18). Nous considérons que cette approche de recherche est la plus

28 « *collectively do the work of negotiating the language frontiers among themselves and with the French majority. They are involved in advocacy, lobbying, language protection and cultural promotion* ».

29 « *social or bridging capital* ».

30 « *the basis to craft a space of belonging to Quebec* ».

31 « *aiming to empower those whose voice is often not heard by placing them at the centre of knowledge production* ».

32 « *a core philosophy of inclusivity and of recognizing the value of engaging in the research process (rather than including only as subjects of the research) those who are intended to be the beneficiaries, users, and stakeholders of the research* ».

appropriée pour notre projet. Elle met en pratique l'éthos de l'histoire des peuples qui veut que les gens ordinaires acquièrent du pouvoir par l'action collective. Notre intention est de maximiser les avantages pour les membres d'organismes communautaires qui participent à notre projet, afin que leur bien-être soit renforcé de la manière décrite par Richardson et ses collaborateurs, ainsi que par Bonin.

À propos des liens entre la mémoire, la vitalité et le bien-être

Le troisième corpus sur lequel repose notre projet traite des liens entre, d'une part, l'histoire et le patrimoine, et d'autre part, la vitalité, la santé et le bien-être.

Notre point de départ est la documentation sur la vitalité. En 1977, Howard Giles, Richard Y. Bourhis et Donald Taylor ont défini le concept de vitalité ethnolinguistique : « Ce qui fait qu'un groupe est susceptible de se comporter comme une entité collective distincte et active dans des situations intergroupes³³ » (p. 308). Ils soutiennent que cette vitalité dépend de facteurs démographiques – effectifs et répartition des populations –, de facteurs de soutien institutionnel – par exemple, par le biais d'entités formelles et informelles, dont l'éducation, les services gouvernementaux et les groupes de pression (p. 316) –, et de facteurs de statut – statut de la langue, prestige sociohistorique des communautés et lois linguistiques (1977). La littérature sur la vitalité ethnolinguistique s'est accrue au cours des décennies suivantes (Bourhis, 2019). Par exemple, des descriptions plus récentes des facteurs de soutien institutionnel mentionnent spécifiquement les réseaux associatifs (Bourhis et Landry, 2012, p. 25), en situant davantage les organismes communautaires comme un élément central de la vitalité.

Un élément contextuel important pour le développement du concept de vitalité des CLOSM au Canada a été la modification en 1988 de la *Loi sur les langues officielles* fédérale. Celle-ci reconnaît les communautés de langue officielle en situation minoritaire du pays, à savoir les anglophones du Québec et les francophones hors Québec, et exige du gouvernement fédéral qu'il les soutienne (*Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada*, 1985 [1988]). Pour ce faire, le gouvernement a exigé une « définition opérationnelle » de la vitalité, ce qui a stimulé la recherche sur le sujet (Roy, 2021, p. 21).

33 « *That which makes a group likely to behave as a distinctive and active collective entity in intergroup situations.* »

La partie la plus pertinente du concept de vitalité ethno-linguistique pour le projet *People's History of English-Speaking Quebec* concerne le statut sociohistorique du groupe. Il s'agit de la façon dont une communauté favorise l'adhésion au groupe en utilisant les récits des luttes passées comme symboles mobilisateurs qui sont soit positifs, soit négatifs, comme « l'oppression linguistique³⁴ » (Giles, Bourhis et Taylor, 1977, p. 311). Lorsqu'un groupe ethno-linguistique crée des récits historiques et une mémoire collective de lui-même, ses membres peuvent s'identifier plus fortement au groupe à travers des expériences de « similitude, de cohésion, d'appartenance et de solidarité³⁵ » (Bourhis et coll., 2019, p. 418). À ce titre, les autoperceptions du groupe sur l'histoire peuvent contribuer à leur capital sociohistorique (Bourhis et coll., 2019, p. 419 ; voir aussi L. O'Donnell, 2013). Bourhis fait également référence au « prestige historique perçu³⁶ » des communautés (2019, p. 200). Le statut sociohistorique émerge donc à la fois de la perception que les minorités ont d'elles-mêmes et de la perception que la majorité a des minorités. Paul Zanazanian fournit un exemple de statut historique en ce qui concerne le Québec anglophone (2011, 2017). Il écrit que lors de la Révolution tranquille des années 1960, la majorité francophone du Québec a affirmé son statut par rapport à la minorité anglophone alors dominante en révisant le programme officiel d'histoire scolaire. Le nouveau programme et ceux qui allaient suivre ont mis en avant l'histoire des francophones et « (involontairement) renforcé une vision simpliste et limitée³⁷ » de la place des anglophones (2017, p. 110), ces derniers étant alors représentés comme les opposants à tout crin à la survie nationale du Québec³⁸ (McAndrew, 2010 et Zanazanian, 2011, cités dans Zanazanian, 2017, p. 110). Zanazanian soutient que de telles limitations, du moins telles qu'on les voit dans le programme d'histoire officielle, ont un impact crucial, amenant les anglophones à se sentir exclus du récit national, ce qui affecte négativement leur vitalité (2017).

Au-delà des recherches sur la vitalité, des chercheurs dans d'autres domaines ont critiqué le programme officiel d'histoire pour sa représentation limitée des communautés noires et immigrantes,

34 « *linguistic oppression* ».

35 « *commonality, cohesiveness, belonging, and solidarity* ».

36 « *perceived historical prestige* ».

37 « *(unwittingly) reinforced a simplistic and limited vision* ».

38 « *the general antagonist to Quebec's national survival* ».

présentant surtout les marchands anglophones comme des exploiters (History Experts Committee, 2018, p. 13 ; Skoufaras, 2004). Donald Fyson affirme plus largement – allant au-delà du sujet spécifique du programme d’histoire – que « le conflit perpétuel entre le Québec et le Canada, entre les francophones et les anglophones, [est] une vision unidimensionnelle de l’histoire du Québec du xx^e siècle qui influence encore une grande partie de la population québécoise³⁹ » (1998, p. 790). Dans quelle mesure cela affecte-t-il la vitalité de la minorité anglophone ?

Pour considérer pleinement le statut minoritaire du Québec anglophone, il faut reconnaître son ancienne position d’élite dirigeante. En accord avec Zanazanian (2017), nous respectons le besoin de la population majoritairement francophone du Québec de se forger des récits historiques significatifs. Cependant, nous nous intéressons également à la façon dont ces récits affectent les Québécois anglophones aujourd’hui, et nous affirmons la nécessité pour tout récit prétendant couvrir l’ensemble du Québec (plutôt que ceux spécifiques à la population majoritaire) d’inclure la voix des anglophones dans leur remarquable diversité.

Le rôle de la mémoire est souligné dans l’importante étude d’Alain Roy intitulée *De la vitalité à la vitalité mémorielle : fondements conceptuels de la place de la mémoire et du patrimoine dans l’épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire* (2021). L’auteur remarque que, dans la littérature sur la vitalité, « la dimension d’historicité des CLOSM, appuyée sur l’histoire et le patrimoine, a été négligée » (p. 6). Qui plus est, le gouvernement canadien, dans sa politique et ses opérations relatives aux CLOSM, met l’accent sur la « performance langagière » plutôt que sur l’histoire et le patrimoine (p. 30). Pour combler cette lacune, Roy propose que le concept de vitalité soit élargi pour inclure la vitalité de la mémoire. S’appuyant sur Gilbert (2010), Roy écrit :

La vitalité mémorielle signifie la force et la diversité avec lesquelles s’exprime la mémoire d’une communauté dans un espace réel et symbolique déterminé. Elle est observable dans la présence du passé dans les différents domaines de la vie collective

39 « *the perpetual conflict between Quebec and Canada, between francophones and anglophones [is] a one-dimensional vision of twentieth-century Quebec history that still informs a large segment of the Quebec population* ».

d'une communauté. Elle traduit dans le présent leurs expériences communes à travers le temps et le lien communautaire qui en assure la possibilité. Elle découle et soutient la capacité de la communauté minoritaire de s'affirmer comme étant distincte. (2021, p. 6)

Dans cette perspective, les expressions communautaires de la mémoire constituent un « écosystème » comprenant l'environnement (comme le patrimoine bâti), les institutions culturelles (comme les centres d'archives), les pratiques et productions culturelles et sociales, et le symbolique. Pour Roy, le concept de vitalité mémorielle enrichit notre compréhension de la vitalité dans son ensemble, puisqu'il « rajoute une dimension temporelle qui permet de renforcer le lien social et l'identité, des conditions requises pour un épanouissement durable » (p. 50). Si l'on considère le renforcement de la vitalité des CLOSM par des actions liées à l'histoire et au patrimoine, Roy a un projet plus large : nous devrions reconnaître et développer l'écosystème de la vitalité mémorielle, non seulement pour constater les « impacts et apports de la mémoire et du patrimoine », mais aussi pour jeter les bases du soutien à leur offrir (p. 40), y compris le soutien gouvernemental.

En ce qui concerne les liens entre santé, bien-être et vitalité, il semble y avoir un consensus politique croissant sur le fait que la culture, l'histoire et le patrimoine peuvent favoriser la santé et le bien-être des individus et des collectivités. Le gouvernement canadien considère la culture comme un sous-domaine de la qualité de vie et un déterminant clé de la santé (Canada, 2013 ; Canada, 2020b). Pour les populations autochtones, le gouvernement fédéral va plus loin en liant les pratiques traditionnelles à la santé, en affirmant, par exemple, que les stratégies de prévention du suicide doivent « tenir compte des connaissances culturelles et traditionnelles » (Services aux Autochtones Canada, 2019). L'Indice canadien du mieux-être inclut « l'accès et la participation aux loisirs et à la culture » et il décrit le financement par le gouvernement fédéral des « collections muséales et [...] expositions patrimoniales » comme un signe de soutien à cet accès (2016, p. 11, 77). Pour sa part, la *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société* reconnaît « la valeur et le potentiel du patrimoine culturel bien géré en tant que ressource de développement durable et de qualité de la vie » (Conseil de l'Europe, 2005, Préambule). Sarah Reilly, Claire Nolan et Linda Monckton

affirment que cette convention européenne a influencé l'élaboration de la politique patrimoniale de plusieurs pays et la citent dans leur propre cadre de prise en compte du bien-être et des preuves patrimoniales (Historic England, 2018 ; Monckton, 2022).

Au-delà des politiques, il existe de nombreuses études savantes sur les bénéfices pour la santé des activités liées à l'histoire et au patrimoine. En effet, Andy Pennington et ses collaborateurs en recensent des milliers dans un projet de revue de la littérature (2019). Ces auteurs et d'autres notent que certaines de ces recherches présentent des faiblesses méthodologiques qui limitent leur valeur probante (Power et Smyth, 2016 ; Pennington et coll., 2019 ; Barker, Jensen et Al Battashi, 2020). Cela dit, même les chercheurs qui émettent de telles réserves reconnaissent à l'histoire et au patrimoine de réels avantages pour la santé, notamment « des expériences plus larges d'appartenance, d'engagement et de mieux-être social⁴⁰ » pour les personnes prenant part à des groupes de patrimoine local (Power et Smyth, 2016, p. 165) et à des expériences subjectives de bien-être (Barker, Jensen et Al Battashi, 2020, p. 69). Pennington et son équipe, après avoir rejeté toutes les études sauf celles de la plus haute qualité dans leur article de synthèse rigoureux, concluent « que les lieux et les actifs historiques, et les interventions associées, peuvent avoir un large éventail de répercussions bénéfiques sur le bien-être physique, mental et social des individus et des communautés⁴¹ » (2019, p. 74). Ils recommandent notamment de « donner aux communautés les moyens de contribuer à façonner la nature des politiques et des interventions en matière de patrimoine⁴² » (2019, p. 80). De manière significative, une autre de leurs recommandations rejoint les préoccupations de notre projet concernant le statut subordonné : « Examinez les impacts ou les lieux et actifs patrimoniaux à travers une lentille d'inégalités qui concentre l'attention sur les impacts positifs et négatifs et leur distribution parmi et entre les populations⁴³ » (2019, p. 80).

40 « *wider experiences of belonging, engagement, and social wellbeing* ».

41 « *that historic places and assets, and associated interventions, can have a wide range [of] beneficial impacts on the physical, mental, and social wellbeing of individuals and communities* ».

42 « *[m]eaningfully empower communities to help shape the nature of heritage policies and interventions* ».

43 « *View the impacts or heritage places and assets through an inequalities lens that focusses attention on positive and negative impacts and the distribution of impacts within and across population groups.* »

Un exemple intéressant de l'approche de la santé par l'histoire, dans la littérature québécoise, vient de Dalie Giroux. Elle cherche à devenir « guérisseuse » grâce à son projet de décolonisation de l'héritage européen de la province (2020, p. 140). Cela sous-entend d'étudier les groupes subalternes tels que les personnes pauvres, dénigrées ou vivant en région.

En définitive, tous ces écrits sur la relation entre la vitalité, la santé et le bien-être ainsi que l'histoire et le patrimoine soutiennent notre démarche. En adoptant une approche de recherche-action participative communautaire qui implique les membres de la communauté dans la prise de décisions et dans l'élaboration et le partage des connaissances, inspirée des concepts de Zanazanian et Roy, nous intégrerons également, dans nos entretiens et nos recherches futures, la relation du bien-être avec la vitalité.

Préserver la littérature grise comme patrimoine documentaire

Une approche de l'« histoire d'en bas » doit rassembler des ressources qui documentent les actions, les perspectives et les problèmes des groupes communautaires. Ces organisations produisent des bulletins, des brochures, des rapports, etc., qui ne sont pas facilement accessibles ni même souvent préservés. Lorsqu'ils sont perdus, les connaissances sur les communautés sont elles aussi perdues à jamais. Cette préoccupation était au cœur du projet de la Bibliothèque ouverte du savoir communautaire (BOSC). Tout comme pour *People's History of English-Speaking Quebec*, une recherche conceptuelle était nécessaire afin de construire la base de données sur des fondations conceptuelles solides. Après avoir passé en revue les concepts sur ce qu'est la littérature grise, nous présenterons la BOSC actuelle et ses réalisations.

À propos de la littérature grise

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la BOSC est une base de données en ligne qui rend accessible la littérature grise produite par les organismes communautaires anglophones du Québec. La littérature grise comprend un vaste et complexe ensemble de restitution des connaissances que l'on doit définir et décrire, de manière à en saisir les forces et les faiblesses, notamment en regard de sa relation

avec les communautés minoritaires et, par conséquent, avec notre projet *People's History of English-Speaking Quebec*.

Le terme « littérature grise » a été employé pour la première fois dans les années 1970 (de Carvalho, 2001). On en donne plusieurs définitions, dont l'extension est fort variable (Adams, Smart et Huff, 2016). Len Levin la définit ainsi : « Tout ce qui n'a pas été publié dans un format traditionnel⁴⁴ » (Levin, 2014, cité dans Adams, Smart et Huff, 2016, p. 434). Le Grey Literature Network Service, pour sa part, en fournit une définition un peu plus étoffée : « De multiples types de documents produits par les gouvernements, les universités, les entreprises et autres organisations, dans des formats électroniques et imprimés non contrôlés par l'édition commerciale, c'est-à-dire des documents dont l'éditeur n'a pas pour principale activité l'édition⁴⁵ » (s. d.). Pour Jane Coad, Jayne Hardicre et Patric Devitt (2007), la littérature grise comprend des documents imprimés, audiovisuels, Web et graphiques, et ses supports physiques vont du papier à la pellicule en passant par le numérique.

L'hétérogénéité de ce qu'englobe le concept de littérature grise est source de difficultés. Découvrir, répertorier, stocker, préserver et récupérer le matériel, ainsi qu'en faire la référence bibliographique, sont autant de problèmes, et une grande partie de la littérature grise disparaît ou reste inaccessible (Adams, Smart et Huff, 2016, p. 435). Parmi les raisons de ce phénomène, on peut citer :

Le chercheur initial n'est plus actif ou a changé d'orientation de recherche ; le personnel a des contrats temporaires ; il y a une dépendance à l'égard d'un seul étudiant ou membre du personnel ; l'engagement institutionnel pour le sujet est faible ou fluide ; l'engagement institutionnel dans le partage des données est faible ; la propriété intellectuelle est compliquée ou contestée ; le document est crypté ; il y a manque de reconnaissance ; il existe des ententes de non-divulgateion.⁴⁶ (Digital Preservation Coalition, 2022)

44 « *Anything that has not been published in a traditional format.* »

45 « *Multiple document types produced on all levels of government, academics, business, and organization in electronic and print formats not controlled by commercial publishing i.e. where publishing is not the primary activity of the producing body.* »

46 « *Originating researcher no longer active or changed research focus; staff on temporary contracts; dependence on single student or staff member; weak or fluid institutional commitment to subject matter; weak institutional commitment to data sharing; complicated or contested intellectual property; encryption; [l]ack of recognition; non-disclosure agreements.* »

Ces conditions ressemblent, à notre avis, à celles qui existent dans de nombreux organismes communautaires anglophones du Québec.

Il n'est donc pas étonnant que certains s'interrogent sur la qualité de l'information qu'on y trouve. Par exemple, la valeur scientifique de la littérature grise produite par des fournisseurs de services a été jugée difficile à évaluer, puisque les producteurs sont rarement des chercheurs formés (Moffat et coll., 2009, p. 448). Considérant que la littérature grise n'est généralement pas produite par un système reconnu de recherche et validée par un examen par les pairs, les erreurs et surdéclarations de valeur ou de validité peuvent être plus probables qu'avec les documents examinés par les pairs (Adams, Smart et Huff. 2016, p. 435).

Cela dit, le caractère de complète ouverture de la littérature grise est aussi la source de sa grande valeur. L'importante *Déclaration de Pise* sur la littérature grise la qualifie de « source essentielle d'éléments probants, d'arguments, d'innovation et de compréhension dans de nombreuses disciplines⁴⁷ » et de clé pour l'élaboration de politiques (Grey Literature Network Service, 2014). Les universitaires la reconnaissent comme « une partie intégrante du paradigme de la recherche⁴⁸ » en archéologie (Evans, 2015, Introduction), pour les initiatives de science ouverte (MacDonald et coll., 2020) et pour les soins de santé (Moffat et coll., 2009), entre autres.

En ce qui concerne notre projet, la littérature grise, avec son caractère d'ouverture, fournit des renseignements précieux sur les communautés. Souple dans sa forme et relativement facile à produire, la littérature grise est générée *par* les communautés pour diffuser des connaissances *sur* les communautés. Désirée Rochat (2021), s'inspirant des travaux de Jeannette Allis Bastian (2003), soutient que les communautés produisent du savoir culturellement spécifique sous une forme culturellement spécifique, et que cela se reflète dans la documentation des groupes communautaires.

Plus précisément, la littérature grise peut recueillir et refléter le savoir des communautés *minoritaires* que la documentation traditionnelle a pu laisser passer. En effet, Elizabet Maria Ramos de Carvalho remarque que « certains groupes minoritaires marginalisés ont trouvé leur forme d'expression dans la littérature grise [pour]

47 « a key source of evidence, argument, innovation, and understanding in many disciplines ».

48 « an integral part of the research paradigm ».

diffuser leurs idées et les faire connaître⁴⁹ » (2001, p. 4). Par exemple, Moffat et ses collaborateurs notent qu'il existe un contexte culturel dans la manière dont la maladie est perçue et dont les soins sont dispensés dans les communautés minoritaires, et que les fournisseurs de services peuvent en acquérir une compréhension précieuse grâce à la littérature grise (2009, p. 439). Bref, la littérature grise en dit long sur les groupes minoritaires dont les comportements, le savoir et les expressions peuvent être différents des formes dominantes de production de connaissances ou de la majorité.

On a fait la même remarque à propos du savoir des femmes, notamment dans leur rapport aux organismes communautaires. D'une part, comme les communautés minoritaires, les femmes se sont souvent tournées vers le type moins formel de la littérature grise pour s'exprimer. Celle-ci « a été un élément nécessaire pour communiquer les expériences et les idées des femmes dans une société où les voix et les écrits des femmes ont été étouffés⁵⁰ » (Malina et Nutt, 2000, p. 25). D'autre part, les femmes sont historiquement au cœur du secteur communautaire (Kruzynski, 2004), donc la littérature grise capte *de facto* le savoir des femmes. Roachat, par exemple, qualifie les archives de la Maison d'Haïti, à Montréal, d'« archives de la femme noire⁵¹ » constituées en bonne partie de littérature grise (2021, p. 152).

On peut également souligner la nécessité de préserver et de rendre accessible le patrimoine documentaire afin de documenter la mémoire des communautés anglophones. Par exemple, Dorothy Williams a démontré dans sa thèse (2006) que si les 196 périodiques anglophones noirs publiés dans le Grand Montréal, de 1934 à nos jours, sont inconnus du lectorat noir montréalais, cela est lié à quatre facteurs qui reflètent le contexte unique de la métropole : la langue, l'ethnicité, l'oralité et le traitement des documents.

Dans cette optique, pour le projet *People's History of English-Speaking Quebec*, la littérature grise constitue un moyen précieux d'apprendre à connaître les communautés anglophones du Québec et les personnes, en particulier les femmes, qui dirigent leurs organisations. De plus, conformément au concept de vitalité mémorielle, la BOSC

49 « *some marginalized minority groups found their form of expression in grey literature* » to « *disseminate their ideas and publicize them* ».

50 « *has been a necessary part of communicating women's experiences and ideas in a society where women's voices and women's writing have been suppressed* ».

51 « *a Black woman's archive* ».

contribue à l'écosystème mémoriel des CLOSM du Canada (Roy, 2021), tant dans son contenu (littérature grise des organismes communautaires) que dans son système de consultation (base de données virtuelle du patrimoine documentaire). Cela dit, des questions restent à explorer, notamment les différents formats de la littérature grise produite par les organismes communautaires anglophones du Québec, et la valeur de l'information qu'elle propose.

La base de données BOSC

La BOSC (Bibliothèque ouverte du savoir communautaire ; en anglais, *Community Knowledge Open Library* ou CKOL) répertorie les publications des organismes communautaires anglophones du Québec et les stocke en version PDF consultable et téléchargeable. Cette base de données cherche à accroître la compréhension historique des organismes communautaires de la minorité et à faire tomber les barrières du récit historique dominant sur le Québec anglophone. Elle reflète les meilleures pratiques dans le domaine émergent des initiatives fondées sur l'histoire et le patrimoine, qui améliorent la vitalité tant par la mise à disposition d'une documentation historique plus précise que par son approche communautaire. La BOSC capte les voix des Québécois anglophones ordinaires qui œuvrent dans des organismes communautaires, telles qu'elles sont exprimées dans la littérature grise.

La BOSC comprenait, en juin 2022, la littérature grise de plus de 25 organisations qui, collectivement, servent des régions ou l'ensemble de la province, des sous-groupes ethnoculturels, et des domaines comme les arts et l'emploi⁵². Elle renferme 16 types de documents, dont des mémoires, des bulletins d'information, des rapports et des enquêtes, et couvre 19 zones géographiques qui vont de tout le Canada aux arrondissements de Montréal. En juin 2022, 1 639 ressources figuraient dans la base de données.

Les métadonnées (descriptions des bibliothèques) et le contenu intégral des documents sont entièrement consultables grâce à une barre de recherche et à des filtres par sujet, et leur vocabulaire est contrôlé par des rubriques et des sous-rubriques. Une fois qu'une recherche a généré une liste de titres de ressources pertinentes, on n'a qu'à cliquer sur l'un d'entre eux pour obtenir une information détaillée. Cette nouvelle page fournit la description et la référence de la ressource et donne accès, par

52 « À propos | Bibliothèque ouverte du savoir communautaire sur le Québec d'expression anglaise », <https://ckol.quescren.ca/fr/about>.

le bouton « Voir la ressource », au document en format PDF. Pour l'instant, la classification et le catalogage sont uniquement en anglais, bien qu'une version française de l'interface de recherche soit disponible, et que de nombreuses ressources soient elles-mêmes rédigées en français.

En élaborant la BOSC, QUESCREN a tenté de s'appuyer sur les forces et d'éviter certaines faiblesses de la littérature grise telles que décrites dans la section précédente, notamment le fait qu'elle puisse être perdue ou difficile d'accès, en la préservant et en la rendant accessible en ligne. Après avoir affiné et testé cette plateforme, nous estimons qu'elle est facile à utiliser et à comprendre. Lancée officiellement en mars 2022, la BOSC sera largement promue en anglais et en français par l'entremise de communiqués de presse, des médias sociaux et du site Web de QUESCREN.

Conclusion

En s'appuyant sur de solides fondements conceptuels, tels que mentionné ci-haut, nous avons pu dresser un plan préliminaire, rédiger des textes et construire la base de données. Bref, nous avons commencé à produire des résultats concrets.

Cela nous permet d'avancer qu'en s'appuyant sur des sources primaires et secondaires, y compris des documents recueillis par la Bibliothèque ouverte du savoir communautaire, le projet *People's History of English-Speaking Quebec* déploiera un large éventail de connaissances sur le Québec anglophone. Ces connaissances porteront sur des gens ordinaires, y compris des populations sous-représentées dans l'historiographie (populations régionales, groupes ethnoculturels, travailleurs et femmes) et sur leur travail dans les organismes communautaires, y compris les pratiques organisationnelles, sur la culture et l'identité, les politiques et les aspects contextuels, notamment les relations avec l'État et la population majoritaire. Le projet révélera comment les organismes communautaires d'expression anglaise au Québec sont des lieux d'inclusion, de diversité, de tension et de débat, et des moyens de construire et d'affirmer les façons d'appartenir et de contribuer au Québec et au Canada. Par son sujet et son approche communautaire, le projet favorisera la vitalité des communautés et la connaissance des liens entre l'histoire, le patrimoine, la vitalité et le bien-être des communautés. Le projet facilitera ainsi de manière significative la compréhension et la vitalité des

communautés minoritaires de langue anglaise du Québec. En créant de nouveaux récits sur l'histoire de la communauté anglophone et en assurant la préservation et l'accès au patrimoine documentaire, le projet contribuera à la réalisation de la mission de QUESCREN.

Bibliographie

- ADAMS, Richard J., Palie SMART et Anne Sigismund HUFF (2017). « Shades of Grey: Guidelines for Working with the Grey Literature in Systematic Reviews for Management and Organizational Studies », *International Journal of Management Reviews*, vol. 19, n° 4, p. 432-454, [En ligne]. [https://research-information.bris.ac.uk/ws/portalfiles/portal/130408078/Adams_et_al_2016_International_Journal_of_Management_Reviews.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- BARKER, Sue, Louise JENSEN et Hamed AL BATTASHI (2020). *Mental Wellbeing and Psychology: The Role of Art and History in Self Discovery and Creation*, New York, Routledge.
- BASTIAN, Jeannette Allis (2003). *Owning Memory: How a Caribbean Community Lost Its Archives and Found Its History*, Westport, Libraries Unlimited.
- BONIN, Pierre-Olivier (2020). *Fostering the Well-Being of English-Speaking Quebecers Through Community Involvement? A Statistical Analysis of the Relationship Between Activism and Individual Happiness*, QUESCREN Working Paper no. 2, Montréal, Quebec English-Speaking Communities Research Network, [En ligne]. [http://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Bonin_Paper_final.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- BOURGET, Charles (1992). « Les clubs privés », *Continuité*, n° 52 (hiver), p. 19-26, [En ligne]. [<https://www.erudit.org/en/journals/continuite/1992-n52-continuite1052624/17723ac.pdf>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- BOURHIS, Richard Y. (2019). « Evaluating the Impact of Bill 101 on the English-Speaking Communities of Quebec », *Language Problems and Language Planning*, vol. 43, n° 2, p. 198-229, [En ligne]. [https://www.researchgate.net/publication/334606393_Evaluating_the_impact_of_Bill_101_on_the_English-speaking_communities_of_Quebec], (Consultée le 12 décembre 2022).
- BOURHIS, Richard Y., et Rodrigue LANDRY (2012). « Group Vitality, Cultural Autonomy and the Wellness of Language Minorities », dans BOURHIS, Richard Y. (dir.), *New Canadian Perspectives: Decline and Prospects of the English-Speaking Communities of Quebec*, Ottawa, Canadian Heritage and the Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, p. 23-69, [En ligne]. [http://icrml.ca/images/stories/documents/en/Richard_Y_Bourhis/chapitre_9_bourhis_landry.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).

- BUGARD, Antoine (2015). « Le Congrès juif canadien et l'hostilité à l'immigration juive dans l'immédiat après-guerre (1945-1948) », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 18, n° 1, p. 111-130, [En ligne]. [https://www.erudit.org/fr/revues/globe/2015-v18-n1-globe02707/1037880ar.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- CANADA (2013). « Pourquoi les Canadiens sont-ils en santé ou pas ? », site *Agence de la santé publique du Canada*, mis à jour le 15 janvier 2013 [En ligne]. [https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante/pourquoi-canadiens-sont-sante.html] (Consultée le 12 décembre 2022).
- CANADA (2020a). « Indicateurs de vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire », site *Patrimoine canadien*, mis à jour le 18 juin 2020 [En ligne]. [https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/langues-officielles/collaboration-communautaire/indicateurs-vitalite.html] (Consultée le 12 décembre 2022).
- CANADA (2020b). « Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé », site *Agence de la santé publique du Canada*, mis à jour le 7 octobre 2020. [En ligne]. [https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html] (Consultée le 12 décembre 2022).
- CARGO, Margaret, et Shawna L. MERCER (2008). « The Value and Challenges of Participatory Research: Strengthening its Practice », *Annual Review of Public Health*, vol. 29, p. 325-350, [En ligne]. [https://sites.ualberta.ca/~dcl3/KT/Annual%20Review%20of%20Public%20Health_Cargo_The%20value%20and%20challenges%20of_2008.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- CHARBONNEAU, Johanne, et Jean-Guillaume SIMARD (2005). « Associations en réseaux et capital social collectif : bilan d'expériences et d'analyses », dans *Canada : projet de recherche sur les politiques, Le capital à l'œuvre : études thématiques sur les politiques. Projet du PRP : le capital social comme instrument de politique publique*, Ottawa, Gouvernement du Canada, p. 172-189. [En ligne]. [https://publications.gc.ca/collections/Collection/PH4-25-2005F.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- COAD, Jane, Jayne HARDICRE et Patric DEVITT (2007). « Searching for and Using Grey Literature », *Nursing Times*, vol. 102, n° 50 p. 35-36.
- COHEN, Yolande (2011-2012). « Immigrant Aid in Quebec 1867-1939: Gender, Religion and Ethnicity », *Québec Studies*, vol. 52, (Fall-Winter), p. 5-31.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES DU CANADA (2018). *Le fait anglais au Québec*, mis à jour le 18 septembre 2020, [En ligne]. [https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/clo-ocol/SF31-141-5-2018-fra.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- CONRAD, Margaret, Alvin FINKEL et Cornelius JAENEN (1993a). *History of the Canadian Peoples: Beginnings to 1867*, Toronto, Copp Clark Pitman.

- CONRAD, Margaret, et Veronica STRONG-BOAG (1993b). *History of the Canadian Peoples: 1867 to the Present*, Toronto, Copp Clark Pitman.
- CONSEIL DE L'EUROPE (2005). *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*, Strasbourg, Conseil de l'Europe. [En ligne]. [<https://rm.coe.int/1680083748>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- DAVISON, Graeme (1991). « Paradigms of Public History », *Australian Historical Studies*, vol. 24, n° 96, p. 4-15.
- DE CARVALHO, Elizabet Maria Ramos (2001). *Grey Literature and Its Contribution to Knowledge Society*, présentation faite au 67^e Conseil et conférence générale de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA), 16 au 25 août, Boston. [En ligne]. [<https://archive.ifla.org/IV/ifla67/papers/090-173e.pdf>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- DIGITAL PRESERVATION COALITION (2022). « Grey Literature », *Digital Preservation Coalition*, [En ligne]. [<https://www.dpconline.org/digipres/champion-digital-preservation/bit-list/critically-endangered/bitlist2022-grey-literature/>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- DONOVAN, Patrick (2016). « Mouvence des frontières ethniques et religieuses dans les organismes d'assistance anglophones de la région de Québec : analyse historique du Saint Brigid's Home et du Ladies' Protestant Home », *Cahiers de l'ÉDIQ*, vol. 3, n° 1, p. 33-56.
- DONOVAN, Patrick (2019). *The Boundaries of Charity: The Impact of Ethnic Relations on Private Charitable Services for Quebec City's English-Speakers, 1759-1900*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- EVANS, Tim N. L. (2015). « A Reassessment of Archaeological Grey Literature: Semantics and Paradoxes », *Internet Archaeology*, n° 40, [En ligne]. [<https://intarch.ac.uk/journal/issue40/6/index.html>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- FIGLIORE, Anna-Maria (2013). « Le capital social collectif des Sud-Asiatiques de Montréal : de l'entre soi au mainstream », *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, vol. 45, n°s 1-2, p. 237-260, [En ligne]. [<https://go.gale.com/ps/i.do?p=LitRC&u=googlescholar&id=GALE|A345609924&v=2.1&it=r&sid=LitRC&asid=eaa5622c>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- FRANK, David (2003). « Public History and the People's History: A View from Atlantic Canada », *Acadiensis*, vol. 32, n° 2 (printemps), p. 120-133, [En ligne]. [<https://journals.lib.unb.ca/index.php/acadiensis/article/view/10698/11395>] (Consultée le 12 décembre 2022)
- FRIESEN, Joe (2003). « "Canada: A People's History" as "Journalists' History" », *History Workshop Journal*, vol. 56, n° 1, p. 184-203.
- FYSON, Donald (1998). « "Histoire populaire du Québec, tome 4 : 1896 à 1960" by Jacques Lacoursière (review) », *Canadian Historical Review*, vol. 79, n° 4, p. 791-793.
- FYSON, Donald (2009). « Domination et adaptation : les élites européennes au Québec, 1760-1841 », dans LAUX, Claire, François-Joseph RUGGIU et

- Pierre SINGARAVELOU (dir.), *Au sommet de l'Empire : les élites européennes dans les colonies (xvi^e – xx^e siècle) / At the Top of the Empire: European Elites in the Colonies (16th-20th Century)*, Bruxelles, Peter Lang, p. 167-196.
- GENTRY, Kynan (2013). « Ruskin, Radicalism and Raphael Samuel: Politics, Pedagogy and the Origins of the History Workshop », *History Workshop Journal*, vol. 76, n° 1, p. 187-211, [En ligne]. [https://openresearch-repository.anu.edu.au/bitstream/1885/17399/2/01_Gentry_Ruskin,_Radicalism_and_Raphael_2013.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- GILBERT, Anne (2010). « Conclusion – Une géographie difficile », dans GILBERT, Anne (dir.), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Éditions du Septentrion, p. 383-399.
- GILES, Howard, Richard Y. BOURHIS et Donald TAYLOR (1977). « Towards a Theory of Language in Ethnic Group Relations », dans GILES, Howard (dir.), *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, Londres, Academic Press, p. 307-348.
- GILLMOR, Don, et Pierre TURGEON (2000). *Le Canada : une histoire populaire*, vol. 1, Montréal, Éditions Fides.
- GILLMOR, Don (2001). *Le Canada : une histoire populaire*, vol. 2, Montréal, Éditions Fides.
- GIROUX, Dalie (2020). *L'œil du maître : figures de l'imaginaire colonial québécois*, Québec, Mémoire d'encrier.
- GOSELIN, Cheryl (2021). « Place Identity and Language Spaces: Anglophone Quebecers and the Negotiation of Linguistic Frontiers within the Context of Bill 101 at 40 », dans O'DONNELL, Lorraine, Patrick DONOVAN et Brian LEWIS (dir.), *La Charte : la Loi 101 et les Québécois d'expression anglaise / The Charter: Bill 101 and English-Speaking Quebec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 397-416.
- GREY LITERATURE NETWORK SERVICE (s. d.). « Home », *GreyNet International*, [En ligne]. [<http://grey.net.org/home.html>] (Consultée le 28 décembre 2021).
- GREY LITERATURE NETWORK SERVICE (2014). *Déclaration de Pise pour l'élaboration de politiques en faveur des ressources en littérature grise*. [En ligne]. [<http://greyguiderep.isti.cnr.it/Pisadeclapdf/French-Pisa-Declaration.pdf>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- HISTORY EXPERTS COMMITTEE (2018). *An Independent Report of the History Experts Committee on the Provincial History of Québec and Canada and Approved English Textbooks*, Montréal, English Montreal School Board. [En ligne]. [<https://az184419.vo.msecnd.net/emsb/emsb-website/en/docs/2018-2019/history-report.pdf>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- HISTORY WORKSHOP (2022). « About HWO », site *History Workshop Online*, [En ligne]. [<https://www.historyworkshop.org.uk/about-us/>] (Consultée le 12 décembre 2022).

- HITCHCOCK, Tim (2004). « A New History from Below », *History Workshop Journal*, vol. 57, n° 1, p. 294-299. [En ligne]. [<https://doi.org/10.1093/hwj/57.1.294>].
- INDICE CANADIEN DU MIEUX-ÊTRE (2016). *Comment les Canadiens se portent-ils véritablement ? Le rapport national de l'ICM 2016*, Waterloo, Université de Waterloo. [En ligne]. [https://uwaterloo.ca/indice-canadien-du-mieux-etre/sites/ca.indice-canadien-du-mieux-etre/files/uploads/files/c011676-nationalreport-ciw-french-final_final-s_1.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- KEALEY, Gregory S. (1982). « Stanley Brehaut Ryerson: Marxist Historian », *Studies in Political Economy*, vol. 9, n° 1, p. 133-171.
- KRUZYNSKI, Anna (2004). *Du silence à l'affirmation : Women Making History in Point St. Charles*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill. [En ligne], [https://spectrum.library.concordia.ca/6529/1/Kruzynski_thesis_2004.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- LACOURSIÈRE, Jacques (1995-1997). *Histoire populaire du Québec*, t. 1 : *Des origines à 1791* ; t. 2 : *De 1791 à 1841* ; t. 3 : *De 1841 à 1896* ; t. 4 : *De 1896 à 1960* ; t. 5 : *De 1960 à 1970*, Sillery, Éditions du Septentrion.
- LACOURSIÈRE, Jacques, et Robin PHILPOT (2009). *A People's History of Quebec*, Montreal, Baraka Books.
- LECLAIR, Micheline (2000). *Les Settlement Houses montréalaises et les Anglo-protestants : un écho de la fin du XIX^e siècle, une lumière sur le XX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- LEVIN, Len (2014). *Literature Search Strategy Week: Len Levin on Understanding and Finding Grey Literature*, blog post to AEA365, a blog sponsored by the American Evaluation Association (AEA). [En ligne]. [https://repository.escholarship.umassmed.edu/bitstream/handle/20.500.14038/36156/4_AEA365_Levin_Grey_Literature.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada*, LRC. (1985), ch. 31 (4^e suppl.). [1988, ch. 38, sanctionné le 28 juillet 1988]. [En ligne], [<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/textecomplet.html>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- LUTZ, John, Gerald FRIESEN, Christian LAVILLE, Gail CUTHBERT BRANDT, Kathryn MCPHERSON, Brian YOUNG et Jamie DISBROW (1996). « New Wine or just New Bottles? A Round Table on Recent Texts in Canadian History », *Journal of Canadian Studies*, vol. 30, n° 4, p. 175-201.
- LYONS, Martyn (2010). « A New History from Below? The Writing Culture of Ordinary People in Europe », *History Australia*, vol. 7, n° 3, p. 1-59.
- MALINA, Danusia, et Diane NUTT (2000). « Grey Literature is a Feminist Issue: Women's Knowledge and the Net », *International Journal on Grey Literature*, vol. 1, n° 1, p. 18-27.

- MC ANDREW, Marie (2010). *Les majorités fragiles et l'éducation : Belgique, Catalogne, Irlande du Nord, Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- MOFFAT, Joanne, Bernd SASS, Kwame MCKENZIE et Kamaldeep BHUI (2009). « Improving Pathways into Mental Health Care for Black and Ethnic Minority Groups: A Systematic Review of the Grey Literature », *International Review of Psychiatry*, vol. 21, n° 5, p. 439-449.
- MONCKTON, Linda (2019). [sans titre]. Panéliste à *Heritage as a Tool for Social Impact, Inclusion, and Reconciliation*, conférence annuelle de la Fiducie nationale du Canada, Winnipeg, octobre.
- MONCKTON, Linda (2022). « A Wellbeing and Heritage Strategy for Historic England », *Historic England Research*, n° 20, p. 6-12, [En ligne]. [<https://historicengland.org.uk/images-books/publications/publications/historic-england-research-20/>] (Consultée le 12 décembre 2022).
- MORTON, Arthur Leslie (1966). *A People's History of England*, Londres, Lawrence & Wishart et Seven Seas Books.
- NOGESTE, Kersti, et Derek H. T WALKER (2005). « Project Outcomes and Outputs: Making the Intangible Tangible », *Measuring Business Excellence*, vol. 9, n° 4, p. 55-68, [En ligne]. [https://www.researchgate.net/profile/Derek-Walker-2/publication/235315132_Project_outcomes_and_outputs_Making_the_intangible_tangible/links/0046352746c62c885e000000/Project-outcomes-and-outputs-Making-the-intangible-tangible.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- O'DONNELL, Brendan (1985). *Printed Sources for the Study of English-Speaking Quebec: An Annotated Bibliography of Works Printed Before 1980*, Lennoxville, Eastern Townships Research Centre, Bishop's University.
- O'DONNELL, Brendan (1992). *Sources for the Study of English-Speaking Quebec: An Annotated Bibliography of Works Published Between 1980 and 1990 / Sources pour l'étude du Québec d'expression anglaise : bibliographie annotée d'ouvrages produits de 1980 à 1990*, Lennoxville, Eastern Townships Research Centre, Bishop's University.
- O'DONNELL, Brendan (2009). *Sources for the Study of English-Speaking Quebec: An Annotated Bibliography of Works Produced between 1990 and 2008 / Sources pour l'étude du Québec d'expression anglaise : bibliographie annotée d'ouvrages produits de 1990 à 2008*, Montréal, Concordia University – Quebec English-Speaking Communities Research Network, School of Extended Learning; Moncton, Université de Moncton – Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities.
- O'DONNELL, Brendan (2021). « Searching for English Quebec History: A 40-year Odyssey », dans O'DONNELL, Lorraine, Patrick DONOVAN et Brian LEWIS (dir.), *La Charte : la Loi 101 et les Québécois d'expression anglaise / The Charter: Bill 101 and English-speaking Quebec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 463-474.

- O'DONNELL, Brendan (2022). « Bibliographie sur le Québec anglophone », QUESCREN, site *Université Concordia*, [En ligne]. [https://quescren.concordia.ca/fr/search] (Consultée le 12 décembre 2022).
- O'DONNELL, Lorraine (2013). « La diversité, la pauvreté et le capital historique et social des communautés d'expression anglaise du Québec », dans VATZ LAAROUSSI, Michèle, Estelle BERNIER et Lucille GUILBERT (dir.), *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants : questions identitaires et stratégies régionales*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 161-168.
- O'DONNELL, Lorraine (2021a). *People's History of English-Speaking Quebec: Presenting the Plan for a Community-Based Action Research Project for Official Language Minority Community Vitality*, présentation à la conférence « Archives et bibliothèques dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire – enjeux et devenir », Canada [mode virtuel], mai.
- O'DONNELL, Lorraine (2021b). *People's History of English-Speaking Quebec: Planning for a Community-Based Project for Community Vitality*, présentation à un séminaire *Lunch & Learn* de QUESCREN, Montréal, Université Concordia [mode virtuel], 16 décembre. [En ligne]. [https://www.youtube.com/watch?v=agplz2VTzvc&list=PL0iUepVZGB-tXbH-xCES2kQg-gPfQHS4w&index=14] (Consultée le 12 décembre 2022).
- PENNINGTON, Andy, Rebecca JONES, Anne-Marie BAGNALL, Jane SOUTH et Rhiannon CORCORAN (2019). *Heritage and Wellbeing: The Impact of Historic Places and Assets on Community Wellbeing – A Scoping Review*, What Works Centre for Wellbeing. [En ligne]. [https://livrepository.liverpool.ac.uk/3034624/1/Heritage-scoping-review-March-2019.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- POWER, Andrew, et Karen SMYTH (2016). « Heritage, Health and Place: The Legacies of Local Community-Based Heritage Conservation on Social Wellbeing », *Health & Place*, vol. 39, p. 160-167, [En ligne]. [https://www.sciencedirect.com/sdfe/reader/pii/S1353829216300235/pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- QUESCREN (2022). « Bibliothèque ouverte du savoir communautaire », site *Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise*, mis à jour le 10 janvier 2022. [https://ckol.quescren.ca/fr/lib/] (Consultée en juin 2022).
- RAMIREZ, Bruno (1989). « Workers without a Cause: Italian Immigrant Labour in Montreal, 1880-1930 », dans PERIN, Roberto, et Franc STURINO (dir.), *Arrangiarsi: The Italian Immigration Experience in Canada*, Montréal, Guernica, p. 119-134.
- RAVENSBERGEN, Frances, et Sandra SJOLLEMA (2013). « In the Know: Results of a Three-Year Study on the Relationship Between English-Speaking, Bilingual and Ethno-Cultural Community Groups and the Government

- of Quebec », *Journal of Eastern Townships Studies / Revue d'études des Cantons-de-l'Est*, n° 40 (printemps), p. 49-70, [En ligne]. [www.etr.ca/wp-content/uploads/2016/12/JETS_40-6-Ravensbergen.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- REILLY, Sarah, Claire NOLAN et Linda MONCKTON (2018). *Wellbeing and the Historic Environment*, Historic England, 67 p. [En ligne]. [https://historicengland.org.uk/images-books/publications/wellbeing-and-the-historic-environment/wellbeing-and-historic-environment/] (Consultée le 12 décembre 2022).
- RETHINKING SCHOOLS AND TEACHING FOR CHANGE (2022). *Zinn Education Project*, [En ligne]. [https://www.zinnedproject.org] (Consultée le 12 décembre 2022).
- RICHARDSON, Mary, Joëlle GAUVIN-RACINE, Shirley JOBSON, Nathalie SASSEVILLE et Paule SIMARD (2013). « What Do "Participation" and "Action" Really Mean in Participatory Action Research? Some Observations from a Community Development Project with Minority English-Speaking Communities in Quebec », *Journal of Eastern Townships Studies / Revue d'études des Cantons-de-l'Est*, n° 40 (printemps), p. 11-31, [En ligne]. [https://www.etr.ca/wp-content/uploads/2016/12/JETS_40-4-Richardson.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- ROCHAT, Désirée (2021). *Archiving Black Diasporic Activism: How the Shared Praxis of Haitian Activists at La Maison d'Haïti Built a Community*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill. [En ligne]. [https://escholarship.mcgill.ca/downloads/bz60d231c] (Consultée le 12 décembre 2022).
- ROY, Alain (2021). *De la vitalité à la vitalité mémorielle : fondements de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, document conceptuel, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, 66 p. [En ligne]. [https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bac-lac/SB4-64-2021-fra.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- RUDIN, Ronald (1984). « Naissance et déclin d'une élite locale : la Banque des Cantons de l'Est, 1859-1912 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 2, p. 165-179, [En ligne], [https://www.erudit.org/fr/revues/haf/1984-v38-n2-haf2335/304258ar.pdf] (Consultée le 12 décembre 2022).
- RYERSON, Stanley Bréhaut (1960). *The Founding of Canada*, Toronto, Progress Books.
- RYERSON, Stanley Bréhaut (1968). *Unequal Union: Confederation and the Roots of Conflict in the Canadas, 1815-1873*, Toronto, Progress Books.
- SAMUEL, Raphael (2016, [1981]). « People's History », dans SAMUEL, Raphael (dir.), *People's History and Socialist Theory*, Londres, Routledge.
- SEIXAS, Peter (2008). « "People's History" in North America: Agency, Ideology, Epistemology », dans BERGER, Stefan, Linas ERIKSONAS et Andrew

- MYCOCK (dir.), *Narrating the Nation: Representations in History, Media and the Arts*, New York, Berghahn, p. 269-289.
- SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (2019). « Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA) », site *Services aux Autochtones Canada*, mis à jour le 11 décembre 2019 [En ligne]. [https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576092066815/1576092115467] (Consultée le 12 décembre 2022).
- SKOUFARAS, Kyriaki Sunday (2004). *Examining Our Histories Within Quebec and Canada: A Proposal to Increase the Minority Experience in the Grade 10 History Curriculum*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université Concordia. [En ligne]. [https://spectrum.library.concordia.ca/8018/1/MQ94603.pdf] (Consulté le 12 décembre 2022).
- STAROWICZ, Mark (2000). « Préface », dans GILLMOR, Don, et Pierre TURGEON (dir.), *Le Canada. Une histoire populaire*, vol. 1 : *Des Origines à la Confédération*, Montréal, Éditions Fides, p. ix-xii.
- SWINDLER, William F. (1939). « Review of *A People's History of England* by A.L. Morton », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n° 204, p. 200-201, [En ligne]. [https://www.jstor.org/stable/pdf/1021493.pdf] (Consultée le 2 décembre 2022).
- TASCHEREAU, Sylvie (2020). « Les coopératives de crédit et l'entrée des immigrants juifs dans l'économie montréalaise, 1911-1945 » dans BELLAVANCE, Claude, et Marc ST-HILAIRE (dir.), *Le fait urbain*, Québec, Centre interuniversitaire d'études québécoises, p. 1-8. [En ligne]. [https://depot.erudit.org/id/005813dd] (Consultée le 12 décembre 2022).
- WILENTZ, Sean (2001). « America Made Easy: McCullough, Adams, and the Decline of Popular History », *New Republic*, n° 4511, p. 35-40, [En ligne]. [https://newrepublic.com/article/90636/david-mccullough-john-adams-book-review] (Consultée le 12 décembre 2022).
- WILLIAMS, Dorothy W. (2006). *Sankofa: Recovering Montreal's Heterogeneous Black Print Serials*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill. [En ligne]. [https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/6395w771x] (Consulté le 12 décembre 2022).
- WILLIAMS, Dorothy (2020). « La Petite-Bourgogne et la communauté noire d'expression anglaise de Montréal », site *L'encyclopédie canadienne*, Historica Canada, mis à jour le 10 février 2020 [En ligne]. [https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/petit-bourgogne-et-la-communauté-noire-d-expression-anglaise-de-montreal] (Consultée le 12 décembre 2022).
- WINKS, Robin W. (1961). « Book Reviews: *The Story of Canada* by Donald Creighton; *The Founding of Canada: Beginnings to 1815* by Stanley B. Ryerson », *American Historical Review*, vol. 66, n° 4, p. 1075-1076, [En ligne]. [https://www.jstor.org/stable/pdf/1845930.pdf?refreqid=excelsior%3AAb552ae6a8b7cee33f4b-27d4b4c05eb01&ab_segments=&origin=&acceptTC=1] (Consultée le 12 décembre 2022).

- YOUNG, Brian (2007). « Patrician Elites and Power in Nineteenth-century Montreal and Quebec City », dans BEACHY, Robert, et Ralf ROTH (dir.), *Who Ran the Cities? City Elites and Urban Power Structures in Europe and North America, 1750-1940*, Burlington (Vermont), Ashgate, p. 229-246.
- ZANAZANIAN, Paul (2011). « Towards Developing an “anglo-québécois” Information Resource Book for School History Teachers in Quebec: Thoughts from a Qualitative Study », *Journal of Eastern Townships Studies / Revue d'études des Cantons-de-l'Est*, n° 36 (printemps), p. 69-95.
- ZANAZANIAN, Paul (2017). « Teaching History for Narrative Space and Vitality: Historical Consciousness, Templates, and English-speaking Quebec », dans ÅSTRÖM ELMERSJÖ, Henrik, Anna CLARK et Monika VINTEREK (dir.), *International Perspectives on Teaching Rival Histories: Pedagogical Responses to Contested Narratives and the History Wars*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 107-131.
- ZINN, Howard (1980). *A People's History of the United States*. New York, Harper & Row.

Défis et enjeux de l'édition franco-ontarienne : ce que les archives nous révèlent

Lucie Hotte

L'édition en français, tant au Québec qu'au Canada français, a connu un essor fulgurant au cours du xx^e siècle, et elle continue de se transformer à une vitesse impressionnante depuis le début du nouveau millénaire, notamment à cause de l'innovation technologique. Dans le cadre de divers projets de recherche, je me suis intéressée à l'édition francophone en situation minoritaire au Canada. Financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le projet « Sur les traces de l'éditeur : partenariat pour la préservation, l'analyse et la valorisation des archives d'éditeurs de la francophonie canadienne et européenne, 1945-2015 » concernait les archives d'éditeurs québécois et franco-canadiens, français, suisses et belges et couvrait la période allant de la fin de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui. Dans nos recherches, mes collègues et moi avons exploré les fonds d'archives éditoriales afin de découvrir ce qu'ils nous révèlent sur le métier d'éditeur et de mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution du milieu de l'édition. Nous avons aussi analysé les rôles que l'éditeur endosse, ainsi que les relations qu'il entretient avec les autres acteurs du monde littéraire et la façon dont il négocie sa part du marché et se taille une place dans le champ littéraire. Les fonds nous ont dévoilé la lutte pour le capital symbolique sur lequel se fonde la réputation des éditeurs, mais aussi un pan peu étudié du métier, soit le côté commercial de l'édition et la lutte pour le capital financier.

Dans ce projet collaboratif, comme dans mes projets individuels sur les réseaux littéraires franco-canadiens (CRSH, 2015-2020) et les lieux de sociabilité littéraires (CRSH, 2020-2025), mes recherches ont porté sur l'édition francophone en contexte minoritaire au Canada, principalement en Ontario. J'ai donc exploré les fonds d'archives du Regroupement des éditeurs franco-canadiens, des Éditions du Vermillon, des Éditions L'Interligne et des Éditions du Nordir préservés au Centre de recherche sur les francophonies canadiennes (CRCCF), qui a depuis également acquis les archives des Éditions Prise de parole et des Éditions David. Dans un premier temps, je présenterai la collection de fonds d'archives du CRCCF, puis je reviendrai brièvement sur l'histoire de l'édition francophone en Ontario (et quelque peu au Canada). Cette entrée en matière débouchera sur une présentation des principaux défis auxquels se heurtent les éditeurs franco-ontariens, acadiens et franco-manitobains, dont témoignent les fonds d'archives, ainsi que des mesures novatrices que les maisons d'édition ont mises en place pour pallier ces lacunes. Mon analyse montrera l'importance de ces fonds d'archives pour préserver la mémoire du monde éditorial francophone en contexte minoritaire.

Fonds d'archives éditoriales au CRCCF

Le CRCCF possède une riche collection de fonds d'archives éditoriales. Presque tous les fonds des maisons d'édition franco-ontariennes¹ s'y trouvent (soit ceux de Prise de parole, David, L'Interligne, Le Vermillon, Le Nordir, Regroupement des éditeurs franco-canadiens), de même que ceux de certains éditeurs, professeurs, écrivains et gestionnaires, dont Robert Yergeau, Paul-François Sylvestre et Marc Haentjens. Le CRCCF souhaite également acquérir les archives des Éditions Malaïka, première maison d'édition franco-africaine fondée à Ottawa en 2003, et celles des Éditions du Gref, dont le directeur Alain Baudot est décédé en mai 2021. Au fil du temps, le CRCCF aimerait aussi acquérir les fonds d'archives de petites maisons, dont les Éditions du Chardon Bleu.

1 Pour la chronologie de la fondation des maisons d'édition et de la fermeture de certaines, voir l'Annexe 1. Les informations sur les fonds d'archives existants s'y trouvent aussi. Pour plus de détails au sujet des maisons d'édition, voir <https://laboclfc.ca/archives-editoriales/>.

Comme c'est le cas pour toutes les archives éditoriales, les fonds de ces maisons d'édition comprennent divers types de documents : correspondance, rapports de lecture, contrats et ententes, communiqués de presse, demandes de subventions auprès de nombreux organismes diversifiés, recensions critiques, épreuves de livres, documents iconographiques et photographiques. On peut même y trouver des objets promotionnels, comme des macarons. Outre les demandes de subventions, divers autres documents touchant aux finances et à l'administration de la maison d'édition, comme les procès-verbaux des réunions de conseils d'administration, nous révèlent l'aspect commercial de l'édition. Ils éclairent ainsi deux facettes peu connues du milieu éditorial, soit le financement et la gestion financière de ces entreprises commerciales – bien qu'à but non lucratif, pour la plupart – au Canada français. Les fonds d'archives des maisons d'édition témoignent aussi de leur participation à divers types d'activités de promotion du livre, comme les salons et les foires du livre, les festivals de littérature et les séances de signature dans des librairies. On y trouve également des échanges avec divers autres organismes voués à la promotion du fait français en contexte minoritaire. La diversité des activités de ces petites maisons œuvrant dans un tel milieu est impressionnante, et leurs fonds d'archives permettent de prendre la juste mesure du travail qu'exige la promotion du livre français dans un tel contexte.

Les archives dévoilent ainsi un aspect que les chercheurs en littérature oublient trop souvent : les maisons d'édition littéraire doivent concilier les impératifs esthétiques propres au milieu littéraire avec les considérations financières liées à la bonne gestion d'un commerce, ainsi qu'avec les attentes d'une communauté minoritaire qui cherche à être valorisée par les produits culturels créés par ses membres. Une maison d'édition, même sans but lucratif, est une entreprise commerciale qui doit avoir une saine gestion financière afin de ne pas perdre les subsides qui assurent son existence. Elle est également un organisme culturel, voire artistique, en ce qu'elle élabore et met en pratique une mission éditoriale qui énonce sa vision de la littérature et son rôle dans ce domaine. En outre, en situation minoritaire, les maisons d'édition, comme tous les organismes culturels ou artistiques, se voient souvent mobilisées à des fins politiques.

Historique

En Ontario, une édition très embryonnaire apparaît au milieu du XIX^e siècle, lorsque le siège de la province du Canada, qui deviendra le gouvernement fédéral, est transféré à Ottawa en 1865. L'édition littéraire tentera de prendre appui sur les structures mises en place par les imprimeurs, comme l'Imprimerie Beauregard qui a alors pignon sur rue à Ottawa, ou par les congrégations religieuses, voire les journaux comme le journal *Le Droit*, mais sans grand succès avant les années 1970. Après l'échec des États généraux du Canada français, la scission de la communauté canadienne-française en petits groupes provinciaux ou régionaux et le développement de l'éducation postsecondaire en français en contexte minoritaire, la volonté de fonder des maisons d'édition au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba se concrétise. En 1972, les Éditions d'Acadie sont fondées à Moncton, au Nouveau-Brunswick, par un groupe de professeurs du Département d'études françaises de l'Université de Moncton, dont Melvin Gallant qui a lancé l'idée de ce projet (Loneragan, 2013, p. 12). Le mandat que se donne la maison d'édition fixe la norme pour les maisons qui seront fondées l'année suivante en Ontario et deux ans plus tard au Manitoba : « Promouvoir la création littéraire en Acadie et répondre aux besoins du milieu dans tous les domaines où le livre doit jouer un rôle indispensable » (Loneragan, 2013, p. 13). À Sudbury, en Ontario, ce seront plutôt des étudiants de l'Université Laurentienne qui fondent les Éditions Prise de parole en 1973 afin de publier un recueil de poèmes collectif qu'ils ont écrit dans le cadre d'un atelier de création littéraire (Tremblay, 1996, p. 55-65). Ils partagent la volonté d'autonomiser la littérature locale qui animait les professeurs de Moncton et qui stimulera ceux de Saint-Boniface l'année suivante. Ils estiment que leur maison d'édition doit être « animatrice des arts littéraires chez les francophones de l'Ontario » et principalement « au service de tous les créateurs littéraires franco-ontariens » (Tremblay, 1996, p. 62-63).

Poursuivant dans cette veine, Annette Saint-Pierre, professeure au Collège universitaire de Saint-Boniface (aujourd'hui Université de Saint-Boniface), Robert Painchaud, professeur d'histoire à l'Université de Winnipeg, et Lionel Dorje, historien, fondent les Éditions du Blé en leur donnant pour mandat « de publier des œuvres en tout genre, d'auteurs du Manitoba ou de l'Ouest canadien, ou des livres portant sur le Manitoba et l'Ouest canadien » (Léveillé, 2015, p. 245 ; voir aussi

Saint-Pierre, 2010, p. 309-311). Ces étudiants et professeurs, à cause de leur formation universitaire, sont particulièrement conscients du rôle crucial que jouent les maisons d'édition locales dans la promotion d'œuvres qui risquent autrement de disparaître dans la volumineuse production québécoise si elles sont publiées au Québec. Elles pourraient aussi être refusées par des éditeurs québécois qui ne s'intéressent pas à la réalité des francophones en situation minoritaire, ne voient pas à quel public ils pourraient les vendre, ou pire encore, considèrent cette production comme étant inférieure à celle des écrivains québécois. À cause de leur volonté de promouvoir les auteurs et autrices de leur région, ces maisons d'édition sont rapidement associées au courant littéraire particulariste, que la plupart des littéraires considèrent comme régionaliste, terme connoté le plus souvent de façon péjorative. Cependant, même si chaque maison d'édition formule son mandat en soulignant son intérêt à publier des œuvres d'auteurs locaux, destinées à un public local, qui abordent des thèmes liés à la réalité régionale, il n'en demeure pas moins que les ouvrages de leurs collections touchent à des thématiques beaucoup plus variées. Certaines maisons, dont les Éditions Prise de parole, vont par la suite ouvrir leurs portes à des écrivains de l'Acadie, de l'Ouest canadien et même du Québec.

D'autres maisons seront fondées dans les années suivantes, dont les Éditions des Plaines à Saint-Boniface (1979) et les Éditions Perce-Neige à Moncton (1980). Mais c'est surtout en Ontario que verront le jour de nombreuses maisons d'édition, dont deux à Ottawa à une année d'intervalle, soit les Éditions L'Interligne (1981) et les Éditions du Vermillon (1982). À leurs débuts, les Éditions L'Interligne servent essentiellement à publier la revue *Liaison*, jusqu'alors diffusée par Théâtre Action, organisme voué au développement du théâtre franco-ontarien. Comme la revue ne couvre plus uniquement le théâtre, mais s'intéresse aussi à la littérature, à la chanson, aux arts visuels et au cinéma, Théâtre Action ne peut plus en diriger la publication. À sa fondation, les objectifs de L'Interligne sont de « faire connaître l'actualité culturelle ainsi que la créativité artistique qui caractérisent l'Ontario français, et, [...] [de] mettre en valeur le patrimoine culturel et historique des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes » (CRCCF, 1981). L'activité éditoriale sera mince les premières années, car les maigres ressources sont consacrées à la publication de la revue. Lorsqu'elle publie des livres, la maison privilégie grandement les ouvrages historiques puisqu'en vertu de sa politique éditoriale, elle prévoit limiter « son champ d'action à la publication d'ouvrages portant

sur les arts ou le patrimoine franco-ontariens » (S. A., 1996, p. 27). Au fil des ans, comme le montre le fonds d'archives, et particulièrement après l'arrivée de Stefan Psenak à la direction en 1997, L'Interligne enrichira et diversifiera son catalogue littéraire afin de devenir une maison d'édition généraliste. Jacques Flamand et Monique Bertoli, récemment arrivés au Canada², ont une vision plus universaliste de leur mandat lorsqu'ils ouvrent les Éditions du Vermillon, en 1982. En entrevue, ils confient avoir voulu fonder une maison d'édition par amour de la littérature et pour voir davantage d'œuvres publiées en Ontario français – dont celles de Flamand lui-même –, car ils trouvaient qu'il y manquait de lieux de publication (Bertoli et Flamand, 2013).

L'Ontario compte alors trois maisons d'édition, ce qui n'est pas négligeable pour un milieu où vivent peu de francophones, même s'il s'agit de la province qui en compte le plus grand nombre après le Québec³ et où les ressources humaines et financières (notamment les subventions d'aide à l'édition) sont peu nombreuses. Elles cherchent donc à séduire le même faible lectorat. Il n'en demeure pas moins que trois autres éditeurs importants ouvrent leurs portes à la fin des années 1980 et au début des années 1990. En 1988, Robert Yergeau fonde les Éditions du Nordir dans la petite ville de Hearst, dans le nord de l'Ontario, afin de publier l'ouvrage de son collègue et ami Roger Bernard, professeur au Collège universitaire de Hearst (aujourd'hui Université de Hearst), qui ne trouve pas d'éditeur pour son livre *De Québécois à Ontariens*. Rapidement Le Nordir occupe une place de choix dans le paysage littéraire franco-ontarien. L'année suivante, la maison d'édition déménage à Ottawa lorsque son directeur obtient un poste à l'Université d'Ottawa. Avec l'arrivée du Nordir sur l'échiquier éditorial, un changement radical s'amorce dans la vision que les éditeurs franco-ontariens ont du rôle de l'édition en milieu minoritaire. Si *Prise de parole* et L'Interligne cherchent alors à promouvoir une littérature locale qui met en valeur la réalité franco-ontarienne, Le Nordir vise plutôt à acquérir la réputation d'éditeur de la modernité en Ontario français, à savoir celui qui délaisse le terroir pour promouvoir la qualité esthétique des œuvres.

2 Jacques Flamand s'établit en Ontario en 1966 (Degré, 2017) ; Monique Bertoli le rejoindra quelques années plus tard (S. A., 1998, p. 9).

3 En 1981, on comptait 465 335 francophones vivant en Ontario, soit 5,5 % de la population (Statistique Canada, 2015), alors qu'en 2020, on dénombrait 622 415 personnes ayant le français comme première langue officielle parlée, soit 4,1 % de la population (Commissariat aux langues officielles, 2020).

Dès lors, une lutte pour le capital symbolique prend rapidement forme entre *Prise de parole* et *Le Nordir* (Hotte, 2022). En 1993, le professeur Yvon Mallette fonde les Éditions David à Orléans, en banlieue d'Ottawa. Elles n'entreront pas dans cette lutte, mais proposeront plutôt une vision semblable à celle du *Nordir*, tout en incorporant un engagement social similaire – quoique moins ambitieux – à celui de *Prise de parole*. Enfin, les Éditions du GREF de Toronto, issues du Groupe de recherche en études francophones fondé en 1984 par Alain Baudot, professeur au campus Glendon de l'Université York de Toronto, étendent leur mission du livre savant aux ouvrages de création vers 1993. Elles le font essentiellement pour publier des auteurs de la région de Toronto, dont certains issus de l'immigration, qui peinent parfois à trouver leur place chez les autres éditeurs à vocation plus particulariste.

Les archives montrent qu'éditer des livres en français en contexte minoritaire n'est pas de tout repos. Les défis sont grands, l'isolement et le manque de moyens, contraignants. C'est pour mener des actions concertées et palier ces lacunes que les éditeurs acadiens, franco-ontariens et franco-manitobains se réunissent en 1989 et forment le Regroupement des éditeurs acadiens et canadiens-français, qui devient en 1993 le Regroupement des éditeurs canadiens de langue française. En 1998, l'organisme quitte le giron de la Fédération culturelle canadienne-française et est enregistré en tant que Regroupement des éditeurs canadiens-français (RECF). En 2017, il est rebaptisé Regroupement des éditeurs franco-canadiens (REFC), car l'adjectif « canadien-français » sert dorénavant à désigner la francophonie canadienne d'avant 1970 et le terme « franco-canadien » s'impose pour parler des francophones vivant en contexte minoritaire au Canada. À sa fondation, le Regroupement représente 13 maisons d'édition⁴, certaines ayant depuis cessé leurs activités. L'organisme compte aujourd'hui 15 membres et a toujours comme objectif de rallier les éditeurs francophones actifs à l'extérieur du Québec afin qu'ils puissent mener des actions concertées dans le domaine de la commercialisation, de la promotion, de la représentation et de la formation (Regroupement des éditeurs franco-canadiens, s. d.). La liste des

4 Il s'agit des maisons suivantes : Éditions Perce-Neige, Michel Henry Éditeur, Éditions d'Acadie, Éditions coopératives Ven'd'Est, Éditions de l'Escarbot, Éditions du Vermillon, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP), Éditions L'Interligne, Éditions *Prise de parole*, Éditions du *Nordir*, Éditions Louis Riel (aujourd'hui Éditions de la nouvelle plume), Éditions des Plainnes et Éditions du Blé.

membres change souvent : des maisons cessent d'exister, d'autres s'ajoutent, certaines résilient leur adhésion. La majorité des membres, notamment les plus actifs, sont des maisons d'édition littéraire. Deux sont spécialisées, l'une en littérature-jeunesse (Les éditions Bouton d'or Acadie) et l'autre en poésie (revue *Ancrages*, un nouveau membre). Trois autres maisons sont plutôt dans le domaine scolaire (certains éditeurs scolaires ne sont plus membres). Les archives du Regroupement sont particulièrement utiles pour comprendre les enjeux de l'édition littéraire en contexte minoritaire.

Défis et solutions

Au fil de mes recherches dans les fonds d'archives des éditeurs, j'ai pu constater que les obstacles auxquels se heurtent les éditeurs franco-canadiens sont semblables à ceux que les éditeurs québécois doivent surmonter. En effet, qu'ils aient pignon sur rue au Québec ou ailleurs au Canada, les éditeurs francophones cherchent constamment à rejoindre un plus grand nombre de lecteurs. La situation minoritaire sur le continent nord-américain et au Canada fait en sorte que le lectorat est très restreint. Il l'est d'autant plus que les taux d'alphabétisation sont très bas chez les francophones, même au Québec. Les statistiques de 2010 du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) montrent l'ampleur du problème. Selon cette enquête, au Québec, principal lieu de vitalité de la langue française sur le continent, seulement 11,3 % des répondants ont des compétences de niveau supérieur 4 ou 5 en lecture, et 35,5 % de niveau intermédiaire 3 (Institut de la statistique du Québec, 2015, p. 70). Les francophones se classant aux niveaux 4 ou 5 atteignent 7 % au Nouveau-Brunswick, 14 % en Ontario et 19 % au Manitoba (Bergeron et coll., 2021, p. 29). On peut donc en déduire que le facteur déterminant n'est pas la situation minoritaire, mais bien le niveau de scolarité (Institut de la statistique du Québec, 2015, p. 83 ; Bergeron et coll., 2021, p. 46). Les données montrent aussi que les résultats pour les francophones et les anglophones sont sensiblement les mêmes, sauf au Nouveau-Brunswick. Si on prend l'exemple du Manitoba, 19 % d'une population francophone estimée à 36 195 personnes équivaut à un fort petit nombre de lecteurs potentiels (Bergeron et coll., 2021, p. 16). Le premier défi que doivent relever les éditeurs franco-canadiens est de trouver un lectorat assez important pour justifier la publication

en français. Ils chercheront donc à rejoindre un public hors de leur province d'origine, particulièrement au Québec et en France.

En outre, dans plusieurs régions, lire en français hors du contexte scolaire est difficile puisqu'il y a peu d'endroits, voire aucun, où se procurer des livres dans cette langue. Les bibliothèques publiques n'en possèdent souvent pas ; même lorsqu'il y en a, il s'agit souvent de *best-sellers* québécois ou français ayant retenu l'attention des bibliothécaires responsable des achats. Et pour comble en janvier 2020, la plateforme numérique ONFR+ du Groupe Média TFO dévoilait que plusieurs bibliothèques publiques de l'Ontario souhaitaient se départir de leur collection de livres en français (Fortin-Gauthier, 2020). La raison invoquée : la faible demande des usagers. Une enquête subséquente a montré que si les bibliothèques publiques d'Ottawa et de Sudbury sont assez bien dotées de livres en français, ce n'est pas le cas de Toronto (Pierroz, 2020). Il y a fort à parier que la situation varie grandement entre les rares petites municipalités majoritairement francophones, comme Hearst, et celles où les francophones sont très minoritaires. L'achat en librairie est encore plus problématique, car à l'extérieur des grands centres comme Winnipeg, Moncton et Ottawa, il y a peu de librairies francophones, voire aucune⁵. La ville de Toronto peine à garder ouverte une librairie de langue française depuis la fermeture de la Librairie Champlain en 2009, après 50 années en activité (Solym, 2009). En 2010, les résultats d'une vaste enquête que j'ai menée avec mes assistants de recherche ont montré, entre autres, que les bibliothécaires ont une profonde méconnaissance du livre franco-ontarien (Hotte et coll., 2010). C'est une évidence : on ne peut pas offrir aux lecteurs des œuvres que l'on ne connaît pas.

La fondation du REFC en 2017 est sans doute le plus important moyen mis en œuvre par les éditeurs franco-canadiens pour suppléer au petit marché du livre local. Misant sur le dicton « L'union fait la force », les éditeurs membres de l'association s'allient pour avoir une plus grande visibilité sur la scène littéraire franco-canadienne, et surtout québécoise. Pour mettre en œuvre son mandat, le Regroupement conclut très tôt une entente avec le distributeur Prologue, crée un site Internet à partir duquel les lecteurs peuvent commander des livres et publie pendant plusieurs années le catalogue *Livres, disques, etc.*, aussi disponible en ligne comme point de vente virtuel. Comme le précise Mathieu Simard (2019a) :

5 Voir le Chapitre 2 qui aborde cette question sous l'angle des bibliothèques.

Le projet visait surtout au départ à rejoindre des consommateurs francophones ou francophiles (on trouve ainsi des publicités en anglais et des passages partiellement bilingues dans le catalogue) habitant dans des régions éloignées privées de libraires ou de disquaires francophones.

À certains moments, le catalogue utilise même l'histoire littéraire comme outil promotionnel pour mettre en vedette tant les classiques, nommés « textes fondateurs », que les nouveautés, désignées comme les œuvres de « la relève » (Simard, 2019b). Cette initiative se nomme à présent *À vos livres* ; la vente se fait dorénavant exclusivement en ligne sur le site du Regroupement grâce à un partenariat avec le site transactionnel Les libraires. Le Regroupement publie aussi des feuillets thématiques et des fiches pédagogiques pour faire découvrir la littérature franco-canadienne aux bibliothécaires et aux enseignants. Disponibles en ligne, ces ressources documentaires peuvent aussi être commandées gratuitement en version papier auprès du Regroupement. Chaque année, de nouvelles initiatives et campagnes publicitaires voient le jour. Par exemple, le REFC a récemment mis sur pied, en partenariat avec l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français, le site LireEnOntario.ca destiné aux écoles francophones de l'Ontario (Regroupement des éditeurs franco-canadiens et Association des auteures et auteurs de l'Ontario français, 2018).

Les éditeurs cherchent donc simultanément à rendre l'accès au livre plus facile pour atteindre le lectorat local, ainsi qu'à étendre cet accès à des marchés étrangers ou diversifiés (p. ex. institutionnel, scolaire, jeunesse). En avril 1997, le Regroupement avait soumis un projet coopératif pour la commercialisation au ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition. Dans la présentation de son projet, le Regroupement avait alors défini en ces termes le but visé : « L'objectif principal des initiatives de commercialisation du RECF continue d'être **l'ouverture d'un marché et le développement de bases commerciales principalement au Québec et, plus récemment, au Canada français**⁶. » Le document montre que la percée de nouveaux marchés

6 Université d'Ottawa, Centre de recherche sur les francophonies canadiennes, fonds Regroupement des éditeurs canadiens-français (C164), « Rencontre 1997, Rencontre dans le cadre du Salon du livre de Toronto », 1997, C164-1/6/2. Le caractère gras se trouve dans l'original.

et principalement l'accroissement des ventes au Québec, « le marché le plus susceptible de leur offrir un accroissement significatif de leurs ventes », « demande un investissement de longue durée et sur plusieurs fronts (production, distribution, tournées de promotion, relations de presse, etc.) ». Ainsi, les activités de promotion subséquentes s'avéreront très variées : participation à des salons du livre, présence dans les grands médias, campagnes de promotion, pour ne nommer que celles-là. De fait, les diverses campagnes que mènera le Regroupement au fil du temps pour atteindre les lecteurs outre-frontière (québécois ou français) ou outre-langue (anglophones) seront particulièrement révélatrices des défis et des enjeux commerciaux.

Les documents que mes assistants de recherche et moi avons retracés dans les fonds d'archives montrent que les éditeurs conçoivent des campagnes publicitaires bien ciblées (Hotte et coll., 2010). Ainsi, en 1996, le Regroupement lance une vaste campagne promotionnelle qui porte le double titre « Un pays s'écrie / Un pays s'écrit » qui illustre bien le rôle crucial de la publicité dans la survie de l'édition francophone au Canada. Tirant avantage de l'homophonie des termes « écrit » et « écrie », ce titre souligne que les écrivains franco-canadiens prennent la parole et manifestent leur existence par écrit. La prise de parole est au cœur de la fondation des maisons d'édition franco-canadiennes dans les années 1970 ; elles veulent alors justement être un lieu pour permettre aux écrivains et aux écrivaines des milieux où le français est minoritaire de publier des livres chez eux, pour un lectorat d'abord local. Grâce au design graphique du matériel promotionnel, on insiste également sur ce jeu de mots en mettant en rouge la lettre « e » dans « s'écrie » afin de bien montrer qu'il ne s'agit pas d'une faute d'accord. Si les auteurs franco-canadiens « s'écrient » en « écrivant », c'est aussi parce qu'ils ont le défi de se faire entendre au Québec, province dont la population constitue le plus grand marché francophone en Amérique du Nord. De là vient d'ailleurs le slogan, légèrement frondeur, utilisé par le Regroupement : « Il n'y a pas qu'au Québec qu'il se fait de bons livres en français⁷. » Comme l'indique le Regroupement dans les documents promotionnels, les activités prévues dans la campagne « Un pays s'écrie / Un pays s'écrit » comprennent la participation des écrivains franco-canadiens à des séances

7 Université d'Ottawa, Centre de recherche sur les francophonies canadiennes, fonds Regroupement des éditeurs canadiens-français (C164), Un pays s'écrie. Présentation, Ottawa, [1997 ?], (C164-1/8/26).

de signature collectives, à des activités littéraires (dont le Festival international de la poésie de Trois-Rivières et les salons du livre de Québec, de Montréal et de Toronto), ainsi qu'à des émissions culturelles à la radio ou à la télévision. Le communiqué de presse préparé par le Regroupement précise que les objectifs sont de « présenter au public montréalais et québécois les plus récentes parutions des auteurs de l'Acadie, du Manitoba et de l'Ontario⁸ ». Le matériel promotionnel montre que les éditeurs souhaitent donner une image de leur production qui diffère des stéréotypes habituellement rattachés à une production littéraire régionale. Ils clament très fort l'américanité et la modernité de leurs œuvres : « Résolument branchée sur la modernité, en ce sens où elle interroge l'identité et la forme où elle s'exprime, la littérature canadienne-française s'enracine dans le cœur de l'Amérique, dans sa musique, ses rythmes et son énergie⁹. » Le texte repris sur le signet « Un pays s'écrit » revient sur ces mêmes formules : « Branchés sur la modernité et l'état d'urgence, les écrivaines et les écrivains du Canada français habitent le cœur de l'Amérique, sa musique, ses rythmes et ses énergies. Ce sont des rebelles, des résistants, des insoumis. Énergiques, obstinées, déchirées ou révoltées, leurs voix sont neuves¹⁰. » La campagne cherche ainsi à construire une image de marque de la littérature franco-canadienne : moderne, américaine, énergique et nouvelle. Cette image est certes utilisée pour mousser les ventes de livres, mais elle contribue aussi à construire le capital symbolique du corpus en lui associant des valeurs qui ont cours dans le monde littéraire de la fin du xx^e siècle. Ainsi, on voit que les campagnes promotionnelles, bien que vouées à des fins commerciales, contribuent également à la visée esthétique des maisons d'édition et à énoncer leur conception de la littérature francophone produite en situation minoritaire au Canada.

8 Université d'Ottawa, Centre de recherche sur les francophonies canadiennes, fonds Les Éditions du Nordir (C163), *Un pays s'écrit*. Communiqué de presse, Ottawa, [1997 ?], (C163-1/4/16).

9 Université d'Ottawa, Centre de recherche sur les francophonies canadienne, fonds Les Éditions du Nordir (C163), *Un pays s'écrit*. Document promotionnel, Ottawa, [1997 ?], (C163-1/4/16).

10 Université d'Ottawa, Centre de recherche sur les francophonies canadienne, fonds Les Éditions du Nordir (C163), *Un pays s'écrit*. Signet, Ottawa, [1997 ?], (C163-1/4/16). Texte repris sur le bandeau apposé aux livres en vedette. Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Fonds Les Éditions du Nordir (C163), *Un pays s'écrit*. Bandeau, Ottawa, [1997 ?], (C163-1/4/16).

Conclusion

Les archives éditoriales nous révèlent tout le travail effectué dans l'ombre par les éditeurs pour accroître la visibilité des œuvres qu'ils publient, augmenter les ventes et construire la réputation du corpus. Sans les fonds d'archives, ce volet de l'édition resterait à jamais inconnu des chercheurs et chercheuses. Très rapidement, il devient apparent que les slogans des importantes campagnes de promotion mises en place par le Regroupement à partir de 1996 (p. ex. « Lire d'un océan à l'autre », « Un pays s'écrie / Un pays s'écrit », « Il n'y a pas qu'au Québec qu'il se fait de bons livres en français ») cherchent, parfois de manière frondeuse, parfois de façon plus consensuelle, à attirer l'attention des lecteurs de toutes les régions du pays, et même de l'étranger.

Mes recherches montrent que les moyens mis en œuvre sont des plus diversifiés. Les maisons d'édition organisent des événements (lectures d'œuvres, lancements, rencontres littéraires), participent à des salons du livre et cherchent à accumuler du capital symbolique en mettant de l'avant une image de marque qui s'appuie sur la renommée des écrivaines et écrivains publiés. Elles célèbrent leurs exploits – notamment lorsque leurs livres remportent des prix prestigieux – et fêtent leur longévité en soulignant leur dixième, quinzième, trentième anniversaire. D'autres analyses des données accumulées restent à faire, mais on voit d'ores et déjà l'ampleur des défis à relever et la variété des mesures à mettre en œuvre pour y parvenir. En somme, l'édition en français en contexte minoritaire est toujours précaire, mais elle innove constamment afin de se pérenniser. D'ailleurs, les éditeurs n'hésitent pas à s'allier même s'ils se font concurrence pour les ventes de livres, les prix littéraires et l'accumulation de capital symbolique. Les défis sont grands, mais les éditeurs misent pleinement sur les moyens à leur portée pour les surmonter et réussissent à faire tomber les obstacles à leur épanouissement.

Sans les archives, la connaissance du milieu éditorial franco-canadien serait impossible. Il en est de même de l'ensemble de la vie francophone que les fonds d'archives nous dévoilent. Les centres d'archives contribuent ainsi indubitablement à la vitalité mémorielle des communautés.

Bibliographie

Fonds d'archives

- Université d'Ottawa, Centre de recherche sur les francophonies canadiennes (CRCCF).
 Fonds Éditions du Nordir, C-163.
 Fonds Éditions du Vermillon, C-159.
 Fonds Éditions L'interligne, C-86.
 Regroupement des éditeurs canadiens-français, C164.
 Robert Yergeau, P367.

Ouvrages, articles et sites Internet

- BERGERON, Sarah, Édith DUCLOS, Mohsen BOUAISSA et Bruno RAINVILLE (2021). *Compétences des communautés de langues officielles en situation minoritaire au Canada. Résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, Ottawa, Emploi et Développement social Canada, [En ligne]. [http://www.piaac.ca/docs/PIAAC_2012_Skills_of_Official_Language_Minority_Communities_FR.pdf].
- BERTOLI, Monique, et Jacques FLAMAND (2013). Entrevue accordée à Joël Beddows et Lucie Hotte dans le cadre du projet « Construction d'une mémoire française à Ottawa : savoirs communautaires et réseaux sociaux. »
- Commissariat aux langues officielles (2020). « Infographie : le fait français en Ontario », [En ligne], mise à jour le 18 septembre 2020. [<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francophone-ontario>] (Consultée le 9 décembre 2021).
- DEGRÉ, Dominique (2017). « L'auteur franco-ontarien Jacques Flamand est décédé », *Radio-Canada*, [En ligne]. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1062542/auteur-franco-ontarien-jacques-flamand-deces>] (Consultée le 9 décembre 2021).
- FORTIN-GAUTHIER, Étienne (2020). « Les bibliothèques de Toronto retirent des milliers de livres en français », *ONFR+*, [En ligne]. [<https://onfr.tfo.org/les-bibliotheques-de-toronto-retirent-des-milliers-de-livres-en-francais/>] (Consultée le 9 décembre 2021).
- HOTTE, Lucie, Caroline G. BOUDREAU, Emir DELIC, Jennifer DUMOULIN et Martine NOËL (2010). « La chaîne du livre en Ontario français. Un état des lieux », Ottawa, Chaire de recherche sur les cultures et les littératures francophones du Canada, [En ligne]. [<https://aaof.ca/wp-content/uploads/2013/05/La-cha%C3%A9ne-du-livre-en-Ontario-fran%C3%A7ais-Un-%C3%A9tat-des-lieux.pdf>] (Consultée le 9 décembre 2021).

- HOTTE, Lucie (2022), « La petite histoire de l'édition franco-canadienne. De la création à la compétition », dans GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 109-123.
- Institut de la statistique du Québec (2015). *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans les environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle. Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, Institut de la statistique, [En ligne]. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/competences-en-litteratie-en-numeratie-et-en-resolution-problemes-dans-environnements-technologiques-clefs-pour-relever-defis-xxie-siecle.pdf>] (Consulté le 9 décembre 2021).
- LÉVEILLÉ, J. R. (2015). « La petite histoire de la fondation des Éditions du Blé », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 27, n° 2, p. 243-257.
- LONERGAN, David (2013). *Acadie 72. Naissance de la modernité acadienne*, Sudbury, Prise de parole, 155 p. (collection Agora).
- PIERROZ, Sébastien (2020). « Livres en français : les chiffres percutants à Ottawa, Sudbury et Montréal », [En ligne]. [<https://onfr.tfo.org/livres-en-francais-les-chiffres-percutants-a-ottawa-sudbury-et-montreal/>] (Consultée le 9 décembre 2021).
- Regroupement des éditeurs franco-canadiens (s. d.). « Historique », [En ligne]. [<https://refc.ca/a-propos/historique/>] (Consultée le 9 décembre 2021).
- Regroupement des éditeurs franco-canadiens et Association des auteures et auteurs de l'Ontario français (2018). « La littérature franco-canadienne dans ma classe », [En ligne]. [<https://lireenontario.ca/>] (Consultée le 13 décembre 2021).
- [S. A.] (1996). « 15^e anniversaire des Éditions L'Interligne », *Liaison*, n° 86, p. 27.
- [S. A.] (1998). « Le métier d'éditrice. Monique Bertoli, directrice du Vermillon », *Liaison*, « L'édition franco-ontarienne », n° 96, p. 7-9.
- SAINT-PIERRE, Annette (2010). *J'ai fait ma chance*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 448 p.
- SIMARD, Mathieu (2019a). « “Francine s'occupe de vous !” La prise en charge de l'expérience commerciale du livre dans “Livres, disques, etc.” du Regroupement des éditeurs franco-canadiens », [En ligne]. [<https://archiveseditoriales.net/francine-soccupe-de-vous-la-prise-en-charge-de-l-experience-commerciale-du-livre-dans-livres-disques-etc-du-regroupement-des-editeurs-franco-canadiens/>].
- SIMARD, Mathieu (2019b). « Quand le catalogue construit (et vend) l'histoire littéraire. Un autre regard sur “Livres, disques, etc.” du Regroupement des éditeurs franco-canadiens », [En ligne]. [<https://archiveseditoriales.net/quand-le-catalogue-construit-et-vend-l-histoire-litteraire-un-autre-regard-sur-livres-disques-etc-du-regroupement-des-editeurs-franco-canadiens-par-mathieu-simard/>].

- SOLYM, Clément (2009). « Fermeture de la librairie francophone Champlain à Toronto », *Les univers du livre. Actualité*, [En ligne]. [<https://actualitte.com/article/88860/jeux-video/fermeture-de-la-librairie-francophone-champlain-a-toronto>] (Consultée le 9 décembre 2021).
- STATISTIQUE CANADA (2015). « Population selon la langue maternelle, Ontario, 1951 à 2006 », 30 novembre 2015, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-642-x/2010001/tbl/tbl0211-fra.htm>] (Consulté le 12 avril 2022).
- TREMBLAY, Gaston (1996). *Prendre la parole : le journal de bord du grand CANO*, Ottawa, Le Nordir, 330 p.
- UNIVERSITÉ D'OTTAWA, CENTRE DE RECHERCHE SUR LES FRANCOPHONIES CANADIENNES. « Éditions L'Interligne, Les (fonds C86) », [En ligne]. [<https://arts.uottawa.ca/crcsf/fonds/C86>] (Consultée le 13 décembre 2021).

Annexe 1 : Dates de fondation et de fermeture (s'il y a lieu) des maisons d'édition franco-canadiennes

1. Éditions d'Acadie : fondation à Moncton, Nouveau-Brunswick, en 1972 ; fermeture en 2000.
2. Éditions Prise de parole : fondation à Sudbury, Ontario, en 1973.
3. Éditions du Blé : fondation à Saint-Boniface (Winnipeg), Manitoba, en 1974.
4. Éditions des Plaines : fondation à Saint-Boniface (Winnipeg), Manitoba, en 1979.
5. Éditions Perce-Neige : fondation à Moncton, Nouveau-Brunswick, en 1980.
6. Éditions L'Interligne : fondation à Vanier (Ottawa), Ontario, en 1981.
7. Éditions du Vermillon : fondation à Ottawa, Ontario, en 1982 ; fermeture en 2020.
8. Éditions Louis Riel : fondation à Regina, Saskatchewan, en 1984 ; renommées Éditions de la nouvelle plume en 1996.
9. Éditions du Gref : fondation à Toronto, Ontario, en 1987 ; fermeture en 2021.
10. Éditions du Nordir : fondation à Hearst, Ontario, en 1988 ; fermeture en 2012.
11. Regroupement des éditeurs canadiens-français : fondation à Ottawa, Ontario, en 1989 ; organisme rebaptisé Regroupement des éditeurs franco-canadiens en 2017
12. Éditions David : fondation à Orléans (Ottawa), Ontario, en 1993.
13. Éditions La Grande Marée : fondation à Tracadie, Nouveau-Brunswick, en 1993.
14. Éditions Bouton d'or Acadie : fondation à Moncton, Nouveau-Brunswick, en 1996.

Annexe 2 : Détails des fonds éditoriaux franco-canadiens préservés au CRCCF

1. Éditions L'Interligne : fonds C86, 1973-2002 ; 15,72 m linéaires de documents textuels et documents sur autres supports.
2. Éditions du Vermillon : fonds C159, 1981-2002 ; 2,8 m linéaires de documents textuels, 13 photographies (5 épreuves, 8 diapositives) et 95 documents sonores.

3. Éditions du Nordir : fonds C163, 1977-2009 ; environ 1,3 m linéaire de documents textuels et 56 photographies.
4. Regroupement des éditeurs canadiens-français/Regroupement des éditeurs franco-canadiens : fonds C164, 1988-2010 ; environ 3,27 m linéaires de documents textuels, environ 311 photographies, environ 150 négatifs, environ 2 documents iconographiques, 1 enregistrement sonore, environ 46 documents informatiques.

Annexe

Note de la rédaction

Lors de la Conférence nationale de mai 2021, nous avons invité Raymond Théberge, le commissaire aux langues officielles du Canada, à dire un mot de bienvenue. Ce message est remarquable par le soutien apporté au rôle crucial que jouent les bibliothèques et les archives dans la vitalité des CLOSM. Il souligne aussi l'apport du concept de vitalité mémorielle. Comme ces questions sont importantes mais largement méconnues, pour ne pas dire ignorées, il nous a semblé utile de reprendre dans cet ouvrage les propos qu'il y a prononcés, y voyant un soutien politique clair à une dimension significative de la vitalité des CLOSM.

Mot de bienvenue pour la conférence nationale Archives et bibliothèques dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire – Enjeux et devenir¹

Raymond Théberge,
Commissaire aux langues officielles
Le 20 mai 2021

Bonjour !

Bien que la rencontre d'aujourd'hui se déroule virtuellement, je tiens à souligner que je m'adresse à vous depuis le territoire du Traité

¹ Reproduit avec l'aimable autorisation de Raymond Théberge, commissaire aux langues officielles. Les italiques sont dans le texte original. Le document se trouve sur le site web du Commissariat [<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2021/2021-05-20>].

n° 1, soit le territoire traditionnel des peuples anishinabé, cri, oji-cri, dakota et déné, et de la patrie de la nation métisse. Je suis heureux de vous joindre dans vos communautés et dans vos territoires respectifs. J'aimerais remercier Leslie Weir de m'avoir invité à la conférence d'aujourd'hui.

D'abord, je tiens à féliciter Bibliothèque et Archives Canada et ses collaborateurs pour leur travail proactif ayant permis de commencer à définir la relation entre la mémoire et la vitalité. Il s'agit d'un travail important pour mieux soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'échelle de notre pays.

Je salue sincèrement l'esprit de cette conférence, qui consiste à se réunir afin d'échanger de l'information et de définir des pratiques exemplaires dans le but de soutenir le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Je suis convaincu que ce partenariat entre les communautés elles-mêmes, le monde universitaire et le gouvernement est essentiel pour faire avancer l'objectif commun, qui est de préserver et d'accéder à des ressources de la mémoire communautaire qui font partie de notre patrimoine collectif en tant que pays. Quand je regarde la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada, je constate que les aspects du patrimoine et des bibliothèques comme indices de vitalité n'ont pas été considérés au même titre que les indices démographiques et géographiques, par exemple. Il est clair qu'avec l'évolution des communautés, et de notre compréhension collective de ce qui favorise leur vitalité, notre définition de la vitalité communautaire doit aussi évoluer. Avec l'ère de l'information numérique, notre idée de ce que représente le patrimoine et la façon dont on peut y accéder évolue, et donc, nos attentes envers les ressources et les services que les bibliothèques offrent évoluent également. Évidemment, ce virage numérique présente des occasions et apporte des défis. Mais ce qui ne change pas, c'est le fait que les expériences des communautés de langue officielle en situation minoritaire, leurs histoires, leurs défis et leurs succès, font partie de leur identité. Le besoin de protéger cette mémoire, qui est au cœur des communautés et qui témoigne de l'évolution de leur identité, reste fondamental.

Au Commissariat, nous avons des bureaux régionaux qui desservent l'ensemble du pays. Au début de la pandémie de COVID-19, j'ai été heureux de constater l'effervescence qui régnait au sein des

communautés de langue officielle en situation minoritaire pour continuer à se soutenir mutuellement et à favoriser leur vitalité, malgré les contraintes. Je sais que des sociétés historiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans tout le Canada se mobilisent également afin de souligner l'importance de la mémoire communautaire sur la vitalité. Je suivrai leur travail avec grand intérêt. Avec toutes les innovations technologiques que nous avons observées pendant la pandémie, je me demande quelles sont les occasions d'en profiter pour le secteur du patrimoine, les archives et les bibliothèques ? Et comment pouvons-nous mieux engager les communautés dans les espaces virtuels ?

En même temps, nous ne pouvons pas ignorer que les effets de la pandémie sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont vastes et complexes. La pandémie a mis à rude épreuve ces communautés à bien des égards : les centres communautaires et les organismes de santé communautaire, le secteur de l'enseignement postsecondaire et les secteurs des arts et de la culture ont tous fait les frais de la pandémie. Il faudra des années pour bien comprendre les répercussions de la pandémie sur nos communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je constate que le sujet de discussion d'aujourd'hui porte sur la *façon dont les politiques* peuvent favoriser l'accès des communautés aux archives et aux bibliothèques, et contribuer à éliminer les barrières linguistiques. J'aimerais d'ailleurs vous faire part de quelques réflexions à ce sujet. D'abord et avant tout, l'élaboration de toute politique doit inclure les communautés de sa création à sa mise en œuvre jusqu'à son examen. Ce concept de « par et pour » est très répandu dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et est essentiel au succès de toute politique. En ce qui concerne l'accès aux archives et aux bibliothèques et les barrières linguistiques qui peuvent exister, les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire *doivent* avoir accès à des archivistes compétents qui comprennent les ressources offertes et qui peuvent aider les membres des communautés à naviguer parmi ces ressources *dans leur langue*. En termes d'interprétation et de communication de l'histoire que ces produits peuvent nous raconter, nous devons assurer un soutien approprié aux historiens des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Étant presque à mi-chemin de mon mandat de sept ans, la deuxième partie de mon mandat risque d'être mouvementée, surtout

avec la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*², qui a maintenant plus de 50 ans. La société canadienne a beaucoup évolué au cours des dernières années, tant au point de vue démographique que technologique. Le gouvernement fédéral doit maintenant passer à l'action, avec la refonte de notre régime linguistique qu'il propose. Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, la *Loi sur les langues officielles*, la pierre angulaire de notre régime linguistique, doit être revue en profondeur afin qu'elle soit actuelle, dynamique et robuste. C'est pourquoi je me réjouis de l'envergure des mesures récemment proposées par le gouvernement dans son document sur la réforme des langues officielles. À priori, ces mesures semblent donner un second souffle aux efforts déployés pour protéger et promouvoir nos deux langues officielles et pour renforcer la dualité linguistique. Le gouvernement s'est engagé à moderniser la *Loi sur les langues officielles* d'ici la fin de l'année. Le Commissariat suivra de près l'élaboration et le dépôt d'un projet de loi au Parlement pour moderniser la *Loi*, et il interviendra au besoin. Alors que le Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 a franchi la moitié de son parcours, il est temps de commencer à réfléchir au prochain plan d'action et à la façon dont nous pouvons le renforcer au profit de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire. J'aimerais inviter les institutions fédérales dont le mandat a une incidence sur notre histoire et notre patrimoine collectifs à réfléchir sur la façon dont elles peuvent aider à préserver la mémoire dans nos communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elles peuvent ainsi contribuer à faire respecter l'une de nos valeurs canadiennes fondamentales, soit de faire en sorte que les communautés francophones et anglophones puissent coexister et s'épanouir partout au Canada. Au-delà de Bibliothèque et Archives Canada, celles-ci comprennent les musées, les galeries et les institutions qui protègent les sites patrimoniaux. Nous avons reçu des nouvelles encourageantes dans les mesures proposées relatives à nos langues officielles dans le budget fédéral présenté le mois dernier. Le financement proposé pour l'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité fait cruellement défaut. J'ai été profondément troublé, notamment, par les compressions massives annoncées à l'Université Laurentienne, qui ont touché l'ensemble du programme

2 La conférence ayant eu lieu en 2021, la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* est maintenant chose faite avec l'adoption de la *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada*, qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2023.

d'histoire en français. Comment cette perte de vitalité mémorielle affectera-t-elle la santé de la communauté francophone du nord de l'Ontario dans les années à venir ? Les compressions au fil des ans dans les établissements d'enseignement postsecondaire des communautés de langue officielle en situation minoritaire, comme celles survenues à l'Université Laurentienne, au Campus Saint-Jean en Alberta et dans d'autres établissements d'enseignement de langue officielle en situation minoritaire, témoignent d'un manque de vision et ne tiennent pas compte des répercussions à long terme sur la mémoire et la vitalité des communautés. Nous devons financer nos universités de façon adéquate afin que les étudiants aient toutes les occasions possibles d'apprendre dans nos deux langues officielles. Nous ne devrions pas non plus perdre des professeurs d'histoire, qui jouent un rôle essentiel dans la vitalité mémorielle des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Depuis mon premier jour au poste de commissaire, je me dis que le travail que nous faisons aujourd'hui aura une incidence sur la politique linguistique et sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour les 50 prochaines années.

« Connais-toi toi-même ». L'une des grandes maximes que nous ont enseignées les Grecs anciens, qui depuis plus de 2 000 ans, reste tout autant un indicateur de la vitalité d'une communauté. Mais comment pouvons-nous vraiment « nous connaître » sans connaître notre histoire ? Nous avons besoin d'archivistes pour recueillir et préserver l'histoire, de bibliothécaires pour la cataloguer et la rendre accessible, d'historiens pour l'interpréter et la communiquer, et de la volonté de nos institutions fédérales de contribuer à la protection du patrimoine de nos communautés. Je suis conscient que cette réflexion sur la vitalité mémorielle est, à bien des égards, un travail de pionnier, mais elle est aussi *très importante*, car elle profitera à long terme aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cela dit, je vous remercie de votre engagement continu en lien avec la vitalité mémorielle.

J'ai très hâte de vous entendre cet après-midi. Merci.

Contributrices et contributeurs

Nadia **Caidi** est professeure à la Faculté d'information de l'Université de Toronto. Formée en linguistique et en communication, elle détient une maîtrise et un doctorat en sciences de l'information de l'University of California, Los Angeles (UCLA). Ses recherches portent sur la migration mondiale et le rôle que jouent les ressources, les institutions et les technologies de l'information dans la vie quotidienne des communautés diasporiques, ce qui inclut le rôle des bibliothèques dans le soutien au développement de communautés linguistiques dynamiques dans des contextes minoritaires. Elle a également examiné les conceptions changeantes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion en sciences de l'information et en bibliothéconomie (SIB). Son ouvrage sur ce thème, *Humanizing LIS Research Education and Practice: Diversity by Design*, a été publié par Routledge en 2021. Nadia Caidi a été présidente de l'Association canadienne des sciences de l'information (2011) et présidente de l'Association internationale des sciences et technologies de l'information (2016). L'Association of LIS Education lui a décerné le prix Pratt-Severn Faculty Innovation en 2019.

Hélène **Carrier** a été représentante francophone et vice-présidente de la Fédération canadienne des associations de bibliothèques et présidente de l'Association des bibliothèques de l'Ontario-Franco, une division de l'Ontario Library Association (2019-2021). Bibliothécaire universitaire associée à l'Université d'Ottawa, elle a aussi occupé les postes de directrice intérimaire de l'École des sciences de l'information (2017-2020) et de directrice de la Bibliothèque Morisset (Arts et Science) depuis 2003.

Céline **Gareau-Brennan** est bibliothécaire des affaires et codirigeante des équipes de communications, d'entrepreneuriat et d'innovation à

la Bibliothèque de l'Université de l'Alberta. Dans le cadre de ses fonctions, elle appuie l'Alberta School of Business et collabore à l'amélioration de l'apprentissage, de l'enseignement et de la recherche dans cet établissement. Son expérience comme bibliothécaire et Franco-Albertaine a suscité sa curiosité et sa passion pour les services, programmes, et collections de bibliothèques en milieu francophone minoritaire. Ses intérêts de recherche incluent l'évaluation des services et des collections de la bibliothèque, les droits d'auteur, le travail des associations de bibliothèques, ainsi que le marketing et la sensibilisation des bibliothèques. Elle a aussi occupé divers postes au sein d'associations de bibliothécaires locales, nationales, et internationales. Madame Gareau-Brennan détient une maîtrise en sciences de l'information et un MBA de l'Université de l'Alberta. Auparavant, elle a occupé divers rôles dans les bibliothèques publiques, ainsi que dans le domaine du théâtre et du commerce de détail.

Lucie **Hotte** est professeure titulaire au Département de français et directrice du Centre de recherche sur les francophonies canadiennes de l'Université d'Ottawa. Elle dirige également le Laboratoire de recherche sur les cultures et les littératures francophones du Canada. Ses recherches portent sur les théories de la lecture, les littératures minoritaires et l'écriture des femmes. Elle s'intéresse également à la réception critique des œuvres d'écrivains marginaux. Elle a beaucoup publié sur les littératures franco-canadiennes et québécoise ainsi que sur les enjeux institutionnels propres aux littératures minoritaires. En 2001, son essai *Romans de la lecture, lecture du roman : l'inscription de la lecture* (Éditions Nota bene) a remporté le prix Gabrielle-Roy et, en 2015, elle a reçu le prix du meilleur livre de l'Association des professeurs de français des universités et collèges canadiens pour *René Dionne et Gabrielle Poulin : œuvres et vies croisées* (Éditions David). En 2017, on lui a remis la médaille commémorative du 150^e anniversaire de la Confédération du Sénat canadien en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la promotion de la culture franco-ontarienne. Elle travaille présentement à trois projets de recherche, dont un subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines sur les lieux de sociabilité littéraire franco-canadiens de 1950 à 2000 (CRSH 2020-2025). Lucie Hotte est membre de la Société royale du Canada.

Catherine **Lachaine** est bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université d'Ottawa depuis 2016 et, depuis 2019, bibliothécaire de la réussite

scolaire. Elle a été présidente de l'Association des bibliothèques de l'Ontario-Franco (une division d'OLA) de 2022-2023. Elle est membre du comité éditorial ainsi que du comité des œuvres littéraires des Presses de l'Université d'Ottawa. Madame Lachaine détient une maîtrise en sciences de l'information ainsi qu'une maîtrise en éducation. Elle s'intéresse aux intersections entre l'éducation ouverte, la justice sociale et les minorités linguistiques.

Lorraine **O'Donnell** est titulaire d'un doctorat en histoire (McGill), d'une maîtrise en histoire (York) et d'un diplôme d'études supérieures en développement économique communautaire (Concordia). <https://www.concordia.ca/artsci/eapc/quescren.html>. Auparavant, elle a été archiviste, chercheuse, enseignante et historienne publique. En 2015, elle est devenue professeure adjointe affiliée à l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia. Les recherches de Lorraine O'Donnell portent sur l'histoire des femmes canadiennes et les projets historiques/patrimoniaux qui mobilisent les communautés et favorisent le regroupement social. Elle a collaboré à des expositions sur l'histoire du Québec d'expression anglaise en abordant les sujets de l'immigration, des communautés juives et irlandaises, des mouvements sociaux et des femmes au foyer. Elle mène également des recherches générales sur le Québec anglophone. Madame O'Donnell a coédité *La Charte. La loi 101 et les Québécois d'expression anglaise / The Charter. Bill 101 and English-Speaking Quebec* (Presses de l'Université Laval, 2021) avec Patrick Donovan et Brian Lewis. Un critique dit que ce livre « contribue tant à l'édification d'une littérature sociologique authentiquement anglo-québécoise qu'à celle d'une nation québécoise pluraliste » (*Recherches sociographiques*, 2022).

Alain **Roy** est historien. Détenteur d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval sur la patrimonialisation du Vieux-Québec (1995), il a été pendant de nombreuses années consultant en histoire et patrimoine, s'intéressant notamment aux enjeux de mémoire, de commémoration et de patrimonialisation. Il a publié de nombreux volumes, articles et rapports, que ce soit sur l'histoire urbaine (Montréal et Québec), sur la francophonie canadienne ou encore sur les chemins anciens. Engagé comme archiviste à Bibliothèque et Archives Canada en 2008, il devient analyste en 2009. En 2019, il est promu analyste principal du soutien aux langues officielles, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite en 2023. Au cours de ces années, il a produit d'importants rapports et articles,

notamment sur la vitalité mémorielle, les bibliothèques en milieu minoritaire et l'histoire de BAC. Engagé dans divers projets relatifs à l'histoire et au patrimoine, il est chercheur régulier au Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM) et chercheur associé au Centre de recherches sur les francophonies canadiennes (CRCCF).

Richard A. **Russo** est professeur agrégé et directeur du Département de géographie de la Frostburg State University, dans l'ouest du Maryland. Il enseigne des cours sur l'interaction homme-environnement et la géographie culturelle, dont un cours sur la géographie des langues et des religions. En 2017, il a été chercheur invité Fulbright Canada au Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire (CRFM) de La Cité universitaire francophone de l'Université de Regina. Un article découlant de ce projet, portant sur les espaces culturels créés par les livres pour les francophones minoritaires dans la province de la Saskatchewan (la bibliosphère fransasnoise) est paru dans *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*. Ses recherches actuelles portent sur le statut et les domaines fonctionnels des langues minoritaires, ainsi que sur les expériences vécues par les communautés linguistiques minoritaires dans le contexte nord-américain.

Linda **Savoie** a été secrétaire-générale à Bibliothèque et Archives Canada et Championne des langues officielles (2015-2022). Précédemment, elle a été cadre au sein de la fonction publique fédérale et occupé divers postes, entre autres à Condition féminine Canada, Patrimoine canadien et Transports Canada. Depuis sa retraite en 2022, elle poursuit ses activités bénévoles en matière d'équité en santé dans le secteur bénévole.

Sarah **Shaughnessy** est bibliothécaire pour les arts et les sciences à la Bibliothèque Saint-Jean du Campus Saint-Jean, le campus francophone de l'Université de l'Alberta. Avant d'occuper ce poste, elle a travaillé dans des bibliothèques et des archives à Montréal et auprès de la minorité anglophone du Québec dans le cadre du projet Dialogue McGill. Elle est codirigeante de l'équipe d'éducation ouverte de la bibliothèque de l'Université de l'Alberta.

Raymond **Théberge** occupe le poste de commissaire aux langues officielles depuis le 29 janvier 2018. Titulaire d'un doctorat en

linguistique de l'Université McGill, d'une maîtrise ès arts en linguistique appliquée de l'Université d'Ottawa et d'un baccalauréat en histoire du Collège universitaire de Saint-Boniface, il amorce son parcours professionnel au Collège universitaire de Saint-Boniface (de 1985 à 1995 et de 1997 à 2003), où il exerce les fonctions de doyen et de professeur à la Faculté d'éducation. Monsieur Théberge occupe le poste de sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba de 2004 à 2005, puis, de 2005 à 2009, celui de directeur général du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Il devient par la suite sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation et au ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario. En 2012, il devient recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton, poste qu'il occupe jusqu'en 2018. Auteur de 20 publications évaluées par les pairs, de trois livres et d'une bibliographie, il a mené à bien 45 projets de recherche, notamment sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Études canadiennes

Directeur de collection : Pierre Anctil

La collection *Études canadiennes* accueille des ouvrages touchant tous les aspects de la société canadienne et dans tous les domaines disciplinaires. Elle s'intéresse en particulier à la situation des femmes canadiennes, des minorités culturelles et religieuses, et des Autochtones. La collection accorde une place importante aux études régionales, aux communautés locales et aux particularités de la société canadienne. Elle traite aussi des enjeux contemporains, notamment les questions environnementales, l'évolution des grands centres urbains et les nouvelles formes d'art et de communication.

Œuvres les plus récentes de la collection *Études canadiennes* :

- Simon-Pierre Lacasse, *Les Juifs de la Révolution tranquille : regards d'une minorité religieuse sur le Québec de 1945 à 1976*, 2022.
- Winfried Siemerling, *Les écritures noires du Canada : l'Atlantique noir et la présence du passé*, traduit de l'anglais par Patricia Godbout, 2022.
- Pierre Anctil, *History of the Jews in Quebec*, 2021.
- Geneviève A. Bonin-Labelle (dir.), *Women in Radio: Unfiltered Voices from Canada*, 2020.
- Francis Mus, *The Demons of Leonard Cohen*, 2020.
- Pierre Anctil, *A Reluctant Welcome for Jewish People: Voices in Le Devoir's Editorials, 1910-1947*, 2019.
- Mi'gmawei de Gesp'gewa'gi, *Nta'tugwaqanminen – Notre histoire : l'évolution des Mi'gmaqs de Gespe'gewa'gi*, 2018.
- Pierre Anctil, *Jacob Isaac Segal: A Montreal Yiddish Poet*, 2017.
- Hughes Théorêt, *The Blue Shirts: Adrien Arcand and Fascist Anti-Semitism in Canada*, 2017.

Découvrez la liste complète des titres parus
aux Presses de l'Université d'Ottawa :
www.Presses.uOttawa.ca

Achévé d'imprimer
en mars deux mille vingt-cinq
sur les presses de l'imprimerie Gauvin,
Gatineau (Québec), Canada.

« [La] réflexion sur la **vitalité mémorielle** [proposée dans *Bibliothèques et archives dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire*] est, à bien des égards, un travail de pionnier, mais elle est aussi très importante, car elle profitera à long terme aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. »

– Raymond Th  berge, commissaire aux langues officielles

Comment les biblioth  ques et les archives contribuent-elles    pr  server l’histoire et le patrimoine des communaut  s de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ?

Alain Roy, Lucie Hotte, H  l  ne Carrier, Linda Savoie et leurs collaboratrices et collaborateurs r  pondent    cette question en explorant le r  le fondamental de ces institutions de la vitalit   culturelle et m  morielle des CLOSM.

Structur   en deux sections, l’ouvrage propose une r  flexion approfondie sur le r  le des biblioth  ques et des archives, leurs ressources ainsi que sur les politiques linguistiques qui les encadrent, en offrant une perspective nationale et internationale.

Avec son approche novatrice, *Biblioth  ques et archives dans les communaut  s de langue officielle en situation minoritaire* s’adresse    tous ceux qui s’int  ressent    la m  moire et au r  le des institutions culturelles dans le d  veloppement des communaut  s linguistiques minoritaires.



Alain Roy est historien retrait  . Il a c  uvr   de nombreuses ann  es comme analyste    Biblioth  que et Archives Canada.



Lucie Hotte, MSRC, est professeure   mrite au D  partement de fran  ais et directrice du Laboratoire de recherche sur les cultures et litt  ratures francophones du Canada.

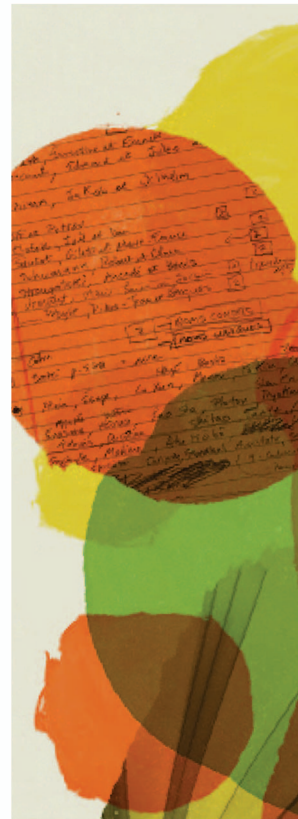


H  l  ne Carrier est biblioth  caire universitaire associ  e    l’Universit   d’Ottawa. Elle a   t   repr  sentante francophone et vice-pr  sidente de la F  d  ration canadienne des associations de biblioth  ques.



Linda Savoie a   t   secr  taire-g  n  rale    Biblioth  que et Archives Canada et championne des langues officielles. Elle a, entre autres, travaill      Condition f  minine Canada et Patrimoine canadien.

Avec les contributions de : Nadia Caidi, H  l  ne Carrier, C  line Gareau-Brennan, Lucie Hotte, Catherine Lach  ine, Lorraine O’Donnell, Martin P  quet, Alain Roy, Richard A. Russo, Sarah Shaughnessy et Raymond Th  berge.



Les **Presses** de l’Universit   d’Ottawa
  tudes canadiennes
presses.uOttawa.ca